

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-huitième série de réunions
Genève, 7 – 15 juillet 2026

RAPPORT GENERAL

adopté par les assemblées

INTRODUCTION	3
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Ouverture des sessions..... 4
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Adoption de l'ordre du jour 5
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Déclaration du Directeur général aux assemblées de l'OMPI..... 5
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Déclarations générales..... 5
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Élection des membres des bureaux..... 5
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Admission d'observateurs 6
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux 12
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Projets d'ordre du jour des sessions ordinaires de 2027..... 12
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Rapports sur l'audit et la supervision 12
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC) 17
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Rapport des comités de l'OMPI 25
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Système du PCT 26
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Système de Madrid 26
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Système de La Haye 26
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Système de Lisbonne 26
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine 26
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (MVT)..... 27
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine 27
POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Rapports sur les questions concernant le personnel 48
POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Amendements du statut et règlement du personnel 48
POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Lignes directrices à l'intention des membres du personnel de l'OMPI candidats au poste de directeur général 48
POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Adoption des rapports 48
POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ	Clôture des sessions 49

INTRODUCTION

1. Le présent projet de rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, soixantième session (33^e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, quarante-septième session (20^e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quatre-vingt-sixième session (57^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, soixante-troisième session (36^e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, soixante-sixième session (62^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-septième session (30^e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-douzième session (57^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, soixantième session (34^e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, quarante-sixième session (21^e session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, quarante-sixième session (19^e session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, quarante-troisième session (17^e session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, quarante-sixième session (20^e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], quarante-septième session (22^e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante-huitième session (33^e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, quarante-troisième session (20^e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente-neuvième session (18^e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], vingt-sixième session (14^e session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingt-sixième session (14^e session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], vingt-cinquième session (14^e session extraordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], dix-neuvième session (10^e session extraordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], onzième session ordinaire
- 22) Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], septième session ordinaire

réunis à Genève du 7 au 15 juillet 2026, qui ont pris des décisions en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes convoqués (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "les assemblées des États membres").

2. En plus du présent projet de rapport général, des projets de rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI (WO/GA/60/11), du Comité de

coordination de l'OMPI (WO/CC/86/5), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/60/3), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/46/2), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/43/2), de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/58/4) et de l'Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/11/2). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l'OMPI (WO/CF/47/1), Assemblée de l'Union de Paris (P/A/63/1), Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/66/1), Assemblée de l'Union de Berne (B/A/57/1), Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/72/1), Assemblée de l'Union de Nice (N/A/46/1), Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/46/1), Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/47/1), Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/43/1), Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/39/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/26/1), Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/26/1), Assemblée du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/25/1), Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/19/1) et Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/7/1).

3. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 3 juillet 2026, figure dans le document [A/68/INF/1 Rev.](#)

4. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l'objet des documents [A/68/1](#), [A/68/2](#) et [A/68/INF/5](#).

5. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/68/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1 à 4, 6, 9, 10, 11, 16, 18, 22 et 23	M. l'Ambassadeur Carlos D. SORRETA (Philippines), président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 5, 7, 8, 19, 20 et 21	M. l'Ambassadeur James BAXTER (Australie), président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 12	M. Konstantinos GEORGARAS (Canada), président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 13	M. Pascal FAURE (France), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 14	Mme Grace ISSAHAQUE (Ghana), présidente de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 17	M. Franklin PONKA SEUKAM (Cameroun), président de l'Assemblée du Traité de Marrakech

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

6. La soixante-huitième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.

7. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Carlos D. Sorreta (Philippines).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. [PRÉSIDENT](#) : Nous passons maintenant au point 2, qui concerne l'adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour de la présente réunion figure dans le document A/68/1 Prov.3 et la liste des documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour est incluse dans le document A/68/2 Prov.3. Je suis certain que tout le monde a pris connaissance de cet ordre du jour dont nous avons eu l'occasion de discuter avant d'aujourd'hui; je propose donc à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour. Je ne vois pas d'objection. Je vous en remercie.

9. L'ordre du jour est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL AUX ASSEMBLEES DE L'OMPI

10. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la [déclaration](#) est disponible sur le site Web de l'OMPI).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DECLARATIONS GENERALES

11. Les délégations et représentants des 142 États suivants (dont 13 au nom de groupes d'États), de 8 organisations intergouvernementales (OIG) et de 31 organisations non gouvernementales (ONG) ont fait des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

12. [PRÉSIDENT](#) : Bonsoir à nos collègues qui viennent de nous rejoindre et merci de votre patience à ceux qui sont déjà présents dans la salle. Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, l'élection des membres des bureaux. J'ai mené ces derniers jours de larges consultations avec les membres et il m'apparaît clairement qu'il n'y a aucune perspective de consensus sur la liste des candidatures aux postes des bureaux des organes directeurs. Compte tenu de ce constant, je n'ai aucune décision à proposer. Je donne maintenant la parole à toute délégation qui souhaite s'exprimer. Je ne vois pas de demande d'intervention. Le point de l'ordre du jour est clos.

13. La liste de tous les membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document [A/68/INF/2](#).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADMISSION D'OBSERVATEURS

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/68/3 Rev.](#)

15. [PRÉSIDENT](#) : Le document à l'examen est le document A/68/3 Rev. et j'invite Mme Anna Morawiec Mansfield, Conseillère juridique, à présenter brièvement le document intitulé "Admission d'observateurs".

16. [CONSEILLÈRE JURIDIQUE](#) : En ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour concernant l'admission d'observateurs, je voudrais appeler l'attention des délégations sur le document A/68/3 Rev. Les assemblées des États membres sont invitées à examiner les demandes présentées par une organisation intergouvernementale (OIG), neuf organisations non gouvernementales internationales (ONG) et six organisations non gouvernementales nationales (ONG), telles qu'énumérées au paragraphe 4 du document, pour obtenir le statut d'observateur aux réunions des États membres de l'OMPI. Les organisations concernées sont les suivantes : en tant qu'OIG, Digital Cooperation Organization; en tant qu'ONG internationales, AI Ethics and Integrity International Association, European Composer and Songwriter Alliance, Global Audiovisual Alliance, International Musical Artists Rights Alliance, Wine Origins Alliance, World Council of Indigenous Games, Conseil mondial de l'artisanat, et en tant qu'ONG nationales, American Bar Association Section of Intellectual Property Law, Fédération des sociétés de propriété intellectuelle, Association paraguayenne des conseils en propriété intellectuelle, Association tathmeer pour la propriété intellectuelle, Union des inventeurs et Women's IP Today. En ce qui concerne les six ONG nationales, et conformément aux principes applicables aux ONG nationales adoptés par les États membres, le Secrétariat a consulté les États membres dont les ONG nationales étaient originaires, avant la présentation de leurs demandes aux assemblées. L'accord nécessaire a été reçu pour les 6 demandes concernées.

17. [CHINE](#) : La Chine s'oppose à ce que Wikimedia obtienne le statut d'observateur. Wikipédia et Wikimedia contiennent une quantité considérable de fausses informations en ligne qui violent le principe d'une seule Chine. Au cours des dernières années, la Chine a fait part à de nombreuses reprises de sa vive préoccupation. Nonobstant, cette organisation a refusé de changer de cap et continue de remettre en cause le consensus international sur le principe d'une seule Chine. Nous nous opposons fermement à ce que cette organisation obtienne le statut d'observateur. La Chine tient à souligner une nouvelle fois les trois points suivants. Premièrement, les observateurs doivent respecter les principes de la Charte des Nations Unies (ONU). Le principe d'une seule Chine est inébranlable tant sur le plan juridique que factuel. La résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies l'a clairement établi sur les plans politique, juridique et procédural. Wikimedia et ses sites Web tentent de remettre en cause la résolution de l'ONU ainsi que la politique de longue date de l'OMPI concernant le principe d'une seule Chine, ce qui constitue une violation manifeste du droit international et porte atteinte à la crédibilité de l'ONU. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI devrait se conformer à la résolution de l'ONU et rejeter la demande de statut d'observateur de Wikimedia. Deuxièmement, les observateurs doivent faire preuve de responsabilité sur le long terme. La Chine n'a eu de cesse d'exprimer ses préoccupations concernant les questions liées à Wikimedia. La plateforme qui gère Wikimedia, bien que pleinement consciente de la gravité de ces problèmes, a refusé de changer de cap, tolère la diffusion d'informations erronées et tente même, année après année, de forcer le passage, en violation flagrante des procédures normales et en sapant l'unité entre les États membres. Cette pratique n'est nullement constructive. Elle revient au contraire à transformer le processus de candidature en un outil politique, ce qui sape la crédibilité et l'autorité de l'OMPI. Troisièmement, l'OMPI devrait respecter le principe fondamental du consensus. Nous tenons à souligner que la décision relative aux demandes de statut d'observateur doit respecter, et a jusqu'ici respecté, le principe

du consensus. Toutes les parties doivent donner leur feu vert. Et toutes les parties ont l'obligation de continuer à respecter et à faire respecter ce principe important et cette pratique, afin de garantir la prospérité et la stabilité de la gouvernance internationale de l'OMPI.

18. [ALLEMAGNE](#) : Le groupe B remercie le Secrétariat pour la préparation du document A/68/3 Rev. et appuie pleinement toutes les demandes qui y sont mentionnées. Comme indiqué au paragraphe 4 du document, tous les candidats au statut d'observateur ont fourni les informations requises pour permettre l'examen, puis l'octroi, de ce statut. Nous considérons donc que cela confirme le respect de toutes les exigences procédurales. Les organisations énumérées dans les annexes I et II du document A/68/3 Rev., à savoir une organisation intergouvernementale, neuf ONG internationales et six ONG nationales, ont démontré leur intérêt manifeste pour les questions de propriété intellectuelle. Elles répondent aux principes d'admission des observateurs auprès de l'OMPI, tels qu'indiqués sur le site Web de l'OMPI, qui mettent l'accent sur les contributions de fond aux délibérations sur la propriété intellectuelle. Le groupe B insiste sur le fait que la participation des observateurs enrichit les discussions de politique générale de l'OMPI par leur expertise technique et leur diversité régionale, comme en témoignent les sessions passées. L'inclusion d'entités diverses permet d'assurer une représentation équilibrée entre les différents secteurs. Le groupe B souligne l'engagement de longue date de l'OMPI en faveur de l'inclusion, comme le prouvent les 209 ONG internationales et les 123 ONG nationales actuellement accréditées. Refuser le statut d'observateur sans motif sérieux serait contraire à l'esprit de transparence et d'ouverture. Par conséquent, nous demandons respectueusement aux assemblées d'approuver la liste complète des demandes d'octroi du statut d'observateur, telle qu'elle figure dans le document A/68/3 Rev., conformément aux précédents établis et à l'équité de la procédure.

19. [CUBA](#) : La délégation de Cuba soutient la déclaration prononcée par la République populaire de Chine et souligne l'importance d'adopter par consensus les décisions relatives à l'octroi du statut d'observateur aux ONG. Cuba appuie de manière ferme et inébranlable le principe d'une seule Chine. Nous reconnaissons le Gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul représentant légitime de la Chine. Et Taïwan fait partie intégrante de son territoire. L'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la propriété intellectuelle, devrait continuer à agir en totale conformité avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et ses normes d'accréditation des ONG, et respecter les cadres institutionnels et juridiques du système multilatéral. Donner le statut d'observateur à une organisation dont les actions pourraient laisser présager une atteinte à l'intégrité territoriale d'un État constituerait un précédent que nous ne pourrions soutenir.

20. [RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE](#) : La participation des ONG aux assemblées de l'OMPI devrait être décidée par consensus entre tous les États membres, conformément aux procédures et règlements de l'OMPI, et chaque État membre devrait se conformer à ce principe. En outre, notre délégation réaffirme son soutien au principe d'une seule Chine et insiste sur le fait que Wikimedia, qui ne respecte pas la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies, n'est pas habilitée à participer aux assemblées de l'OMPI.

21. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : Les États-Unis d'Amérique sont pour l'approbation de la liste complète des demandes du statut d'observateur figurant dans le document A/68/3 Rev. Nous regrettons que, cette année encore, la Chine s'oppose à l'admission de la Fondation Wikimedia en tant qu'observateur auprès de l'OMPI. La Chine continue d'affirmer à tort que bloquer l'admission de Wikimedia relève de la question d'une seule Chine. Ce n'est pas le cas. Il s'agit en fait d'une tentative cynique d'intimider les ONG par un message menaçant. "Ne vous occupez pas de Taïwan, sinon nous vous excluons des organisations internationales". Les observateurs jouent un rôle essentiel dans les travaux des comités et des assemblées de l'OMPI. Ils apportent une contribution importante aux débats grâce à leurs points de vue divers et éclairés. Plus précisément, la mission de la Fondation Wikimedia consiste à fournir

l'infrastructure nécessaire à la libre diffusion des connaissances dans le monde entier et témoigne d'un intérêt manifeste pour les questions de droit d'auteur directement liées aux travaux de l'OMPI. La demande de Wikimedia devrait être examinée sur le fond et en fonction de sa contribution potentielle aux discussions sur les questions de propriété intellectuelle au sein des assemblées. Le statut d'observateur ne devrait donc pas lui être refusé parce qu'un État membre a choisi de politiser ce point de l'ordre du jour. Nous demandons instamment l'accréditation à la présente session des organisations visées dans le document A/68/3 Rev.

22. [RÉPUBLIQUE DE CORÉE](#) : La délégation de la République de Corée est heureuse de prendre la parole pour soutenir la demande d'admission de la Fédération des associations de propriété intellectuelle (FIPRO) en tant qu'observateur à l'Assemblée des États membres de l'OMPI. La FIPRO est une ONG nationale basée à Séoul, en République de Corée. Depuis sa création en 2021, elle s'est employée à favoriser un écosystème solide en matière de propriété intellectuelle grâce à la communication et à la coopération entre les organisations liées à la propriété intellectuelle en République de Corée. Les objectifs de la FIPRO s'inscrivent pleinement dans la mission de l'OMPI, qui consiste à promouvoir la protection et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel. La FIPRO contribue notamment à améliorer la compréhension du public en matière de propriété intellectuelle par le biais de la planification des politiques, de la recherche, d'activités de conseil et de la coopération entre les parties prenantes concernées. La République de Corée estime que la participation de la FIPRO en tant qu'observateur apporterait les points de vue constructifs de la communauté coréenne de la propriété intellectuelle et enrichirait les discussions au sein de l'OMPI. Son réseau d'organisations membres et son engagement concret dans le domaine de la propriété intellectuelle lui permettront de contribuer de manière significative aux travaux de l'OMPI. C'est pourquoi la délégation de la République de Corée soutient l'admission de la FIPRO en tant qu'observateur.

23. [PAKISTAN](#) : La délégation du Pakistan remercie le Secrétariat d'avoir préparé le document A/68/3 Rev. L'admission par l'OMPI d'observateurs responsables est un mécanisme important pour garantir un débat inclusif sur les sujets d'importance au sein de l'Organisation. L'interaction continue avec les observateurs lors des assemblées de l'OMPI et des réunions des unions administrées par l'OMPI joue une importante fonction de soutien et permet d'aider les États membres à évaluer les progrès et les priorités des travaux de l'Organisation. Une condition préalable à cette admission est que les organisations candidates doivent accepter et respecter les principes mondialement reconnus. La demande d'admission en tant qu'observateur présentée par la Fondation Wikimedia ne remplit pas cette condition. Le Pakistan considère que l'admission d'un observateur à l'OMPI ne devrait se faire que par consensus. Nous appuyons donc la position exprimée par d'autres délégations quant à l'impossibilité d'accepter l'admission de la Fondation Wikimedia en qualité d'observatrice auprès de l'OMPI.

24. [NICARAGUA](#) : En tant qu'État membre de l'OMPI, le Nicaragua estime que les fonctions de cette organisation devraient se limiter à la protection de la propriété intellectuelle et que, par conséquent, elle devrait également respecter les décisions prises par les États membres. Le Nicaragua rejette la demande d'inscription sur la liste des observateurs de l'Organisation de la soi-disant Fondation Wikimedia, car celle-ci a diffusé de fausses informations concernant la République populaire de Chine et a violé à de nombreuses reprises le principe d'une seule Chine, portant ainsi atteinte à la souveraineté de la Chine. De telles actions sont contraires à la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la position que l'OMPI elle-même défend depuis longtemps s'agissant de cette question. Il est donc clair que la Fondation Wikimedia ne remplit pas les conditions requises pour obtenir le statut d'observateur et que, par conséquent, ce statut ne devrait pas lui être accordé. Le Gouvernement de la République du Nicaragua défend le principe de la souveraineté et de l'indépendance de toutes les nations. Nous réaffirmons qu'il n'existe qu'une seule Chine. Le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime représentant la Chine. Nous

demandons que toutes les actions de cette organisation et de toutes ses entités respectent la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et nous réaffirmons que toutes les organisations ayant le statut d'observateur doivent satisfaire aux exigences de l'OMPI et ne pas porter atteinte au consensus et à l'esprit de l'Organisation.

25. [BÉLARUS](#) : Nous tenons à prendre note de l'objection argumentée formulée par la délégation de la Chine contre l'octroi du statut d'observateur à la Fondation Wikimedia. Nous estimons qu'il n'est pas raisonnable d'accorder le statut d'observateur à des organisations à l'encontre desquelles les États membres ont formulé des objections fondées. Il importe que les organisations qui bénéficient du statut d'observateur s'engagent réellement à coopérer de bonne foi avec l'OMPI et à contribuer de manière constructive à ses travaux. Nous réaffirmons l'importance du principe du consensus dans la prise de décisions au sein de l'OMPI, y compris en ce qui concerne l'octroi du statut d'observateur à des organisations.

26. [RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA](#) : La République bolivarienne du Venezuela tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le document A/68/3 Rev. relatif à ce point de l'ordre du jour. Notre délégation appuie la déclaration de la République populaire de Chine. Conformément au principe d'une seule Chine, nous sommes contre la demande de la Fondation Wikimedia. Nous rappelons également l'importance du consensus dans la prise de décisions concernant l'admission d'observateurs au sein de l'Organisation. Nous nous opposons à la demande émanant de la Fondation Wikimedia.

27. [ALGÉRIE](#) : La délégation de l'Algérie a pris note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine au titre de ce point de l'ordre du jour. Tout en reconnaissant pleinement le rôle central que jouent les observateurs s'agissant d'enrichir les débats au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, y compris l'OMPI, nous tenons à souligner l'importance de respecter le principe du consensus dans les questions relatives à l'admission d'observateurs.

28. [FRANCE](#) : La délégation de la France s'aligne sur la déclaration faite par le groupe B. Nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le document A/68/3 Rev. Notre délégation est favorable à l'octroi du statut d'observateur à toutes les organisations qui en ont fait la demande lors de ces assemblées. La France a toujours soutenu la présence et la participation de la société civile dans les organisations multilatérales. La participation des observateurs enrichit nos débats politiques à l'OMPI grâce à l'expertise technique et à la diversité régionale qu'ils apportent. Dans ce contexte, nous soutenons la demande de Wikimedia, car cette fondation œuvre en faveur de la libre diffusion du savoir.

29. [RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN](#) : En ce qui concerne l'admission d'observateurs, la délégation de la République islamique d'Iran prend note des préoccupations exprimées par la délégation de la Chine. Bien que la participation de nouvelles entités en tant qu'observateurs soit traditionnellement bien accueillie et reconnue comme contribuant aux travaux de l'Organisation, il est tout aussi important de préserver la pratique établie de la prise de décisions par consensus, qui reste un principe fondamental de l'OMPI auquel les États membres sont très attachés.

30. [ROYAUME-UNI](#) : Le Royaume-Uni appuie la déclaration prononcée au nom du groupe B et remercie le Secrétariat d'avoir préparé la documentation pertinente relative à ce point de l'ordre du jour. Les observateurs jouent un rôle important dans les travaux de l'OMPI. Ils apportent une expertise, une expérience pratique et des perspectives diverses et variées qui enrichissent et étayent les discussions au sein des comités de l'Organisation. Le Royaume-Uni estime que les demandes de statut d'observateur doivent être examinées au cas par cas et conformément aux procédures établies de l'OMPI. Compte tenu de l'engagement de la Fondation Wikimedia sur des questions liées aux travaux de l'OMPI, notamment en matière de droit d'auteur, nous considérons qu'elle apporterait une contribution constructive aux

discussions des États membres. Nous n'avons connaissance d'aucune information indiquant que l'une des organisations candidates ne serait pas en mesure de remplir son rôle d'observateur ou de contribuer de façon positive à nos travaux. Le Royaume-Uni est donc favorable à l'admission de l'ensemble des organisations énoncées dans le document A/68/3 Rev, y compris la Fondation Wikimedia, en tant qu'observateurs auprès de l'OMPI.

31. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : La délégation de la Fédération de Russie continue de considérer qu'il conviendrait de ne pas accorder le statut d'observateur aux organisations à l'égard desquelles les États membres ont des réserves ou des objections. Nous tenons à souligner qu'à l'OMPI, les décisions relatives à l'admission d'observateurs ont toujours été prises par consensus et qu'il n'y a pas de pratique consistant à accorder le statut d'observateur à des organisations à l'égard desquelles les États membres ont des réserves ou des objections. Nous espérons que cette règle, qui repose sur l'esprit de coopération et le professionnalisme, se poursuivra à l'OMPI.

32. [SUISSE](#) : La Suisse tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le document A/68/3 Rev. Notre délégation s'aligne sur la déclaration faite par le groupe B. Nous soutenons toutes les demandes d'admission en tant qu'observateur présentées dans ce document. Nous tenons à rappeler que la demande formulée par la Fondation Wikimedia est en attente de validation par les États membres depuis les assemblées de 2020. L'objectif de la Fondation Wikimedia est de promouvoir la libre diffusion de contenus éducatifs à travers le monde. Il a un lien direct avec la propriété intellectuelle et Wikimedia pourrait contribuer de manière significative aux travaux de l'OMPI à cette fin. La Suisse appuie par conséquent cette demande d'admission en tant qu'observateur et nous encourageons les États membres à faire de même.

33. [CANADA](#) : Le Canada tient à exprimer son soutien à l'inclusion et à la participation concrètes des ONG dans les débats sur les questions qui relevaient de leur domaine d'activité au sein des institutions des Nations Unies telles que l'OMPI. Le Canada estime que les observateurs enrichissent les débats au sein de l'OMPI. Il est important que, dans les institutions des Nations Unies, d'autres voix que celles des États membres puissent se faire entendre, compte tenu de l'impact des décisions de l'OMPI sur les utilisateurs finaux du système international de propriété intellectuelle. Le Canada ne soutient pas la mise à l'écart d'ONG qui ont démontré et clairement affirmé leur intérêt pour les travaux de l'OMPI. La liste complète des ONG demandant à être admises à titre d'observateur devrait être accueillie favorablement dans son intégralité.

34. [NICARAGUA](#) : Une fois encore, nous réitérons notre opposition à l'intégration de la Fondation Wikimedia. Nous ne pouvons accepter l'admission d'observateurs dépourvus de toute crédibilité et qui portent atteinte au caractère technique et scientifique de l'Organisation. Il n'y a aucune raison de les accepter.

35. [NIGÉRIA](#) : Bien que le Nigéria soit tout à fait favorable à la nécessité d'avoir autant d'ONG et d'observateurs que possible pour faire entendre leur voix lors des discussions ici à l'OMPI, j'ai le regret d'indiquer qu'à ce stade, le Nigéria n'est pas en mesure de soutenir la candidature ou la demande de My Intellectual Property Law Guide (MIPLG) visant à obtenir le statut d'observateur.

36. [PRÉSIDENT](#) : Le Nigéria, pourriez-vous répéter, s'il vous plaît?

37. [NIGÉRIA](#) : Je parle de l'organisation MIPLG. Nous ne sommes pas en mesure d'appuyer son admission à ce stade.

38. [PRÉSIDENT](#) : Dois-je interpréter votre déclaration selon laquelle vous n'êtes pas en mesure d'apporter votre soutien comme une rupture du consensus concernant cette organisation? Juste pour que les choses soient claires?

39. [NIGÉRIA](#) : Telle est notre position, Monsieur le Président.

40. [PRÉSIDENT](#) : C'est bien compris. Je donne la parole à la Chine.

41. [CHINE](#) : Nous remercions les nombreux pays pour leurs déclarations en faveur du principe d'une seule Chine. Bien entendu, certains pays ont également avancé des arguments sans fondement. Nous souhaitons apporter la réponse suivante. Premièrement, les demandes d'obtention du statut d'observateur doivent respecter les règles et principes. La Convention instituant l'OMPI stipule que seules les assemblées ont le pouvoir d'approuver les demandes de statut d'observateur, tandis que le Secrétariat est uniquement chargé de la procédure d'examen et ne peut se substituer au jugement de fond des États membres. Tant qu'il y a des objections de la part des États membres, les organisations candidates ne peuvent être acceptées en tant qu'observateurs. Deuxièmement, les demandes de statut d'observateur doivent également respecter les principes établis. Le principe d'une seule Chine est un principe fondamental des relations internationales et fait l'objet d'un consensus général au sein de la communauté internationale, sans aucune place pour l'ambiguïté. La Fondation Wikimedia viole de manière flagrante la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations Unies et, par conséquent, ne répond pas aux critères requis. En outre, des pays, sachant parfaitement que cette fondation porte atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de certains États membres, soutiennent malgré tout sa demande d'obtention du statut d'observateur, ce qui revient de fait à politiser les travaux de l'OMPI. Troisièmement, les demandes de statut d'observateur doivent être axées sur la mission fondamentale de l'OMPI. La Chine a toujours soutenu les ONG qui collaborent véritablement avec l'OMPI pour participer à la gouvernance internationale. Cependant, si nous autorisons des entités qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États membres à entrer à l'OMPI, cela reviendra à tolérer des actions contraires au droit international et, par conséquent, à saper la crédibilité de cette organisation. Les tentatives répétées de la Fondation Wikimedia de forcer la porte ne sont pas les bienvenues et sont donc vouées à l'échec.

42. [PRÉSIDENT](#) : Je constate qu'il existe un consensus sur toutes les demandes de statut d'observateur, à l'exception de celles de la Fondation Wikimedia et de MIPLG. Je propose donc le paragraphe de décision suivant :

43. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations suivantes :

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

- i) Digital Cooperation Organization (DCO).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

- i) AI Ethics and Integrity International Association (AIEI);
- ii) European Composer and Songwriter Alliance (ECSA);
- iii) Global Audiovisual Alliance (GAVA);
- iv) International Musical Artists Rights Alliance (IMARA);
- v) Wine Origins Alliance (WOA);
- vi) World Council of Indigenous Games (WIG);
- vii) Conseil mondial de l'artisanat (WCC AISBL).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NATIONALES

- i) American Bar Association Section of Intellectual Property Law (ABA Section of Intellectual Property Law);
- ii) Fédération des sociétés de propriété intellectuelle (FIPRO);
- iii) Association paraguayenne des conseils en propriété intellectuelle (APAPI);
- iv) Association tathmeer pour la propriété intellectuelle;
- v) Union des inventeurs;
- vi) Women's IP Today.

44. [PRÉSIDENT](#) : Je ne vois aucune objection. Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

NOMINATION DES VICE-DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SOUS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX

45. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/86/5](#)).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2027

46. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/86/5](#)).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

47. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/68/5](#), [A/68/8](#), [WO/GA/60/2](#) et [A/68/6](#).

- i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

48. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

- ii) Rapports du vérificateur externe des comptes

49. [PRÉSIDENT](#) : Nous reprenons la séance de la soixante-huitième série de réunions des assemblées et, conformément à notre programme de travail, qui a été distribué hier soir, nous allons maintenant aborder le point 9 de l'ordre du jour. Nous avons trois sous-points à l'examen. Nous traiterons chacun d'entre eux séparément. Je voudrais commencer par le point 9.ii) Rapports du vérificateur externe des comptes. Comme indiqué dans la liste des documents, il y a trois rapports pour examen, à savoir le document A/68/5 intitulé "Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers", le document A/68/8 intitulé "Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV" et le document A/68/6 intitulé "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget". Je souhaite la bienvenue aux représentants du vérificateur externe des comptes, de la Commission d'audit de la République d'Indonésie (Badan Pemeriksa Keuangan (BPKRI)), qui vont présenter ce sous-point de l'ordre du jour. Nous avons parmi nous Mme Kusumu Ayu Rusnasanti, directrice de l'audit des organisations

internationales, et M. Bulkayra, chef de l'équipe d'audit de performance. J'invite à présent Rusnasanti à présenter ce point. Mme Rusnasanti, vous avez la parole.

50. VÉRIFICATRICE EXTERNE DES COMPTES : Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les membres des assemblées, Monsieur le Directeur général de l'OMPI, Mesdames et Messieurs, bonjour. C'est un honneur pour moi de présenter les résultats de l'audit de l'OMPI pour l'exercice financier 2025. Tout d'abord, qu'il me soit permis d'indiquer que les rapports que nous présentons aujourd'hui ont été examinés lors de la quarantième session du Comité du programme et budget, qui s'est tenue au cours de la semaine du 15 juin 2026. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au comité pour son engagement constructif ainsi que pour avoir pris note de nos rapports et les avoir approuvés. Avant de poursuivre plus avant, je tiens également à vous transmettre les salutations chaleureuses de la présidente du BPKRI, Mme Isma Yatun. Excellences, Mesdames et Messieurs, nous avons le plaisir d'annoncer que la vérificatrice externe des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OMPI, de sa performance financière, des variations de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). En outre, nous avons constaté que les recettes et les dépenses, dans tous les aspects significatifs, ont été appliquées au service des objectifs visés par l'Assemblée générale de l'Organisation et que les transactions financières ont été conformes au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation. Excellences, Mesdames et Messieurs, tout en reconnaissant la solidité du cadre de l'Organisation en matière d'information financière et de gouvernance, notre audit a mis en évidence plusieurs possibilités de renforcer encore les systèmes et les processus. Celles-ci concernent plus précisément : premièrement, la gouvernance des investissements, y compris la nécessité de clarifier la politique d'investissement, notamment en ce qui concerne l'engagement des gestionnaires de fonds et la passation de marchés pour les fonds communs. Deuxièmement, les actifs incorporels, pour lesquels la désignation d'un dépositaire officiel dans le système de gestion de l'information administrative (AIMS) renforcerait la responsabilité vis-à-vis des actifs enregistrés. Troisièmement, la gestion des bâtiments, et plus précisément la nécessité d'établir des procédures formelles pour l'élimination et la décomptabilisation des éléments remplacés. Quatrièmement, les pratiques en matière d'achat, notamment l'amélioration de la documentation et de l'archivage des évaluations des performances des prestataires. Enfin, l'interface de données entre le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et le système AIMS, pour lequel il convient de résoudre les problèmes de configuration des délais de traitement en donnant suite à la demande de modification en suspens. Nous avons encouragé l'Organisation à continuer d'améliorer la clarté de sa politique d'investissement, à renforcer les dispositifs de responsabilité en matière d'actifs, à formaliser certaines procédures de gestion des bâtiments, à améliorer la documentation relative aux performances des prestataires et à rationaliser davantage les processus liés à l'interface des données. Ces recommandations visent à favoriser une plus grande transparence, à renforcer les contrôles internes et à contribuer au renforcement continu de la gouvernance et de la responsabilité au sein de l'Organisation. Je suis ravie de constater que la direction de l'OMPI a souscrit à l'ensemble des constatations et recommandations issues de l'audit. Excellences, Mesdames et Messieurs, outre l'audit financier, nous avons mené un audit de performance axé sur la gestion du système de Madrid et des bases de données mondiales, à l'appui du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI. L'audit a permis de conclure que l'OMPI a géré efficacement ces systèmes, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services à destination des parties prenantes. Afin de renforcer encore les performances, nous avons mis en évidence plusieurs domaines où des améliorations continues sont possibles. En ce qui concerne le système de Madrid, il s'agit notamment de renforcer l'intégration entre les processus opérationnels et financiers, d'affiner les principaux indicateurs d'exécution afin de mieux les aligner sur les priorités stratégiques, et de mettre à jour les objectifs opérationnels et les outils d'établissement de rapports pour refléter les résultats actuels. S'agissant des bases

de données mondiales, nous avons souligné l'importance de mettre en place des accords d'échange de données plus standardisés avec les offices de propriété intellectuelle, d'améliorer la couverture, l'actualité et l'exhaustivité des données, ainsi que de mettre en place des mécanismes permettant de mieux contrôler les mises à jour et la qualité des données. Ces observations visent à aider l'Organisation à améliorer encore sa prestation de services et à garantir la viabilité à long terme de ses plateformes numériques. Excellences, Mesdames et Messieurs, nous avons également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des audits des années précédentes. Nous constatons avec satisfaction qu'en mars 2026, 88% des recommandations formulées entre 2020 et 2024 avaient été mises en œuvre. Cela témoigne d'un engagement fort de la direction en faveur de l'amélioration continue. Un petit nombre de recommandations sont encore en cours de mise en œuvre, notamment dans les domaines liés au développement des systèmes et à l'amélioration des processus, et nous appelons à la poursuite des efforts pour garantir leur mise en œuvre en temps voulu. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la BPKRI reste déterminée à fournir une vérification indépendante, objective et constructive afin d'aider l'OMPI à renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilité. Nous apprécions la coopération constructive et continue avec la direction et le personnel de l'Organisation, ainsi que le soutien des États membres et des organes de contrôle. Nous sommes prêts à continuer de soutenir l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs stratégiques, dans l'intérêt de tous les États membres. Je vais maintenant présenter le rapport sur l'audit du régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) pour l'année 2025. L'année 2025 a marqué le premier exercice financier du régime d'AMCS. Nous avons le plaisir d'indiquer que la vérificatrice externe des comptes a émis une opinion sans réserve et confirmé que les états financiers du régime d'AMCS donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de sa situation financière au 31 décembre 2025, conformément aux normes IPSAS, y compris la norme IPSAS 39 – Avantages du personnel. Nous avons également confirmé que les opérations financières ont été conformes au règlement du régime d'AMCS. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au cours de sa première année de fonctionnement, le régime d'AMCS a affiché une situation financière solide, soutenue par des cotisations importantes et des rendements positifs en ce qui concerne les placements. Les actifs du régime ont considérablement augmenté au cours de l'année, reflétant l'engagement continu des organisations participantes à garantir la viabilité des obligations en matière d'avantages du personnel. Notre audit a permis de recenser plusieurs domaines pour lesquels la gouvernance pouvait être améliorée. Ceux-ci concernent la formalisation de la méthodologie d'affectation des frais administratifs, l'établissement de procédures claires pour le prélèvement sur les fonds et l'examen des implications à long terme, en termes de gouvernance, du dispositif commun actuel en matière de placements. Nous avons encouragé l'Organisation à formaliser ces dispositions afin de renforcer encore la transparence, la clarté et la gouvernance à mesure que le régime continue d'évoluer. La direction a accepté toutes les recommandations. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, la Commission d'audit de la République d'Indonésie reste déterminée à soutenir la bonne gouvernance et la viabilité financière du régime d'AMCS. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration constructive avec la direction et les organes de contrôle lors des prochains cycles d'audit. Je vous remercie.

51. [ALBANIE](#) : Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à exprimer sa gratitude à la vérificatrice externe des comptes pour ses rapports détaillés, dans lesquels ses conclusions et recommandations sont présentées de manière claire et concise. Nous prenons acte du rapport de l'auditeur externe, qui indique que les états financiers donnent une image fidèle et exacte, dans tous les aspects significatifs, conformément aux normes IPSAS. Nous notons également que les principaux indicateurs financiers de l'Organisation restent solides, bien que l'excédent total ait diminué de 84,48 millions de francs suisses en 2025, principalement en raison d'une baisse des plus-values nettes sur les placements. En outre, nous nous félicitons que l'année 2025 ait marqué le premier exercice financier du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV. Pour ce qui est des

observations quant au fond, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes souligne l'importance de prendre rapidement des mesures pour mettre en œuvre la recommandation formulée par la vérificatrice externe des comptes, telle qu'examinée lors de la quarantième session du Comité du programme et budget, concernant la nécessité de mettre à jour le cadre réglementaire de la politique d'investissement, de clarifier le rôle des gestionnaires de fonds et de garantir le respect du Manuel des achats; de désigner des dépositaires pour le registre des actifs incorporels dans le système AIMS afin de garantir une surveillance adéquate; d'améliorer la documentation et de mener à bien les évaluations annuelles des performances des fournisseurs pour les prestataires stratégiques et essentiels; de résoudre les délais de traitement, les problèmes de synchronisation et de configuration entre les systèmes du PCT et AIMS pour les processus de facturation et de remboursement; d'élaborer une stratégie globale visant à garantir une intégration sans heurt et un contrôle rigoureux entre le Service d'enregistrement de Madrid et la Division des finances, ainsi que de codifier une politique officielle pour la répartition des frais administratifs entre l'OMPI et l'UPOV et d'établir des procédures documentées de prélèvement dans le cadre de gouvernance du régime d'AMCS.

52. [ALLEMAGNE](#) : Bonjour à toutes et tous. Le groupe B remercie Mme Isma Yatun et la Commission d'audit de la République d'Indonésie pour son rapport détaillé sur les états financiers de l'OMPI pour 2025 et pour son rapport sur le régime d'AMCS. Nous félicitons également le Secrétariat de sa coopération et de ses réponses aux recommandations. Notre groupe attache une grande importance à ces rapports, que nous avons analysés avec soin. Nous sommes sensibles à l'évaluation détaillée des aspects financiers et de la performance des activités de l'OMPI. Le groupe B se félicite de l'opinion d'audit sans réserve confirmant la conformité de l'OMPI avec les normes IPSAS et sa bonne santé financière. Toutefois, nous notons également la baisse des résultats financiers de l'OMPI en 2025, puisque son excédent total a diminué de 39,7% par rapport à 2024. Le groupe B prend acte de l'évaluation de la vérificatrice externe des comptes, selon laquelle les tout premiers états financiers du régime d'AMCS, pour l'année 2025, donnent une image fidèle de la situation, pour tous les aspects significatifs, conformément aux normes IPSAS. Nous encourageons l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice externe des comptes découlant de l'audit 2025 et attendons avec intérêt de recevoir des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les prochains rapports. En ce qui concerne les autres observations de fond, nous rappelons la déclaration que le groupe B a présentée à la quarantième session du Comité du programme et budget.

53. [CHINE](#) : La Chine tient à remercier le BPKRI pour ses rapports exhaustifs. Nous saluons les progrès accomplis par l'OMPI dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les vérificateurs externes des comptes. Nous prenons également note des 10 recommandations formulées par la vérificatrice externe des comptes dans le rapport de cette année sur les finances et la performance de l'Organisation, notamment en ce qui concerne l'optimisation du Service d'enregistrement de Madrid et des bases de données mondiales, et plusieurs recommandations utiles sur des aspects opérationnels. Nous sommes d'avis que ces recommandations sont opportunes et importantes. Nous attendons donc avec intérêt leur mise en œuvre active par le Secrétariat.

54. [INDONÉSIE](#) : L'Indonésie tient à exprimer sa gratitude à la vérificatrice externe des comptes pour ses rapports exhaustifs, ainsi qu'au Secrétariat pour sa coopération constante tout au long du processus d'audit. Nous prenons note de l'avis sans réserve émis par la vérificatrice externe, qui confirme que les états financiers de l'OMPI pour 2025 donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, conformément aux normes IPSAS, et que les opérations financières ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière. L'Indonésie prend également note de l'évaluation positive selon laquelle l'OMPI continue de maintenir une situation financière saine, tout en reconnaissant que le rapport identifie un certain nombre de possibilités de renforcer encore la gouvernance, les contrôles internes et l'efficacité

opérationnelle. Nous relevons notamment les recommandations concernant la gouvernance des placements, la gestion des achats, la gestion des actifs, les systèmes d'information et l'intégration des processus financiers et opérationnels. Nous estimons que la mise en œuvre en temps opportun de ces recommandations renforcera davantage la transparence, la responsabilité et la résilience institutionnelle. Nous nous félicitons également de l'audit de performance axé sur le système de Madrid et les bases de données mondiales. L'Indonésie considère que les recommandations visant à renforcer l'interopérabilité des systèmes, à améliorer la qualité et la couverture des données et à renforcer la coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle sont particulièrement utiles. Des données fiables, exhaustives et à jour en matière de propriété intellectuelle revêtent une importance croissante pour soutenir l'innovation, l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et l'efficacité des services mondiaux de propriété intellectuelle, y compris pour les pays en développement. L'Indonésie se félicite en outre des progrès encourageants réalisés par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations issues d'audits précédents, dont 88% ont été menées à bien. Nous appelons à la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre les recommandations restantes dans les meilleurs délais. Enfin, l'Indonésie apprécie le caractère constructif et tourné vers l'avenir des recommandations de la vérificatrice externe, qui visent non seulement à garantir la conformité financière, mais aussi à renforcer la bonne gouvernance, l'efficacité institutionnelle et la viabilité à long terme des opérations de l'OMPI. L'Indonésie appuie la décision proposée par le Comité du programme et budget de recommander aux assemblées de l'OMPI de prendre note des rapports des vérificateurs externes.

55. [PRÉSIDENT](#) : Je remercie l'Indonésie pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Je n'en vois aucune. Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont pris la parole au titre du point 9.ii) de l'ordre du jour États membres et à saluer leurs commentaires très constructifs. Je voudrais demander à Mme Rusnasanti si elle souhaite répondre.

56. [VÉRIFICATRICE EXTERNE DES COMPTES](#) : Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous remercie vivement au nom de la BPKRI. Nous apprécions sincèrement la collaboration très constructive avec la direction et prenons également note des contributions des États membres. Nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration continue et renforcée dans le cadre de la prochaine mission du cycle d'audit.

57. [PRÉSIDENT](#) : Nous sommes désormais en mesure d'adopter les décisions et je voudrais proposer les paragraphes de décision suivants :

58. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers" (document A/68/5).

59. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV" (document A/68/8).

60. [PRÉSIDENT](#) : Je ne vois aucune objection. Il en est ainsi décidé. Le point 9.ii) est clos. Je remercie Mme Rusnasanti pour sa coopération et tout le travail accompli au nom de son équipe d'audit.

iii) [Rapport du directeur de la Division de la supervision interne \(DSI\)](#)

61. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT SUR LE COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

62. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/68/6](#).

63. [PRÉSIDENT](#) : Nous ouvrons maintenant le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)". Ce point couvre toutes les questions relevant du PBC, à l'exception des rapports sur l'audit et la supervision, que nous avons déjà examinés au titre du point 9 de l'ordre du jour. Le document examiné au titre du présent point est le document A/68/6 – Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et du budget, qui contient toutes les décisions prises lors de la quarantième session du PBC. Avant de donner la parole au Secrétariat, je tiens à remercier le président du PBC, S. E. l'Ambassadeur Alaa Hegazy, et à demander à la délégation égyptienne de lui transmettre notre profonde gratitude, ainsi que les deux vice-présidents, M. Christian Schernitzky et Mme Alison Urquizo, pour le travail qu'ils ont accompli. Merci beaucoup. J'invite à présent Mme Chitra Narayanaswamy, contrôleur et secrétaire du PBC, à faire une brève introduction.

64. [SECRÉTARIAT](#) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je salue l'ensemble des délégations. Comme l'a indiqué le président, le PBC a tenu sa quarantième session à Genève, du 15 au 19 juin 2026. L'ordre du jour du PBC couvrait un certain nombre de points, dont les questions d'audit et de supervision, l'exécution du programme et les questions financières, les questions et les propositions découlant des décisions prises durant les sessions du PBC et les assemblées des États membres de l'OMPI en 2025. Les États membres ont participé activement aux travaux du PBC et ont pris note d'un certain nombre de points, énumérés dans le document A/68/6 (Liste des décisions), ou recommandé leur approbation par les assemblées de l'OMPI. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais en souligner quelques-uns : le PBC a recommandé aux assemblées de prendre note de la performance financière positive de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2024-2025, telle que présentée dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025. Le PBC a également recommandé aux assemblées d'approuver le "Rapport financier annuel et états financiers pour 2025", le premier "Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos au 31 décembre 2025" et la politique modifiée en matière de placements. Le PBC a pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI et du document intitulé "Transfert à l'OMPI d'obligations au titre de la Caisse de retraite fermée (CROMPI)". Concernant le Plan stratégique à moyen terme (PSMT), le PBC a pris acte des différents points de vue exprimés, a noté les assurances données par le Directeur général de l'OMPI sur ce point et a souligné que les PSMT devaient continuer d'être établis conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI. Le PBC a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tenant dûment compte des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11, et de le présenter pour examen à la quarante et unième session du comité, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI. Enfin, le document A/68/INF/4 présente une mise à jour de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2026. Aucun nouveau versement lié aux contributions annuelles n'ayant été reçu entre le 1^{er} et le 8 juillet 2026, le solde des arriérés s'élève toujours à environ 7,5 millions de francs suisses.

65. [ALLEMAGNE](#) : À titre personnel, je tiens à vous remercier vivement pour vos aimables paroles à l'endroit des vice-présidents du PBC. En tant que groupe, nous tenons à remercier le Secrétariat d'avoir préparé la Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget, telle qu'elle figure dans le document A/68/6. Le groupe exprime sa gratitude au président et aux vice-présidents de la quarantième session du PBC pour leur direction efficace et leur dévouement au processus du PBC. Le groupe B se félicite des modifications proposées

à la politique en matière de placements. Depuis les dernières modifications apportées en 2019, les normes de gouvernance en matière de gestion des placements, ainsi que les méthodologies de gestion des risques, ont considérablement évolué. Dans ce contexte, une mise à jour de la politique en matière de placements est nécessaire pour s'adapter à l'évolution de l'environnement économique et financier de l'OMPI. Le groupe B se félicite tout particulièrement que les modifications proposées tiennent compte de diverses contributions internes et externes, ainsi que des conclusions d'un vaste exercice d'analyse comparative mené auprès d'un large éventail d'organisations. Nous notons en particulier que les modifications tiennent compte des observations formulées par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), ainsi que des conclusions de l'audit de la gestion des investissements réalisé par la Division de la supervision interne (DSI). Par ailleurs, le groupe B prend note de la discussion sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Bien que nous soyons déçus que le Secrétariat n'ait pas donné suite à la décision de 2025 du comité, qui lui demandait de rédiger un nouveau mandat, nous saluons la décision de cette année du PBC de demander au Secrétariat d'élaborer un nouveau projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation. Nous sommes prêts à poursuivre notre participation constructive aux débats pendant la quarante et unième session du PBC. Merci beaucoup.

66. [EL SALVADOR](#) : El Salvador prononce la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le groupe tient à souligner les excellents résultats financiers enregistrés par l'Organisation au cours du dernier exercice biennal, qui témoignent d'une gestion responsable et de politiques de placement bien gérées, lesquelles ont renforcé la stabilité institutionnelle et la prévisibilité. Ces résultats confirment la solidité de la gestion financière de l'OMPI ainsi que son engagement en faveur de la durabilité et de la gestion des risques. Dans ce contexte, notre groupe estime que ces résultats nous permettent d'apporter un soutien accru aux initiatives qui font progresser le Plan d'action pour le développement, renforcent l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation, ainsi que leur protection et leur application, et facilitent une participation plus large et plus efficace des membres et des parties prenantes aux réunions de l'Organisation. En ce qui concerne les économies enregistrées au cours de l'exercice biennal 2024-2025, nous tenons à souligner qu'une partie de ces économies est due à des postes vacants non pourvus. Cette situation a certes contribué à contenir les dépenses, mais elle met également en évidence la nécessité de veiller à l'utilisation pleine et efficace des ressources budgétisées. À cet égard, il est essentiel que la gestion des ressources humaines n'ait pas d'incidence négative sur le fonctionnement de l'Organisation ni sur la qualité des services fournis à ses États membres. Concernant le rapport annuel sur les ressources humaines, nous estimons nécessaire d'intensifier les efforts visant à parvenir à un meilleur équilibre géographique, en particulier aux postes de haut niveau. Nous tenons également à exprimer notre préoccupation face à l'absence de progrès dans l'ouverture de bureaux extérieurs. Nous estimons nécessaire de reprendre l'examen des demandes en suspens, en ayant conscience du fait qu'elles répondent à des contextes et à des besoins différents et ne devraient pas rester indéfiniment sans réponse. Nous encourageons les États membres à continuer de travailler de manière constructive afin de renforcer le réseau de bureaux extérieurs qui contribue à un système de propriété intellectuelle plus inclusif, équilibré et efficace dans toutes les régions, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enfin, nous tenons à réaffirmer l'engagement du GRULAC à jouer un rôle actif et constructif et à réitérer notre volonté de continuer à collaborer avec le Secrétariat et les membres pour faire avancer les questions qui requièrent encore notre attention.

67. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : La Fédération de Russie a l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Notre groupe note avec satisfaction la poursuite de la tendance positive en ce qui concerne les résultats financiers de l'OMPI. Nous encourageons le Secrétariat à accorder une attention particulière à l'élaboration de rapports de haute qualité, notamment en matière

d'analyse des données statistiques, de prévisions des recettes et des dépenses, ainsi que de définition et de réalisation des indicateurs clés de performance pour les systèmes d'enregistrement internationaux et pour les activités administratives et financières en général. Nous soulignons la nécessité d'élaborer le prochain plan stratégique à moyen terme sur la base d'un large dialogue avec les États membres, car cette approche garantira l'équilibre du futur document. Le recours aux technologies modernes pour réaliser des économies et améliorer la productivité de l'OMPI ne doit pas compromettre la qualité du travail du Secrétariat. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, en particulier dans la préparation des traductions officielles, devrait être complétée par une révision, une relecture et une postédition obligatoires effectuées par des experts afin de garantir l'exactitude et la haute qualité des traductions. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale confirme sa volonté de continuer à participer de manière constructive aux travaux du PBC. Merci beaucoup.

68. [CHINE](#) : Nous remercions le Secrétariat d'avoir présenté le rapport du Comité du programme et budget. La Chine a toujours accordé une grande importance aux travaux du PBC et estime qu'une gestion financière et des performances rigoureuse compte parmi les fondements et les piliers essentiels de la gouvernance et du bon fonctionnement de l'OMPI. La Chine note avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, sous la direction du Directeur général Daren Tang, l'OMPI a une nouvelle fois réalisé des progrès réels dans divers domaines, notamment en matière de recettes financières, de résultats et de gestion globale des performances. La Chine salue vivement ces réalisations. À sa quarantième session, le PBC a examiné et adopté plusieurs documents importants, notamment le rapport sur la performance de l'OMPI pour 2024-2025 et le rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. La proposition présentée par la Chine concernant la poursuite de la mise en œuvre et de la mise à jour des stratégies de continuité des activités a été intégrée avec succès dans la décision prise à cette session. La Chine est disposée à continuer de participer activement et de manière constructive aux travaux du PBC. Je vous en remercie.

69. [TUNISIE](#) : Ma délégation tient à féliciter S. E. l'Ambassadeur d'Égypte, ainsi que ses deux vice-présidents, pour la manière dont ils ont présidé la quarantième session du Comité du programme et budget. Nous notons avec satisfaction les solides résultats financiers de l'Organisation au cours de la période considérée et les avancées enregistrées dans les différents secteurs d'activité, en dépit de quelques reculs, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Ma délégation se félicite également de l'accent mis, lors de l'examen des activités de cette année, sur les initiatives favorisant le développement et la croissance, à savoir le pilier stratégique n° 4. Nous notons avec satisfaction les efforts déployés pour diversifier les bénéficiaires des projets sur le terrain, ainsi que les initiatives visant à pérenniser les effets des projets grâce à la mise en place de plateformes d'engagement communautaire. Nous estimons qu'une plus grande attention pourrait être accordée à la mesure de l'incidence concrète des programmes sur le terrain. Au-delà des données relatives aux activités menées, aux sessions de formation organisées ou au nombre de bénéficiaires, il serait également utile de disposer d'informations permettant d'évaluer l'effet durable de ces interventions. Par ailleurs, Monsieur le Président, ma délégation encourage l'OMPI à renforcer ses interactions et ses partenariats avec d'autres organisations internationales afin d'atteindre des objectifs mondiaux dans lesquels la propriété intellectuelle peut jouer un rôle important. Selon nous, l'OMPI peut jouer un rôle central et créer des partenariats mondiaux visant à intégrer la propriété intellectuelle dans des initiatives conjointes en faveur du développement et de la croissance. La délégation de la Tunisie réaffirme également son soutien à la méthode actuelle d'affectation des dépenses et des recettes, fondée sur les principes d'unité et de solidarité entre les unions. Tant que la situation financière de l'OMPI demeure saine et stable, il n'y a aucune raison de réviser la méthodologie actuelle. Ma délégation insiste sur le fait que tous les systèmes de l'OMPI revêtent une importance égale et répondent aux besoins spécifiques de leurs utilisateurs, contribuant ainsi au développement d'un écosystème international de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Il convient de rappeler que l'OMPI est une institution du système des Nations Unies. Son objectif premier est

de répondre aux besoins de ses États membres, et non pas simplement de rechercher des activités génératrices de revenus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

70. [PAKISTAN](#) : Ma délégation se félicite de la situation financière globalement saine de l'Organisation, ainsi qu'il ressort du rapport sur la performance de l'OMPI. Nous saluons la gestion prudente des finances et des placements menée par le Secrétariat, qui s'avère déterminante pour la viabilité à long terme de l'Organisation. De l'avis du Pakistan, les gains financiers de l'OMPI doivent se traduire par l'intégration du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Un budget inclusif exige que des mesures soient prises pour faire progresser l'écosystème de la propriété intellectuelle dans son ensemble, en accordant une attention particulière aux écosystèmes de propriété intellectuelle émergents. Nous apprécions tout particulièrement l'alignement continu du programme de travail et budget sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les considérations de développement occupant une place centrale dans la mise en œuvre inclusive des programmes, il est essentiel que les fonds alloués soient utilisés pour soutenir davantage le transfert de technologies, combler le fossé en matière d'innovation et favoriser la commercialisation de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne le projet de mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, le Pakistan a toujours souligné la nécessité que cette question soit guidée par les principes d'objectivité, d'inclusivité, de transparence et de neutralité. Les principales questions en suspens concernant l'entité à laquelle sera confiée l'évaluation, ses objectifs et son champ d'application doivent tenir compte des principes directeurs relatifs aux bureaux extérieurs de l'OMPI convenus par les États membres en 2015. Nous préconisons vivement que l'évaluation soit menée par une entité externe indépendante. Afin de faire avancer nos travaux sur cette question, notre délégation a soutenu la proposition de charger le Secrétariat d'élaborer un projet de document qui sera examiné plus en détail par les États membres. Nous restons désireux d'analyser le document que produira le Secrétariat et nous vous assurons de notre engagement constructif sur cette question. Je vous en remercie.

71. [ESPAGNE](#) : La délégation de l'Espagne s'associe à la déclaration du groupe B et salue le travail préparatoire accompli par le Secrétariat. L'Espagne prend note des discussions relatives au Plan stratégique à moyen terme. Nous réaffirmons notre confiance dans le fait que son élaboration continuera de suivre les pratiques établies de l'OMPI et sera conforme au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier. Les obligations et engagements financiers à long terme de l'Organisation constituent un enjeu d'une importance fondamentale pour la viabilité financière de l'OMPI. À cet égard, nous tenons à saluer les progrès réalisés ces dernières années en matière d'assurance maladie payable après la cessation de service, notamment grâce à la création du régime multiemployeurs. Nous nous félicitons du fait que, dans les états financiers de 2025, les actifs et les passifs liés à ces engagements financiers soient enfin, et pour la première fois, correctement séparés, ce qui apporte une sécurité et renforce les capacités de suivi. Nous encourageons l'OMPI à continuer d'accorder une attention particulière et constante à cette question, en progressant vers la couverture intégrale de ces engagements et en améliorant la clarté des informations qu'elle fournit. L'Espagne souligne le rôle fondamental joué par l'ensemble des systèmes de propriété intellectuelle en tant que fondement de l'activité de l'OMPI et en tant que moteurs de l'innovation et du développement économique à l'échelle mondiale. Pour que cela reste possible, la viabilité financière de l'Organisation doit continuer à être une priorité, sans négliger pour autant la coopération, qui est indispensable pour que tous les États membres puissent bénéficier des avantages du système de propriété intellectuelle. L'Espagne souligne l'importance de maintenir un bon équilibre et une approche prudente en ce qui concerne le programme de travail et budget, compte tenu de la grande instabilité du contexte international, afin que l'Organisation préserve sa solidité financière tout en veillant à ce que la propriété intellectuelle contribue de manière équitable au progrès de tous les pays et à l'accomplissement effectif de son mandat. L'Espagne prend également note des discussions relatives à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et se félicite de la décision de charger le

Secrétariat d'élaborer un nouveau projet de mandat fondé sur les pratiques, principes, normes et lignes directrices de l'ONU et de l'OMPI en matière d'évaluation. Nous restons disposés à continuer de participer de manière constructive aux travaux de la quarante et unième session du PBC. Merci beaucoup.

72. [COLOMBIE](#) : La délégation de la Colombie se félicite des bons résultats financiers de l'Organisation ainsi que des propositions d'amendements à la politique en matière de placements, en particulier concernant les paragraphes 7 et 45, qui visent à renforcer la transparence dans la gestion des ressources. La Colombie invite les États membres à poursuivre de manière constructive et sans délai le dialogue sur le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Bien que nous nous félicitions des progrès enregistrés sur ce sujet durant la récente session du PBC, nous tenons à faire part de notre inquiétude face à l'absence d'avancées ces dernières années. Les candidatures à la création de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris celle de la Colombie, sont en suspens depuis l'Assemblée générale de 2019, dans l'attente d'une décision concernant l'évaluation qui devait être réalisée en 2021 et qui, malheureusement, n'a pas encore été menée à bien faute de consensus. Pour la Colombie, il est important que nous progressions vers la création et la mise en place d'un bureau extérieur de l'OMPI dans notre pays, car cela renforcerait un système de propriété intellectuelle équilibré au service de l'innovation et du bien-être de la population latino-américaine. Enfin, la délégation de la Colombie souhaite inviter l'Organisation à poursuivre ses efforts en vue d'atteindre les objectifs signalés dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 comme n'étant pas encore atteints, en particulier celui relatif au pilier stratégique n° 3, à savoir fournir des services, des connaissances et des données de haute qualité dans le domaine de la propriété intellectuelle qui apportent une valeur aux utilisateurs du monde entier. Nous n'avons pas vu de rapport sur les licences d'accès ou le transfert de technologies dans le cadre des initiatives sanitaires pour lesquelles l'OMPI a facilité le volet "propriété intellectuelle". Or, ces activités revêtent une importance particulière pour la Colombie. De même, les activités relevant du pilier stratégique n° 4 sont importantes pour la Colombie, compte tenu du lien entre la propriété intellectuelle et l'amélioration de la santé de la population, ainsi que pour la réduction des inégalités entre les sexes, qui fait partie du cadre du système de propriété intellectuelle équilibré que les États membres et l'Organisation devraient s'efforcer de promouvoir, tant dans leurs activités internes que dans leur action en tant qu'organisme international.

73. [BRÉSIL](#) : Le Brésil remercie le Secrétariat pour le rapport A/68/6 et s'associe à la déclaration prononcée par la distinguée délégation d'El Salvador au nom du GRULAC. La situation financière favorable de l'OMPI découle de sa position unique au sein du système des Nations Unies en tant que prestataire de services. Sa dépendance vis-à-vis des contributions obligatoires des États membres est quasi négligeable. Par conséquent, en tant qu'États membres, nous nous devons d'utiliser les ressources disponibles avec sagesse et efficacité. Les résultats d'exploitation génèrent un excédent suffisant pour les activités futures et devraient profiter à l'ensemble des membres et contribuer à la bonne santé du système de propriété intellectuelle. La solidité financière de l'OMPI devrait se traduire par des résultats en matière de développement, avec des avancées dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et la contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable. Le développement devrait faire partie intégrante de l'ensemble des activités et programmes de l'OMPI. À cet égard, le transfert de technologie est un instrument essentiel pour réduire le fossé entre les nantis et les démunis. Pour pouvoir se concrétiser, l'aspiration de longue date des pays en développement à accroître leur part dans l'innovation technologique et les actifs de propriété intellectuelle a besoin de l'appui de l'OMPI. Les bureaux extérieurs de l'OMPI jouent un rôle important dans le soutien et la promotion de l'innovation et de la créativité, contribuant ainsi au rayonnement de l'Organisation et aidant à relever les défis communs et mondiaux. Nous estimons que ces bureaux peuvent étendre la portée des programmes de l'OMPI au profit des pays hôtes et de leurs régions. À l'instar de toutes les unités du Secrétariat de l'OMPI, ils doivent être supervisés et tenus de rendre des

comptes. Monsieur le Président, le Brésil se félicite des discussions menées sur le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) lors de la dernière session du PBC et de l'accord conclu visant à accorder suffisamment de temps pour la préparation d'un nouveau cadre stratégique solide et inclusif avec la future équipe de direction de l'OMPI. Nous réaffirmons l'importance de faire en sorte qu'il y ait des consultations véritables avec les États membres lors de l'élaboration du prochain PSMT. Sur le fond, le futur cadre stratégique devrait continuer à renforcer la mise en œuvre de toutes les recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par des mesures favorisant un accès plus équitable aux technologies émergentes. Le Brésil se réjouit à la perspective de continuer à participer de manière constructive à toutes les réunions du PBC. Je vous remercie de votre attention.

74. [ITALIE](#) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par le groupe B et se félicite des excellents résultats financiers communiqués par l'OMPI pour l'exercice 2024-2025, qui reflètent la bonne gestion de l'Organisation, son efficacité opérationnelle et sa capacité constante d'obtenir des résultats tout en maintenant une situation financière solide. Dans le même temps, nous notons que les engagements à long terme liés aux prestations au personnel après la cessation de service et aux prestations de retraite restent importants. Tout en reconnaissant les mesures prises par le Secrétariat, nous estimons qu'un suivi continu et attentif des projections actuarielles et des hypothèses sous-jacentes reste essentiel pour garantir la viabilité à long terme de la situation financière de l'Organisation. À cet égard, nous préconisons la fourniture de rapports réguliers aux États membres du PBC sur l'évolution de ces engagements, y compris des mises à jour sur les niveaux de financement et les tendances prévues. En ce qui concerne la politique en matière de placements, l'Italie a souligné l'importance de la transparence et de la supervision. Nous estimons que le PBC devrait recevoir des informations plus complètes et plus récentes sur la gestion du portefeuille de placements de l'OMPI, ses performances, son exposition aux risques ainsi que sur la mise en œuvre de la politique en matière de placements, afin de permettre aux États membres d'avoir une vision claire et actualisée et d'adopter une approche efficace. De manière générale, nous félicitons le Secrétariat pour les résultats financiers positifs obtenus au fil des ans et nous espérons que la gestion financière prudente se poursuivra dans les années à venir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

75. [CUBA](#) : Nous remercions le Secrétariat pour son rapport. Nous appuyons la déclaration du GRULAC sur les principales questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour, en ce qu'elles se rapportent au programme de travail et budget pour la période 2026-2027. À cet égard, il convient de souligner l'importance de garantir le financement de la participation des pays en développement aux différents comités permanents et groupes de travail de l'Organisation, y compris les budgets consacrés à l'assistance technique et au développement du système automatisé pour les marques et les brevets. Nous devons également veiller à l'égalité entre les sexes et à la répartition géographique à tous les niveaux de l'Organisation. Je vous remercie.

76. [RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN](#) : Nous nous félicitons des résultats de la quarantième session du PBC. Nous prenons note des bons résultats financiers de l'OMPI et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats escomptés pour l'exercice biennal. L'Iran considère la solidité financière comme un moyen et non comme une fin en soi. La bonne santé institutionnelle et financière devrait se traduire par des avantages concrets pour l'ensemble des États membres grâce à une mise en œuvre équilibrée des programmes, à une coopération technique efficace, à un accès plus large aux services de l'OMPI et à un soutien durable aux écosystèmes nationaux d'innovation. À cet égard, les performances devraient être évaluées non seulement en fonction des activités menées, mais aussi des résultats durables générés pour les États membres. En ce qui concerne le Plan stratégique à moyen terme (PSMT), nous nous félicitons des assurances données par le Directeur général quant à la continuité et à la consultation avec les États membres. Nous espérons vivement que le

prochain plan reflétera les priorités et les préoccupations de tous les États membres, et préservera le développement en tant que composante à part entière de l'orientation stratégique de l'Organisation. Pour ce qui est des bureaux extérieurs, ma délégation s'est réjouie de contribuer à la souplesse et à l'esprit constructif qui ont permis au PBC de trouver un terrain d'entente, après plusieurs années d'impasse, sur une nouvelle voie à suivre. Il convient de mettre pleinement à profit cette nouvelle chance. L'élan créé par la décision du comité doit désormais se traduire par un engagement ciblé et des progrès concrets en vue de la définition rapide du mandat. Nous espérons que le projet révisé contribuera à réduire les divergences et facilitera la finalisation dans les meilleurs délais du mandat. Nous attendons avec intérêt de recevoir ce texte avant la prochaine session du comité afin de permettre un examen en temps voulu du mandat et d'ouvrir la voie à la création de nouveaux bureaux extérieurs, en particulier dans les régions sous-représentées. Nous recommandons par ailleurs de continuer d'accorder une attention particulière à la représentation géographique au sein de l'Organisation, y compris aux échelons supérieurs. L'OMPI devrait en particulier élaborer des mesures concrètes, assorties de délais, pour remédier à la sous-représentation persistante de certains États membres et de certaines régions. Monsieur le Président, l'Iran reste déterminé à collaborer avec tous les États membres et le Secrétariat en vue d'un système international de propriété intellectuelle plus équilibré, plus inclusif et plus équitable. Je vous remercie.

77. [SAMOA](#) : Nous remercions le PBC pour son travail assidu et nous prenons acte de l'importance des décisions adoptées lors de sa quarantième session. Pour les petits États insulaires en développement (PEID), notamment ceux du Pacifique, la solidité de la gouvernance financière de l'OMPI a une influence directe sur notre capacité de participer de manière véritable au système mondial de propriété intellectuelle. Le Samoa estime qu'il y a une réelle opportunité de faire en sorte que le PBC soit plus à l'écoute des besoins des PEID. Premièrement, nous encourageons le comité à intégrer, dans ses futurs examens des résultats financiers et de la performance, des rapports d'impact axés sur les PEID. Lorsque le PBC considère des documents tels que le rapport sur la performance de l'OMPI et les états financiers annuels, une analyse spécifique de la manière dont ces résultats se traduisent par des gains de capacité réels pour les petites administrations améliorerait considérablement la transparence et l'équité. Deuxièmement, le Samoa souligne l'intérêt de relier les conclusions en matière de supervision à la coopération au service du développement. L'examen par le PBC des rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, de la Division de la supervision interne et du Corps commun d'inspection est essentiel, mais leurs conclusions devraient orienter plus clairement l'assistance technique destinée aux pays dont les capacités institutionnelles sont limitées. Cela est particulièrement pertinent en matière de résilience numérique et de continuité des activités, domaines dans lesquels les nations du Pacifique sont confrontées à des vulnérabilités qui leur sont propres en matière de connectivité. Troisièmement, s'agissant de la planification stratégique, le Samoa se félicite des orientations du comité concernant le plan stratégique à moyen terme (PSMT). Nous préconisons la mise en place de consultations structurées avec les PEID afin de garantir que les futurs PSMT reflètent les priorités régionales telles que la protection des savoirs traditionnels, la transformation numérique et le renforcement institutionnel. Quatrièmement, nous estimons utile d'améliorer l'accessibilité des processus du PBC. Des résumés rédigés en langage clair et la diffusion anticipée des documents aideraient grandement les petites délégations qui gèrent plusieurs dossiers avec un personnel limité. Enfin, puisque le comité examine les politiques en matière de placements et les engagements à long terme, le Samoa prône la réalisation d'évaluations des risques tenant compte des spécificités des PEID afin de garantir que les décisions financières ne restreignent pas involontairement les ressources disponibles pour la coopération au service du développement. Le Samoa réaffirme son attachement à une collaboration constructive avec le PBC. Faire en sorte que le comité soit encore plus sensible aux questions de développement garantira que l'intégrité financière de l'OMPI aille de pair avec son engagement en faveur de l'inclusivité, de l'équité et d'une participation effective de tous les États membres, grands et petits.

78. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : Les États-Unis s'associent à la déclaration prononcée par le distingué représentant de l'Allemagne au nom du groupe B. Comme les États-Unis l'ont souligné dans leur déclaration liminaire, un nouveau mandat à la tête de l'OMPI offre à l'Organisation l'occasion de se renouveler et de se recentrer sur son mandat consacré à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, à savoir promouvoir la propriété intellectuelle et faire progresser la protection efficace de celle-ci à travers le monde. En conséquence, il est essentiel que les dépenses et l'allocation des ressources de l'OMPI reflètent ce recentrage sur l'article 3, c'est-à-dire sur la promotion d'une protection efficace de la propriété intellectuelle. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) doit définir une vision et des priorités qui font progresser le mandat fondamental de l'OMPI et mettent l'accent sur la bonne santé des systèmes gérés par l'Organisation. Le PSMT doit être cohérent avec le mandat fondamental de l'OMPI. L'OMPI est une institution technique spécialisée, et non une agence de développement, et son PSMT doit refléter cette réalité. Les États-Unis attendent avec intérêt de pouvoir formuler, le moment venu, des observations plus précises concernant le PSMT. Je vous remercie Monsieur le Président.

79. [UKRAINE](#) : L'Ukraine accorde une grande importance aux travaux du PBC, en tant qu'organe chargé de renforcer l'intégrité institutionnelle, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance budgétaire de l'OMPI. Dans ce contexte, l'Ukraine tient à réaffirmer sa position de principe concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI. Les bureaux extérieurs constituent un privilège, et non un droit. Leur fonctionnement doit être transparent, pleinement conforme au mandat et aux valeurs de l'OMPI, et doit produire des avantages clairs et mesurables pour ses utilisateurs et ses États membres. Le maintien en activité du bureau extérieur de l'OMPI à Moscou reste une source de profonde préoccupation pour l'Ukraine. Il est difficile de justifier la présence d'un bureau extérieur de l'OMPI dans la capitale d'un État qui poursuit sa guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, viole la Charte des Nations Unies, tente d'annexer illégalement une partie d'un autre État membre de l'OMPI et détruit l'écosystème d'innovation et de créativité de cet État membre. L'Ukraine demande donc que cette question continue de faire l'objet d'un examen attentif dans le cadre des travaux du PBC, et nous réitérons notre position selon laquelle le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou devrait être fermé. L'Ukraine souligne également que toutes les activités, plateformes et projets de l'OMPI doivent respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je vous remercie, Monsieur le Président.

80. [PAKISTAN](#) : Ma délégation se félicite de la situation financière globalement saine de l'Organisation, ainsi qu'il ressort du rapport sur la performance de l'OMPI. Nous saluons la gestion prudente des finances et des placements menée par le Secrétariat, qui s'avère déterminante pour la viabilité à long terme de l'Organisation. Nous nous félicitons tout particulièrement que le programme de travail et budget reste aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les considérations liées au développement occupant une place centrale dans la mise en œuvre inclusive des programmes. Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, le Pakistan souligne une nouvelle fois la nécessité que cette question soit guidée par les principes d'objectivité, d'inclusivité, de transparence et de neutralité. Nous préconisons vivement que l'évaluation soit menée par une entité indépendante et externe. Nous restons désireux d'analyser le document que produira le Secrétariat et nous vous assurons de notre engagement constructif sur cette question. Je vous remercie.

81. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : Nous nous exprimons à titre national. Nous souhaitons saisir cette occasion pour exercer notre droit de réponse concernant la déclaration faite par l'un des délégués au titre du point 10 de l'ordre du jour. Nous tenons à assurer à toutes les personnes présentes ici que le bureau de l'OMPI à Moscou est fermé du vendredi au lundi de 18 h 00 à 9 h 00, ainsi que le week-end. Les autres jours, le bureau fonctionne conformément au mandat qui lui a été confié par le siège, et il continuera à le faire quelles que soient les

déclarations agressives qui pourraient être formulées par les représentants d'États membres de l'OMPI. Je vous remercie.

82. CONTRÔLEUSE : Bonjour à toutes et tous. Je n'ai pas grand-chose à dire, si ce n'est que je tiens à exprimer ma sincère gratitude au président du PBC, S. E. Alaa Hegazy, ainsi qu'aux vice-présidents. Je tiens également à remercier chacune des délégations représentées au PBC pour les décisions prises, mais aussi pour le travail acharné qui a précédé la session. L'engagement a été très fort durant la phase préparatoire. Enfin, au nom du Secrétariat, je tiens à exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à l'ensemble de nos entités de supervision et d'audit, à la vérificatrice externe des comptes, à notre directrice de la Direction de la supervision interne et à son équipe, ainsi qu'à l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Merci infiniment, Monsieur le Président.

83. PRÉSIDENT : Je m'associe à ces remerciements, en particulier ceux adressés à l'Ambassadeur Alaa Hegazy, de l'Égypte, pour le leadership dont il a fait preuve à la tête du PBC. S'il n'y a pas d'autre orateur, nous sommes maintenant prêts à prendre une décision et je voudrais proposer le paragraphe de décision suivant :

84. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/68/6) et
- ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans le même document.

85. PRÉSIDENT : Je ne vois aucune objection. Il en est ainsi décidé. Merci beaucoup. Le point 10 de l'ordre du jour est clos.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORT DES COMITES DE L'OMPI

i) Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

86. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

ii) Comité permanent du droit des brevets (SCP)

87. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

iii) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

88. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

iv) Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

89. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

v) Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

90. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

vi) Comité des normes de l'OMPI (CWS)

91. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

vii) Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

92. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTEME DU PCT

93. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document [PCT/A/58/4](#)).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTEME DE MADRID

94. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document [MM/A/60/3](#)).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTEME DE LA HAYE

95. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document [H/A/46/2](#)).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTEME DE LISBONNE

96. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document [L/A/43/2](#)).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [WO/GA/60/10](#).

98. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document [WO/GA/60/11](#)).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITE DE MARRAKECH VISANT A FACILITER L'ACCES DES AVEUGLES, DES DEFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTES DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMES AUX ŒUVRES PUBLIEES (MVT)

99. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du Traité de Marrakech (document [MVT/A/11/2](#)).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ASSISTANCE ET APPUI AU SECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA CREATIVITE ET AU SYSTEME DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'UKRAINE

100. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/68/7](#).

101. [DIRECTEUR GÉNÉRAL](#) : Excellences et Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", reproduit dans le document A/68/7. Ce rapport a été établi conformément au sous-paragraphe d) de la décision prise par les États membres lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Ainsi qu'il a été demandé par les États membres, et en collaboration et concertation avec l'Ukraine, le Bureau international a continué de fournir une assistance et un appui à l'écosystème de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Cet appui a été guidé par le nouveau memorandum d'accord complet entre l'OMPI et le Ministère de l'économie de l'Ukraine, signé en juillet 2025. Le memorandum d'accord sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle reflète les nouvelles priorités de l'Ukraine et offre un cadre important pour la poursuite de notre collaboration. Depuis juillet dernier, nous avons mené plus de 30 consultations, en présentiel ou en ligne, avec les autorités ukrainiennes. Parmi celles-ci figurent mes entretiens avec le vice-ministre de l'économie, M. Oleksandr Tsybort. Nous sommes également en contact régulier avec Mme Olena Orliuk, directrice de l'Office national ukrainien de la propriété intellectuelle et des innovations (UANPIO), et d'autres parties prenantes essentielles de l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Le rapport met en avant plusieurs axes de travail. Permettez-moi de vous présenter quelques exemples. Tout d'abord, et conformément à ce qui nous a été demandé, nous continuons de collaborer étroitement avec l'Ukraine sur sa nouvelle stratégie nationale de propriété intellectuelle et son plan opérationnel de mise en œuvre, qui sont actuellement devant le gouvernement pour adoption. Je me félicite de ma récente discussion avec le vice-ministre Tsybort concernant la création d'un groupe de travail conjoint chargé de favoriser la mise en œuvre et les efforts techniques dans des domaines tels que l'analyse de la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, la mesure de l'économie de la création, ainsi que la valorisation et le financement dans le domaine de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous avons continué de mettre l'accent sur le renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle, en aidant l'Académie de la propriété intellectuelle de l'Ukraine à moderniser sa présence en ligne et en lançant, au début de cette année, une version ukrainienne sur mesure du Guide d'introduction à la propriété intellectuelle. Avec l'appui du Fonds fiduciaire de la Corée, nous continuons également d'autonomiser les entrepreneuses en renforçant leur compréhension de la propriété intellectuelle et, pour certaines participantes sélectionnées, en proposant un accompagnement sur mesure en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle, de stratégie de marque et de levée de fonds. Troisièmement, nous continuons de proposer des activités de renforcement des capacités à l'intention du pouvoir judiciaire de l'Ukraine, notamment à travers l'élaboration d'un manuel de référence sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges. Et quatrièmement, nous continuons de soutenir les innovateurs et les créateurs. Au cours de la

période considérée, 11 start-up et innovateurs ukrainiens ont participé au programme “Développez votre propriété intellectuelle” de l’OMPI à l’intention des entreprises de haute technologie, qui leur a permis de définir leur approche en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle et d’intégrer celle-ci à leurs stratégies. Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère de l’économie, nous avons achevé la première phase d’un projet visant à soutenir les organisations de gestion collective grâce à des conseils stratégiques et à la mise au point d’une boîte à outils permettant d’évaluer les rapports et l’efficacité de ces organisations. Je peux également vous annoncer que, le 8 juillet dernier, nous avons signé un nouvel accord de coopération avec l’UANIPIO concernant l’échange et la diffusion de données. Cet accord ouvre la voie à la poursuite des travaux en matière de numérisation et au déploiement des outils d’intelligence artificielle de l’OMPI en Ukraine. Le rapport présente également une analyse actualisée des effets de la guerre sur l’écosystème de l’innovation et de la créativité en Ukraine. L’évaluation fait état de répercussions graves et de plus en plus structurelles, la plupart des effets relevés dans les évaluations précédentes ayant persisté et, dans certains cas, s’étant accentués. Dans le même temps, l’évaluation souligne la résilience et la capacité d’adaptation dont font preuve les écosystèmes de l’innovation et de la créativité, les institutions et les acteurs ukrainiens qui continuent d’assumer leurs fonctions essentielles et, dans certains cas, d’étendre leurs services. Cette évaluation, conjuguée aux rapports d’autres organisations du système des Nations Unies, montre également que les écosystèmes de l’Ukraine en matière d’innovation et dans les domaines scientifique, numérique et de la création passent progressivement d’une logique d’urgence à un développement axé sur la reconstruction. Si les contraintes structurelles restent importantes, notamment en matière de capital humain, d’infrastructures et de financement, l’orientation politique de l’Ukraine met de plus en plus l’accent sur le redressement institutionnel, l’intégration à l’Union européenne et une reconstruction axée sur l’innovation. Les données relatives à la propriété intellectuelle dressent un tableau contrasté, mais qui témoigne d’une bonne résilience. Le nombre de demandes nationales de titres de propriété intellectuelle a diminué en 2024, tandis que celui des demandes de modèles d’utilité a continué d’augmenter. En 2025, la croissance soutenue des demandes internationales a une nouvelle fois démontré la solidité du système, les demandes émanant de résidents faisant preuve d’une plus grande résilience que celles émanant de non-résidents. À la demande des États membres, le Bureau international a également pris des mesures pour veiller à ce que les publications concernant les ressources et les plateformes de l’OMPI respectent les principes de souveraineté, d’indépendance et d’intégrité territoriale de l’Ukraine à l’intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Bureau international reste déterminé à mettre en œuvre les décisions prises par les États membres et à poursuivre sa coopération avec l’Ukraine afin de soutenir l’innovation, la créativité et l’écosystème de la propriété intellectuelle dans ce pays.

102. [SECRÉTARIAT](#) : Tout d’abord, qu’il me soit permis de remercier le Directeur général pour sa présentation du point 18 de l’ordre du jour. J’ai le plaisir de vous présenter le rapport sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine, reproduit dans le document A/68/7. Le rapport s’articule autour de cinq parties, organisées de la manière suivante : pour commencer, la première partie correspond à l’introduction et au résumé du rapport, et la deuxième partie propose une évaluation actualisée des effets de la guerre sur l’écosystème de l’innovation et de la création en Ukraine. Cette partie contient notamment les principales conclusions tirées des consultations avec les parties prenantes et des recherches documentaires réalisées, ainsi qu’une analyse des performances de l’Ukraine en matière d’innovation, fondée sur l’Indice mondial de l’innovation et sur les tendances en matière de dépôt de demandes et d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle. La troisième partie présente l’aide et le soutien apportés par l’OMPI au secteur de l’innovation et de la créativité en Ukraine ainsi qu’à son système de propriété intellectuelle. La quatrième partie contient des informations actualisées concernant l’accès aux services de propriété intellectuelle de l’OMPI ainsi que les mesures prises pour garantir que toutes les publications diffusées sur l’ensemble des ressources et des plateformes de l’OMPI respectent et défendent les principes de souveraineté, d’indépendance et d’intégrité territoriale de l’Ukraine. Enfin, la cinquième partie présente les

conclusions du rapport. Ce rapport est présenté conformément au mandat confié par les États membres lors des assemblées 2024 de l'OMPI, qui comprenait notamment la demande de rendre compte chaque année, à compter de cette date, de la mise en œuvre de la décision et d'autres activités pertinentes. Permettez-moi de vous donner davantage d'informations sur la méthodologie et les conclusions de cette nouvelle évaluation des effets de la guerre. Dans le cadre du rapport annuel prévu par son mandat, le Bureau international a réalisé une nouvelle évaluation des effets de la guerre sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine. Cette évaluation a été menée à travers des consultations avec les parties prenantes à différents niveaux, notamment au moyen de questionnaires et d'entretiens, ainsi que d'une recherche documentaire et d'une analyse de données. Une cinquantaine de parties prenantes, dont des autorités gouvernementales, des établissements d'enseignement et de recherche, des organisations apportant un appui à l'innovation, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des représentants d'entreprises, des acteurs des industries de la création, des organisations de gestion collective, ainsi que des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), y ont participé. L'évaluation s'est également appuyée sur les données de l'OMPI, l'Indice mondial de l'innovation, les informations fournies par les autorités ukrainiennes, ainsi que sur les rapports des organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Le Bureau international a notamment utilisé le rapport "Ukraine – Fifth Rapid Damage and Needs Assessment" (Ukraine – Cinquième évaluation rapide des dommages et des besoins, ci-après dénommée "Cinquième évaluation rapide") publié par la Banque mondiale en février 2026 et couvrant la période de février 2022 à décembre 2025. D'après la Cinquième évaluation rapide, les pertes socioéconomiques seraient estimées à 666,7 milliards de dollars É.-U., tandis que les dommages directs en se chiffraient à près de 195,1 milliards de dollars É.-U., les secteurs les plus touchés étant le logement, les transports et l'énergie. En outre, l'UNESCO a constaté que 527 sites culturels avaient été endommagés depuis le 24 février 2022. En réalité, bon nombre des effets précédemment signalés aux assemblées de l'OMPI (documents A/64/8, A/65/7 et A/66/8) persistent et, dans certains cas, se sont intensifiés. D'autres contraintes systémiques se sont également accentuées, notamment la faiblesse des dépenses des entreprises en matière d'innovation, la baisse des inscriptions d'étudiants, la contraction du marché, qui nuit aux industries de la création, et les difficultés liées aux capacités d'application des droits de propriété intellectuelle. Ces conclusions sont importantes non seulement pour évaluer la situation, mais aussi pour garantir que l'aide apportée par l'OMPI reste ciblée, adaptée aux besoins et en phase avec l'évolution des priorités de l'Ukraine. Le secteur de la création continue également de faire face à des défis majeurs en raison de la guerre en cours. Parmi les facteurs qui ont contribué à cette situation, on peut citer la forte diminution du financement national du développement culturel, la réduction de la production de biens et de services créatifs, le manque de personnel et les capacités opérationnelles limitées des organisations de gestion collective. Ensemble, ces facteurs ont eu un impact négatif majeur sur le secteur de la création. Le Bureau international a également analysé les performances de l'Ukraine en matière d'innovation, indiquées dans l'Indice mondial de l'innovation. Les résultats ont révélé des défis structurels conformes à ceux identifiés par les parties prenantes nationales et internationales, en mettant particulièrement l'accent sur le capital humain, les infrastructures, les capacités de recherche et le financement. Dans l'édition 2025 de l'Indice mondial de l'innovation, l'Ukraine s'est classée soixante-sixième sur 139 économies, perdant 60 places en 2024. Parallèlement à cela, l'Ukraine continue d'afficher des résultats supérieurs aux attentes compte tenu de son niveau de développement et conserve des positions solides dans certains domaines, se classant au premier rang mondial en ce qui concerne les modèles d'utilité par pays d'origine et au cinquième rang mondial en matière d'exportations de services liés aux TIC. Pris dans leur ensemble, les résultats de l'Indice mondial de l'innovation, les données de l'OMPI ainsi que les rapports des organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux dressent un tableau cohérent : des faiblesses persistantes et des défis structurels de plus en plus marqués continuent de nuire à l'écosystème ukrainien de l'innovation, tandis que d'importants atouts subsistent en matière de résilience, d'adaptabilité et de potentiel. Il ressort des rapports internationaux établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et l'Union européenne que les écosystèmes ukrainiens de l'innovation, de la science, du numérique et de la création passent progressivement de la résilience en situation d'urgence liée à la guerre à une transformation axée sur la reconstruction. Si les contraintes structurelles demeurent importantes, notamment en matière de capital humain, d'infrastructures et de financement, l'orientation politique met de plus en plus l'accent sur le redressement institutionnel, l'intégration à l'Union européenne et la reconstruction axée sur l'innovation en tant que piliers fondamentaux de la trajectoire de développement à long terme de l'Ukraine. Cette transition a également été soutenue par des cadres de coopération internationale élargis, notamment la Coalition internationale pour la science, la recherche et l'innovation en Ukraine, le Plan d'action de l'UNESCO, ainsi que par une intégration renforcée aux cadres européens de recherche et d'innovation. L'évolution de la situation en matière de sécurité, ainsi que les limites liées à la disponibilité et à la comparabilité des données, restreignent inévitablement l'évaluation et soulignent qu'il est essentiel de poursuivre la collaboration avec les autorités ukrainiennes. Dans le même temps, les institutions et les parties prenantes ukrainiennes ont fait preuve d'une résilience remarquable en maintenant leurs fonctions essentielles et, dans certains cas, en élargissant leurs services et en adaptant leurs activités malgré une pression extraordinaire. Cette résilience a également été constatée en ce qui concerne les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle. Si en 2024, une tendance à la baisse a été enregistrée pour les dépôts nationaux de demandes de titres de propriété intellectuelle, des signes de résilience ont été observés pour les demandes de modèles d'utilité, qui ont maintenu une croissance positive. En 2025, la résilience du système s'est de nouveau confirmée par la poursuite de l'augmentation du nombre de dépôts internationaux. Dans les deux cas, les dépôts émanant de déposants domiciliés en Ukraine ont fait preuve d'une plus grande résilience que ceux des non-résidents. Mesdames et Messieurs les délégués des États membres, comme l'a déjà souligné le Directeur général, la coopération et l'assistance apportées par l'OMPI à l'Ukraine englobent notamment l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement du domaine de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, la fourniture de conseils politiques et législatifs, ainsi qu'un effort soutenu visant à renforcer les compétences et les capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés dans la personnalisation progressive des cours en ligne de l'Académie de l'OMPI. Le cours d'introduction à la propriété intellectuelle a été adapté avec succès et lancé en Ukraine début 2026, avec environ 300 participants au premier trimestre 2026. En outre, quelque 585 Ukrainiens ont bénéficié de cours hybrides et d'enseignement à distance proposés par l'Académie de l'OMPI. Le Bureau international a également continué de soutenir le pouvoir judiciaire ukrainien, notamment avec la participation de juges ukrainiens aux programmes judiciaires de l'OMPI et par les progrès réalisés dans l'élaboration du Manuel de référence sur la propriété intellectuelle pour l'Ukraine. Des progrès ont également été réalisés dans d'autres domaines de coopération. Un cadre de projet structuré a été élaboré et adopté en vue du développement du réseau national de CATI en Ukraine d'ici 2026. Le Bureau international continue également de faciliter l'accès de l'UANIPIO et d'autres organismes ukrainiens aux bases de données et à la littérature de brevet et non-brevet au moyen des bases de données des programmes ARDI et ASPI. Nous avons également progressé dans la mise au point d'outils adaptés aux PME et aux start-up. En étroite collaboration avec l'UANIPIO, la traduction et l'adaptation de l'outil de diagnostic de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et du guide intitulé "De l'idée à l'entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes entreprises" ont été achevées et validées. Leur lancement est prévu prochainement en 2026. Dans le même temps, le Bureau international a aidé le Ministère de l'économie, de l'environnement et de l'agriculture de l'Ukraine à améliorer son système de gestion collective, en particulier à travers un appui visant à renforcer la transparence et l'efficacité. Le Bureau international a également poursuivi les consultations avec l'Ukraine concernant son éventuelle adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Des progrès ont également été enregistrés dans le domaine des

services mondiaux en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI. La collection de brevets de l'UANIPIO a été intégrée à la documentation minimale selon le PCT, avec effet au 1^{er} janvier 2026. Le Bureau international a également continué de formuler des conseils concernant l'établissement de la demande de prolongation de la nomination de l'UANIPIO en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. Le Bureau international a continué d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes dans le cadre du programme de travail et budget approuvé, en faveur de la mise en œuvre de l'assistance technique et juridique, au renforcement des capacités et à d'autres activités et projets pertinents pour l'Ukraine. Conformément au mandat confié par les États membres lors des assemblées des de 2024, réaffirmé ensuite par le Directeur général, le Bureau international a continué de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Plus précisément, le Bureau international a continué d'examiner attentivement les mesures susceptibles d'être prises dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, dans le respect des traités respectifs. En conséquence, il a modifié le contenu, élargi le champ d'application lorsque cela était nécessaire et introduit des avertissements dans les ressources et sur les plateformes pertinentes de l'OMPI afin de tenir compte de ces principes. Enfin, le Bureau international est resté déterminé à poursuivre sa coopération étroite avec l'Ukraine, afin de garantir que son soutien et son assistance apportent des avantages et un impact tangible aux créateurs, aux innovateurs et à tous les membres de la communauté de la propriété intellectuelle. Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toute question ou observation éventuelle des États membres.

103. [ALBANIE](#) : Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États soutenant le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Directeur général de l'OMPI pour la présentation du rapport actualisé sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Nous sommes sincèrement reconnaissants à l'égard du Secrétariat de l'OMPI pour tous les efforts qu'il a déployés afin d'aider et de soutenir le secteur de l'innovation et de la créativité, ainsi que le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, ainsi que l'indique le document. Nous saluons le travail accompli au cours de la période considérée, visant à renforcer, dans la mesure du possible, l'infrastructure et l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine, en tenant compte des besoins évidents et de la situation sur le terrain, qui résultent directement de l'agression russe en cours contre l'Ukraine. Ainsi que le souligne le rapport, la guerre, qui en est désormais à sa cinquième année, continue d'avoir de graves répercussions sociales, humanitaires et économiques sur le pays, les pertes socioéconomiques étant estimées à plus de 666 milliards de dollars É.-U. La résilience constatée et les tendances à la hausse observées dans certains dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle, aux niveaux national et international, notamment la croissance des demandes au titre du système de Madrid et des modèles d'utilité, sont des sources d'espoir. Nous sommes néanmoins très préoccupés par les constatations indiquant que la guerre illégale d'agression menée par la Fédération de Russie continue de nuire au le secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine, avec des paramètres structurels et résultats bien en deçà des niveaux d'avant-guerre. Cela se traduit non seulement par des dommages sans précédent à l'infrastructure des institutions scientifiques, éducatives, culturelles et de recherche, mais surtout par la perte de capital humain et de capacités, caractérisée par une forte baisse des inscriptions dans l'enseignement supérieur et une diminution de 24% du nombre de chercheurs en l'espace d'une seule année. Par ailleurs, les effectifs et les capacités globales des principaux acteurs, y compris les organisations de gestion collective, restent fortement limités par rapport à l'année 2021, avant la guerre. La crise humanitaire actuelle et les déplacements massifs de populations continuent d'entraîner une fuite dévastatrice de capital intellectuel, ce qui reste une

source de grave préoccupation pour notre groupe. Les effets négatifs considérables de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, depuis la fuite des cerveaux causée par cette crise humanitaire jusqu'aux dommages causés aux infrastructures et à la réduction des ressources financières, soulignent la nécessité pour la communauté internationale de mettre à profit toutes les possibilités pour continuer de soutenir le peuple ukrainien dans la lutte contre les effets négatifs et durables de la guerre. Ces constats ne laissent aucun doute sur le fait qu'il faudra de nombreuses années pour compenser les dommages causés par la guerre. Nous soulignons donc la nécessité d'un engagement à long terme de la part de l'OMPI. Le rôle de l'OMPI, qui consiste à fournir une aide ciblée et adaptée et à veiller au respect des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine sur l'ensemble de ses plateformes, est indispensable pour répondre aux besoins immédiats et atténuer les effets irréversibles à long terme. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes exprime sa solidarité indéfectible avec l'Ukraine et le peuple ukrainien et appelle l'OMPI à continuer d'apporter son aide et son soutien, conformément à la décision énoncée dans le document A/65/8. En conclusion, nous exhortons la Fédération de Russie à tenir compte des nombreuses demandes de la communauté internationale pour qu'elle cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine et qu'elle retire immédiatement, complètement et inconditionnellement ses forces militaires du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

104. [ROYAUME-UNI](#) : Je prononce cette déclaration au nom des pays ci-après : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Union européenne. Les États membres susmentionnés remercient le Secrétariat de l'OMPI pour le rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", reproduit dans le document A/68/7 et établi conformément à la décision de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. Nous regrettons que l'Ukraine continue d'être victime de l'agression de la Fédération de Russie, à la suite de cette invasion illégale, et que les secteurs de l'innovation et de la créativité ukrainiens continuent d'en subir les conséquences néfastes. Ce rapport est, et restera, une nécessité tant que ces agissements illégaux se poursuivront. Depuis plus de quatre ans, nous appelons sans relâche la Fédération de Russie à mettre immédiatement un terme à son invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine, qui a entraîné une crise humanitaire dévastatrice, des pertes humaines et une tragédie humanitaire, ainsi que de graves destructions et dommages aux infrastructures civiles. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ne laisse planer aucun doute sur les profonds effets négatifs de la guerre d'agression russe sur le fonctionnement de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle. Il indique que la guerre continue d'avoir des répercussions graves et de plus en plus structurelles sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. La plupart des répercussions observées décrites dans les rapports présentés aux assemblées de l'OMPI, figurant dans les documents A/64/8, A/65/7 et A/66/8 persistent, voire s'accroissent, et causent de plus en plus de dommages à l'écosystème de l'innovation et de la création. Il faudra des années, voire des décennies, si ce n'est plus, pour que l'économie ukrainienne retrouve sa trajectoire d'avant-guerre, et sa reconstruction et son redressement nécessiteront des ressources et des efforts considérables. Il est encore plus difficile d'imaginer le temps qu'il faudra et le montant des investissements nécessaires pour retrouver le chemin de la croissance que l'économie ukrainienne connaissait avant la guerre. Nous exigeons de la Fédération de Russie qu'elle mette immédiatement fin à son invasion illégale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine, qu'elle retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire et qu'elle mette fin à toutes les violations du droit international. Comme le montre le rapport, la guerre a provoqué une tragédie humaine, une augmentation sans précédent de la pauvreté parmi les Ukrainiens et des dégâts inimaginables aux infrastructures civiles, estimés à 195,1 milliards de dollars É.-U. de dommages directs, un chiffre inimaginable, et à 666,7 milliards de dollars É.-U. de pertes

socioéconomiques. La destruction de près de 527 sites culturels, scientifiques et éducatifs signalés par l'UNESCO aura indubitablement des répercussions négatives sur le développement de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle à court, moyen et long termes. Nous prenons note des défis persistants décrits, notamment la fuite des cerveaux et les pénuries de main-d'œuvre, notamment des chercheurs, ingénieurs et créatifs, des dégâts subis par les infrastructures et les équipements de recherche, de la baisse des financements et des investissements, ainsi que de la diminution des inscriptions d'étudiants et de la production scientifique. Ces défis ne sont pas seulement théoriques. Ils ont des répercussions concrètes sur l'Ukraine, sa société et ses écosystèmes d'innovation. Nous réaffirmons notre engagement à garantir que les auteurs des crimes de guerre et des autres crimes graves commis dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine répondent pleinement de leurs actes. La fuite des cerveaux, mise en évidence par le rapport et aggravée par les déplacements internes de population et les migrations externes, continue d'entraver le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. 15 172 civils tués, 41 378 blessés, 5,7 millions de réfugiés, 3,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'exode de la population et la peur omniprésente engendrées par la guerre freinent l'innovation et la créativité. Nous remercions le Bureau international pour les mesures qu'il a prises afin que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Le Bureau international a notamment modifié les avertissements figurant dans les conditions d'utilisation des différentes bases de données de l'OMPI, ou ajouté des avertissements, a élargi la portée des avertissements existants applicables à tous les enregistrements internationaux et a ajouté des avertissements pertinents dans les publications de l'OMPI. Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec l'Ukraine et le peuple ukrainien et leur rendons hommage pour leur capacité de poursuivre leurs activités et de s'adapter face à l'agression qui se poursuit. Nous tenons à exprimer notre respect et notre admiration pour la détermination et la persévérance des innovateurs et des créateurs ukrainiens qui, malgré des conditions extrêmement difficiles, ne renoncent pas à leurs activités et continuent de contribuer à la croissance de leur économie et de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. De même, nous saluons la capacité des institutions ukrainiennes de la propriété intellectuelle de préserver leurs fonctions essentielles, d'élargir leurs services et de s'adapter au nouvel environnement. Nous nous félicitons de ces efforts et continuerons de soutenir la reprise de l'économie et de l'écosystème ukrainiens de la propriété intellectuelle. Nous saluons également la croissance dynamique des secteurs de l'agroalimentaire, des technologies médicales, ainsi que des TIC et du numérique en Ukraine, et nous nous félicitons des synergies issues de la coopération entre l'OMPI et les institutions de l'Union européenne, en particulier l'EUIPO, pour soutenir les PME ukrainiennes et les différents acteurs de la propriété intellectuelle. Nous reconnaissons et saluons l'ensemble des initiatives menées par l'OMPI afin de renforcer l'architecture institutionnelle de l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle et d'apporter une aide concrète et axée sur les résultats aux différents groupes de parties prenantes dans ce domaine. Nous accordons également une grande importance à toutes les activités visant à renforcer la résilience des institutions ukrainiennes et à consolider leur capacité de participer à des initiatives et projets internationaux. Nous sommes en outre heureux de constater un renforcement de la coopération et de l'aide internationales, notamment avec la création de la Coalition internationale pour la science, la recherche et l'innovation en Ukraine et le Plan d'action de l'UNESCO pour les sciences, qui vise à mettre en place un écosystème scientifique solide en Ukraine. Nous espérons que ces efforts se poursuivront tant que perdureront les conséquences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie. Les signes positifs relevés dans le rapport confirment l'opportunité, la nécessité et l'importance des travaux et des efforts de l'OMPI. C'est pourquoi ce groupe d'États membres partageant les mêmes positions exprime sa gratitude à l'OMPI pour l'ensemble des projets menés à bien, ainsi que pour l'aide et l'appui continus qu'elle apporte au secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine et à son système de la propriété intellectuelle, face aux attaques injustifiées dont sont victimes la population, le pays et, par conséquent, l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation qui contribue à la prospérité du pays. Nous attendons

avec intérêt l'évaluation actualisée des répercussions à moyen et long termes de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur le secteur de l'innovation et de la créativité et sur le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine lors des prochaines assemblées de l'OMPI. Je vous remercie, Monsieur le Président.

105. [UKRAINE](#) : La délégation de l'Ukraine tient à vous exprimer, Monsieur le Directeur général Daren Tang, sa sincère gratitude pour avoir présenté le rapport actualisé sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine figurant dans le document A/68/7, et pour votre direction et votre engagement permanents en faveur du secteur de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Nous tenons également à remercier le vice-directeur général Hasan Kleib, le directeur de la Division des pays en transition et des pays développés Habip Asan, le Secrétariat de l'OMPI, ainsi que tous les services de l'OMPI ayant participé à l'établissement du présent rapport et à la fourniture d'une aide concrète à l'Ukraine. Nous remercions également les États membres pour leur solidarité et pour avoir soutenu les décisions prises par les assemblées de l'OMPI au cours des années précédentes. Ils aident l'Ukraine à protéger son écosystème de l'innovation et de la créativité dans les circonstances les plus difficiles de notre histoire contemporaine. Ce rapport actualisé confirme ce que vivent les Ukrainiens au quotidien. Il indique que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie continue d'avoir des répercussions graves et de plus en plus structurelles sur le secteur et l'écosystème de l'innovation et de la créativité de l'Ukraine. Ainsi que l'indique le rapport, la plupart des répercussions relevées dans les précédents rapports persistent, voire se sont accentuées, causant de plus en plus de dommages à l'écosystème de l'innovation. Mais il ne s'agit pas seulement de bâtiments endommagés, de matériel hors service et de services interrompus. Il s'agit de personnes. Il s'agit d'inventeurs qui travaillent alors que des alertes aériennes retentissent. De chercheurs qui perdent leurs laboratoires. D'auteurs et d'artistes qui perdent leurs ateliers, leurs archives et leur logement. D'entrepreneurs qui remettent leurs entreprises sur pied après des frappes de missiles. De fonctionnaires qui continuent de fournir des services de propriété intellectuelle alors que leurs familles vivent sous une menace constante. Depuis le début de l'invasion à grande échelle, 49 collègues de l'Office ukrainien de la propriété intellectuelle ont déjà été touchés par les frappes de missiles et de drones russes. L'Ukraine a également connu l'un des hivers les plus rigoureux de son histoire depuis son accession à l'indépendance. Les attaques répétées contre les infrastructures énergétiques, la terreur nocturne et les coupures d'électricité ont touché tous les Ukrainiens. Tout récemment, la durée de l'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie a dépassé celle de la Première Guerre mondiale. La guerre en soi dure depuis que la Fédération de Russie a occupé la Crimée et a lancé son agression contre l'Ukraine en 2014. L'Ukraine est actuellement le théâtre de l'un des conflits à grande échelle les plus intenses et les plus sophistiqués de notre époque, impliquant des missiles, des drones, des cyberattaques et des attaques directes contre des infrastructures civiles et stratégiques. Dans les jours qui ont précédé ces assemblées et pendant celles-ci, Kyiv, Odessa, Soumy, Kharkiv, Kherson et d'autres villes ukrainiennes ont de nouveau subi des attaques massives de missiles et de drones russes. Des civils ont été tués et blessés, dont des enfants. Des infrastructures essentielles, des habitations, des sites culturels et des bâtiments administratifs, notamment ceux liés au système de propriété intellectuelle ukrainien, ont été endommagés ou détruits. Cela confirme une fois de plus que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie est également une guerre contre l'identité culturelle de l'Ukraine. À la fin du mois de juin 2026, depuis le début de l'invasion militaire à grande échelle menée par la Fédération de Russie, plus de 1 940 sites du patrimoine culturel et 2 500 infrastructures culturelles ont été endommagés ou détruits. Dans le même temps, malgré ces défis sans précédent, l'Ukraine poursuit ses réformes, s'adapte et fait preuve de résilience. Nous saluons le fait que le rapport souligne que les institutions ukrainiennes ont fait preuve d'une résilience remarquable, maintenu leurs fonctions essentielles et adapté leur fonctionnement malgré une pression hors du commun. Avec le Ministère ukrainien de l'économie, de l'environnement et de l'agriculture, l'Office de la propriété intellectuelle de l'Ukraine continue de moderniser ses services, de renforcer ses

institutions et d'aligner le système ukrainien de la propriété intellectuelle sur les normes européennes et internationales. L'Ukraine est en train de finaliser sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle à l'horizon 2030 ainsi que son plan opérationnel pour la période 2026-2028. Les rapports du Bureau international sur l'aide et le soutien apportés aux Ukrainiens constituent désormais une source importante pour ce document stratégique. Nous faisons également progresser la réforme de la législation en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de l'adhésion à l'Union européenne, tout en l'adaptant aux réalités auxquelles sont confrontées les entreprises, les innovateurs et les créateurs ukrainiens. Au cours de ces assemblées, l'Ukraine a signé l'accord d'échange de données de propriété intellectuelle avec l'OMPI, ce qui constitue une étape importante pour l'intégration des données de propriété intellectuelle de l'Ukraine dans les bases de données mondiales de l'OMPI et pour mieux faire connaître au monde entier l'innovation et la créativité ukrainiennes. Nous continuons également de renforcer le réseau des CATI, de soutenir la formation en matière de propriété intellectuelle grâce à notre coopération avec l'Académie de l'OMPI, de développer la médiation en matière de propriété intellectuelle, d'améliorer l'application des droits et de rendre les outils de propriété intellectuelle plus accessibles aux PME, aux innovateurs, aux créateurs et aux universités. Les titulaires ukrainiens de droits de propriété intellectuelle continuent de démontrer que chaque brevet, marque, dessin ou modèle et œuvre de création ukrainiens témoignent de la volonté des Ukrainiens de se tourner vers l'avenir, même sous les tirs de missiles. Il est évident que la Fédération de Russie n'empêchera pas l'Ukraine de créer, d'innover et de se reconstruire. L'Ukraine remercie également le Bureau international pour les mesures qu'il a prises afin que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cependant, de nouveaux cas continuent d'apparaître dans les systèmes administrés par l'OMPI, où des adresses provenant des territoires ukrainiens temporairement occupés sont faussement localisées en Fédération de Russie. Depuis les dernières assemblées, l'Ukraine a recensé de nouveaux enregistrements internationaux dans le Madrid Monitor comportant de telles indications territoriales erronées. Des cas similaires continuent également d'apparaître dans d'autres systèmes administrés par l'OMPI et dans les données y associées. Il ne s'agit pas d'une simple question technique. On ne peut pas non plus réduire ce problème au choix personnel de chaque utilisateur. Lorsque ces indications sont acceptées, traitées et transmises par les voies officielles de l'État agresseur, la question revêt un caractère institutionnel. Cette situation s'inscrit dans une tendance délibérée visant à ignorer la Charte des Nations Unies, les mécanismes de l'OMPI ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Ukraine se félicite de l'introduction et de l'élargissement des avertissements pertinents. Mais ces avertissements ne constituent pas une solution définitive. Ils n'empêchent pas l'utilisation abusive des systèmes de l'OMPI. Ils ne font qu'y réagir. L'Ukraine invite donc le Bureau international à continuer de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles efficaces visant à prévenir, détecter et corriger les indications territoriales erronées figurant dans les publications, les registres et les bases de données de l'OMPI. Le système international de la propriété intellectuelle repose sur la confiance. Cette confiance est indissociable du droit international, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, tels qu'ils sont consacrés dans les principes de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi l'Ukraine réaffirme sa position de principe selon laquelle le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou doit être fermé. Le financement de tout projet de l'OMPI concernant la Fédération de Russie doit être suspendu. Et la coopération avec les responsables russes ne doit en aucun cas contribuer à légitimer l'occupation illégale du territoire ukrainien. La Fédération de Russie ne bénéficiera d'aucun privilège, honneur ou distinction au sein de l'OMPI. Les ressources de l'OMPI et le système mondial de la propriété intellectuelle ne doivent en aucun cas profiter à l'État agresseur ni le légitimer. Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les délégués, l'Ukraine est reconnaissante à l'OMPI pour l'aide et le soutien qu'elle ne cesse de lui apporter. Nous demandons que ce soutien soit pérenne, ciblé et concret, comme il l'a été ces dernières années. Chaque mesure visant à renforcer les institutions ukrainiennes nous rapproche d'une

paix globale, juste et durable. Et chaque mesure visant à protéger la créativité et l'innovation ukrainiennes prouve que la destruction ne l'emportera pas sur la création. Je vous en remercie.

106. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : Nous avons pris connaissance d'un énième rapport long, mais peu instructif. Nous ne pouvons qu'exprimer notre sympathie au Secrétariat qui, pour la quatrième année consécutive, a dû reproduire les mêmes éléments tout en s'efforçant de leur donner un air de nouveauté. Le caractère artificiel du rapport, ainsi que la tentative de compenser l'absence de faits nouveaux par de longs raisonnements, transparaissent à chaque ligne de ce document, dont le volume a été porté à trente pages. Cela démontre en soi que le sujet dont il est question a été épuisé. Que peut-on voir dans ce document? La première partie du rapport est une reprise des rapports établis par d'autres organismes internationaux, notamment l'UNESCO, l'OIT, l'UIT, la CEE-ONU et la Banque mondiale. Il est difficile d'y voir une quelconque valeur ajoutée, d'autant que la plupart des questions examinées au sein d'autres instances ne relèvent pas du mandat de l'OMPI. Ensuite, on y trouve le point de vue de l'Ukraine elle-même sur la situation. Compte tenu de cette approche, le document ne peut bien sûr prétendre offrir un exposé exhaustif, objectif et impartial de la question examinée. Enfin, le rapport présente une nouvelle fois des statistiques sur les systèmes d'enregistrement de l'OMPI et les indicateurs de l'Indice mondial de l'innovation. Tout d'abord, l'ensemble de ces données, qui couvrent les 10, 20 et 30 dernières années, ont déjà été présentées à plusieurs reprises aux États membres dans des rapports antérieurs. Par conséquent, cette section ne contient rien de nouveau, et d'ailleurs comment le pourrait-elle objectivement. Deuxièmement, les statistiques elles-mêmes ne corroborent pas réellement les conclusions que le rapport cherche à tirer. Au contraire, elles montrent que des tendances négatives ont commencé à se dessiner bien avant 2022. Ainsi, ce sont d'autres facteurs, principalement internes, qui ont eu une influence déterminante sur le déclin observé en Ukraine. Il convient de noter que le Secrétariat n'a pas pu ignorer totalement cette conclusion évidente. Le rapport reconnaît donc que, "[m]algré ces évolutions positives sur le plan international, des contraintes nationales persistent. Les instituts de recherche ukrainiens continuent de faire face à de sévères restrictions budgétaires, à des salaires peu attractifs qui découragent les jeunes talents, ainsi qu'à des perturbations dans leur fonctionnement"¹. Toutefois, le rapport ne contient pas d'analyse plus approfondie de ces facteurs et de leur incidence sur les indicateurs statistiques, ni même de tentative de comparaison avec les conclusions fondamentales du rapport. Pour la deuxième année consécutive, le rapport accorde une attention particulière à "l'écosystème ukrainien d'innovation en matière de défense et à double usage", qui, selon le rapport, a "pris une ampleur considérable". Une aide prioritaire a été accordée à des secteurs tels que les véhicules aériens et maritimes sans pilote, les systèmes de communication et de navigation, les systèmes robotiques terrestres, etc. Le rapport indique expressément que "[c]es évolutions reflètent la transformation d'une activité d'innovation fragmentée en un écosystème industriel de défense complet doté d'une capacité technologique locale"². En tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, l'OMPI ne peut, en principe, guère être considérée comme ayant la compétence nécessaire pour appuyer ce type d'activité. Il est extrêmement préoccupant de constater que les ressources de notre Organisation, qui sont destinées au développement et en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA), sont redistribuées de manière arbitraire afin de renforcer les capacités militaires d'un pays. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que, tant lors des assemblées précédentes que lors de la série de réunions des assemblées en cours, des déclarations ont été formulées à plusieurs reprises en faveur d'un élargissement du cercle des bénéficiaires du soutien apporté par l'OMPI aux secteurs de l'innovation et de la création, ainsi qu'aux systèmes de propriété intellectuelle, afin d'inclure d'autres États intéressés qui ont désespérément besoin du soutien de l'Organisation. Malheureusement, ces pays n'ont toujours pas été entendus. À cet égard, nous tenons à rappeler l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous estimons que les ressources dont dispose l'Organisation doivent être directement

¹ Document A/68/7, paragraphe 67.

² Document A/68/7, paragraphe 51.

consacrées au soutien technique à apporter aux pays en développement et aux pays les moins avancés, ainsi qu'aux États confrontés à des situations de crise telles que les catastrophes naturelles, les conséquences du changement climatique, les épidémies et les turbulences sur les marchés économiques. Nous estimons qu'il n'est pas acceptable d'allouer des ressources à un seul État membre, qui plus est sur la base de considérations purement politiques, car une telle approche ne tient pas compte des besoins de toute une série d'autres membres de l'OMPI. Cette situation contredit également de manière flagrante le principe fondamental d'égalité, qui est au cœur des relations internationales et du fonctionnement des organisations internationales au sein du système des Nations Unies. Il convient également de garder à l'esprit que, en règle générale, l'élaboration et l'examen des projets relatifs à la fourniture d'une assistance technique relèvent des attributions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces projets nécessite une bonne compréhension de leurs mécanismes de financement, ainsi qu'une justification des dépenses, ce qui relève du mandat du Comité du programme et budget. Pourtant, cette question n'a pas été examinée au sein de ces instances. Nous jugeons cela totalement inacceptable et insistons pour que soient respectées les procédures établies au sein de l'Organisation en matière d'assistance technique. Nous souhaitons nous attarder tout particulièrement sur les modifications apportées par le Secrétariat aux conditions générales d'utilisation de la base de données PATENTSCOPE. Les organes directeurs de l'OMPI n'ont pas chargé le Secrétariat de procéder à une évaluation politique des documents techniques de cette Organisation, en particulier sur des questions qui dépassent largement le mandat de l'OMPI. Par ailleurs, la question de la mise en œuvre de la décision adoptée à l'issue du vote des assemblées de 2024 avait déjà été réglée. Lors des assemblées de 2025, le Directeur général a informé les États membres que le Secrétariat avait examiné la question de manière approfondie et adopté toutes les mesures relevant du champ d'application des traités internationaux administrés par l'OMPI. Les États membres n'ont adopté lors des assemblées de 2025 aucune décision prévoyant des mesures supplémentaires. Le mécontentement exprimé par certaines délégations concernant la prétendue insuffisance des mesures prises par le Secrétariat ne saurait être considéré comme un fondement juridique ou institutionnel permettant d'introduire de nouvelles modifications dans la documentation technique de l'Organisation. Nous tenons à rappeler que, conformément à l'article 9 de la Convention instituant l'OMPI, "les fonctions du Directeur général et des membres du personnel sont de caractère strictement international. Dans l'exercice de leurs fonctions, ceux-ci ne doivent solliciter ou recevoir d'instructions d'aucun Gouvernement ou d'aucune autorité étrangère à l'Organisation. Ils doivent s'abstenir de tout acte de nature à compromettre leur situation de fonctionnaires internationaux. Chaque État membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international des fonctions du Directeur général et des membres du personnel et à ne pas chercher à influencer ceux-ci dans l'exécution de leurs fonctions"³. À cet égard, nous appelons le Secrétariat à continuer de s'en tenir à son rôle neutre et apolitique dans l'exercice de ses fonctions, et les États membres à respecter le caractère international du mandat du Bureau international et à s'abstenir de toute tentative visant à influencer ses activités à leur propre avantage et au profit d'intérêts à court terme, en violation du traité international fondamental de notre Organisation. Ce qui précède démontre une nouvelle fois clairement le caractère politisé de cette initiative et, plus généralement, la tentative d'un groupe restreint d'États de continuer de politiser artificiellement les travaux de l'OMPI en maintenant à l'ordre du jour des assemblées des propositions conflictuelles qui violent manifestement le mandat de l'OMPI et ne bénéficient pas d'un soutien universel. Rappelons qu'entre 2022 et 2024, les décisions relatives à ces questions étaient loin de faire l'unanimité et ont été adoptées par vote, ce qui est sans précédent dans l'histoire moderne de l'OMPI. Seul un tiers environ des États membres a soutenu ces propositions dans les faits. Pour la quatrième année consécutive, les États membres sont contraints d'examiner un document qui ne contient aucun élément fondamentalement nouveau, ne propose aucune conclusion nouvelle et ne formule aucune recommandation relevant de la compétence de l'OMPI. Une question légitime se pose : quelle

³ Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Art.9.8), https://www.wipo.int/wipolex/fr/text/283854#P169_16656.

est la valeur concrète de ce document pour la grande majorité des États membres de l'Organisation? Et une autre question tout aussi légitime se pose également : dans quelle mesure est-il justifié que, chaque année, les assemblées consacrent du temps à un point de l'ordre du jour qui ne représente les intérêts que d'un nombre restreint de délégations et qui est utilisé par celles-ci pour exercer une pression sur le Secrétariat et promouvoir des questions qui ne relèvent pas du mandat de l'OMPI? Nous estimons qu'il est nécessaire de prendre des mesures fermes pour mettre fin à cette pratique. De telles actions sapent l'autorité de l'OMPI en tant qu'organisme spécialisé au sein du système des Nations Unies. Afin d'éviter une telle issue, nous appelons les États membres à s'abstenir de soutenir ce rapport et toute mesure visant à maintenir ce point à l'ordre du jour de l'Organisation. Compte tenu de tout ce qui précède, nous estimons qu'il serait opportun de retirer ce point de l'ordre du jour et de clore les travaux de l'Organisation sur cette question.

107. [BURKINA FASO](#) : La délégation du Burkina Faso prend note des informations contenues dans le document A/68/7 concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Ma délégation tient à rappeler que l'OMPI est avant tout une institution spécialisée des Nations Unies dont le mandat consiste à promouvoir un système international de la propriété intellectuelle équilibré, inclusif et bénéfique pour tous ses États membres. À cet égard, nous estimons que toute initiative d'assistance technique doit être menée dans le strict respect du mandat de l'Organisation, ainsi que des principes de neutralité, d'impartialité et d'égalité de souveraineté des États. Elle doit également s'inscrire dans le cadre des mécanismes institutionnels compétents de l'OMPI, notamment ceux chargés de la coopération pour le développement, de l'assistance technique et des questions budgétaires. Ma délégation constate également que le rapport met de plus en plus l'accent sur l'innovation liée aux technologies de défense et à double usage. À cet égard, nous estimons que les ressources et les activités de l'OMPI doivent rester strictement conformes à son mandat et être consacrées exclusivement à des objectifs civils, dans l'intérêt de tous les États membres. En outre, un grand nombre de pays en développement et PMA, ainsi que d'autres États confrontés à de graves difficultés économiques ou humanitaires, continuent d'avoir besoin d'une aide substantielle. Il est donc essentiel que l'appui fourni par l'Organisation repose sur des critères objectifs, transparents et non discriminatoires. Cela afin de garantir un traitement équitable de tous les États membres. Pour conclure, ma délégation reste attachée à la tradition de prise de décision par consensus, qui a toujours constitué l'un des atouts de l'OMPI. Nous encourageons donc les États membres à préserver cet esprit de coopération et à s'abstenir de toute politisation susceptible de détourner l'Organisation de sa mission fondamentale. Je vous remercie.

108. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : Les États-Unis prennent note du document A/68/7 et des efforts constants déployés par le Bureau international pour appuyer le secteur de l'innovation et de la créativité ainsi que le système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Les États-Unis d'Amérique reconnaissent les conséquences graves et persistantes de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur l'écosystème ukrainien de la propriété intellectuelle, notamment les dommages causés à la recherche et aux infrastructures, le déplacement des innovateurs et des créateurs, ainsi que la perturbation du fonctionnement des institutions chargées de la propriété intellectuelle. Les États-Unis d'Amérique appuient l'assistance technique apportée par l'OMPI à l'Ukraine, dans la mesure où celle-ci contribue à la réalisation de la mission fondamentale de l'OMPI, à savoir la promotion et la protection de la propriété intellectuelle, et apporte des avantages concrets et pratiques aux innovateurs, aux créateurs et aux titulaires de droits ukrainiens. Nous prenons note avec un intérêt tout particulier des travaux menés par l'OMPI dans le cadre du protocole d'accord signé en juillet 2025, notamment l'appui apporté à la stratégie nationale de l'Ukraine en matière de propriété intellectuelle, à l'académie de la propriété intellectuelle, au développement du réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, à la réforme visant à renforcer la transparence des organismes de gestion collective et au renforcement des capacités judiciaires. Les États-Unis d'Amérique encouragent l'OMPI à veiller à ce que l'aide qu'elle apporte à l'Ukraine reste ciblée, axée sur les résultats et

conforme au mandat de l'OMPI en tant qu'institution technique spécialisée. Les États-Unis d'Amérique réaffirment également leur appui aux mesures prises par l'OMPI pour garantir que les publications diffusées sur ses ressources et ses plateformes respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je vous remercie, Monsieur le Président.

109. [POLOGNE](#) : Je tiens à remercier le Directeur général, M. Daren Tang, ainsi que M. Habib Asan, directeur de la Division des pays en transition et des pays développés, pour la présentation du rapport. La Pologne appuie pleinement les déclarations faites par l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par le Royaume-Uni au nom du groupe des pays ayant une position commune. Cette année encore, l'Ukraine continue de souffrir et de faire face à la guerre d'agression brutale, injustifiée et illégale menée par la Russie. Ce dernier rapport confirme une nouvelle fois les conséquences dévastatrices de cette agression. Cela démontre clairement que la guerre continue d'avoir des répercussions graves et de plus en plus structurelles sur l'écosystème de l'innovation et de la création en Ukraine, causant des dommages croissants à long terme. Dans le même temps, les institutions et les parties prenantes ukrainiennes ont fait preuve d'une résilience remarquable en assurant le maintien de leurs fonctions essentielles et en adaptant leurs activités à des circonstances exceptionnelles. Les chiffres présentés dans le rapport illustrent l'ampleur impressionnante des dégâts. Les pertes socioéconomiques sont estimées à près de 670 milliards de dollars É.-U. Mais surtout, ces chiffres nous rappellent l'immense coût humain de la guerre menée par la Russie. La Russie a tué plus de 15 000 civils. Plus de 41 000 personnes ont été blessées et près de 6 millions d'Ukrainiens ont été contraints de fuir leur pays pour se réfugier à l'étranger. Ce ne sont pas de simples statistiques. Ils symbolisent des vies brisées prématurément, des familles déchirées et des communautés anéanties. Derrière chaque chiffre se cache un être humain dont la souffrance ne peut se résumer à un simple chiffre dans un rapport. Nous remercions l'OMPI pour l'assistance et l'appui qu'elle continue d'apporter au secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine, ainsi qu'à son système de la propriété intellectuelle. Nous saluons également les efforts constants déployés par l'OMPI pour veiller à ce que ses ressources et ses plateformes soient pleinement conformes aux principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous saluons l'engagement et l'appui constants de l'OMPI à l'égard de l'Ukraine et encourageons l'Organisation à poursuivre son aide au renforcement de l'écosystème de l'innovation et de la propriété intellectuelle dans ce pays. Je vous remercie.

110. [NIGER](#) : Le Niger prend note du rapport en cours d'examen. Le Niger réaffirme son attachement au multilatéralisme, à la coopération et à la solidarité internationale. Le Niger réaffirme son attachement au principe d'égalité des États et d'égalité de traitement des États membres de notre Organisation commune. Le Niger réaffirme son appui à l'assistance technique fournie par l'OMPI au profit de tous ses États membres, dans un esprit d'objectivité, de transparence et de non-discrimination. À cet égard, notre délégation regrette que le point relatif à l'assistance à l'Ukraine figure toujours à l'ordre du jour de l'assemblée. Notre délégation est préoccupée par le fait que les ressources de l'Organisation soient affectées à un seul État membre. Un grand nombre d'États, notamment les pays en développement et les PMA, sont confrontés à divers défis, tels que le changement climatique, l'insécurité liée aux conflits internationaux et internes, ainsi qu'à d'autres formes de menaces. C'est le cas, par exemple, de mon pays, sans parler d'autres, qui est victime d'attaques lâches perpétrées par des groupes terroristes soutenus par des agents étrangers. Ces défis absorbent une part importante du budget de ces États et entraînent un effet d'éviction au détriment d'autres secteurs tout aussi importants, tels que l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, affecter les ressources de l'Organisation à un seul État membre revient à créer une inégalité de traitement. De plus, le rapport n'explique pas pourquoi ce pays se trouve dans une situation particulière qui mériterait un traitement aussi privilégié. En conclusion, à la lumière de ce qui précède, le Niger estime que les assemblées doivent soit clore ce dossier et retirer ce point de l'ordre du jour, car il n'est pas nécessaire, étant donné que tout État membre

a le droit de solliciter et d'obtenir une assistance technique de la part de l'Organisation par les voies appropriées, soit étendre le même traitement accordé à cet État à tous les autres États membres de l'Organisation qui se trouvent dans une situation similaire ou qui sont confrontés à des difficultés ayant une incidence similaire sur leurs systèmes de propriété intellectuelle, afin de respecter le principe d'égalité des États et d'égalité de traitement des États membres de notre Organisation. Je vous remercie.

111. [MALI](#) : Le Mali prend note du rapport en cours d'examen, mais tient à rappeler que l'objectif principal de l'OMPI est avant tout de promouvoir et de protéger la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Il s'agit de mettre en place un écosystème d'innovation équilibré et accessible, qui permette de mettre le savoir et la créativité au service du développement économique, social et culturel de tous ses États membres. Depuis 2012, le Mali est menacé de toutes parts, ce qui a eu des répercussions négatives sur notre écosystème dans les secteurs de la culture, du tourisme et de la créativité. Les fonds qui auraient dû être investis dans ces secteurs de l'économie sont actuellement consacrés à notre défense. Cela dit, nous estimons que ce rapport est quelque peu politisé, car il ne correspond pas à notre objectif principal qui, comme je l'ai mentionné au début, est de promouvoir et de protéger la propriété intellectuelle et de mettre en place un écosystème de la propriété intellectuelle véritablement solide. Ce rapport ne reflète pas l'objectif de cette auguste assemblée. C'est pourquoi nous demandons simplement que ce rapport soit retiré de l'ordre du jour de l'OMPI. Je vous remercie.

112. [NICARAGUA](#) : En tant qu'État membre de l'OMPI, le Nicaragua tient à réaffirmer que la mission de cette Organisation se limite exclusivement à la protection de la propriété intellectuelle et que ses actions doivent strictement respecter les décisions adoptées par consensus entre les États membres. Le Nicaragua exprime son désaccord et son rejet quant à la présentation et au contenu du document A/68/7 intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine". Le présent rapport a été établi sur la base des décisions prises lors des soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-cinquième séries de réunions des assemblées de l'OMPI, tenues respectivement en 2022, 2023 et 2024. Des décisions empreintes de partialité politique ont été adoptées en contradiction avec le mandat de l'OMPI, non pas par consensus mais par vote, ce qui constitue un fait sans précédent dans l'histoire moderne de l'OMPI, un tiers seulement des États membres ayant exprimé leur soutien. En règle générale, l'examen des projets axés sur la fourniture d'une assistance technique relève de la compétence du Comité du développement et de la propriété intellectuelle. La mise en œuvre de ces projets nécessite une bonne compréhension des mécanismes de financement et de la justification des coûts, ce qui relève de la compétence du Comité du programme et budget de l'OMPI. Toutefois, la question de l'assistance à l'Ukraine n'a jamais été examinée par ces deux organes de notre Organisation. Par ailleurs, il est inacceptable de proposer d'accorder un appui à un État en particulier, car cette approche ne tient pas compte des besoins d'un nombre important d'autres États membres qui ont besoin de l'assistance de l'OMPI, notamment les pays en développement, les pays les moins avancés et ceux qui traversent de graves crises économiques et militaires. Par conséquent, la présentation de ce rapport va à l'encontre du principe d'égalité, qui constitue le fondement des relations internationales. Cela témoigne également d'un parti pris politique manifeste et d'une mauvaise gestion du budget, qui ne favorise qu'un seul État. Les lacunes relevées témoignent du caractère controversé de cette initiative et, d'une manière générale, de la volonté d'un groupe d'États membres de continuer à politiser les travaux des assemblées de l'OMPI en maintenant à l'ordre du jour un point qui ne bénéficie manifestement pas d'un soutien universel. Nous demandons donc qu'il soit retiré de l'ordre du jour de cette assemblée. Merci beaucoup.

113. [RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE](#) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'oppose à la politisation persistante des travaux de l'OMPI, qui est une institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir la

créativité, l'innovation, la science et la technologie, ainsi que le développement équilibré du système international de la propriété intellectuelle. Le point à l'ordre du jour dont nous sommes saisis doit être examiné strictement dans le cadre du mandat de l'OMPI. Il n'est pas approprié d'utiliser cette organisation comme tribune pour promouvoir des questions à caractère politique qui ne relèvent pas de sa compétence. Le rapport sur l'assistance fournie à l'Ukraine témoigne d'une approche sélective qui accorde un traitement préférentiel à un État membre en particulier, alors qu'un grand nombre de pays en développement et pays de la catégorie des moins avancés continuent d'avoir besoin d'une assistance technique pour renforcer leur écosystème d'innovation et de propriété intellectuelle. Une telle approche va à l'encontre du principe de souveraineté et d'égalité entre les États membres. L'assistance technique de l'OMPI devrait être fournie de manière impartiale, équilibrée et non discriminatoire, en tenant compte des besoins réels de tous les pays en développement, plutôt que de se concentrer sur un seul pays. Nous exhortons donc tous les États membres à préserver le caractère technique et axé sur le développement de l'OMPI et à s'abstenir de politiser ses travaux. Je vous remercie.

114. [BRÉSIL](#) : La délégation du Brésil souhaite formuler quelques observations concernant le document A/68/7. Les rapports élaborés par le Secrétariat devraient s'en tenir strictement au mandat de l'OMPI et porter principalement sur les questions de propriété intellectuelle dans le domaine civil. À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait que le présent rapport comporte de nombreuses références à l'innovation dans le domaine de la défense et à l'innovation à double usage, qui relèvent de la législation nationale et des dispositions en matière de sécurité, ainsi qu'aux accords de maîtrise des armements, ce qui dépasse le champ d'application technique attendu de cette Organisation. Le Brésil déplore la politisation persistante de cette question depuis 2022, qui a porté atteinte au principe de longue date de la prise de décision par consensus au sein de cette Organisation. Nous rappelons également que ce rapport découle d'une décision qui n'a pas fait l'objet d'un consensus parmi les États membres, puisqu'elle n'a reçu le soutien que de 64 d'entre eux. Il convient donc de veiller avec prudence à ce que les documents du Secrétariat restent impartiaux et pleinement conformes au mandat de l'OMPI.

115. [BÉLARUS](#) : Le Bélarus a examiné le rapport du Secrétariat concernant l'assistance et l'appui apportés au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Il convient de rappeler le caractère politisé et contradictoire de cette initiative, ainsi que le fait qu'elle a été promue par un certain groupe de pays en violation des règles régissant la fourniture d'assistance technique par l'OMPI. Non seulement cette initiative était initialement incompatible avec le mandat de l'OMPI, mais sa mise en œuvre énergique continue de créer des conditions de concurrence inégales et d'entraîner une discrimination à l'égard d'autres États membres intéressés et dans le besoin, qui sont touchés par des conflits, traversent de graves crises économiques ou font l'objet de sanctions économiques illégales. Cette initiative témoigne donc d'une politisation artificielle et injuste de l'ordre du jour de l'OMPI et d'un détournement du mandat de l'Organisation, ce qui est absolument inacceptable. Les activités de l'OMPI doivent reposer sur des principes d'inclusion et respecter de manière égale les intérêts de tous les États membres de l'Organisation. Nous prions le Secrétariat de veiller à ce que les projets d'assistance technique de l'OMPI soient attribués dans le strict respect des principes d'inclusion et d'égalité entre tous les États membres, plutôt que d'investir dans un seul pays au détriment d'autres pays qui en ont besoin. Nous appuyons la proposition formulée par d'autres délégations visant à retirer cette question de l'ordre du jour de l'OMPI.

116. [LITUANIE](#) : La Lituanie s'associe aux déclarations faites par l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, par le Royaume-Uni au nom du groupe des pays ayant une position commune, ainsi que par les délégations de l'Ukraine et de la Pologne. Nous nous félicitons de l'établissement du document A/68/7 et remercions le Secrétariat de l'OMPI pour son rapport exhaustif, ainsi que pour l'appui constant apporté par l'OMPI aux secteurs de l'innovation et de la création en Ukraine, ainsi qu'à son système de la propriété intellectuelle. La Lituanie accorde une grande importance à ce point de l'ordre du jour et est

fermement convaincue qu'il doit figurer en permanence à l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI. Il s'agit avant tout de l'Ukraine, mais l'enjeu est aussi plus large : savoir si la communauté internationale est prête à défendre les principes sur lesquels repose la coopération internationale, à savoir la souveraineté, l'intégrité territoriale et le respect du droit international. Ces principes ne peuvent pas se limiter à nos déclarations. Elles doivent transparaître dans nos décisions. Nous ne pouvons pas laisser les violations répétées devenir monnaie courante. Nous ne pouvons pas laisser l'agressivité passer au second plan dans la vie institutionnelle. La guerre d'agression menée actuellement par la Russie continue d'infliger des dommages profonds et durables aux secteurs de la recherche, de l'innovation et de la création en Ukraine. Les capacités de recherche s'affaiblissent. Les industries de la création connaissent actuellement de profonds bouleversements. Les réseaux d'innovation sont en train de se désagréger. Ces dégâts ne prendront pas fin en même temps que les combats. Ses conséquences détermineront la reprise et la reconstruction de l'Ukraine pour les années à venir. Et pourtant, l'Ukraine continue de fonctionner. Elle continue à adopter, à créer et à aller de l'avant. Cette résilience mérite notre plus profond respect. Mais il ne faut jamais confondre résilience et autosuffisance. L'appui de l'OMPI reste essentiel. L'assistance fournie aux institutions publiques, aux PME, aux universités, aux chercheurs et aux créateurs contribue à préserver les connaissances, les compétences et les capacités dont dépendra la reprise de l'Ukraine. Un système de propriété intellectuelle solide n'est pas un simple élément technique de la reconstruction. Cela fait partie de ses fondements. Elle transforme le savoir en investissement, la créativité en valeur et l'innovation en croissance durable. La Lituanie encourage donc l'OMPI à poursuivre et, le cas échéant, à renforcer son appui, en étroite collaboration avec le Gouvernement ukrainien et les partenaires internationaux. Nous appelons également les États membres à apporter le soutien politique, technique et financier nécessaire pour que l'extraordinaire résilience de l'Ukraine se traduise par une reprise durable. La solidarité ne se mesure pas uniquement à la force de nos paroles. Elle se mesure à l'aune de ce que ces mots permettent de réaliser. Des institutions opérationnelles, des capacités rétablies et de réelles perspectives d'avenir pour le peuple ukrainien. C'est cette même cohérence qui doit guider notre approche à l'égard du Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. Un bureau extérieur constitue une présence institutionnelle privilégiée. La poursuite de ses activités est indissociable de la guerre d'agression brutale menée par la Russie et de ses graves violations du droit international. Il ne s'agit pas de politique. Il s'agit du respect de la Charte des Nations Unies, de la crédibilité institutionnelle et des conséquences de l'agression. La neutralité n'implique pas pour autant de continuer comme si de rien n'était. La continuité est en soi un choix. La Lituanie réitère donc son appel en faveur de la fermeture du Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou. La Lituanie réaffirme son soutien total à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous continuerons à soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

117. [SAINT-MARIN](#) : Notre délégation soutient pleinement les déclarations faites par le Royaume-Uni au nom d'un groupe d'États, ainsi que celles formulées par les États-Unis d'Amérique, la Pologne, l'Albanie et la Lituanie en faveur de l'Ukraine et du peuple ukrainien.

118. [INDONÉSIE](#) : L'Indonésie a pris connaissance du document A/68/7. Nous remercions le Secrétariat pour les efforts qu'il ne cesse de déployer afin de mettre en œuvre les mandats qui lui ont été confiés par les États membres. L'Indonésie reconnaît que les conflits armés peuvent avoir une incidence négative importante sur l'innovation, la créativité, la recherche, l'éducation et l'écosystème de la propriété intellectuelle. De telles circonstances pourraient avoir des répercussions à long terme sur le développement durable et les efforts de relance. À cet égard, l'Indonésie souhaite formuler trois remarques. Tout d'abord, en ce qui concerne le mandat, l'Indonésie rappelle le rôle important joué par l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la propriété intellectuelle. Nous sommes heureux que ce rapport fournisse des informations contextuelles permettant aux États membres de mieux comprendre la situation. Par ailleurs, nous souhaitons que les activités de l'OMPI continuent de se

concentrer sur son mandat dans le domaine de la propriété intellectuelle, conformément aux orientations fournies par les États membres. Deuxièmement, en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique, l'Indonésie tient à ce que l'assistance technique de l'OMPI reste axée sur les États membres et sur la demande, qu'elle soit transparente et inclusive, et qu'elle soit mise en œuvre conformément au programme de travail et au budget approuvés de l'OMPI. Nous encourageons également l'Organisation à continuer de renforcer sa coopération pour le développement dans l'intérêt de tous les États membres. Troisièmement, en ce qui concerne les approches futures, l'Indonésie se félicite des initiatives visant à renforcer la résilience de l'écosystème de la propriété intellectuelle en période de crise, notamment par le biais du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise". Nous sommes convaincus que des cadres inclusifs et largement accessibles peuvent favoriser davantage le partage de données d'expérience, le renforcement des capacités et la coopération entre les États membres confrontés à divers défis, tout en garantissant que les avantages de l'assistance de l'OMPI soient accessibles de manière équitable et transparente. L'Indonésie reste déterminée à collaborer de manière constructive avec tous les États membres afin de veiller à ce que l'OMPI continue d'être une organisation inclusive, équilibrée et axée sur le développement, qui favorise l'innovation et la créativité au bénéfice de tous.

119. [RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA](#) : Compte tenu de la complexité du contexte géopolitique mondial, il est recommandé de prendre des décisions en se fondant sur les principes d'égalité, de non-politisation et de faisabilité technique. Les principes qui régissent le fonctionnement de l'OMPI garantiront sa crédibilité et la confiance dans les décisions adoptées. À cet égard, le Venezuela estime que la déclaration présentée par la délégation de la Fédération de Russie apporte des éléments de fond qui méritent d'être pris en considération et demande, en fin de compte, que l'on vérifie la pertinence, pour le présent et l'avenir de l'Organisation, du fait qu'un pays donné soit spécifiquement désigné pour bénéficier d'une assistance technique et d'un appui dans les domaines de l'innovation, de la créativité et du système de la propriété intellectuelle. Une approche équilibrée implique de prendre en compte les besoins des autres États membres qui ont besoin de ce type d'appui, parmi lesquels nous soulignons les pays en développement, ainsi que les pays confrontés à de graves difficultés à la suite d'une catastrophe naturelle, par exemple, ou encore les pays gravement touchés par l'imposition de mesures coercitives unilatérales illégales, dont les conséquences constituent une menace incontestable pour la protection de la propriété intellectuelle. Dans cette optique, nous soulignons l'importance d'élargir la liste des bénéficiaires à cet égard, conformément au principe d'égalité qui constitue le fondement des relations internationales.

120. [CUBA](#) : La délégation de Cuba tient à réaffirmer que l'OMPI est une institution spécialisée à caractère technique. Son action doit être menée dans le strict respect de son mandat, sans sélectivité ni politisation. Le consensus a toujours été l'un des piliers de l'action de l'OMPI. Nous devons préserver cette pratique, qui constitue un élément fondamental pour maintenir la confiance entre les États membres et la légitimité des décisions. Les décisions adoptées par consensus contribuent à l'unité et à l'efficacité de l'Organisation. La coopération et l'assistance technique devraient continuer à être fournies de manière inclusive, non sélective, équilibrée, transparente et non discriminatoire. Au sein de l'OMPI, Cuba continuera à prôner le dialogue, le respect mutuel, la coopération et le consensus, sans politisation, et dans le respect du mandat technique de l'Organisation. Merci beaucoup.

121. [CHINE](#) : La Chine estime que la mission de l'OMPI consiste à promouvoir la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, et que la tâche principale des assemblées de l'OMPI est de favoriser le développement des travaux dans ce domaine à l'échelle mondiale. Par conséquent, toutes les parties devraient respecter les mandats de l'OMPI et des assemblées et privilégier cette question, afin de préserver le caractère professionnel et technique de l'Organisation et d'éviter que des questions politiques n'entravent le bon déroulement de la réunion.

122. LETTONIE : La Lettonie souhaite s'associer aux déclarations formulées par l'Union européenne, ses États membres, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe des pays ayant une position commune, à savoir l'Ukraine, la Pologne, la Lituanie et Saint-Marin. La Lettonie remercie le Secrétariat de l'OMPI pour ce rapport ainsi que pour l'assistance constante fournie au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. Pour la Lettonie, ce point de l'ordre du jour a un objectif clair et concret. Il ne s'agit pas simplement de solidarité. Il s'agit de maintenir le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle d'un État membre de l'OMPI, alors que celui-ci est mis à mal par une guerre totale menée par un autre État membre de l'OMPI. C'est précisément pour cette raison que l'appui de l'OMPI est essentiel. Les actions décrites dans le rapport – Appui à la stratégie nationale de l'Ukraine en matière de propriété intellectuelle, aide aux PME et aux start-up, renforcement des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle et des magistrats, coopération avec les institutions ukrainiennes, soutien aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation – ne sont pas de simples gestes symboliques. Il s'agit de mesures concrètes et techniques qui permettent à un écosystème de propriété intellectuelle de continuer à fonctionner. Un écosystème de la propriété intellectuelle ne repose pas uniquement sur des lois, des bases de données et des procédures. Ce système repose sur des personnes, des examinateurs, des juges, des conseils en brevets, des créateurs, des entrepreneurs, des chercheurs et des universités. Les soutenir, c'est soutenir les fondements du système d'innovation et de créativité. La Lettonie souhaiterait également répondre directement aux arguments avancés année après année, selon lesquels la question que nous soulevons reviendrait en quelque sorte à politiser l'OMPI. Avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas la discussion qui est politique. C'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Les missiles balistiques et les attaques de drones ne relèvent pas d'un débat de procédure. La destruction des instituts de recherche, des universités, des musées, des entreprises et des infrastructures dédiées à l'innovation ne constitue pas un obstacle politique. Cet exode des acteurs de la recherche, de l'innovation et de la création n'est pas un slogan politique. Il s'agit là de faits qui ont des conséquences directes sur la capacité des personnes à créer, protéger, gérer et exploiter la propriété intellectuelle. Nous comprenons bien qu'à notre époque, les faits ont de moins en moins d'importance. À cet égard, nous avons pris connaissance de l'argument avancé par la Russie selon lequel le système ukrainien de la propriété intellectuelle connaissait déjà des difficultés avant l'invasion à grande échelle, comme si cela pouvait, d'une manière ou d'une autre, minimiser l'impact de la guerre. Prétendre que cette guerre n'a aucune incidence, ou une incidence décisive, sur l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la propriété intellectuelle relève tout simplement de l'illusion. L'OMPI n'a pas besoin de se transformer en organisation axée sur la sécurité pour agir dans le cadre de son mandat. Son domaine d'activité porte sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité. Ces éléments dépendent du bon fonctionnement des institutions, de la fiabilité des services, de la sécurité juridique, de la présence de professionnels qualifiés et de l'accès à l'information. Aider l'Ukraine à préserver ces capacités s'inscrit donc pleinement dans le cadre du mandat de l'OMPI. Et si l'on craint que l'assistance fournie par l'OMPI ne reste que d'ordre technique, alors nous sommes d'accord. C'est exactement ce que décrit le rapport : un appui technique, juridique et en matière de renforcement des capacités visant à permettre à un système de propriété intellectuelle de continuer à fonctionner. Cela ne constitue pas un écart par rapport au mandat de l'OMPI. C'est ainsi que ce mandat est mis en pratique. La réalité qui se cache derrière ce rapport n'est pas purement théorique. Les attaques contre les infrastructures civiles se poursuivent. C'est avec une profonde inquiétude que nous avons appris que des collègues de l'Office ukrainien de la propriété intellectuelle avaient également été directement touchés ces dernières semaines. Combien de responsables de l'Office de la propriété intellectuelle au sein de cette administration sont confrontés à une telle réalité, où les agents se rendent au travail après des attaques de missiles et de drones, ou alors que leurs maisons ont été détruites, ou encore que des collègues ont été blessés? Faut-il vraiment comparer ces situations? Cela ne peut et ne doit pas être considéré comme normal. Lorsque la Russie qualifie les actions de l'Union européenne, de ses États membres, du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et d'autres acteurs de “destructrices” et de “politiques”, il ne faut pas confondre cause et

conséquence. Les mesures restrictives et les déclarations sans équivoque des États membres ne sont pas à l'origine de cette crise. Elles sont la conséquence des actions de la Russie elle-même. Ce qui a porté atteinte à l'écosystème de l'innovation et de la créativité en Ukraine, ce n'est pas ce qui se dit dans cette salle. C'est ce qui se passe sur le terrain : missiles, drones, destructions, déplacements de population, pression constante sur les personnes et les institutions. La position de la Lettonie est claire. Parler d'agression n'est pas destructeur. L'agression l'est. Malgré tout cela, après plus de quatre ans d'une guerre acharnée, le système ukrainien de la propriété intellectuelle continue de faire preuve d'une résilience remarquable. Les institutions ukrainiennes continuent de coopérer. Les déposants ukrainiens continuent de recourir au système international de la propriété intellectuelle. Les innovateurs et les créateurs ukrainiens continuent de travailler. Comme l'a souligné la Lituanie, la résilience ne doit pas servir de prétexte pour réduire le soutien. Au contraire, c'est précisément parce que le système ukrainien de la propriété intellectuelle continue de fonctionner que l'assistance fournie par l'OMPI peut avoir un impact effectif, concret et mesurable. La Lettonie est donc pleinement favorable à la poursuite de la présentation de rapports annuels sur ce point de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'une charge procédurale. Il s'agit de responsabilité. L'appui apporté à l'Ukraine n'entre pas non plus en concurrence avec celui apporté aux autres États membres. L'OMPI peut et doit venir en aide aux pays confrontés à de graves difficultés, notamment des catastrophes naturelles et d'autres crises. Mais toutes les crises ne se ressemblent pas. Les catastrophes naturelles sont des tragédies. Les guerres d'agression relèvent d'un choix. Lorsqu'un État membre de l'OMPI porte atteinte à l'écosystème de l'innovation et de la créativité d'un autre État membre, l'OMPI doit être en mesure de réagir de manière claire et dans le cadre de son mandat. L'aide apportée à l'Ukraine n'implique pas de traitement inégal. Il s'agit de répondre à un besoin avéré relevant du mandat de l'assemblée, dans des circonstances qui sont tout sauf ordinaires. La Lettonie rappelle également qu'il importe de mettre pleinement en œuvre les décisions antérieures des assemblées, notamment en ce qui concerne les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI. Pour l'OMPI, l'exactitude des références territoriales n'est pas une simple question administrative. Il s'agit d'une activité institutionnelle liée aux registres, aux données officielles et aux systèmes juridiques internes. La précision fait partie intégrante de la sécurité juridique et de la crédibilité institutionnelle. Par conséquent, une clause de non-responsabilité peut certes expliquer la neutralité institutionnelle, mais elle ne doit pas constituer la réponse définitive lorsqu'une correction concrète est possible. Cela soulève également une question fondamentale de cohérence institutionnelle. L'OMPI apporte son appui à l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la propriété intellectuelle. Parallèlement, l'OMPI continue d'assurer le fonctionnement de son bureau extérieur à Moscou, dans la capitale de l'État membre qui porte atteinte à l'écosystème même que l'OMPI s'efforce de soutenir. Il ne s'agit pas d'une question administrative. Il s'agit d'un problème de crédibilité. L'accueil d'un bureau extérieur de l'OMPI ne constitue ni un droit, ni une récompense, ni une condition préalable à la coopération avec l'OMPI. C'est un choix institutionnel. Dans les circonstances actuelles, le fait de conserver cet office envoie un mauvais signal. Si les ressources de l'OMPI suscitent des inquiétudes, alors c'est justement un sujet dont nous devrions discuter. La Lettonie soutient donc l'appel lancé à l'OMPI afin qu'elle réexamine sérieusement la poursuite des activités du Bureau extérieur de Moscou. Nous remercions également la Russie d'avoir confirmé vendredi, lors des discussions relatives au Comité du programme et budget, que le Bureau extérieur de Moscou est déjà fermé de 18 heures à 9 heures, ainsi que le week-end. C'est un fait : il s'agit d'un début plutôt encourageant. Cela montre que la clôture n'est pas un concept impossible. La Lettonie se contenterait d'encourager l'OMPI à étendre cette mesure au reste de la semaine. En conclusion, les créateurs, les innovateurs et les institutions ukrainiennes chargées de la propriété intellectuelle poursuivent leur travail dans des conditions qu'aucun système de la propriété intellectuelle ne devrait être contraint de subir. La Lettonie remercie une nouvelle fois l'OMPI pour l'assistance fournie à l'Ukraine et invite l'Organisation à continuer de soutenir l'Ukraine de manière claire, concrète et constante, aussi longtemps que nécessaire.

123. [SOUDAN](#) : Ma délégation tient à exprimer sa gratitude à l'Organisation pour les efforts qu'elle déploie afin d'apporter un appui et une assistance technique aux États membres touchés par des crises. Après avoir examiné le rapport, nous tenons à souligner combien il est essentiel que l'OMPI continue à s'acquitter de son mandat technique et spécialisé, tout en concentrant ses efforts sur le renforcement des systèmes de propriété intellectuelle, le développement des capacités et l'appui à la créativité et à l'innovation dans tous les États membres. Dans ce contexte, nous estimons que l'Organisation devrait s'abstenir de s'impliquer dans des questions politiquement sensibles et controversées, afin de préserver sa neutralité institutionnelle et son caractère technique, ce qui contribuerait, à son tour, à renforcer le consensus et la coopération constructive entre les États membres. Nous tenons également à souligner l'importance de mettre en place des programmes de soutien et d'assistance technique de manière objective, équilibrée et non sélective, par l'intermédiaire des organes compétents de l'Organisation et des procédures établies, tout en accordant l'attention nécessaire aux besoins des pays en développement et des PMA, et de tous les pays touchés par des crises ou des conflits.

124. [ESTONIE](#) : L'Estonie s'associe aux déclarations faites au nom de divers groupes par l'Albanie et le Royaume-Uni. Nous remercions chaleureusement le Directeur général pour ce rapport et pour ces informations actualisées, qui nous sont très précieuses. Nous remercions l'OMPI pour le travail qu'elle accomplit en faveur de l'Ukraine. Les conséquences de plus en plus néfastes de l'agression russe en cours contre l'Ukraine sont très manifestes, et le rapport qui vient d'être présenté le montre très clairement. Nous saluons donc la poursuite de ces travaux, ainsi que le renouvellement du protocole d'accord entre l'Ukraine et l'OMPI, qui continue de soutenir le système de la propriété intellectuelle et l'écosystème d'innovation de ce pays. À ceux qui s'inquiètent d'une politisation de l'ordre du jour de l'OMPI, je peux vous dire que l'Estonie ne constate aucune politisation et que nous sommes parfaitement convaincus que le Secrétariat a agi dans le cadre de son mandat. L'appui au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine relève du mandat de l'OMPI. Il s'agit également d'un investissement dans la résilience, la relance et l'avenir. Malgré la guerre, les innovateurs ukrainiens continuent de construire, de créer et de s'adapter, et nous sommes vraiment reconnaissants à l'OMPI pour son appui. L'OMPI a pour mission d'aider les pays en situation de crise; c'est pourquoi l'Estonie soutient fermement les actions menées actuellement par l'OMPI en Ukraine. Mais pour conclure, pour ceux qui s'inquiètent d'une éventuelle politisation, il existe en réalité une solution. Nous exhortons la Fédération de Russie à mettre immédiatement fin à son recours à la force contre l'Ukraine, à retirer immédiatement, complètement et sans condition ses forces militaires du territoire ukrainien, dans le respect de ses frontières internationalement reconnues, et à permettre enfin à l'Ukraine de se reconstruire et de prospérer.

125. [SUÈDE](#) : La Suède s'associe à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom de plusieurs États membres ayant une position commune, ainsi qu'aux autres déclarations de soutien à l'Ukraine. Comme l'ont rappelé d'autres délégations, cette question dépasse le cadre de ce qui se présente à nos yeux et touche à des aspects fondamentaux du respect du droit international et du respect des règles multilatérales. Nous tenons à remercier une nouvelle fois le Secrétariat pour cet important rapport, qui s'inscrit dans le droit fil de la décision de l'Assemblée générale de 2024, laquelle avait demandé au Secrétariat de rendre compte de la mise en œuvre de la décision relative à l'assistance et à l'appui apportés au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle en Ukraine, lors des assemblées de l'OMPI de 2025, puis chaque année par la suite. Nous tenons à rappeler à cette assemblée que cette décision et cette demande n'ont suscité l'opposition que de 11 États membres.

126. [RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA](#) : La République de Moldova s'associe aux déclarations faites par l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et par la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe des pays ayant une position commune. Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI pour ce rapport exhaustif sur

l'assistance et l'appui apportés au secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle. Nous tenons à féliciter le Secrétariat pour les efforts acharnés qu'il a déployés afin de maintenir un programme d'aide complet et concret dans des circonstances particulièrement difficiles. Le rapport démontre clairement que, malgré la résilience remarquable des institutions ukrainiennes et le renforcement de la coopération internationale, la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des conséquences profondes et de plus en plus structurelles sur l'écosystème d'innovation ukrainien. Le rapport met également clairement en évidence l'impact négatif persistant, voire croissant, de la guerre sur l'écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine. En tant que pays voisin, la République de Moldova comprend parfaitement l'urgence de la situation et met l'accent sur le fait que l'assistance technique reste essentielle au redressement et à la résilience de l'Ukraine. Monsieur le Président, permettez-moi de faire une simple remarque. Le plus grand atout de toute nation, c'est son peuple. Cela vaut certainement pour la République de Moldova, mais c'est particulièrement vrai pour l'Ukraine, dont la résilience, la créativité et la détermination exceptionnelles continuent d'inspirer la communauté internationale, malgré les immenses défis posés par la guerre en cours; nous sommes attristés d'apprendre, par la voix de la délégation de l'Ukraine, que des membres du personnel de l'office national de la propriété intellectuelle ont également été blessés. Pour la République de Moldova, la paix et la sécurité dans notre région ne sont donc pas de simples aspirations politiques. Elles constituent des conditions indispensables à l'innovation, à la compétitivité et au développement durable. La République de Moldova estime que l'appui apporté par l'OMPI à l'Ukraine doit rester une priorité constante tant que les conséquences de la guerre continueront d'affecter le secteur de l'innovation et de la créativité de ce pays. Comme le montre le rapport, les besoins de l'Ukraine ne se limitent plus à une aide d'urgence. Elles portent de plus en plus sur la préservation du capital humain, la reconstruction des infrastructures de recherche et d'enseignement, la relance des industries de la création et le renforcement des institutions chargées de la propriété intellectuelle, qui constitueront les piliers de la future reprise économique du pays. La décision approuvée par les assemblées en 2024 rendait compte de la gravité de la situation pour la majorité des États membres de l'OMPI et témoignait de la solidarité avec l'Ukraine. Elle n'était en aucun cas discriminatoire à l'égard d'un État membre et n'avait pas non plus porté atteinte au principe de la répartition équitable des ressources. Nous appuyons donc fermement le maintien à l'ordre du jour des assemblées de l'OMPI du point relatif à l'assistance fournie au secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine ainsi qu'au système de la propriété intellectuelle, ainsi que la poursuite du programme d'aide global de l'OMPI, en étroite collaboration avec les autorités ukrainiennes. Nous prions l'OMPI de continuer de prendre des mesures pour faire en sorte que les publications sur les ressources et les plateformes de l'OMPI respectent les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La République de Moldova réaffirme sa solidarité indéfectible avec l'Ukraine et son peuple, soutient la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et reste déterminée à collaborer avec tous les États membres pour veiller à ce que l'OMPI continue d'apporter une aide significative, ciblée et à long terme à l'écosystème ukrainien de l'innovation et de la propriété intellectuelle jusqu'à ce que le pays se soit pleinement remis des conséquences dévastatrices de la guerre. Nous exhortons également la Russie à retirer immédiatement et sans condition ses forces du territoire ukrainien, y compris des territoires qu'elle occupe temporairement.

127. [DIRECTEUR GÉNÉRAL](#) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Merci à tous les États membres qui sont intervenus. Je prends bonne note de tous les commentaires et de toutes les observations. Beaucoup d'entre elles ont porté sur le mandat du Secrétariat. À cet égard, je me contenterai de préciser que le Secrétariat travaille strictement sous la direction de l'ensemble des États membres. Je me contenterai de faire remarquer que le travail que nous menons ici découle des décisions prises par cette assemblée en 2024. Il y a un autre point sur lequel je tiens à vous donner l'assurance que les travaux de l'OMPI et notre mode de

fonctionnement visent à soutenir tous les États membres de manière égale. Par conséquent, l'appui que nous apportons conformément à la décision de l'Assemblée générale ne nous empêche pas d'aider également d'autres États membres, quelle que soit leur situation ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvent. En effet, je pense que nous avons déjà apporté notre aide à un certain nombre d'États membres qui se trouvent par ailleurs dans des situations difficiles. Vous savez que nous nous efforçons d'adopter une approche pragmatique, efficace, qui donne des résultats, et que nous essayons de la mettre en œuvre dans différentes situations. Je tiens simplement à assurer à tous les États membres que si, à mesure que la situation évolue, vous vous trouvez dans la nécessité de nous contacter pour nous demander d'adapter le programme de travail ou d'ajuster notre appui, nous sommes là pour vous aider, pour vous écouter et pour travailler avec vous afin d'y parvenir. Fort de ces assurances, je tiens simplement à dire que nous nous réjouissons de soutenir tous les États membres avec le professionnalisme, la neutralité et l'esprit d'ouverture qui nous caractérisent.

128. [PRÉSIDENT](#) : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général, pour cette assurance et cette précision. À l'heure actuelle, le président n'a aucune décision ni mesure à soumettre à l'instance, se contentant de rappeler que la dernière mesure que nous avons prise remonte à 2024, lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées. Je vais donc clore ce point de l'ordre du jour sans proposer de mesure ni de décision. Je ne vois aucune objection. Ce point de l'ordre du jour est clos. Merci beaucoup.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

129. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/86/5](#)).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

AMENDEMENTS DU STATUT ET REGLEMENT DU PERSONNEL

130. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/86/5](#)).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

LIGNES DIRECTRICES A L'INTENTION DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'OMPI CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL

131. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document [WO/CC/86/5](#)).

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

ADOPTION DES RAPPORTS

132. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document [A/68/9](#).

133. [PRÉSIDENT](#) : Conformément à la pratique habituelle, un rapport de synthèse a été établi, reprenant les décisions adoptées lors des assemblées. Le rapport de synthèse sera publié sur le site Web de l'OMPI après son adoption. Le Secrétariat ajoutera ensuite

les déclarations faites par toutes les délégations au titre de chaque point de l'ordre du jour, y compris celles formulées aujourd'hui et celles qui le seront au titre du point 23 de l'ordre du jour; conformément à la pratique habituelle, celles-ci seront adoptées par correspondance selon les modalités suivantes : les délégations recevront les projets de rapports détaillés d'ici le 14 août 2026. Les commentaires sont à communiquer au Secrétariat pour le 11 septembre 2026 au plus tard. Les rapports détaillés seront dès lors réputés adoptés le 25 septembre 2026 et distribués en conséquence. En ce qui concerne le point 2, intitulé "Adoption de l'ordre du jour", il se peut que j'aie mentionné tout à l'heure, par inadvertance, le document A/68/1 Prov.2 comme contenant la version de l'ordre du jour adoptée par les États membres. Je tiens à préciser que c'est en réalité la troisième version provisoire de l'ordre du jour figurant dans le document A/68/1 Prov 3, publié le vendredi 3 juillet 2026, qui sert de base à nos discussions, et je vous présente mes excuses pour cette omission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole avant que nous adoptions le rapport de synthèse? Il semblerait que non. Je sou mets donc à présent pour examen le rapport de synthèse, à savoir le document A/68/9, en vue de son adoption, et je propose le paragraphe de décision suivant, tel qu'il figure dans ce document, qui s'affiche sur vos écrans; je le lis :

134. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/68/9) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 14 août 2026 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 11 septembre 2026 au plus tard, après quoi le rapport final sera réputé adopté le 25 septembre 2026.

135. [PRÉSIDENT](#) : Je ne vois aucune objection. Il est ainsi adopté. Le point 22 de l'ordre du jour est clos.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CLOTURE DES SESSIONS

136. Les délégations qui ont pris la parole ont remercié le Directeur général, le président et les vice-présidents, le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs pour leur travail durant les assemblées.

137. [ALBANIE](#) : Au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à la Division des relations diplomatiques et des assemblées. Je tiens également à exprimer notre gratitude à tous les coordonnateurs régionaux et aux États membres pour leurs efforts inlassables et leur esprit constructif tout au long de ces assemblées. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes tient à remercier le Directeur général pour son leadership dévoué, en particulier lors de l'examen du point 18 de l'ordre du jour. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'Ukraine et nous nous réjouissons à la perspective d'une collaboration plus étroite sur cette question. Puisque la présente Assemblée marque la fin de mon bref mandat, je voudrais m'adresser aux membres de mon propre groupe. Ce fut pour moi un honneur, un privilège et une joie de coordonner le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes au cours de cette période. Je suis extrêmement fière de notre unité, de notre engagement commun et de l'esprit de collaboration dont nous avons fait preuve. Merci à tous pour votre confiance, votre soutien indéfectible et votre précieuse collaboration. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration fructueuse à l'avenir.

138. [ALLEMAGNE](#) : Nous tenons à réaffirmer que le consensus doit rester le principe fondamental régissant l'adoption des décisions au sein de l'OMPI. Le groupe B remercie tous les États membres qui ont organisé des événements parallèles intéressants et divertissants, et salue le travail acharné et les efforts déployés pour les préparer et les mener à bien. Ils ont tous permis de partager des informations variées et intéressantes de multiples façons dynamiques. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour dire au revoir à tous nos collègues de l'Équipe de haute direction de l'OMPI, ainsi qu'à ceux des missions permanentes dont le mandat au sein de l'OMPI touche à sa fin. Nous les remercions pour leur excellente collaboration et leur souhaitons bonne chance. Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelques mots à titre personnel, puisque c'est la dernière déclaration que je prononcerai au nom du groupe B. Le mandat de l'Allemagne en tant que coordonnateur du groupe B prendra fin à la fin de ce mois, après un an, mais je resterai ici encore un an. Cela a été une expérience difficile, car j'ai découvert à quel point il peut être compliqué de parvenir à un compromis, que ce soit sur des questions importantes ou mineures. J'ai beaucoup appris sur l'importance du résumé du président. Dans l'ensemble, cela a été une expérience très enrichissante. Je suis reconnaissant et honoré d'avoir pu mener de nombreuses négociations fructueuses et constructives, ainsi que d'avoir eu l'occasion de vivre de nombreuses rencontres enrichissantes avec des collègues et des amis du monde entier, tant au sein de l'OMPI qu'à l'extérieur. On m'a convaincu d'accepter le poste de coordonnateur en me disant que ce serait très intéressant et amusant. Il est maintenant temps de faire profiter quelqu'un d'autre de ce moment de plaisir. Je suis heureux d'annoncer que la coordination du groupe B sera assurée par un trio au cours de l'année à venir : d'abord par le Japon, puis par le Canada et enfin par la Suisse.

139. [CHINE](#) : Lors de ces assemblées, nous avons mené à bien les discussions sur tous les points à l'ordre du jour. La Chine continuera à soutenir le système multilatéral de propriété intellectuelle, dont l'OMPI est le pilier central, et suivra de près les évolutions et les améliorations apportées aux services mondiaux de l'OMPI. La Chine se félicite de constater que, lors de ces assemblées, les mandats de 25 administrations internationales instituées en vertu du PCT ont été prolongés. Nous espérons que le Directeur général saura, à la tête de la nouvelle équipe de direction, mener l'entreprise vers des succès encore plus grands au cours de son prochain mandat. Enfin, nous remercions les interprètes pour leur excellent travail.

140. [EL SALVADOR](#) : C'est un honneur pour El Salvador de prendre la parole au nom du GRULAC. Nous saluons les efforts déployés par les États membres pour organiser des événements parallèles, qui ont enrichi cette réunion. Sur le plan personnel, je tiens à exprimer mon admiration et mes sincères remerciements à mes collègues du GRULAC pour leur soutien et leurs conseils constants, qui ont été essentiels, ainsi qu'aux coordonnateurs régionaux, dont le leadership et l'engagement ont été indispensables à l'efficacité de notre travail. Le GRULAC réaffirme l'importance d'une gouvernance institutionnelle guidée par les principes de transparence et de responsabilité, et centrée sur les États membres, afin de garantir que les décisions et les priorités de l'Organisation reflètent fidèlement leurs besoins collectifs et leurs mandats. Nous prenons note avec satisfaction des progrès réalisés sur les différents points à l'ordre du jour et félicitons les personnes récemment nommées aux postes de vice-directeurs généraux et des sous-directeurs généraux, en particulier M. Marco Aleman, originaire de Colombie, qui dirige le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Nous réaffirmons l'importance du développement en tant que pilier transversal des activités de l'OMPI, en renforçant la coopération technique, le renforcement des capacités et le soutien aux pays en développement, afin que la propriété intellectuelle continue d'être un moyen efficace de stimuler l'innovation, la créativité et le développement économique. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer de manière constructive avec les autres États membres, le Directeur général et le Secrétariat sur les implications transversales des nouvelles technologies pour les systèmes de propriété intellectuelle. Nous tenons également à souligner notre intérêt à faire avancer les discussions relatives à un instrument international sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ainsi que les discussions techniques concernant d'éventuelles modifications du règlement d'exécution et des règles administratives du PCT,

conformément au Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et d'autres domaines présentant un intérêt pour ce groupe. Nous réaffirmons l'importance de tendre vers une représentation géographique plus équitable aux niveaux supérieurs de l'Organisation.

141. [ARABIE SAOUDITE](#) : L'Arabie saoudite a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe se félicite des discussions constructives qui ont eu lieu au cours de cette session et salue l'esprit de coopération dont ont fait preuve les États membres. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique félicite les sous-directeurs généraux et les vice-directeurs généraux nouvellement nommés et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs importantes fonctions. Le groupe tient également à exprimer sa sincère gratitude aux membres sortants de l'Équipe de haute direction pour leur dévouement et leur précieuse contribution aux travaux de l'Organisation. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme son engagement en faveur d'une collaboration constructive et se réjouit de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Directeur général, la nouvelle Équipe de haute direction et tous les États membres afin de faire avancer les travaux de l'Organisation. En tant que déclaration finale de l'Arabie saoudite, agissant en qualité de coordonnateur du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous les membres du groupe pour leur confiance, leur amitié, leur coopération et leur engagement constructif tout au long de notre mandat. Nous tenons également à remercier nos collègues coordonnateurs du groupe pour leur amitié, leur coopération et leur esprit constructif tout au long de l'année écoulée. Ce fut pour nous un honneur et un privilège de servir le groupe, et nous souhaitons au nouveau coordonnateur tout le succès possible dans la direction du groupe des pays d'Asie et du Pacifique au cours de la période à venir.

142. [AFRIQUE DU SUD](#) : La délégation de l'Afrique du Sud a l'immense honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Pour commencer, permettez-moi de rendre hommage à quatre de nos délégués exceptionnels dont le mandat est arrivé à son terme : la Tunisie, l'Égypte, ainsi que deux de nos anciens coordonnateurs, le Ghana et le Kenya. Nous leur souhaitons bonne chance dans leurs projets futurs. Le groupe des pays africains se félicite du succès des réunions de cette année et salue l'engagement constructif dont ont fait preuve les États membres sur un large éventail de points à l'ordre du jour. Nous restons déterminés à œuvrer dans un esprit de coopération afin de protéger et de renforcer le multilatéralisme. Le groupe se félicite des progrès réalisés au cours de ces assemblées. Par ailleurs, nous réaffirmons notre position de longue date concernant la représentation géographique et la parité hommes-femmes. Le groupe des pays africains se félicite des progrès constants accomplis par l'OMPI, sous la direction de son Directeur général, en matière de promotion de la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, comme en témoignent le Rapport annuel sur les ressources humaines et le Rapport sur la performance de l'OMPI. Toutefois, les femmes ne représentaient que 22,7% des candidats aux postes de direction. Cela souligne l'importance de nos efforts collectifs, en tant que membres, pour élargir le vivier de candidates qualifiées. Nous encourageons les États membres à accorder toute l'attention nécessaire à la nomination de femmes hautement qualifiées à de futurs postes de haute direction. Le groupe des pays africains exhorte également les États membres à s'abstenir de politiser les comités de l'OMPI et à préserver la tradition de dialogue constructif, d'inclusivité et de consensus qui caractérise l'Organisation, en veillant à ce que les discussions restent centrées sur la mission fondamentale de l'OMPI et sur l'objectif commun de promotion du multilatéralisme. Le groupe des pays africains réaffirme sa volonté de collaborer de manière constructive avec tous les États membres afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle qui soutienne l'innovation, la créativité et le développement durable dans l'intérêt de tous.

143. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : La délégation de la Fédération de Russie a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et

d'Europe orientale. Les assemblées de l'OMPI constituent une tribune essentielle pour un dialogue de fond entre les États membres, visant à harmoniser leurs approches et à définir conjointement l'orientation future des activités de l'Organisation. Nous sommes convaincus que la recherche du consensus doit rester au cœur de notre action commune, car elle nous permet de prendre des décisions bénéficiant d'un large soutien et de renforcer l'unité de l'Organisation. À cet égard, nous tenons à souligner une nouvelle fois l'importance d'un développement durable et harmonieux du système de la propriété intellectuelle, dans l'intérêt des utilisateurs de tous les États et de toutes les régions du monde. Un tel système doit constituer un outil efficace au service de l'innovation, de la créativité, du transfert de connaissances et du développement socioéconomique. Elle doit mettre en valeur le potentiel humain et élargir les perspectives offertes aux inventeurs, aux créateurs, aux entrepreneurs et à la communauté scientifique; elle ne doit pas créer d'obstacles supplémentaires à l'accès aux résultats de l'activité créative. En ce qui concerne les résultats de ces réunions, nous saluons une nouvelle fois la décision de prolonger de 10 ans le mandat des administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l'examen préliminaire international actuelles, notamment le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) et l'Office eurasien des brevets, dont les activités jouent un rôle important dans le bon fonctionnement du système des brevets dans la région eurasiennne. Nous tenons également à exprimer notre sincère reconnaissance à l'équipe sortante de vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux pour leurs nombreuses années de travail, leur professionnalisme et leur contribution aux activités de l'Organisation. Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès, de bonheur et de nouvelles réussites pour l'avenir. Par ailleurs, nous tenons à souhaiter la bienvenue à la nouvelle Équipe de haute direction de l'OMPI et à lui souhaiter un bon départ dans ses fonctions. Nous nous réjouissons à la perspective du développement futur de l'Organisation, de la continuité de ses travaux et de la mise en œuvre effective de tous ses objectifs, dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'OMPI. Ces journées bien remplies au sein des assemblées ont une nouvelle fois démontré que, malgré nos différences, nous sommes unis par notre responsabilité commune envers l'avenir de l'Organisation. Nous espérons que l'esprit de respect mutuel et de recherche du consensus continuera de caractériser notre collaboration au sein de l'OMPI. Alors que la Fédération de Russie prend aujourd'hui la parole pour la dernière fois en tant que coordinatrice du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance et ma profonde gratitude à tous les distingués États membres, aux coordonnateurs des autres groupes régionaux ainsi qu'au Secrétariat, qui nous ont apporté leur soutien et leur coopération tout au long de notre mandat de coordonnateur. Pour la Fédération de Russie, ce fut un honneur de représenter ce groupe, qui rassemble des délégations hautement compétentes et attachées à une coopération constructive. Nous sommes profondément reconnaissants de la confiance que nous accordent les membres du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Tous les succès que nous avons remportés et toutes les contributions positives que nous avons apportées au cours de l'année écoulée n'ont été possibles que grâce à nos efforts communs, au respect mutuel et à une volonté constante de coopérer. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous les États membres de notre groupe. Nous envisageons l'avenir avec confiance et nous continuerons à contribuer à la réalisation de nos objectifs communs au sein de l'OMPI, guidés par l'esprit de coopération, de compréhension mutuelle et de solidarité qui a toujours caractérisé notre groupe.

144. [SAMOA](#) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres du Forum des états insulaires du Pacifique; nous nous rallions à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le Forum réaffirme son soutien sans réserve à l'OMPI et à un système multilatéral de propriété intellectuelle inclusif, efficace et adapté aux besoins. Pour la région du Pacifique, la propriété intellectuelle reste un moteur essentiel de l'innovation, du développement durable, de la résilience économique et de la vitalité culturelle. Elle préserve les savoirs, le patrimoine et la créativité de nos peuples tout en renforçant la résilience dans l'ensemble de notre Continent Bleu du Pacifique. Nous nous félicitons des progrès constants accomplis dans la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur la propriété

intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et attendons avec impatience l'atelier régional du Pacifique qui se tiendra aux Fidji en octobre prochain, lequel permettra de renforcer les capacités nationales et de favoriser une mise en œuvre plus large dans toute la région du Pacifique. Nous réaffirmons notre engagement à faire avancer les discussions sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La région étant la plus vulnérable aux effets du changement climatique, il est essentiel de préserver les savoirs autochtones et traditionnels ainsi que le patrimoine culturel afin de renforcer la résilience, de favoriser l'adaptation et de promouvoir le développement durable pour les générations futures. Il reste essentiel de continuer à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement et nous soulignons la nécessité d'un soutien durable afin de permettre aux États insulaires du Pacifique, y compris à nos peuples autochtones et à nos communautés locales, de participer efficacement aux travaux de l'OMPI. Le Forum se réjouit de poursuivre son partenariat avec l'OMPI et l'ensemble des États membres afin d'obtenir des résultats concrets qui profitent à nos populations et renforcent un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement.

145. [IRLANDE](#) : L'Irlande a l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les résultats positifs de ces assemblées ont été obtenus par consensus et reflètent notre engagement collectif en faveur de la poursuite des activités essentielles de cette Organisation. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont apporté une contribution constructive et réaffirmons notre engagement en faveur d'un travail fondé sur le consensus au sein de l'OMPI. L'Union européenne et ses États membres se félicitent du soutien apporté par l'OMPI au secteur de l'innovation et de la créativité en Ukraine ainsi qu'à son système de propriété intellectuelle, qui sont gravement touchés par l'agression russe. L'Union européenne et ses États membres continueront de travailler de manière constructive avec tous les États membres de l'OMPI afin de contribuer à la poursuite du développement d'un écosystème de la propriété intellectuelle efficace et équilibré au bénéfice de tous. Nous tenons également à remercier chaleureusement l'équipe de direction sortante, à savoir Lisa Jorgenson, Binying Wang, Sylvie Forbin, Hasan Kleib et Edward Kwakwa, pour leurs précieuses contributions tout au long de leur mandat, et nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe, qui bénéficiera de tout notre soutien.

146. [BOTSWANA](#) : La délégation du Botswana souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Ces réunions ont une nouvelle fois démontré l'importance de la coopération multilatérale pour la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et tourné vers l'avenir. Le Botswana se félicite de l'engagement constructif des États membres et des progrès réalisés au sein des comités et des organes directeurs de l'OMPI. Le Botswana reste fermement attaché à un système de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation, la créativité, le transfert de technologies et le développement économique durable. Pour les pays en développement, la propriété intellectuelle doit continuer à jouer un rôle de catalyseur de l'industrialisation, du développement des entreprises, de la création d'emplois et de la diversification économique. Nous saluons tout particulièrement la poursuite des travaux de l'IGC. Le Botswana se réjouit à l'idée de poursuivre son engagement en faveur de la protection internationale des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, tout en veillant à la mise en œuvre effective du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté. Nous encourageons la poursuite des progrès qui reflètent la diversité des intérêts et des priorités de développement de tous les États membres au sein des différents organes et comités de l'OMPI. En matière de personnel, le Botswana continue de plaider en faveur d'une véritable représentation géographique du personnel au sein de l'OMPI. Le vivier de talents doit être véritablement mondial, équitable et tourné vers l'avenir. Alors que l'IA transforme rapidement l'innovation et la créativité, l'OMPI a un rôle essentiel à jouer pour favoriser un dialogue international équilibré sur la relation entre l'IA et la propriété intellectuelle. Nous soutenons les approches qui encouragent l'innovation tout en préservant la créativité humaine, en favorisant la sécurité juridique et en veillant à ce que les pays en développement

puissent participer pleinement à l'économie numérique et en tirer pleinement parti. Alors que nous quittons Genève, continuons à cultiver l'esprit de coopération et de consensus qui a caractérisé ces assemblées. Même si des divergences de vues subsistent sur certaines questions, et tout en reconnaissant que la diversité est également source de progrès, notre engagement commun en faveur d'un système multilatéral de propriété intellectuelle efficace et inclusif constitue une base solide pour la poursuite des progrès. Le Botswana réaffirme son engagement à collaborer de manière constructive avec tous les États membres, les groupes régionaux et le Secrétariat de l'OMPI afin de veiller à ce que la propriété intellectuelle continue de constituer un puissant instrument au service de l'innovation, de la créativité, du développement durable et de la prospérité partagée.

147. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : Les États-Unis d'Amérique souscrivent à la déclaration prononcée par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Nous tenons tout particulièrement à nous associer aux remerciements adressés à toutes les personnes citées dans la déclaration du groupe B, ainsi qu'au coordonnateur du groupe B pour son engagement. Les États-Unis d'Amérique encouragent vivement le Secrétariat à accorder la priorité aux points suivants au cours du second semestre de 2026 et à l'avenir. Nous devons continuer à moderniser, à stabiliser et à accorder la priorité aux systèmes de dépôt et d'enregistrement de l'OMPI, qui constituent le pilier de son mandat et de sa raison d'être. Mais ces systèmes ne se limitent pas à cela. Ils constituent le fondement du système mondial de propriété intellectuelle. Le soutien et la maintenance de ces systèmes nécessitent un réinvestissement accru des ressources, et notamment un réinvestissement plus complet des taxes versées par les usagers dans ces systèmes. Nous tenons à réitérer nos préoccupations concernant la tendance des États membres à tenter d'introduire de manière inappropriée des questions relevant de l'IGC au sein de divers comités de l'OMPI. Cette pratique porte atteinte à la structure des comités de l'OMPI ainsi qu'à son efficacité et à son efficience dans l'exécution de son mandat, tel que défini à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, qui est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle. L'IGC est le comité compétent pour les questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, et celles-ci doivent rester de son ressort. Sinon, l'IGC n'a pas lieu d'être. Enfin, nous tenons à féliciter une nouvelle fois les sous-directeurs généraux et aux vice-directeurs généraux récemment nommés, et nous nous réjouissons de collaborer avec eux dans le cadre de leurs fonctions respectives à l'avenir.

148. [ÉGYPTE](#) : La délégation de l'Égypte souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Nous saluons les efforts déployés par le Directeur général et son équipe pour faire progresser la vision et les missions de l'Organisation. Au cours des derniers jours, les assemblées de l'OMPI ont examiné de nombreuses questions et thématiques importantes soumises aux États membres, et un consensus a finalement été trouvé à leur sujet. La délégation de l'Égypte souligne l'importance du dialogue et de la priorité accordée aux intérêts communs afin de garantir la poursuite de la mise en œuvre du mandat de l'Organisation. L'Égypte se réjouit de s'appuyer sur les réalisations de l'Organisation au cours des dernières années afin de renforcer son rôle et de consolider un système mondial de propriété intellectuelle plus équilibré et plus efficace, mieux à même de soutenir l'innovation et la créativité et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement. Nous pourrions ainsi consolider la position de l'OMPI en tant qu'institution phare des Nations Unies, tournée vers l'avenir et capable de parvenir à un consensus au service de ses États membres et de la communauté des innovateurs et des créateurs. La délégation de l'Égypte souhaite au Directeur général et à sa nouvelle Équipe de haute direction beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions. Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux sous-directeurs généraux et aux vice-directeurs généraux dont le mandat est arrivé à son terme, pour tout le travail qu'ils ont accompli au service de notre organisation.

149. [RÉPUBLIQUE DE CORÉE](#) : La délégation de la République de Corée s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie

et du Pacifique. La République de Corée se félicite de l'esprit de coopération dont il a été fait preuve au cours de ces assemblées. Nous félicitons les membres nouvellement nommés de l'Équipe de haute direction de direction et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec eux. Nous sommes convaincus que l'OMPI continuera à puiser sa force dans la diversité de ses membres, notamment grâce à une représentation géographique équitable et à la parité hommes-femmes. Nous tenons également à exprimer notre sincère gratitude à l'Arabie saoudite pour son engagement sans faille en tant que coordonnateur du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et souhaitons plein succès au nouveau coordonnateur. La République de Corée reste déterminée à collaborer avec l'OMPI et l'ensemble des États membres afin de faire de la propriété intellectuelle un pont reliant les idées aux marchés, la technologie aux investissements et les pays entre eux.

150. [ARABIE SAOUDITE](#) : Alors que nous clôturons les travaux de cette session, la délégation de l'Arabie saoudite souligne que la volonté des États membres de travailler dans un esprit de dialogue et de consensus a contribué au succès de ces assemblées. Nous tenons à féliciter les délégués qui ont su gagner la confiance des États membres et ont été nommés sous-directeurs généraux et vice-directeurs généraux. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs fonctions, afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des programmes de l'Organisation et à l'amélioration de l'efficacité de ses travaux, d'une manière qui soit à la hauteur des aspirations des États membres et qui permette de relever les défis et de saisir les opportunités à venir. La délégation tient également à exprimer ses sincères remerciements et sa reconnaissance aux hauts fonctionnaires dont le mandat à la tête de l'OMPI est arrivé à son terme. Nous leur sommes très reconnaissants pour les efforts qu'ils ont déployés et les contributions qu'ils ont apportées au cours de leur mandat, et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs projets futurs. L'Arabie saoudite se félicite de l'esprit positif et constructif qui a présidé aux débats de cette session, reflétant l'engagement des États membres à renforcer la coopération multilatérale et à mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle plus efficace et plus inclusif, qui contribue à l'innovation, à la créativité et au développement durable. Nous restons déterminés à collaborer avec l'OMPI et l'ensemble des États membres dans un esprit de partenariat et de coopération, ainsi qu'à soutenir les initiatives qui renforcent l'impact de la propriété intellectuelle sur le développement socioéconomique et répondent aux aspirations des États membres. L'Arabie saoudite réitère ses remerciements à toutes les délégations participantes des États membres et se réjouit à la perspective de poursuivre la coopération et le travail en commun au cours de la période à venir, dans l'intérêt de tous les États membres.

151. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : La délégation de la Fédération de Russie s'associe à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous constatons avec satisfaction que des décisions ont été prises sur la plupart des points à l'ordre du jour, dans un esprit de coopération multilatérale constructive. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la prolongation du mandat de Rospatent en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT. Nous tenons également à remercier les sous-directeurs généraux et vice-directeurs généraux sortants pour leur contribution significative au développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, et leur souhaitons une bonne santé ainsi que beaucoup de succès dans leurs projets futurs. Nous espérons que la nouvelle Équipe de haute direction s'acquittera de ses fonctions avec professionnalisme, rigueur et impartialité. Nous nous opposons fermement à toute tentative visant à politiser les travaux de l'Organisation et à exercer une discrimination à l'encontre des utilisateurs en raison de leur nationalité ou de leur langue. Nous regrettons profondément que l'examen de questions purement techniques relatives à la composition du Comité des pensions du personnel de l'OMPI et du Comité de coordination ait été politisé. Nous rejetons catégoriquement toute tentative d'appliquer des critères sans rapport avec les compétences des candidats, ainsi que les propos hostiles et discriminatoires qui les accompagnent. Une telle approche sape la confiance dans les procédures de l'Organisation et crée un dangereux précédent pour l'examen futur des questions relatives au personnel. Pour sa part, la Fédération de Russie continuera

résolument à soutenir l'OMPI en tant qu'instance neutre et spécialisée dont les travaux reposent sur les principes de non-discrimination, d'égalité et de respect strict du droit international. Ce n'est qu'en adoptant une telle approche que nous pourrions préserver la confiance dans le système mondial de la propriété intellectuelle et garantir la poursuite de son développement durable. Le système de la propriété intellectuelle devait promouvoir l'innovation et la créativité, et ne pas constituer un obstacle à l'épanouissement du potentiel humain et au développement harmonieux des peuples du monde entier. La Fédération de Russie réaffirme sa volonté de poursuivre sa collaboration constructive avec l'OMPI et ses États membres.

152. [SAMOA](#) : Le Samoa s'associe aux déclarations prononcées au nom des États membres du Forum des états insulaires du Pacifique et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Alors que ces assemblées touchent à leur fin, le Samoa réaffirme son soutien sans faille à l'OMPI et à un système multilatéral de propriété intellectuelle inclusif, efficace et proactif, qui préserve et protège les savoirs, le patrimoine et la créativité de nos peuples. Le système mondial de propriété intellectuelle n'est pas en phase avec les réalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones et les petits États insulaires en développement. C'est pourquoi le Samoa ne peut accepter que l'IGC soit le seul à examiner séparément les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, alors que tous les comités de l'OMPI influencent déjà la manière dont nos savoirs traditionnels et nos expressions culturelles traditionnelles sont utilisés, détournés et monétisés. Selon les Samoa, l'injustice la plus grave ne réside pas seulement dans la main qui frappe, mais aussi dans les yeux qui choisissent de détourner le regard. L'ignorance est un terreau fertile où la maltraitance prend racine et prospère. Toute innovation ou création qui aurait vu le jour au détriment de nos cultures et de notre patrimoine n'aurait jamais dû voir le jour. Le Samoa est prêt à apporter son aide à l'OMPI, dans un esprit de multilatéralisme, de solidarité et de responsabilité partagée, afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle qui respecte la dignité de chaque créateur et innovateur, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

153. [ROYAUME-UNI](#) : La délégation du Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Nous remercions les États membres qui ont organisé une série d'événements passionnants pour mettre en valeur la propriété intellectuelle de multiples façons, nous permettant ainsi de découvrir les images, les sons et les saveurs de la communauté diversifiée et dynamique de l'OMPI. Nous nous félicitons des décisions prises et des progrès réalisés au cours de ces assemblées sur de nombreux sujets. Notre travail est essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation et permet d'aider les innovateurs et les créateurs du monde entier à protéger, promouvoir et commercialiser leur propriété intellectuelle. Alors que le rythme des changements sociétaux et les progrès technologiques et en matière d'intelligence artificielle ne cessent de s'accélérer, nos efforts dans ce domaine aident les États membres à répondre aux attentes de nos parties prenantes. Nous profitons de cette occasion pour remercier les chefs de secteur sortants pour tout le travail qu'ils ont accompli. Nous tenons tout particulièrement à saluer et à remercier le sous-directeur général, M. Andrew Staines, pour sa patience sans faille et son travail acharné en tant que secrétaire des assemblées de l'OMPI. Il nous a guidés avec brio tout au long de nombreuses discussions et négociations, ce qui nous a permis de faire avancer les travaux de l'Organisation et de répondre aux attentes de nos parties prenantes. Nous tenons à réaffirmer notre engagement envers cette Organisation, le Directeur général et sa nouvelle Équipe de haute direction, ainsi qu'envers nos États membres, à continuer de promouvoir et de défendre la propriété intellectuelle, l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle et les valeurs qui y sont associées, afin de soutenir la croissance, l'innovation, la créativité et le développement. Nous tenons à saluer le travail acharné et la collaboration de nos collègues qui quittent Genève pour de nouveaux horizons. Ce fut un plaisir et un honneur de travailler avec vous, de collaborer et d'apprendre de nouvelles choses.

154. [INDONÉSIE](#) : L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

L'Indonésie félicite le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions et souhaite chaleureusement la bienvenue aux sous-directeurs généraux et vice-directeurs généraux nouvellement nommés. Nous tenons également à exprimer notre sincère gratitude aux membres sortants de l'Équipe de haute direction, en particulier au vice-directeur général, M. Hasan Kleib, pour leur dévouement et leurs précieuses contributions à l'Organisation. L'Indonésie reste attachée à un système mondial de propriété intellectuelle équilibré, inclusif, axé sur le développement et tourné vers l'avenir, capable de s'adapter efficacement à l'évolution rapide des technologies. Nous nous félicitons de la poursuite des discussions au sein du SCCR sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur dans l'environnement numérique. Afin de faire progresser ce dialogue, l'Indonésie accueillera le Forum mondial sur la gouvernance des redevances de droit d'auteur transfrontière du 7 au 9 octobre 2026 à Bali, et invite chaleureusement tous les États membres et les parties prenantes concernées à y participer. L'Indonésie accorde une importance capitale au Plan d'action pour le développement et encourage la poursuite du soutien au renforcement des capacités, au transfert de technologies, à la commercialisation de la propriété intellectuelle et à l'autonomisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), des femmes et des jeunes. Nous saluons également l'importante contribution apportée par la Commission d'audit de l'Indonésie, en sa qualité de vérificateur externe des comptes de l'OMPI, au renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance au sein de l'Organisation. L'Indonésie se réjouit de collaborer de manière constructive avec l'OMPI et tous les États membres afin de veiller à ce que le système mondial de propriété intellectuelle apporte des avantages concrets à tous.

155. [NAMIBIE](#) : La délégation de la Namibie souscrit à la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Nous nous inspirons de cette maxime ancestrale selon laquelle la fin d'une chose vaut toujours mieux que son commencement, car seule la fin reflète la véritable mesure du caractère et de la vertu d'une personne. C'est pourquoi, alors que nous clôturons une nouvelle série de sessions des assemblées de l'OMPI, nous prenons le temps de réfléchir à l'importance de l'OMPI et à son impact sur l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance. La Namibie tient à exprimer sa gratitude aux divisions de l'OMPI et aux différents États membres pour les échanges bilatéraux fructueux qui ont eu lieu et qui continuent d'enrichir l'écosystème de la propriété intellectuelle en Namibie. La Namibie se félicite du bon déroulement des assemblées et salue les États membres pour leur engagement constructif et leurs contributions. La Namibie réaffirme l'importance de l'inclusivité, d'une participation équitable, d'une représentation équilibrée et d'un système international de propriété intellectuelle axé sur le développement et répondant aux besoins de tous les États membres. La Namibie se félicite des progrès réalisés dans le cadre du CDIP, en particulier du projet visant à renforcer les capacités des artisans grâce à la propriété intellectuelle, qui a pour objectif de leur donner les moyens d'agir, de préserver le patrimoine culturel et de créer des opportunités économiques pour les communautés locales. La Namibie réaffirme que le développement doit rester au cœur des travaux de l'OMPI et que les discussions doivent continuer à déboucher sur des résultats concrets qui profitent à tous les États membres. La Namibie reste déterminée à mener un dialogue constructif et à coopérer avec l'OMPI afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement, qui profite à toutes les nations et à tous les peuples.

156. [PHILIPPINES](#) : La délégation des Philippines saisit cette occasion pour remercier les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux sortants pour leur dévouement et leurs contributions. Nous vous souhaitons plein succès dans vos projets futurs. De même, nous adressons nos félicitations et nos chaleureuses bienvenues aux membres de l'Équipe de haute direction qui ont été reconduits dans leurs fonctions ainsi qu'aux nouveaux membres. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous alors que nous continuons à explorer le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement économique. Nous remercions le Directeur général pour son leadership et réaffirmons notre confiance en sa capacité de

continuer à diriger l'Organisation, aux côtés de l'Équipe de haute direction et des membres dévoués du Secrétariat.

157. [GUATEMALA](#) : Nous nous associons à la déclaration prononcée au nom du GRULAC. À l'issue de ces assemblées, ma délégation tient à féliciter la nouvelle Équipe de haute direction pour sa nomination et à remercier les membres sortants pour leur précieux travail. Pour moi, ces assemblées revêtent une importance particulière, car ce seront mes dernières à l'OMPI avant de mettre un terme à mes fonctions à Genève. Ce fut pour moi un véritable privilège de servir mon pays au sein de cette importante instance multilatérale. J'ai eu la chance de travailler avec des collègues extrêmement professionnels, avec lesquels j'ai noué des liens d'amitié qui, j'en suis sûr, perdureront bien au-delà de nos responsabilités au sein de l'institution. J'en garderai des enseignements précieux, d'innombrables souvenirs et une profonde reconnaissance envers cette communauté.

158. [RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO](#) : Le soutien constant de l'OMPI a joué un rôle déterminant dans le renforcement de notre système national de propriété intellectuelle et dans l'amélioration de notre capacité à mettre en œuvre des politiques et des programmes en matière de propriété intellectuelle. La République démocratique populaire lao se réjouit de constater que le dépôt de son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye a été mené à bien, ce qui marque une nouvelle étape importante dans notre engagement à renforcer la coopération internationale et à élargir l'accès au système international de protection des dessins et modèles. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'OMPI et à tous les partenaires dont l'aide technique précieuse et la coopération ont permis de parvenir à ce résultat. Nous remercions toutes les délégations pour leur participation constructive et leur engagement sans faille tout au long de ces assemblées.

159. [HEALTH AND ENVIRONMENT PROGRAM \(HEP\)](#) : Au nom du HEP, je tiens à exprimer notre gratitude pour la qualité et la rigueur des débats qui ont eu lieu lors des assemblées, et qui ont démontré une fois de plus que le dialogue multilatéral est un moteur essentiel d'un système mondial de propriété intellectuelle équitable et efficace. Les décisions prises lors des assemblées, telles que la réforme constructive des systèmes de Madrid et de La Haye et l'accent continu mis sur le multilinguisme, tracent la voie vers un système mondial de propriété intellectuelle plus accessible, plus sûr et plus inclusif pour les créateurs et les entrepreneurs du monde entier. Ces évolutions réglementaires et procédurales sont essentielles, car elles simplifient l'accès à la protection internationale et renforcent la sécurité juridique. Ensemble, nous posons les bases d'un cadre stable propice au développement technique, à l'innovation et à une amélioration concrète du niveau de vie. Nous saluons l'esprit de consensus qui a prévalu tout au long de cette session, sous la direction pragmatique et inclusive du Directeur général. Le HEP réaffirme son engagement total à collaborer activement avec l'OMPI et ses États membres afin de soutenir la mise en œuvre de ses décisions sur le terrain.

160. [DIRECTEUR GÉNÉRAL](#) : Je sais bien que je vous empêche de suivre le match de football qui va commencer très bientôt, alors je vais être très bref et me contenter de partager quelques réflexions. Tout d'abord, à mesure que la propriété intellectuelle passe de la périphérie au centre, ce rassemblement mondial de la communauté de la propriété intellectuelle prend de l'ampleur et gagne en dynamisme. Cette session a connu la plus forte affluence jamais enregistrée aux assemblées de l'OMPI, avec 1 320 délégués, ainsi que 40 ministres et vice-ministres et 130 directeurs d'offices de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de l'importance croissante des travaux de l'OMPI non seulement pour les responsables de la propriété intellectuelle, mais aussi pour les hauts fonctionnaires et les dirigeants politiques. D'autre part, la capacité de l'OMPI à réunir des experts et à rassembler des compétences sous un même toit a donné lieu à des discussions intéressantes, non seulement dans cette salle, mais aussi lors de diverses manifestations parallèles. Je pense que beaucoup d'entre vous l'ont également remarqué, et c'est une bonne chose. De plus, ces assemblées sont devenues un lieu où la propriété intellectuelle n'est pas seulement débattue, mais où l'on célèbre

également son rôle dans les pays et dans la vie des gens. Il s'agissait de la plus grande exposition de pavillons nationaux jamais organisée : 15 pays issus de toutes les régions du monde ont mis à profit le hall d'accueil de l'OMPI pour présenter leurs innovations, leurs créations, leur culture et leur patrimoine aux 194 États membres. Ces manifestations culturelles nous ont fait découvrir la danse, la musique, l'artisanat et la gastronomie des quatre coins du monde. Des superstars telles que John Legend et Ladipoe nous ont fait l'honneur de leur présence, et les Prix mondiaux de l'OMPI ont une nouvelle fois rendu hommage aux innovateurs de divers secteurs qui tirent parti de la propriété intellectuelle pour réussir. C'est grâce à ces événements et à ces personnalités que la propriété intellectuelle a véritablement pris vie. Enfin, les assemblées ont toujours été l'occasion de renouer des liens d'amitié et de se faire de nouveaux amis, mais le rôle de l'OMPI en tant que catalyseur de liens et l'utilisation que font les participants des assemblées pour nouer des contacts se sont considérablement renforcés grâce à des événements tels que le dîner et le petit-déjeuner informels des directeurs des offices de propriété intellectuelle, l'organisation d'événements régionaux comme ceux de l'Alliance francophone de la propriété intellectuelle, et bien d'autres encore. Toutes ces activités ont parfaitement complété et soutenu les activités officielles qui se déroulent dans ces salles. Au cours de ces assemblées, l'OMPI ne s'est pas contentée d'organiser une série de réunions formelles destinées à prendre des décisions d'ordre organisationnel. C'est également devenu pour nous un moyen de célébrer la propriété intellectuelle, de tisser des liens avec d'autres et de jeter des ponts, unis par une mission commune visant à rendre la propriété intellectuelle accessible à tous, partout dans le monde, et par notre conviction quant à la valeur du multilatéralisme. En ce qui concerne les discussions de fond, vous avez été nombreux à revenir non seulement sur l'année écoulée, mais aussi sur les progrès que nous avons accomplis ensemble au cours des six dernières années, ainsi que sur certaines de mes remarques concernant ce que l'avenir pourrait nous réserver, à savoir mes quatre rêves. Je ne m'étendrai pas sur l'ensemble des réactions, propositions et suggestions; je tiens simplement à préciser que j'ai prêté une attention particulière à bon nombre d'entre elles et je vous remercie pour vos conseils alors que nous travaillons ensemble, en tant qu'États membres, pour faire progresser la propriété intellectuelle à travers le monde, obtenir des résultats concrets, bâtir un écosystème inclusif en matière de propriété intellectuelle et veiller à ce que nous soyons tous gagnants grâce à cette Organisation. Mesdames et Messieurs, le succès de ces assemblées n'aurait pas été possible sans la contribution de nombreux collègues et dirigeants, et je tiens tout d'abord à remercier notre président, S. E. M. l'Ambassadeur Carlos Sorreta des Philippines, qui a su diriger nos travaux avec calme, compétence, bonne humeur et sérénité, nous permettant ainsi de prendre des décisions par consensus. Je tiens également à remercier les présidents de tous les différents points à l'ordre du jour et de toutes les assemblées, notamment l'infatigable président du Comité de coordination, S. E. M. l'Ambassadeur James Baxter, qui restera à nos côtés pendant encore un an, pour les efforts qu'ils ont déployés. Les coordonnateurs de groupe méritent toujours une mention particulière car, non seulement leur travail est important, mais il n'est pas facile. Je tiens également à remercier les délégués des États membres pour leur esprit de collégialité, leur professionnalisme et leur engagement, ainsi que les nombreux observateurs qui ont participé à nos débats et les ont enrichis grâce à leurs points de vue spécialisés. Je m'adresse à mes collègues, et comme il s'agit des dernières assemblées de ce mandat, je tiens, une fois encore, à exprimer officiellement ma profonde gratitude et ma reconnaissance à mes vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux sortants. Certains d'entre eux sont au service de l'OMPI depuis des décennies, et au cours des six dernières années, nous avons travaillé d'arrache-pied chaque jour pour mettre en œuvre le Programme de travail et budget, obtenir des résultats et avoir un impact. Nous n'avons pas choisi la voie la plus facile, qui consistait à maintenir le statu quo, mais nous avons relevé le défi plus ambitieux de transformer l'OMPI et l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Je tiens donc à remercier du fond du cœur Binying Wang, Edward Kwakwa, Hasan Kleib, Lisa Jorgenson et Sylvie Forbin pour tout ce qu'ils ont fait. Nous avons mené un combat noble et couru ce marathon ensemble, et nous avons véritablement changé la donne pour de nombreux collègues ici présents, ainsi que pour les innovateurs et les créateurs du monde entier. Vous allez tous me manquer. Je tiens

également à rendre hommage aux nombreux collègues qui ont travaillé sans relâche pour que ces assemblées puissent avoir lieu, qu'il s'agisse de ceux qui se trouvent ici sur l'estrade et au sein du Secrétariat, ou de tous ceux qui œuvrent en coulisses au sein des équipes chargées des événements et des conférences, de l'informatique, de l'interprétation, de l'information et des médias, de la sécurité, des achats, des installations et de bien d'autres fonctions essentielles. Sur une note plus personnelle, je tiens à remercier mon équipe administrative pour son soutien durant cette période très chargée. Chers collègues, chers amis, alors même que les travaux de ces assemblées touchent à leur fin, notre mission de soutien aux innovateurs et aux créateurs du monde entier ne s'arrête jamais. En ce moment même, des croquis sont réalisés, des chansons sont composées, des avancées technologiques voient le jour et des entrepreneurs font leurs premiers pas vers le lancement de leur entreprise. Il nous incombe à tous de veiller à ce que l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle offre à ces idées et aspirations la possibilité de s'épanouir, et à ce que la propriété intellectuelle soit un catalyseur de la prospérité, de la compétitivité, de la croissance et du développement de tous les pays.

161. [PRÉSIDENT](#) : Je tiens à vous remercier tous pour votre coopération, votre patience et votre compréhension, ainsi que pour le travail que vous avez accompli tant lors des assemblées qu'au cours de l'année. Je tiens à remercier le Directeur général, dont l'énergie inépuisable et la vision profonde nous réunissent ici aujourd'hui et continueront à nous guider au cours des six prochaines années. Je tiens à remercier son Équipe de haute direction, à féliciter les nouveaux arrivants et à remercier ceux qui nous quittent après plusieurs décennies de service. Je tiens à remercier notre secrétaire, M. Andrew Staines, qui va quitter ses fonctions, ainsi que son équipe et toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces assemblées. Je tiens à remercier les interprètes pour leur patience et leur compréhension, ainsi que le personnel technique et chargé des relations avec les médias de l'OMPI, en particulier les photographes et l'équipe chargée des réseaux sociaux. L'équipe chargée des événements a fait un excellent travail dans un délai très court. Au cours de plusieurs décennies passées au service du multilatéralisme, j'ai toujours été émerveillé de voir que les États peuvent se rassembler malgré leurs craintes initiales et finir par se séparer en tant qu'amis ou collègues. Je prononce la clôture de la soixante-huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI.

162. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-huitième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[Fin du document]

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. Les délégations et les représentants des 142 États membres suivants (dont 13 au nom de groupes d'États), de huit organisations intergouvernementales et de 31 organisations non gouvernementales ont présenté des déclarations orales ou écrites au titre de ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'Iran), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lesotho, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Malawi, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Union européenne, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, All-China Patent Agents Association (ACPAA), American Arab Intellectual Property Association (AAIPA), Association allemande pour la protection de la propriété intellectuelle (GRUR), Association européenne de fournisseurs commerciaux d'information en matière de brevets (PatCom), Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Association mexicaine pour la protection de la propriété intellectuelle (AMPPI), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), Brand Owners' Protection Group (Gulf BPG), Centre Sud, Chambre de commerce internationale (CCI), Consortium for Common Food Names (CCFN), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation, Creativity and Protection of Information (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Publishers Association (EPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Emirates Science Club, Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle (FICPI), Global Expert Network on Copyright User Rights (User Rights Network), InfoCons Association, Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Intellectual Property Latin American School (ELAPI), Intellectual Property Protection Association (IPPA), International Intellectual Property Commercialization Council Limited (IIPCC), Knowledge Ecology International, Inc. (KEI), Ligue des États arabes (LEA), Medicines Patent Pool (MPP), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Office eurasiens des brevets (OEAB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation pour un réseau international des indications géographiques (ORIGIN), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Secrétariat général de la Communauté andine, Third World Network (TWN), Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (URAP), Union européenne et Union européenne de radio-télévision (UER).

2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour leur travail au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne l'établissement de la documentation et des dispositions pour les assemblées. Plusieurs délégations et représentants

ont présenté des déclarations écrites, qui peuvent être consultées [ici](#) (cliquez sur “déclarations écrites”).

3. [PRESIDENT](#) : Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, “Déclarations générales”. Nous donnerons tout d'abord la parole aux coordinateurs des groupes de l'OMPI, puis les groupes informels d'États membres de l'OMPI prendront la parole. Nous passerons ensuite aux ministres, puis aux membres à titre individuel et, enfin, aux observateurs. Je voudrais rappeler aux délégations que nous devons être concis. Nous avons trois minutes pour les groupes et les ministres. Les membres à titre individuel disposent de deux minutes et les observateurs d'une minute. Vous pourrez également transmettre votre déclaration dans son intégralité, quelle que soit sa longueur, au Secrétariat; elle sera consignée dans le compte rendu officiel. Les interventions seront disponibles sur la retransmission en ligne et dans le compte rendu établi pour les assemblées. Je voudrais maintenant donner la parole à la première délégation, celle de l'Arabie saoudite, qui s'exprimera au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

4. [ARABIE SAOUDITE](#) : L'Arabie saoudite a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, qui félicite le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions pour un deuxième mandat. En tant que premier Directeur général issu de la région du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, sa reconduction dans ses fonctions témoigne de la confiance que les États membres accordent à son leadership. Le groupe se réjouit de poursuivre sa collaboration étroite avec lui afin de faire avancer la mission de l'OMPI d'une manière qui serve les intérêts de tous les États membres. Le groupe félicite l'OMPI pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer afin de mettre en œuvre des programmes ayant une incidence concrète et une approche axée sur le développement qui réponde aux besoins en constante évolution des États membres. Le groupe réaffirme son soutien au Plan d'action pour le développement de l'OMPI et se félicite du renforcement continu, par l'Organisation, des programmes d'assistance technique, de renforcement des capacités et de partage des connaissances en faveur des pays en développement, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en transition économique. Le groupe appuie également la poursuite de l'alignement des travaux de l'OMPI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligne l'importance de veiller à ce que les considérations liées au développement continuent de faire partie intégrante des programmes et activités de l'Organisation. Le groupe reste déterminé à faire progresser les travaux normatifs de l'OMPI grâce à un dialogue constructif, à la recherche du consensus et à une coopération multilatérale renforcée. Il est essentiel que les différents comités de l'OMPI continuent à progresser afin de garantir un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et efficace. L'une des priorités constantes de notre groupe est de parvenir à une représentation géographique équitable au sein des organes directeurs et du Secrétariat de l'OMPI, y compris aux grades supérieurs et au niveau de l'équipe de direction. Il est essentiel de garantir une représentation géographique équilibrée à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'OMPI, tout en préservant le principe du recrutement au mérite, afin de promouvoir l'équité et un équilibre effectif au sein de l'Organisation. À cet égard, le groupe se réjouit de la poursuite des efforts visant à assurer une représentation géographique équitable au sein du personnel de l'OMPI et de ses organes décisionnels. Il encourage également la poursuite des travaux sur les questions relatives aux bureaux extérieurs de l'OMPI, conformément aux décisions des États membres, et espère parvenir à un consensus sur ce sujet. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme son engagement en faveur d'un dialogue constructif et d'une coopération avec tous les groupes régionaux et tous les États membres. Il réaffirme également sa volonté de soutenir un système international de propriété intellectuelle qui soit efficace, équilibré et inclusif, qui réponde aux besoins de développement de ses membres et qui apporte des avantages à tous les États membres.

5. [ALLEMAGNE](#) : La délégation de l'Allemagne a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe B. Le groupe B tient à vous féliciter, Monsieur le Directeur général, pour

vosre réélection. La confiance renouvelée que vous accordent les États membres témoigne de l'évolution positive de l'OMPI sous votre direction. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur votre engagement sans faille et votre dynamisme au sein de l'Organisation dans les années à venir. Nous tenons à rappeler l'importance capitale de la mission fondamentale de l'OMPI, qui consiste à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Ce point revêt une importance particulière pour notre groupe et devrait être dûment pris en considération dans le nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) en 2027, ainsi que dans les futurs programmes de travail et budgets. La poursuite de la modernisation et du renforcement des systèmes de dépôt et d'enregistrement international des demandes de titres de propriété intellectuelle devrait rester la priorité absolue de l'OMPI. Les services de l'OMPI sont essentiels pour les innovateurs et les créateurs. Par ailleurs, des services performants sont indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation et à la mobilisation de ressources suffisantes pour permettre un engagement ferme en faveur de la protection de la propriété intellectuelle et du renforcement des capacités. En ce qui concerne l'aspect financier des activités de l'OMPI, une transparence totale revêt la plus haute importance. Nous aimerions que le budget contienne davantage d'informations sur le contenu des activités sectorielles et la répartition des ressources. Le groupe B soutient le processus de réforme de la Commission de la fonction publique internationale ainsi que sa mise en œuvre à l'OMPI. Dans le même temps, il est essentiel de garder à l'esprit la nécessité de disposer d'un personnel hautement qualifié. Le principe du mérite dans le recrutement du personnel revêt une importance particulière. Des membres du personnel hautement qualifiés sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement de l'OMPI et lui permettre de fournir des services de grande qualité aux États membres et à la communauté de la création et de l'innovation. Nous souhaiterions donc que des informations régulières et transparentes soient communiquées concernant les recrutements, les mouvements de personnel et les changements organisationnels au sein de l'OMPI. Le groupe B tient à vous remercier, Monsieur le Directeur général, pour votre participation active à la récente session du Comité du programme et budget (PBC), et vous encourage à vous impliquer tout aussi activement dans d'autres réunions de l'OMPI ainsi qu'à faire valoir auprès de tous les États membres l'importance du principe du consensus, notamment en ce qui concerne les travaux normatifs menés au sein de l'Organisation. Nous prenons acte du résultat financier positif de l'exercice biennal 2024-2025, qui affiche un excédent de 224,5 millions de francs suisses. Environ 95% des recettes proviennent des redevances versées par les utilisateurs de ses systèmes internationaux de propriété intellectuelle, principalement le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et le système de Madrid (ce dernier représentant 17% des recettes). Ce constat met en évidence le rôle de ces systèmes internationaux de dépôt et d'enregistrement en tant que pilier financier de l'Organisation. Toutefois, le nombre de dépôts effectifs pour chacune des unions financées par des taxes a été inférieur aux estimations de l'OMPI. Cela montre à quel point l'OMPI est vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale. Dans ce contexte, une gestion financière prudente et efficace reste essentielle. L'intelligence artificielle (IA) connaît un développement rapide et va progressivement prendre en charge ou remplacer les tâches routinières, permettant ainsi au personnel de disposer de plus de temps et de ressources pour se concentrer sur des tâches redéfinies. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'OMPI pour intégrer les technologies fondées sur l'IA et améliorer l'efficacité. Nous félicitons l'OMPI pour le succès du "Dialogue sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe" et soutenons les discussions en cours sur les questions relatives à l'IA au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR). Vous pouvez compter sur la participation active et constructive de tous les membres du groupe B tout au long de ces assemblées.

6. [FÉDÉRATION DE RUSSIE](#) : La Fédération de Russie a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, qui comprend l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Tout d'abord, notre groupe tient à féliciter le Directeur général d'avoir été reconduit dans ses fonctions. Nous sommes convaincus que,

sous sa direction, l'OMPI continuera à renforcer son rôle de plateforme mondiale de premier plan pour la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, au service des intérêts de tous les États membres et de tous les utilisateurs, dans le plein respect des dispositions des principaux traités internationaux. Les États membres du groupe sont des utilisateurs actifs des services mondiaux de l'OMPI. Nous continuons à renforcer les mécanismes de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle. Nous développons également des outils numériques et mettons en œuvre des initiatives visant à renforcer les capacités aux niveaux national, régional et international. Nous accordons une importance particulière à l'utilisation concrète de la propriété intellectuelle en tant que moteur de développement. Notre groupe continue de s'attacher à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), à promouvoir la propriété intellectuelle, à mettre en place des mécanismes de transfert de technologies, à renforcer la coopération entre le monde scientifique et le monde des affaires, ainsi qu'à partager les bonnes pratiques dans ces domaines. Compte tenu de ces priorités, plusieurs pays de notre groupe ont soumis une proposition de projet dans le cadre du Plan d'action pour le développement. Nous espérons que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) l'examinera sous un angle favorable. En outre, nous jugeons important de promouvoir la politique du multilinguisme au sein de l'OMPI. Nous sommes convaincus que faire du russe une langue officielle dans tous les systèmes d'enregistrement internationaux serait bénéfique pour des millions d'utilisateurs et améliorerait considérablement l'accessibilité aux services de l'Organisation. Nous sommes favorables à l'utilisation de technologies nouvelles et de technologies de pointe pour renforcer l'efficacité des travaux de l'OMPI, pourvu que l'on veille un contrôle de la qualité rigoureux et que l'on préserve le rôle essentiel de l'humain dans la prise de décisions. En conclusion, nous soulignons que le développement équilibré et continu du système mondial de la propriété intellectuelle passe par le respect mutuel, la prise en compte des intérêts de tous les États membres et la recherche de solutions fondées sur le consensus. Le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale est prêt à participer de manière constructive aux travaux de la présente session des assemblées.

7. [AFRIQUE DU SUD](#) : L'Afrique du Sud a l'honneur de faire cette déclaration au nom du groupe des pays africains. Les présentes assemblées offrent aux États membres l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de l'Organisation. Le groupe félicite le Directeur général pour ses qualités de direction, sa vision et la façon dont il a guidé les travaux de l'OMPI. Il reste fermement attaché au Plan d'action pour le développement et souligne l'importance de veiller à ce que les avantages découlant des systèmes de propriété intellectuelle soient contrebalancés par un accès équitable aux connaissances, au transfert de technologies et au renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement et les PMA. Le vingtième anniversaire du Plan d'action pour le développement, qui interviendra prochainement, offre une occasion importante de mener une réflexion approfondie sur les progrès réalisés depuis son adoption. À cet égard, les prochains rapports du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement devraient mettre davantage l'accent sur l'incidence concrète et mesurable des activités liées au développement sur le terrain, notamment leur contribution au renforcement des capacités nationales, à l'innovation locale, au transfert de technologies et à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement économique et social. Ils devraient également aller au-delà de simples comptes rendus descriptifs des activités et inclure des recommandations claires, pratiques et applicables sur la manière de renforcer la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de consolider leur appropriation par les États membres. Le groupe réaffirme son soutien à un futur programme de travail sur les brevets et la santé, destiné à répondre aux défis sanitaires mondiaux. Il est essentiel de soutenir les mesures nationales de flexibilité en matière d'autorisation de mise sur le marché et de promouvoir les capacités régionales de production pharmaceutique afin de renforcer la préparation aux pandémies et d'améliorer l'accès équitable aux médicaments. Les actions menées par l'OMPI en matière d'assistance technique sont les bienvenues, mais cette assistance doit rester axée sur la demande, transparente et alignée sur les priorités et

stratégies nationales de développement. Le groupe accorde une grande importance aux limitations et exceptions au droit d'auteur. Il se félicite des progrès accomplis par le SCCR à cet égard et salue sa décision d'entamer des négociations sur le fond en vue d'adopter un instrument juridique international relatif aux limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives, des musées, des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que des personnes handicapées non couvertes par le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech). Le groupe se félicite du rapport sur les questions relatives au personnel et salue les efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir la parité entre les sexes au sein du personnel de l'OMPI. Néanmoins, le déséquilibre persistant en matière de représentation géographique au sein du Secrétariat reste une source de préoccupation. Il est nécessaire d'assurer une représentation géographique équitable à tous les niveaux de l'Organisation, conformément aux principes de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI). Le groupe des pays africains réaffirme sa volonté de s'engager de manière constructive, active et de bonne foi afin d'assurer le succès de ces assemblées.

8. [EL SALVADOR](#) : La délégation d'El Salvador a l'honneur de s'exprimer au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le GRULAC réaffirme son soutien à un système de propriété intellectuelle solide, équilibré et inclusif, qui protège efficacement les titulaires de droits et répond aux besoins des États membres, en tenant compte de leurs différents niveaux de développement. Nous réaffirmons également l'importance du Plan d'action pour le développement en tant qu'axe transversal aux travaux de l'OMPI – non seulement en matière de coopération technique, de renforcement des capacités et d'aide aux pays en développement, mais aussi dans les groupes thématiques B (établissement de normes, flexibilités, politiques publiques et domaine public) et C (transfert de technologies, technologies de l'information et de la communication, et accès au savoir) – afin de garantir que la propriété intellectuelle reste un outil efficace pour promouvoir l'innovation et la créativité au bénéfice de tous. Nous saluons le soutien apporté par l'OMPI aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques de propriété intellectuelle alignées sur les priorités nationales de la région. Nous nous félicitons du renouvellement du mandat du Directeur général, qui garantit la continuité institutionnelle et témoigne de la confiance que lui accordent les États membres. Nous saluons les efforts qu'il a déployés pour rendre l'Organisation plus moderne et plus efficace. Nous soutenons le travail en cours pour parvenir à une représentation géographique plus équitable aux échelons supérieurs de l'Organisation et pour corriger les déséquilibres actuels. Nous accueillons positivement les initiatives en cours, notamment le projet pilote mené au Paraguay, et appelons à leur poursuite afin qu'elles aboutissent à des résultats concrets. Les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer la qualité de ses services ont permis d'accroître leur utilisation par les États membres et de renforcer la situation financière de l'Organisation pour l'exercice biennal 2026-2027. Nous nous félicitons de la gestion responsable et efficace de l'Organisation, qui lui a permis d'atteindre une situation financière solide et, par conséquent, d'être en mesure de remplir son mandat. S'agissant de ce dernier, cela implique notamment une augmentation des ressources allouées aux projets et initiatives destinés aux pays en développement et qui tiennent compte de leurs intérêts. Le GRULAC est prêt à se joindre aux États membres et au Directeur général, avec le soutien du Secrétariat, pour étudier les implications transversales du développement de l'IA pour le système de propriété intellectuelle, en vue d'apporter des réponses équitables, inclusives et coordonnées aux défis et aux possibilités découlant de ces technologies. Enfin, nous sommes prêts à œuvrer de manière constructive pour parvenir à un consensus et renforcer le système international de propriété intellectuelle.

9. [CHINE](#) : Le Gouvernement chinois accorde une grande importance à la propriété intellectuelle. Il a continué à favoriser le développement de la Chine en tant que puissance en matière de propriété intellectuelle, à actualiser la législation et la réglementation dans ce

domaine, à renforcer la protection tout au long de la chaîne, à promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle et à optimiser les services liés à celle-ci. La Chine a atteint avec succès les objectifs fixés dans son 14^e plan quinquennal en matière de propriété intellectuelle et a entamé la mise en œuvre du 15^e plan, réalisant ainsi de nouveaux progrès. Au cours de l'année écoulée, sous la direction remarquable de son Directeur général, l'OMPI a réalisé des progrès importants dans tous les domaines de son activité. Globalement, les recettes sont restées stables et le développement de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle s'est accéléré. La Chine salue vivement ces avancées et continuera à défendre fermement le système multilatéral de propriété intellectuelle, dont l'OMPI constitue la principale instance. Cette année, le Directeur général a été reconduit dans ses fonctions avec un nombre de voix sans précédent, ce qui lui assure une base solide pour son prochain mandat. Le Directeur général vient d'exposer quatre axes stratégiques pour les travaux à venir. La Chine s'en félicite et souhaiterait formuler plusieurs suggestions à cet égard. Tout d'abord, nous espérons que le Directeur général, à la tête de la nouvelle équipe de direction, jouera un rôle plus important dans la promotion de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, dans la sensibilisation à cette question à l'échelle mondiale, dans la valorisation accrue de la propriété intellectuelle et dans la garantie que celle-ci profite à tous. Deuxièmement, nous espérons que l'OMPI continuera à moderniser les services mondiaux de propriété intellectuelle et à explorer l'utilisation des technologies fondées sur l'IA afin de mieux répondre aux besoins des innovateurs du monde entier. Troisièmement, nous espérons que l'OMPI continuera à intégrer les considérations liées au développement dans ses travaux, en aidant les pays en développement à mieux tirer parti de la propriété intellectuelle, en favorisant le développement, en relevant les défis et en construisant un avenir meilleur et plus durable. J'invite à présent David Wong, directeur de la propriété intellectuelle de la Région administrative spéciale de Hong Kong Chine, à faire une déclaration complémentaire. Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong : Bénéficiant du soutien total de l'État, la RAS de Hong Kong continue de s'appuyer sur le système de propriété intellectuelle pour favoriser son développement économique et technologique. L'année dernière, Hong Kong a rejoint la base de données "WIPO Lex" et sa collection de jugements, partageant ainsi sa jurisprudence et mettant en avant les normes judiciaires de la RAS de Hong Kong. Le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) de Hong Kong a officiellement commencé ses activités à la fin de l'année 2025, devenant ainsi membre du réseau chinois des CATI et intégrant le réseau de l'OMPI. Le gouvernement de la RAS de Hong Kong collabore avec le Gouvernement central afin de préparer l'évaluation des technologies couvertes par les brevets détenus par les PME et de les aider à valoriser leurs actifs incorporels, dans le but de faciliter le financement des entreprises. Nous collaborons également avec le plus grand établissement d'enseignement professionnel et technique de Hong Kong en vue de créer une académie dédiée à la propriété intellectuelle en 2026, dans le but de promouvoir la culture de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs, de nous aligner sur le système international et de faire progresser les efforts visant à tirer les enseignements du système de Madrid. Hong Kong tirera pleinement parti de ses atouts en matière d'état de droit, d'économie de marché et d'internationalisation pour mettre en place un écosystème complet dédié à la propriété intellectuelle et favoriser un développement de haute qualité en Chine.

10. ALBANIE : C'est un honneur pour moi de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Notre groupe remercie le Directeur général pour la vision dont il a fait preuve en orientant l'OMPI vers un écosystème mondial de propriété intellectuelle plus inclusif, plus fonctionnel et davantage axé sur les résultats. Nous saluons les initiatives visant à promouvoir des systèmes de propriété intellectuelle conviviaux et accessibles, et restons déterminés à adopter une approche constructive et à privilégier la recherche d'un consensus dans toutes les négociations. À cet égard, nous soutenons fermement la conclusion rapide d'un traité sur les organismes de radiodiffusion et sommes prêts à participer de manière constructive aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), conformément au nouveau mandat pour l'exercice biennal 2026-2027. Notre

groupe est convaincu du rôle que joue la propriété intellectuelle dans la croissance et le développement. La propriété intellectuelle n'est plus une simple question juridique, mais un moteur essentiel du développement économique et numérique. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes remercie le Secrétariat pour son "Rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine" (document A/68/7). Ce rapport confirme les conséquences dévastatrices de la guerre d'agression injustifiée et non provoquée qui se poursuit contre l'Ukraine, laquelle en est désormais à sa cinquième année et continue de porter gravement atteinte à l'écosystème d'innovation et de créativité du pays. En effet, comme le montre cette évaluation, depuis que la Fédération de Russie a lancé son invasion à grande échelle, bon nombre des répercussions négatives observées précédemment non seulement persistent, mais se sont encore aggravées, causant des dommages croissants au secteur et ayant, dans certains cas, une incidence grave, irréversible et négative sur le potentiel d'innovation et de créativité du pays. Le soutien international continu de l'OMPI reste essentiel pour atténuer les dommages à long terme et construire un avenir résilient. En ce qui concerne les bureaux extérieurs de l'OMPI, la position du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reste inchangée : les bureaux extérieurs constituent un privilège, et non un droit. Leur travail doit être transparent, s'inscrire pleinement dans la ligne des objectifs de l'OMPI et produire des résultats mesurables. Pour ces raisons, le maintien en activité du bureau extérieur situé dans l'État agresseur continue de susciter de vives inquiétudes chez la grande majorité des membres de notre groupe. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes reste pleinement déterminé à s'engager de manière constructive afin de faire en sorte que la présente session soit couronnée de succès et fructueuse.

11. [ALGÉRIE](#) : J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom du groupe des pays arabes. Le groupe félicite le Directeur général pour sa réélection et salue l'Organisation pour ses réalisations, en particulier ses programmes et projets en faveur des pays en développement. Il se félicite des progrès accomplis au cours de l'année écoulée, tant sur le plan des résultats financiers que de la mise en œuvre des programmes. Il se félicite également des progrès réalisés en matière d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités, notamment en faveur des pays arabes, et invite l'Organisation à aller encore plus loin en mettant en place de nouveaux projets à leur intention. À cet égard, le groupe réaffirme son soutien indéfectible au CDIP et le félicite pour les projets menés dans la région arabe dans le cadre du Plan d'action pour le développement et des objectifs de développement durable (ODD), qui ont contribué au renforcement des capacités et à l'assistance technique. L'OMPI devrait poursuivre ses efforts visant à intégrer les objectifs du Plan d'action pour le développement dans ses différentes activités. Compte tenu de l'importance du système de propriété intellectuelle, l'OMPI a un rôle essentiel à jouer dans la création d'un environnement propice à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise, tout en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes, aux PME et aux start-up, contribuant ainsi au développement économique et social. La propriété intellectuelle joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de l'innovation dans l'environnement numérique, en particulier dans la région arabe, qui dispose de ressources humaines abondantes, notamment de créateurs et d'inventeurs spécialisés capables d'apporter une contribution véritable au processus d'innovation mondial. Le groupe des pays arabes attache une grande importance à un recours accru à la langue arabe dans les différentes activités de l'Organisation, notamment dans ses publications, ses études et ses supports médiatiques, ainsi que dans les systèmes de protection, en particulier le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. L'Organisation devrait continuer à œuvrer en faveur d'un système de propriété intellectuelle qui permette de soutenir l'innovation et la créativité et de parvenir à un développement durable. Elle devrait également continuer à renforcer la coopération internationale afin de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle plus équilibré et plus équitable, qui ne se concentre pas uniquement sur la protection des droits, mais qui tient également compte des besoins de développement des pays et favorise le

transfert de technologies, le renforcement des capacités et la réduction de la fracture numérique, contribuant ainsi à un développement global et durable pour tous les pays.

12. [EL SALVADOR](#) : El Salvador a l'honneur de s'adresser aux assemblées en sa qualité de secrétaire par intérim du Forum ministériel sur la propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Créé en 2010, ce forum reflète la vision commune du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama et de la République dominicaine concernant la protection et l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique, social et culturel. Il a permis de renforcer le dialogue politique entre les ministres et le Directeur général, favorisant ainsi l'élaboration de politiques publiques visant à gérer la propriété intellectuelle de manière globale, à optimiser les ressources grâce à une action régionale coordonnée et à créer des synergies qui renforcent le respect des droits de propriété intellectuelle et favorisent leur développement dans la sous-région. Parmi les initiatives récentes, on peut citer un programme élaboré en collaboration avec l'OMPI sur les possibilités de financement fondées sur la propriété intellectuelle, qui a aidé les entrepreneurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) à développer leurs actifs de propriété intellectuelle et a sensibilisé les institutions financières à la valeur des actifs incorporels en tant que garanties. Ces avancées soulignent à quel point il est important de créer un environnement financier dans lequel la propriété intellectuelle soit prise en compte dans l'évaluation des risques, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de financement pour les entreprises innovantes de la région. Nous comptons sur le soutien de l'OMPI au cours de la phase 3 du projet, afin d'aider les institutions financières à analyser les portefeuilles de propriété intellectuelle des bénéficiaires potentiels. Un autre temps fort a été la réunion consacrée à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique, qui s'est tenue en juin 2025 et au cours de laquelle des stratégies nationales et régionales ont été élaborées afin de protéger et de valoriser les traditions culinaires grâce aux outils de la propriété intellectuelle. Pour conclure, je tiens à exprimer notre sincère gratitude au Directeur général ainsi qu'à toutes les divisions de l'OMPI qui ont participé activement à la conception et à la mise en œuvre de ces projets. Leur engagement et leur soutien ont été essentiels pour faire de cette initiative une réalité tangible et significative pour notre sous-région.

13. [SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE](#) : Au nom des États membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), je tiens à exprimer notre soutien total au Directeur général pour son deuxième mandat. L'Organisation continuera sans aucun doute à promouvoir l'innovation, la créativité et le développement durable, et à contribuer à la consolidation d'un système multilatéral fondé sur des règles dans son domaine d'activité. Face à l'évolution rapide des technologies, notamment de l'intelligence artificielle, nous devons renforcer encore le système international de propriété intellectuelle afin qu'il constitue un outil efficace au service d'un progrès équilibré et inclusif au sein de nos sociétés. Nous soutenons le Plan d'action pour le développement et l'alignement du PSMT sur le Programme 2030. En juillet, la CPLP fêtera ses 30 ans d'existence. Nos États membres, répartis sur quatre continents, partagent une langue commune, parlée par plus de 278 millions de personnes, ainsi qu'une vision commune consistant à œuvrer ensemble pour promouvoir le dialogue et la solidarité, et à souligner l'importance primordiale de la paix, de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice sociale. Ces valeurs doivent être cultivées par le biais de formations destinées aux responsables gouvernementaux, ainsi qu'aux acteurs du monde des affaires et des secteurs de la création. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à l'OMPI pour le soutien qu'il a apporté aux projets menés conjointement avec la CPLP. Parmi les événements marquants de l'année dernière, on peut citer le deuxième séminaire sur la propriété industrielle destiné aux lusophones, qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en septembre, et au cours duquel les États membres de la CPLP ont signé un protocole d'accord sur la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi qu'une réunion des responsables des offices chargés du droit d'auteur et des droits connexes des pays lusophones, qui s'est tenue en mai 2025 à Sao Tomé-et-Principe. À cette occasion, le Réseau de la CPLP sur le droit d'auteur et les droits connexes

a été créé. Le 5 mai 2026, nous avons célébré la Journée mondiale de la langue portugaise lors d'une réception organisée ici, au siège de l'OMPI, où nous avons pu apprécier la musique et les danses de nos pays respectifs. Le groupe de travail chargé de l'intégration du portugais en tant que langue du système de Madrid devrait poursuivre son évaluation de manière transparente et inclusive, en se fondant sur des critères objectifs. Il convient de tenir compte des besoins des utilisateurs, des tendances de la demande et des progrès techniques en matière d'outils de traduction. Le portugais est déjà une langue officielle ou de travail de 33 organisations internationales, dont l'OMPI. À terme, notre objectif est que le portugais devienne une langue officielle de l'Organisation des Nations Unies. Il demeure par ailleurs nécessaire d'assurer un meilleur équilibre géographique au sein de l'OMPI. Cette question concerne tout particulièrement les pays en développement, y compris les États membres de la CPLP, et devrait être abordée conformément aux principes de représentativité, d'inclusion et d'universalité qui doivent guider les travaux du système multilatéral. Enfin, nous sommes prêts à collaborer avec l'OMPI et ses États membres afin de rendre le système mondial de la propriété intellectuelle plus solide, plus accessible et plus inclusif, et capable de relever les défis à venir.

14. [NÉPAL](#) : Le Népal a l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA). Comme le souligne le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde, un écart persiste entre les pays en développement, en particulier les PMA, en matière d'adoption des technologies et d'enregistrement des innovations de pointe. On observe une triple fracture numérique dans les PMA, tant au niveau des infrastructures que de l'utilisation et de l'accessibilité financière. La vulnérabilité climatique, l'absence d'investissements suffisants, durables et ciblés, la situation géographique enclavée et la faiblesse de l'intégration régionale aggravent la situation. Les PMA doivent participer pleinement aux flux internationaux de connaissances et de technologies et bénéficier d'un soutien pour combler leur retard en matière de numérique, de technologie et d'IA, ainsi que pour mettre en place un écosystème d'innovation solide au niveau national. Nous apprécions le soutien apporté par le Directeur général et son équipe aux PMA à cet égard. Les activités de l'OMPI en faveur des PMA et le dispositif d'accompagnement à la sortie de la catégorie des PMA, dont bénéficient de nombreux PMA, restent essentiels pour renforcer nos capacités en matière de réglementation et d'innovation. Nous saluons l'organisation par l'OMPI d'une session de formation sur les questions de propriété intellectuelle à l'intention des délégués des PMA en poste à Genève. Cette année, le programme comprenait une rubrique consacrée à l'IA, un sujet tout à fait d'actualité. Nous attachons une grande importance au Plan d'action pour le développement et appelons à la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) en matière de flexibilités et de dispositions concernant les PMA, en particulier l'article 66, paragraphe 2, relatif au transfert de technologies vers les PMA. La marge de manœuvre politique dont disposent les PMA reste essentielle pour une sortie de cette catégorie qui soit progressive, durable et irréversible. Nous appelons à l'harmonisation des normes, des procédures et des décisions avec le Plan d'action pour le développement et le Programme d'action de Doha. Nous félicitons le Directeur général pour sa réélection et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre partenariat.

15. [CAMBODGE](#) : C'est un privilège pour moi de prononcer cette déclaration au nom du groupe de travail de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. L'ASEAN félicite le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions. Sa direction visionnaire a transformé le paysage mondial de la propriété intellectuelle en renforçant la coopération dans ce domaine, en encourageant l'innovation et en rendant la propriété intellectuelle plus pertinente pour le développement économique et social. L'ASEAN attache une grande importance à son partenariat étroit avec l'OMPI et se réjouit de poursuivre cette collaboration au cours de l'année à venir. L'ASEAN abrite des populations jeunes, dynamiques et innovantes, soutenues par une économie numérique connaissant une croissance parmi les plus rapides au monde. La propriété

intellectuelle est donc devenue un pilier de plus en plus important pour stimuler la créativité, encourager les investissements, soutenir les entrepreneurs et favoriser une croissance économique durable dans toute notre région. Dans ce contexte, l'ASEAN met en œuvre le Plan d'action 2016-2025 de l'ASEAN en matière de droits de propriété intellectuelle, dans le but de favoriser un écosystème de propriété intellectuelle efficace, dynamique et inclusif. Nous invitons tous nos partenaires à collaborer avec l'ASEAN afin de concrétiser cette vision commune et de renforcer la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, l'ASEAN continue de se concentrer sur plusieurs priorités importantes. Il s'agit notamment de renforcer la coopération entre les États membres de l'ASEAN et nos partenaires de dialogue, d'améliorer la communication et la coordination, d'intensifier la collaboration avec les innovateurs, les universités, les instituts de recherche et les MPME, et de recourir davantage aux données et aux outils numériques afin d'améliorer l'efficacité et l'incidence de notre système de propriété intellectuelle. Le succès d'une coopération polyvalente repose sur l'engagement de chaque État membre et de chaque partenaire à œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun. Nous nous réjouissons que l'OMPI ait toujours soutenu les initiatives menées par l'ASEAN, tout en respectant nos priorités régionales et nos besoins en matière de développement. Nous tenons donc à exprimer notre sincère gratitude aux nombreuses divisions de l'OMPI qui ont travaillé en étroite collaboration avec l'ASEAN, notamment la Division pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau de l'OMPI à Singapour, la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle et le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Ensemble, nous avons franchi des étapes importantes. Le registre de la propriété intellectuelle de l'ASEAN n'a cessé de s'étoffer et compte désormais plus de 8,6 millions d'actifs de propriété intellectuelle enregistrés dans quatre domaines des droits de propriété intellectuelle. L'OMPI a également apporté son soutien à la première réunion de réflexion de l'ASEAN à l'intention des directeurs des offices de propriété intellectuelle, créant ainsi une plateforme importante pour le dialogue stratégique entre les hauts responsables de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le Programme d'ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des PME, mis en place par l'OMPI, a directement profité à plus de 20 000 acteurs dans toute la région de l'ASEAN, aidant les entreprises à mieux comprendre et exploiter la propriété intellectuelle afin de renforcer leur compétitivité. L'ASEAN se félicite des sept nouveaux domaines de coopération convenus entre l'ASEAN et l'OMPI, qui témoignent de notre engagement commun à relever les défis et à saisir les occasions qui se présentent dans un paysage mondial de l'innovation en pleine évolution. L'ASEAN est prête à collaborer étroitement avec l'OMPI et tous ses partenaires afin de garantir que cette initiative aboutit à des résultats concrets.

16. [SAMOA](#) : La délégation du Samoa, parlant au nom des États insulaires du Pacifique et dans le droit fil de la déclaration prononcée au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, réaffirme son soutien à l'OMPI et à un système multilatéral de propriété intellectuelle inclusif, efficace et adapté aux besoins, fondé sur le dialogue, la coopération et le développement. Comme le souligne la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, les peuples, les cultures, les systèmes de savoir, la biodiversité et les ressources naturelles comptent parmi ses atouts majeurs, qui constituent le fondement de son identité, de sa résilience et de son développement durable. Dans la région du Pacifique, la propriété intellectuelle protège non seulement l'innovation, mais contribue également à la résilience économique, à la vitalité culturelle et à une prospérité inclusive. Notre groupe se félicite des progrès accomplis dans les travaux de l'OMPI, en particulier en ce qui concerne le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (Traité GRATK), et espère qu'il sera adopté à plus grande échelle et mis en œuvre de manière effective. Il se réjouit de s'associer à l'OMPI et à l'Australie pour organiser l'atelier régional du Pacifique sur la mise en œuvre, qui se tiendra aux Fidji en octobre 2026, afin de renforcer les capacités en matière de ressources génétiques et de savoirs traditionnels associés. Notre groupe continue d'accorder une attention prioritaire aux négociations visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, une priorité de longue date pour la région du Pacifique. Le renforcement des capacités des petits États

insulaire en développement (PEID) reste essentiel, notamment en matière d'assistance technique, de renforcement institutionnel, de transformation numérique, d'innovation et d'industries de la création. La participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI revêt également une grande importance; notre groupe appelle donc à un soutien continu au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI et à d'autres initiatives pour permettre aux pays insulaires du Pacifique et à d'autres pays de participer. La participation des pays du Pacifique aux efforts internationaux en matière de développement revêt une importance capitale, et notre groupe réaffirme son soutien sans réserve aux actions menées par l'OMPI dans ce domaine. Il se réjouit de collaborer avec tous les États membres afin de renforcer l'OMPI pour en faire une organisation à l'écoute, inclusive et tournée vers l'avenir, capable d'obtenir des résultats concrets en matière de développement pour tous.

17. [ALGÉRIE](#) : Nous souhaitons que ces assemblées constituent une nouvelle pierre à l'édifice de la coopération internationale et contribuent à renforcer la propriété intellectuelle en tant qu'outil efficace au service du développement et de la prospérité. Je saisis cette occasion pour réitérer mes félicitations au Directeur général pour la confiance renouvelée qui lui a été accordée en vue d'un second mandat, ce qui témoigne de la reconnaissance de la communauté internationale à l'égard de sa vision claire visant à faire de la propriété intellectuelle un véritable moteur de l'innovation et un pilier économique au service des créateurs du monde entier. La culture est une force capable de façonner l'avenir. L'Algérie place donc la protection de la propriété intellectuelle au cœur de sa stratégie visant à mettre en place une économie de la connaissance. Soutenir les créateurs et protéger leurs droits est essentiel pour transformer la valeur abstraite de la beauté en projets concrets ayant une incidence sur le développement, ce qui permet d'investir dans les capacités de nos jeunes et d'en faire des atouts économiques durables. Dans le cadre de cette démarche, et sous le haut patronage du Président de la République, le Ministère de la culture et des arts continue de favoriser un environnement propice à l'investissement culturel. Le projet Moubadar'Art est un incubateur et un dispositif d'accompagnement destiné aux projets créatifs. Nous avons également renforcé les mécanismes visant à récompenser l'excellence grâce au Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs, qui est devenu un rendez-vous annuel célébrant les talents algériens. Nous continuons à soutenir activement les start-up du secteur culturel grâce à des initiatives ambitieuses visant à associer patrimoine et innovation à la logique de l'entrepreneuriat moderne, conformément aux objectifs de notre stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui met notamment l'accent sur les industries créatives. Nous croyons en l'unité de la vision gouvernementale et en la complémentarité des rôles entre les différents secteurs, et ces initiatives culturelles s'inscrivent dans le droit fil d'une approche nationale ambitieuse adoptée par l'Algérie pour ancrer une culture de l'innovation sous toutes ses formes. Nous renforçons notre système national grâce à un ensemble de programmes et d'initiatives de grande qualité, qui comprend notamment la création d'incubateurs d'entreprises, le soutien aux start-up et la mise en relation de ces dernières avec des instituts de recherche. Parmi les autres initiatives, citons le Prix du Président de la République récompensant les chercheurs innovants, l'initiative "Succès" destinée aux entreprises et la mise en place de CATI dans les universités, jusqu'à la mise en œuvre intégrée de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation. Nous sommes fiers du niveau de coopération stratégique qui renforce la place de l'Algérie en tant que membre actif et influent de l'OMPI. À cet égard, la visite du Directeur général en Algérie en septembre dernier et l'inauguration officielle du Bureau de l'OMPI en Algérie ont constitué un moment fort; ce bureau servira de passerelle pour le transfert d'expertise et l'adaptation des connaissances au contexte local. L'Office servira de tremplin au lancement d'une feuille de route visant à renforcer la protection des indications géographiques et des marques collectives liées à notre riche patrimoine culturel et touristique, afin de préserver l'identité et les droits des générations futures. En matière de coopération régionale, l'Algérie va consolider son rôle de pôle essentiel et constructif. Au cours des dernières années, de plus en plus de responsables issus de pays africains et arabes bénéficiaires des programmes de l'OMPI ont choisi l'Algérie

pour suivre leur formation. Les formations spécialisées proposées témoignent clairement du rôle de premier plan joué par l'Algérie et reflètent sa ferme volonté de mettre en place un système africain et arabe intégré destiné à soutenir les industries de la création. L'Algérie reste déterminée à soutenir les efforts déployés par l'Organisation pour mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle juste et équitable, qui ne se contente pas de protéger les idées, mais qui donne également aux créateurs du monde entier les outils dont ils ont besoin pour transformer leur créativité en valeur ajoutée au service de l'humanité et faire de la beauté un pont de compréhension entre les nations et les peuples.

18. [ANGOLA](#) : Je tiens à féliciter le Directeur général pour sa réélection et à saluer sa contribution au renforcement du système de propriété intellectuelle au niveau international. L'Angola s'associe également aux déclarations prononcées par les délégations de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, de Sao Tomé-et-Principe au nom de la CPLP, et du Népal au nom du groupe des PMA. L'Angola a consolidé son écosystème national d'innovation. Il convient tout particulièrement de souligner l'inauguration récente du Parc des sciences et des technologies de Luanda, un centre stratégique destiné à favoriser la recherche, l'innovation technologique et la création d'entreprises technologiques, ainsi qu'à promouvoir les droits de propriété intellectuelle. Il a déjà eu une incidence positive sur le classement du pays dans l'Indice mondial de l'innovation. Dans le cadre de sa coopération avec l'OMPI, l'Angola participe au programme du Consortium pour des livres accessibles (ABC). Cette année, il a bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du programme "Creators Learn IP" (CLIP). Nous espérons voir se concrétiser en 2027 un projet destiné aux jeunes musiciens des pays lusophones. Nous menons également des initiatives nationales visant à générer des revenus grâce à notre patrimoine culturel et à nos industries de la création, et nous collaborons avec les communautés locales pour protéger les expressions culturelles traditionnelles. En 2025, nous avons commencé à mettre en place le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle, conçu pour moderniser et harmoniser la gestion de la propriété industrielle. Dans le cadre du soutien apporté par l'OMPI aux pays en transition, l'Angola a accueilli un séminaire consacré à la propriété intellectuelle et à l'innovation chez les jeunes, ce qui a permis de renforcer nos capacités nationales dans ce domaine. Nous réaffirmons notre engagement ferme à renforcer le système de propriété intellectuelle et à promouvoir l'innovation et la créativité en tant que moteurs du développement durable. Enfin, nous appelons l'OMPI à poursuivre nos efforts conjoints dans l'élaboration de notre stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui constituera un outil essentiel pour consolider un écosystème propice à la créativité et à l'innovation.

19. [ANTIGUA-ET-BARBUDA](#) : La délégation d'Antigua-et-Barbuda adresse ses félicitations au Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions. Par son caractère inclusif et tourné vers l'avenir, sa direction a largement contribué à la promotion du mandat de l'OMPI et à l'engagement de ses États membres. Nous nous rallions à la déclaration prononcée au nom du GRULAC et exprimons notre sincère gratitude aux différentes divisions de l'OMPI. Nous tenons à souligner l'importance du fonds de reconstruction de l'OMPI, qui a permis l'enregistrement, en 2024, des trois premières marques collectives d'Antigua-et-Barbuda, ainsi que, en 2025, la commercialisation des produits à base de miel de la Coopérative des apiculteurs d'Antigua-et-Barbuda (ABBC) : le miel de fleurs sauvages d'Antigua-et-Barbuda et le miel de bois de campêche de Barbuda. Dans le cadre de ce projet, nous tenons également à remercier le Département des marques, des dessins et des indications géographiques de l'OMPI pour son engagement inestimable en faveur de nos apiculteurs locaux. Cette initiative a contribué à susciter un intérêt accru des consommateurs pour la coopérative et ses produits à base de miel, tout en élargissant considérablement la portée numérique de l'ABBC. Pour couronner le tout, la coopérative a été officiellement présentée lors du symposium "Buzz to Brand" qui s'est tenu à Antigua-et-Barbuda; ses atouts en matière de marque et de commercialisation ont marqué l'aboutissement du projet. De plus, consciente de l'importance de la propriété intellectuelle pour le soutien aux PME, Antigua-et-Barbuda a poursuivi sa collaboration avec divers partenaires institutionnels afin de mieux sensibiliser le public à la

propriété intellectuelle. Le programme de mentorat “Femmes entrepreneurs dans les Caraïbes 2025” constitue un exemple marquant d’action de sensibilisation. Ce programme, mis en œuvre avec le soutien de l’OMPI, a permis à 19 cheffes d’entreprise d’Antigua-et-Barbuda d’acquérir des connaissances pratiques sur la manière de tirer parti de la propriété intellectuelle pour protéger et développer leurs entreprises. Cette initiative a ainsi permis à notre communauté d’entreprises de prendre leur destin en main dans le développement de leurs produits et services. Dans le domaine du développement technologique, il convient de souligner le soutien apporté à Antigua-et-Barbuda par la Division des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle dans le cadre de sa transition vers le dépôt électronique. Cette transition revêt une grande importance, car elle a déjà permis de donner la priorité à la formation de notre personnel chargé des marques et des brevets à l’utilisation d’IPAS 4.0 et aux nouvelles fonctionnalités, fonctions et services qui accompagnent l’introduction de l’infrastructure en nuage. Nous sommes reconnaissants de ces avancées précieuses, car notre objectif est d’optimiser l’engagement des utilisateurs. Antigua-et-Barbuda a eu le plaisir de célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2026, placée sous le thème “Propriété intellectuelle et sport : à vos marques, prêts, innovez!”. L’Office de la propriété intellectuelle et du commerce d’Antigua-et-Barbuda, en partenariat avec le campus “Five Island” de l’Université des Antilles et Cricket West Indies, marque mondiale et instance dirigeante officielle du cricket dans les Caraïbes, a organisé un colloque national sur les liens entre la propriété intellectuelle et la réussite sportive. Ce colloque a également été l’occasion de mettre en avant les investissements croissants d’Antigua-et-Barbuda dans le développement du sport. Cela comprend notamment le projet de création d’un campus de cricket ultramoderne aux Antilles ainsi qu’un musée du cricket, parmi d’autres initiatives visant à préserver le riche patrimoine des Antilles en matière de cricket. La célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été encore enrichie par le lancement du concours national d’art organisé par notre office à l’intention des élèves des écoles primaires et secondaires. Encouragée par l’engouement suscité, Antigua-et-Barbuda reste déterminée à promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans tous les secteurs de la société. Pour conclure, Antigua-et-Barbuda tient à exprimer sa sincère gratitude à la Division pour l’Amérique latine et les Caraïbes, et en particulier à la section chargée des pays des Caraïbes, dont le partenariat a joué un rôle déterminant dans le soutien apporté à nos initiatives et priorités nationales. Nous sommes convaincus que vous contribuerez à renforcer encore cette unité, et nous restons déterminés à faire de la propriété intellectuelle un catalyseur du développement durable pour les générations actuelles et futures.

20. [ARGENTINE](#) : La délégation de l’Argentine adresse ses chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection. L’Argentine accorde une grande importance à l’OMPI en tant que principale instance multilatérale chargée de développer le système international de propriété intellectuelle, et apprécie tout particulièrement son rôle en matière de coopération technique et de renforcement des capacités. Au niveau national, l’Argentine a entrepris d’importantes réformes visant à moderniser son système de propriété intellectuelle : elle a mis à jour les directives relatives aux brevets dans les secteurs chimique, pharmaceutique et biotechnologique afin de les aligner sur les normes internationales, simplifié les procédures d’enregistrement des marques et encouragé la numérisation de ses services en matière de propriété intellectuelle. Sa participation accrue aux instances de l’OMPI témoigne de sa volonté de mettre en place un système de propriété intellectuelle plus solide, plus équilibré et plus inclusif, et le pays reste déterminé à renforcer la coopération régionale; il assure actuellement la présidence par intérim du mécanisme de coopération technique des offices de propriété industrielle d’Amérique latine, PROSUR. L’Argentine remercie le Directeur général de l’OMPI pour l’importance qu’il accorde à la coopération technique et au renforcement des capacités. Les projets menés conjointement avec l’Argentine ont permis de renforcer les capacités nationales et de favoriser une meilleure utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par les innovateurs, les entrepreneurs et les créateurs. Tout en prenant acte des efforts déployés en matière de diversité géographique au sein du personnel, l’Argentine reste préoccupée par le fait que ces efforts ne se sont pas étendus aux postes de haute direction et encourage le

Secrétariat à explorer toutes les pistes afin de garantir une répartition régionale plus équitable, en particulier aux postes de direction.

21. [ARMÉNIE](#) : Monsieur le Directeur général, la délégation de l'Arménie vous félicite pour votre réélection et vous souhaite plein succès. Grâce à vos qualités de dirigeant, à votre expérience et à votre vision, nous sommes convaincus que l'OMPI continuera à réaliser des progrès significatifs et nous nous réjouissons à l'idée de renforcer encore notre excellente coopération. L'Arménie accorde une grande importance à la propriété intellectuelle, qu'elle considère comme un moteur essentiel de l'innovation, de la créativité, du progrès technologique et du développement économique durable. Fidèles à cette vision, nous continuons à renforcer notre écosystème national de la propriété intellectuelle grâce à des réformes législatives, au développement institutionnel, à des initiatives de renforcement des capacités et à la coopération internationale. Le renforcement des capacités reste l'une de nos priorités. En collaboration avec l'Académie de l'OMPI, notre institution nationale de formation en matière de propriété intellectuelle, déjà bien établie, fait office de centre national dédié à l'enseignement, à la formation professionnelle et au développement des compétences dans ce domaine. Elle deviendra opérationnelle avec le lancement, en septembre, d'une phase pilote de ses programmes de formation destinés aux bénéficiaires et aux autres parties prenantes concernées dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'Office arménien de la propriété intellectuelle coopère activement avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) dans le cadre du projet EU4IP, financé par l'Union européenne. Les activités conjointes en cours portent également sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur les indications géographiques, harmonisée avec les récentes réglementations européennes. Les effets positifs de ces réformes et de ces partenariats commencent déjà à se faire sentir. Grâce à des efforts soutenus visant à renforcer l'innovation et le système de propriété intellectuelle, l'Arménie a amélioré son classement dans l'Indice mondial de l'innovation, se hissant à la cinquante-neuvième place. L'Arménie réaffirme sa détermination à renforcer encore davantage le cadre de la propriété intellectuelle et à poursuivre sa coopération avec l'OMPI et tous ses partenaires afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle moderne, efficace et inclusif, qui soutienne le progrès technologique, le développement économique, l'éducation et le bien-être de nos sociétés.

22. [AUTRICHE](#) : L'Autriche s'associe pleinement aux déclarations faites par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. L'Autriche attache une grande importance au rôle que joue l'OMPI dans la promotion de l'innovation et du développement économique à l'échelle mondiale. Nous adressons une nouvelle fois nos félicitations au Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions, et nous sommes convaincus que notre collaboration fructueuse se poursuivra tout au long de son nouveau mandat. En 2026, l'Autriche a poursuivi ses efforts visant à renforcer le rôle de la propriété intellectuelle dans le soutien à l'innovation et à la compétitivité. La stratégie industrielle adoptée par le Gouvernement autrichien en janvier 2026 prévoit des mesures visant à étendre la prise en compte de la propriété intellectuelle dans les bilans des entreprises et à étudier la possibilité d'utiliser les actifs incorporels comme garanties pour l'octroi de prêts. En 2025, l'Office autrichien des brevets s'est attaché à renforcer sa coopération avec les universités et les instituts de recherche. La signature d'un protocole d'accord avec l'Association des universités techniques d'Autriche, dont les établissements membres comptent parmi les meilleures universités du pays en matière de dépôts de demandes de brevet, a constitué une étape décisive. La coopération reste une priorité majeure en 2026. En collaboration avec l'OMPI, l'Office autrichien des brevets mène actuellement une étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les start-up et les PME, thème central de son programme pour 2026. Ces résultats permettront de détailler la manière dont les start-up et les PME utilisent le système de propriété intellectuelle, de mettre en évidence les obstacles potentiels et de favoriser le développement de services sur mesure. L'Autriche se réjouit de la prolongation du mandat de l'Office autrichien des brevets en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen

préliminaire international au titre du PCT pour environ 60 pays. À travers cette fonction et les activités de formation organisées par l'office à l'intention des examinateurs et des spécialistes de la propriété intellectuelle, l'Autriche s'engage à renforcer la coopération internationale et à contribuer à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle qui profite au mieux à la société.

23. [AZERBAÏDJAN](#) : Je félicite le Directeur général pour sa réélection. Le développement de la propriété intellectuelle en Azerbaïdjan s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement socioéconomique du pays, du plan d'action pour le développement numérique et de la stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la période 2025-2028. Le caractère de plus en plus interdisciplinaire de la propriété intellectuelle contribue à l'écosystème de l'innovation, et la réforme institutionnelle mise en œuvre par le Président de notre pays fait de l'Agence de la propriété intellectuelle de l'Azerbaïdjan un acteur clé du développement. L'accent est mis sur la philosophie des résultats de l'activité intellectuelle, l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, en abordant leurs origines mathématiques ainsi que leurs aspects philosophiques et juridiques, la mesure dans laquelle le potentiel d'innovation est exploité, ainsi que l'ensemble des recherches interdisciplinaires menées en collaboration avec les départements de propriété intellectuelle des principales universités du pays. Au cœur de cette politique en matière de propriété intellectuelle se trouve une nouvelle conception de la propriété intellectuelle elle-même, qui consiste à la considérer non seulement comme un droit exclusif, mais aussi comme un objet doté de ce droit. Nous remercions le Secrétariat de l'OMPI d'avoir inclus la structure et les activités de l'agence parmi les offices de propriété intellectuelle présentés dans le Rapport exploratoire de l'OMPI. Un comité dédié à l'IA, doté de compétences en matière de conseil, a été créé, et des solutions fondées sur l'IA visant à automatiser les principaux processus liés aux brevets ont été mises au point en collaboration avec le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) de la Fédération de Russie. Je suis convaincu que le partage d'expériences au sein de l'OMPI contribuera au développement des systèmes nationaux de propriété intellectuelle.

24. [BAHAMAS](#) : La délégation des Bahamas s'associe à la déclaration prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC et souligne que, à l'instar de nombreux PEID, notre pays se heurte à des contraintes en matière de capacités et de ressources qui ont limité son potentiel de développement dans des domaines tels que le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle. Les Bahamas sont reconnaissantes à l'OMPI pour l'assistance technique qu'elle leur a apportée et qui, au cours de l'année écoulée, leur a permis de modifier et de moderniser la législation principale et subsidiaire relative aux marques, aux brevets, au droit d'auteur et aux dessins et modèles industriels, d'étendre la protection des marques et de mettre en place un système de dépôt électronique des demandes. Cette aide a également permis aux Bahamas de créer un office de la propriété intellectuelle moderne et, pour la première fois depuis leur indépendance il y a 53 ans, d'adhérer à six traités administrés par l'OMPI : l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Arrangement de Nice), l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques (Arrangement de Vienne), le Traité sur le droit des marques, le Traité de Singapour sur le droit des marques (Traité de Singapour), le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (Traité de Budapest) et, plus récemment, le 19 mai 2026, le PCT, qui entrera en vigueur le 19 août 2026. Les Bahamas ont également l'intention de déposer, dans le courant de cette semaine, leurs instruments d'adhésion au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et à la Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). Le pays a adopté une législation de fond et subsidiaire relative aux indications géographiques, aux nouvelles obtentions végétales et aux circuits intégrés, et organise actuellement un atelier visant à faciliter l'enregistrement de sa première indication géographique, la conque et le tambour des Bahamas. Les Bahamas

continuent d'accorder une importance particulière au Plan d'action pour le développement ainsi qu'aux activités de formation et de renforcement des capacités menées par l'OMPI, qui aident les pays disposant de ressources limitées à se conformer aux traités de l'OMPI et à étendre la protection locale de la propriété intellectuelle; elles expriment leur gratitude pour le soutien et l'assistance technique considérables qui leur ont été apportés.

25. [BANGLADESH](#) : La délégation du Bangladesh, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, estime qu'à l'heure où l'innovation et les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, ouvrent de nouvelles perspectives de développement, le système mondial de propriété intellectuelle doit rester inclusif, équilibré et axé sur le développement, en encourageant l'innovation afin de faire progresser l'industrialisation, le transfert de technologies, la santé publique, la sécurité alimentaire et le développement durable dans les pays en développement, en particulier les PMA. Alors que le Bangladesh se prépare à sortir de la catégorie des PMA, il considère la propriété intellectuelle comme un levier essentiel de sa transition vers une économie diversifiée, fondée sur la connaissance et axée sur l'innovation, et apprécie vivement le soutien continu apporté par l'OMPI dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la sortie de la catégorie des PMA. Il encourage l'OMPI à renforcer encore l'assistance technique et le renforcement des capacités institutionnelles afin d'aider les pays en phase de transition et les pays en développement à veiller à ce que leurs cadres de propriété intellectuelle continuent de soutenir le développement durable, et se félicite de l'initiative trilatérale associant l'OMPI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et visant à tirer parti des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC. Nous invitons l'OMPI à mener davantage d'initiatives de ce type. L'Organisation devrait apporter un soutien accru à la commercialisation des produits bénéficiant d'une indication géographique, aux savoirs traditionnels, aux industries créatives, aux PME, aux femmes entrepreneurs, aux jeunes et aux start-up. Pour les PMA, la propriété intellectuelle pourrait devenir un outil efficace pour la création d'emplois, la diversification des exportations, le développement des entreprises rurales et une participation plus large à l'économie mondiale de la connaissance. Le Plan d'action pour le développement doit rester au cœur des activités de l'Organisation, permettant ainsi à la propriété intellectuelle de jouer un rôle de catalyseur pour une croissance économique inclusive et la réalisation des ODD.

26. [BARBADE](#) : La délégation de la Barbade, s'associant à la déclaration prononcée au nom du GRULAC, félicite le Directeur général pour le leadership et la vision dont il fait preuve en guidant l'Organisation dans un contexte mondial de plus en plus dynamique en matière de propriété intellectuelle. Depuis les dernières assemblées de l'OMPI, la Barbade s'est lancée dans un programme ambitieux visant à moderniser son système de propriété intellectuelle, dans le cadre du programme plus large de transformation économique mis en œuvre par le gouvernement. Le programme est axé sur la création de l'Office de la propriété intellectuelle de la Barbade (BIPO), une entreprise publique mise en place pour améliorer la prestation des services liés au registre du commerce et à la propriété intellectuelle, tout en soutenant l'investissement, le développement des entreprises et la compétitivité nationale. Cette réforme témoigne de la prise de conscience par le gouvernement du rôle central que joue la propriété intellectuelle dans la politique de développement national et la transformation économique. La Barbade poursuit une vision de la propriété intellectuelle qui va au-delà de l'enregistrement et de la gestion pour s'étendre à la création stratégique de valeur économique, sociale et culturelle. Cette vision s'articule autour de trois priorités : renforcer le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique favorisant la commercialisation, la croissance des entreprises, l'attraction des investissements et la valorisation des actifs incorporels; stimuler l'innovation et la compétitivité grâce à un écosystème national d'innovation, notamment par une participation accrue aux cadres mondiaux d'évaluation de l'innovation tels que l'Indice mondial de l'innovation; et libérer le potentiel de ses secteurs créatifs et fondés sur la connaissance grâce à l'utilisation stratégique du droit d'auteur, des marques, des indications géographiques et d'autres actifs de propriété intellectuelle. Au cours

de l'année écoulée, le BIPO a mis en œuvre un programme de renforcement institutionnel, comprenant notamment des investissements dans le développement des ressources humaines, la transformation numérique et la refonte des processus. La Barbade collabore avec l'OMPI en vue d'organiser un séminaire sous-régional destiné aux pays des Caraïbes sur le PCT et l'examen des brevets, ainsi qu'un séminaire régional sur l'application des droits de propriété intellectuelle en collaboration avec la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, et se réjouit de poursuivre sa collaboration avec l'OMPI alors qu'elle entame cette nouvelle phase de développement de son système de propriété intellectuelle. Si la transformation institutionnelle comporte des défis, elle offre également une occasion inégalée de mettre en place un office de la propriété intellectuelle moderne, agile et axé sur le développement, capable de soutenir l'innovation, l'investissement et la croissance durable.

27. [BELARUS](#) : La délégation du Bélarus réaffirme son engagement en faveur de la mise en place d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré, inclusif et efficace. Nous sommes fermement convaincus qu'à une époque marquée par des évolutions technologiques rapides, la propriété intellectuelle doit constituer un puissant moteur du progrès scientifique et technique, d'une croissance économique durable et de la réalisation des ODD. Dans le cadre de la stratégie nationale à l'horizon 2030, le système bélarussien de propriété intellectuelle continue d'afficher une croissance rapide, malgré les défis extérieurs auxquels le pays est confronté. Au cours de l'année écoulée, nous avons obtenu des résultats significatifs et concrets sur la voie de la numérisation et de l'intégration internationale. L'Office des brevets du Bélarus est devenu l'une des premières institutions du pays à avoir numérisé avec succès l'intégralité de ses procédures administratives. Cette transformation numérique de grande envergure a permis de rendre les services publics en matière de propriété intellectuelle aussi accessibles, transparents et efficaces que possible pour les utilisateurs. Une autre étape importante dans le développement du secteur numérique a été l'adhésion à part entière de notre pays au Service d'accès numérique de l'OMPI. Le Bélarus a également mis en place avec succès un réseau national de CATI; son intégration active à la plateforme internationale eTISC a constitué une étape importante de son développement. Par ailleurs, en étroite collaboration avec les experts de l'OMPI, une étape clé de la mise en œuvre d'un modèle de politique en matière de propriété intellectuelle destiné aux universités bélarussiennes a été franchie, et une nouvelle université d'été de l'OMPI s'est déroulée avec succès à Minsk en juin dernier. Le développement durable du système mondial d'innovation n'est pas possible sans le respect des principes d'équité et de respect mutuel. À cet égard, la délégation du Bélarus invite les États membres à s'attacher à dépolitiser les débats internationaux. Nous sommes profondément préoccupés par la pression constante exercée par les sanctions et par les tentatives visant à utiliser les mécanismes de propriété intellectuelle comme une forme de mesures coercitives unilatérales. De telles pratiques portent atteinte aux principes fondamentaux du système international des brevets et contreviennent aux droits légitimes des créateurs et des déposants du monde entier. Le Bélarus appelle à un dialogue ouvert et technique, sur un pied d'égalité, au sein des comités de l'OMPI, sans aucune discrimination. Nous soutenons également fermement les initiatives de l'Organisation visant à faciliter l'accès aux outils de propriété intellectuelle pour les petites entreprises, les femmes innovatrices et les jeunes. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Directeur général pour son approche pragmatique et pour le soutien expert qu'il apporte sans relâche au Bélarus. Notre pays restera un partenaire fidèle de l'OMPI, contribuera de manière constructive aux travaux des assemblées et continuera à soutenir les efforts communs au profit de l'ensemble de la communauté mondiale de l'innovation.

28. [BELIZE](#) : La délégation du Belize s'associe à la déclaration prononcée au nom du GRULAC et voudrait mettre en avant plusieurs évolutions intervenues au niveau national. Tout d'abord, le pays procède actuellement à une révision de sa loi de 2000 sur le droit d'auteur, avec l'assistance technique de l'OMPI, afin de moderniser son cadre juridique en matière de droit d'auteur pour s'adapter à la transformation numérique, aux technologies émergentes et aux besoins du secteur créatif. En mars 2026, le Belize a organisé un atelier

virtuel sur la propriété intellectuelle destiné aux start-up et aux PME du Belize et de la Dominique, en collaboration avec le Service de développement du commerce et de l'investissement du Belize et l'Office des sociétés et de la propriété intellectuelle de la Dominique, et a également accueilli l'événement régional du projet CARIFORUM sur les droits de propriété intellectuelle et l'innovation (CarlPI) ainsi que le lancement officiel de sa phase 2, comprenant notamment le programme de mentorat sur les systèmes de propriété intellectuelle et les indications géographiques. Les consultations nationales sur le projet de loi de 2026 relatif aux indications géographiques se sont achevées avec succès et le projet de loi a été présenté au Parlement, ce qui constitue une étape importante dans le renforcement de la protection des produits d'origine et dans le soutien au développement rural et culturel. En matière d'IA, le Belize a renforcé sa collaboration avec la Belize Music Agency dans le cadre d'un projet visant à favoriser l'autonomisation des artistes et créateurs grâce à l'IA, afin de leur permettre de s'adapter aux technologies émergentes et d'en tirer parti. Le Belize a également réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de l'efficacité de son système de propriété intellectuelle grâce à une initiative visant à accélérer la délivrance des brevets; il a dispensé une formation à la médiation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des mandataires en octobre 2025 et a récemment mis en place le système de dépôt électronique de l'OMPI, ce qui constitue une étape importante dans son programme de transformation numérique. Le Belize réaffirme son soutien au mandat du Directeur général et se réjouit de poursuivre sa coopération avec l'OMPI afin de promouvoir l'innovation, la créativité et le développement durable pour répondre à ses besoins.

29. [BÉNIN](#) : La délégation du Bénin félicite le Directeur général pour sa réélection pour un second mandat et lui souhaite plein succès. Le Bénin s'associe par ailleurs à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. Cette session intervient dans un contexte où la propriété intellectuelle n'est plus seulement une matière juridique spécialisée, mais un instrument stratégique de transformation économique qui répond pleinement à l'ambition du Bénin de bâtir une économie plus productive, davantage fondée sur l'innovation et la créativité, conformément à la nouvelle vision nationale du développement, "Bénin 2060 – Alafia, un monde de splendeurs", qui érige l'innovation au rang des piliers essentiels du développement. La propriété intellectuelle s'inscrivant au croisement de plusieurs priorités nationales pour le Bénin, d'importantes réformes sont mises en œuvre pour la transformation structurelle de l'économie faisant de ce secteur un levier de croissance durable et un axe majeur de politique publique. Cette évaluation appelle à disposer d'un système de propriété intellectuelle performant capable de protéger les innovations. C'est pourquoi nous saluons les efforts de l'OMPI en faveur de l'accompagnement des pays en développement, notamment dans les domaines de renforcement des capacités intellectuelles et des jeunes innovateurs ainsi que l'appui aux centres de recherche, qui contribue à démocratiser l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle comme outil de développement. Le Bénin voudrait aussi saluer l'OMPI pour l'organisation à Cotonou en juin 2025 d'une session d'une semaine nationale de la propriété intellectuelle, qui a permis de réunir tous les acteurs nationaux concernés autour des enjeux de perspectives de la gestion de la propriété intellectuelle pour une croissance soutenue et durable au Bénin. Par ailleurs, le Bénin se félicite des avancées enregistrées au sein de l'OMPI concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et considère que ces questions demeurent fondamentales pour assurer une protection adéquate de notre patrimoine et un partage juste équitable des bénéfices issus de son utilisation. S'agissant de l'intelligence artificielle, les progrès rapides enregistrés ouvrent de nouvelles perspectives pour l'innovation et la création tout en soulevant des interrogations importantes en matière de propriété intellectuelle. Le Bénin suit avec un grand intérêt les travaux menés par l'OMPI sur cette question et salue les initiatives visant à renforcer les capacités des pays en développement, afin qu'ils puissent pleinement tirer parti des opportunités offertes par les nouvelles technologies. Pour finir, le Bénin réaffirme son attachement au multilatéralisme et au rôle central de l'OMPI dans la promotion d'un système mondial de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et orienté vers le développement humain durable.

30. [BHOUTAN](#) : Le Bhoutan adresse ses chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa nomination à un second mandat. Sous sa direction, la vision de l'OMPI axée sur le développement a été consolidée et la propriété intellectuelle a été renforcée en tant qu'outil concret au service de l'innovation, de la créativité, de la croissance des entreprises et du développement inclusif. L'engagement du Bhoutan en faveur de l'innovation et de la créativité ne cesse de se renforcer. Cet engagement se traduit par notre nouvelle phase de transformation économique, qui comprend notamment la création de la "Gelephu Mindfulness City", la toute première ville fondée sur la pleine conscience, modèle d'une civilisation durable, centrée sur l'humain et tournée vers l'avenir. Au cours de ce parcours, le Bhoutan devra de plus en plus recourir aux outils de propriété intellectuelle pour faire progresser sa philosophie de développement national axée sur le bonheur national brut. Le Bhoutan entreprend également une modernisation en profondeur de son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle, qui couvre les brevets, les dessins et modèles, les marques, les indications géographiques, le droit d'auteur, les savoirs traditionnels, la mise en œuvre des droits, l'administration numérique et les services liés à la propriété intellectuelle. Notre objectif est de mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré, accessible et tourné vers l'avenir, qui soutienne les créateurs, les entreprises, les communautés et l'intérêt général. Nous apprécions vivement le soutien constant apporté par l'OMPI en matière d'élaboration de la législation, de renforcement des capacités, de modernisation des offices de propriété intellectuelle, de développement des industries de la création et d'utilisation de la propriété intellectuelle pour la stratégie de marque, l'accès aux marchés et les produits du terroir. Le Bhoutan réaffirme son engagement constructif envers l'OMPI et l'ensemble des États membres.

31. [BOTSWANA](#) : Les progrès réalisés dans les domaines de l'IA, des technologies numériques, de la biotechnologie et des industries de la création sont en train de transformer la manière dont l'innovation est générée, protégée et partagée. Si ces progrès offrent des perspectives de croissance économique et de progrès social, ils nous incitent également à veiller à ce que le système international de propriété intellectuelle reste inclusif, équilibré et à l'écoute des besoins de toutes les nations. Le Botswana fait de grands progrès pour démystifier la propriété intellectuelle et promouvoir sa reconnaissance en tant que moteur du progrès économique, accessible aux innovateurs, inventeurs, créateurs et autres parties prenantes. La diffusion de contenus, d'informations et de formations par le biais des réseaux sociaux de l'OMPI et de ses plateformes de formation en ligne vient compléter ces efforts. Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat pour ces outils. Nous réaffirmons notre volonté de coopérer avec tous les États membres de l'OMPI et le Secrétariat afin de veiller à ce que les avantages de la propriété intellectuelle profitent concrètement aux personnes et aux communautés, en favorisant l'autonomisation des femmes, des hommes, des jeunes et des peuples autochtones.

32. [BRÉSIL](#) : Le Brésil s'associe aux déclarations prononcées par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC et par la délégation de Sao Tomé-et-Principe au nom de la CPLP. Alors que nous nous préparons à un deuxième mandat aux côtés du Directeur général, dont nous avons soutenu la réélection par un vote de confiance massif, permettez-moi d'apporter le point de vue du Brésil. En matière de gouvernance, il est important de réaffirmer que cette institution du système des Nations Unies est dirigée par les États membres. Je vais être très franc. Le Brésil regrette que la nouvelle équipe de haute direction proposée ne reflète pas un renouvellement, une rotation ou un équilibre géographique suffisants. On constate une présence accrue des pays développés aux postes de vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux. Il n'a pas été accordé suffisamment d'importance à l'expertise technique et au corps de fonctionnaires de carrière en interne. Les méthodes de sélection habituelles, peu transparentes, ont été appliquées. Les États membres n'ont pas été informés de l'identité des candidats ni de leurs qualifications. Il est clair que la parité femmes-hommes n'a pas été prise en compte. On a manqué l'occasion de nommer une femme suppléante vice-directrice générale ou sous-directrice générale et d'atteindre ainsi enfin la parité entre les sexes. Nous comptons désormais une femme de moins, les femmes ne représentant plus que

25% de l'équipe de direction de l'OMPI. Promouvoir une personne issue des rangs de l'Organisation aurait démontré l'importance accordée au personnel de l'OMPI. À l'approche du vingtième anniversaire du Plan d'action pour le développement, le Brésil salue l'important travail accompli par le Secteur du développement régional et national, qui a été le fer de lance du développement au sein du Secrétariat. Il est toutefois temps de faire avancer les autres chapitres tout aussi importants du Plan d'action pour le développement, à savoir ceux consacrés à l'élaboration des normes, aux flexibilités, aux politiques publiques, au domaine public et à l'accès au savoir. Il s'agit là de domaines essentiels et fondamentaux du Plan d'action pour le développement qui n'ont pas été intégrés dans l'ensemble des activités et programmes de l'OMPI. C'est un mandat crucial en souffrance, sur lequel il convient de commencer à travailler. Le prochain cadre stratégique devrait s'appuyer sur la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, qui s'appuie elle-même sur l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC. Il prévoit que nous devons protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs des connaissances technologiques, d'une manière propice au bien-être social et économique et à un équilibre entre les droits et les obligations. Au cours des six prochaines années, nous devons également nous adapter à un paysage technologique en pleine mutation, tous les domaines de la connaissance, de la création et du travail humains étant concernés par l'IA et ses implications. La propriété intellectuelle ne sera pas épargnée par les changements structurels induits par l'IA. Les organes permanents de l'OMPI doivent inscrire officiellement des travaux sur l'IA à leurs programmes, afin de mettre l'IA au service du bien commun et de discuter des moyens d'empêcher son utilisation malveillante et non réglementée, concentrée entre les mains d'une poignée d'acteurs.

33. [BURKINA FASO](#) : La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration du groupe des pays africains. Nous réitérons nos vœux de plein succès au Directeur général, Daren Tang, pour son second mandat et saluons une nouvelle fois son leadership et les efforts consentis par lui et ses équipes pour la réussite de nos assises. Malgré un contexte sécuritaire particulièrement exigeant, le Burkina Faso poursuit, sous le leadership du camarade le capitaine Ibrahim Traoré, Chef de l'État, une politique ambitieuse faisant de la propriété intellectuelle et de l'innovation des leviers de transformation économique. Cette dynamique se traduit notamment par la promotion de produits du terroir à travers leur labellisation, ainsi que par la création d'un fonds de soutien à la recherche et à l'innovation, le fonds Bāngr baoobo, et par l'initiative présidentielle FASO Andoubé, destinée à renforcer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie. Parallèlement, le Gouvernement poursuit la sécurisation des acquis de propriété intellectuelle des entreprises publiques et parapubliques tout en consolidant la protection du droit d'auteur et le développement des industries culturelles et de la création, grâce au renforcement du cadre juridique et des capacités opérationnelles du Bureau burkinabè du droit d'auteur. Le Burkina Faso se félicite de l'excellence de sa coopération avec l'OMPI et réaffirme sa volonté de la consolider davantage, notamment dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle, dans le renforcement du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation, dans la valorisation de l'information des brevets, ainsi que dans la promotion du droit d'auteur, des indications géographiques et des industries de la création au service d'un développement inclusif, durable et fondé sur l'innovation. Pour finir, le Burkina Faso réaffirme son attachement au multilatéralisme et souhaite que ce second mandat du Directeur général prenne suffisamment en compte les besoins des pays les moins avancés.

34. [CABO VERDE](#) : La délégation de Cabo Verde, s'associant aux déclarations prononcées par Sao Tomé-et-Principe au nom de la CPLP et par l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, félicite le Directeur général pour sa réélection et réaffirme sa confiance en sa capacité à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu'outil au service de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable. Dans un contexte marqué par des défis géopolitiques et économiques, il est plus que jamais essentiel de renforcer un système international de propriété intellectuelle inclusif, équilibré et axé sur le développement,

conformément au Plan d'action pour le développement et au Programme 2030. Cabo Verde poursuit la mise en œuvre de sa stratégie et de ses politiques nationales en matière de propriété intellectuelle avec le soutien de l'OMPI, grâce à des initiatives majeures visant à moderniser le système national de propriété intellectuelle, notamment l'adoption d'un nouveau code de la propriété industrielle, la numérisation des services via IPAS 4.0, le lancement d'un projet "IP Lab", la création d'un réseau de CATI et des initiatives de renforcement des capacités destinés aux entreprises, aux entrepreneurs, aux chercheurs et aux créateurs. Sur le plan international, Cabo Verde a continué à s'impliquer dans la coopération multilatérale et assure, depuis janvier 2026, la présidence du réseau de la propriété industrielle des pays lusophones, réaffirmant ainsi son engagement en faveur du renforcement de la coopération entre les pays lusophones. Il réaffirme son soutien à la reconnaissance du portugais comme langue officielle au sein de l'OMPI et souligne l'importance d'un système multilingue, notamment dans le cadre du système de Madrid, afin de faciliter l'accès des entreprises des pays en développement aux mécanismes internationaux de protection de la propriété intellectuelle.

35. [CAMBODGE](#) : Nous félicitons le Directeur général d'avoir été reconduit dans ses fonctions et lui souhaitons plein succès à la tête de l'OMPI, alors que celle-ci traverse une période de profondes transformations technologiques et économiques. Nous avons hâte de le soutenir et de voir ses rêves se réaliser au cours des six prochaines années. L'innovation transforme les économies à un rythme sans précédent. Pourtant, alors que l'innovation prend une dimension de plus en plus mondiale, la participation à celle-ci reste inégale. C'est peut-être là le défi majeur qui nous attend. À mesure que les petits pays évoluent vers des économies fondées sur la connaissance, la question ne se résume plus simplement à savoir comment renforcer les systèmes de propriété intellectuelle. Le Cambodge partage cette vision tandis que nous nous apprêtons à sortir de la catégorie des PMA et que nous poursuivons notre projet pour 2050. Notre expérience nous a confortés dans l'idée que la propriété intellectuelle est particulièrement efficace lorsqu'elle s'inscrit dans un écosystème d'innovation plus large, qui relie la recherche aux entreprises, la créativité aux marchés et les innovateurs aux débouchés commerciaux. Cela nécessite bien plus qu'une législation solide et requiert d'investir dans les personnes, de renforcer les instituts de recherche, de soutenir les start-up et les PME dynamiques, de favoriser la transformation numérique et de mettre en place des partenariats permettant aux idées de passer des laboratoires et des ateliers au marché. Dans ce contexte, le Plan d'action pour le développement entre dans une nouvelle phase importante. Tout en continuant à soutenir des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés, l'OMPI peut jouer un rôle encore plus important dans le renforcement des écosystèmes d'innovation, le soutien au développement technologique et à la commercialisation, le renforcement des capacités institutionnelles et l'aide apportée aux pays en développement pour qu'ils participent plus efficacement à l'économie mondiale de la connaissance. Le Cambodge se félicite de la conclusion réussie du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Ces réalisations montrent que la coopération multilatérale continue de produire des résultats concrets et reste essentielle pour relever les nouveaux défis mondiaux. En tant que président du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, le Cambodge reste déterminé à renforcer la coopération régionale, à promouvoir le partage des connaissances et à développer un écosystème d'innovation favorisant une croissance durable et inclusive dans l'ensemble de la région de l'ASEAN. Le Cambodge espère que les prochains chapitres du Plan d'action pour le développement mettront l'accent non seulement sur le renforcement des systèmes de propriété intellectuelle, mais aussi sur le renforcement des capacités permettant à davantage d'innovateurs, d'entreprises et d'économies de participer de manière significative à l'écosystème mondial de l'innovation. Le Cambodge est prêt à collaborer avec l'OMPI et tous les États membres pour faire avancer cette ambition commune.

36. [CAMEROUN](#) : La délégation du Cameroun s'aligne sur la déclaration du groupe des pays africains prononcée par l'Afrique du Sud. Le Cameroun félicite le Directeur général pour sa réélection et l'assure de tout son soutien pour le bon exercice de son mandat. Le Cameroun pays salue sa vision consistant à faire de l'innovation et de la création des leviers de la

croissance et du développement de nos économies. La délégation camerounaise prend bonne note de sa déclaration qu'elle considère comme un véritable programme de transformation, notamment pour les économies en développement. Nous avons tous suivi ses orientations pour son deuxième mandat, notamment faire de l'interface de programmation d'applications un outil pour favoriser la recherche, l'entrepreneuriat, soutenir les gouvernements et faire de la propriété intellectuelle un vecteur important pour le développement. Nous apprécions la détermination du Directeur général à continuer de fournir assistance technique et renforcement des capacités à nos États, ainsi que son initiative en faveur du programme des formateurs, dont beaucoup de bénéficiaires dans nos pays se félicitent, de même que son appui aux petites et moyennes entreprises. Les messages que le Directeur général a prononcés à Yaoundé en 2024 ont eu un effet stimulant auprès des jeunes, notamment l'appel lancé en faveur de la création et de l'innovation dans les secteurs de l'économie, du social et de la culture. Le Cameroun renouvelle au Directeur général son soutien et son appui constructif, notamment à travers sa participation active aux initiatives de l'OMPI, aux efforts d'appropriation des instruments de l'OMPI, à l'exemple des récents traités dont les procédures de ratification sont en cours, et réaffirme sa détermination à œuvrer en faveur du consensus pour renforcer le système multilatéral.

37. [CANADA](#) : Monsieur le Directeur général, le Canada vous félicite pour votre reconduction dans vos fonctions et se réjouit de poursuivre notre étroite collaboration. Le Canada reste déterminé à mener un dialogue constructif afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif. Nous soulignons l'importance de participer aux travaux de l'OMPI dans un esprit de consensus et de respect mutuel. Nous vous assurons de notre soutien total tout au long de ces assemblées. Le Canada remercie le Secrétariat pour son rapport sur l'assistance à l'Ukraine (A/68/7). L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a récemment lancé une nouvelle stratégie d'entreprise qui définit une feuille de route claire et tournée vers l'avenir afin de faire progresser les priorités nationales du Canada. Afin de mieux accompagner les entreprises, nous avons lancé la "Centrale de la propriété intellectuelle", notre plateforme unique pour explorer le thème de la propriété intellectuelle, et nous avons mis en œuvre d'importantes mesures visant à réduire les formalités administratives. Par ailleurs, le Canada mène actuellement une évaluation des performances en matière de propriété intellectuelle afin d'analyser dans quelle mesure notre écosystème d'innovation soutient les entreprises à forte intensité de propriété intellectuelle. Nous avons également lancé une consultation publique sur l'éventuelle extension de notre régime d'indications géographiques aux produits artisanaux et industriels. Nous apprécions grandement la collaboration étroite entre l'OMPI et l'OPIC, notamment dans le cadre du programme de formation des cadres OMPI-OPIC, des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle et de la collaboration autour de la conférence annuelle de l'OPIC sur les données et la recherche en matière de propriété intellectuelle. À l'avenir, il sera essentiel de veiller à ce que le système de propriété intellectuelle reste adapté à ses objectifs dans le contexte de l'IA. Le Canada a récemment lancé sa stratégie nationale "L'IA pour tous". Cette initiative vise à accroître considérablement l'adoption de l'IA par les entreprises nationales, tout en renforçant des capacités informatiques et une infrastructure en nuage souveraines. Le Canada se réjouit à l'idée de collaborer avec ses partenaires, notamment l'OMPI, sur les implications en constante évolution de l'IA pour le système international de propriété intellectuelle.

38. [CHILI](#) : La délégation du Chili tient à féliciter le Directeur général pour sa réélection et lui souhaite tout le succès possible. Nous nous rallions à la déclaration prononcée au nom du GRULAC. Nous soulignons l'importance de consolider un système de propriété intellectuelle efficace et équilibré, qui favorise la création, l'innovation et le développement technologique, contribuant ainsi à la croissance économique et au développement de tous les États membres. Nous soutenons fermement les travaux de tous les comités et groupes de travail qui nous aident à atteindre nos objectifs et à adapter nos normes afin de relever les défis et de saisir les occasions liées à la numérisation et à l'IA. Nous soutenons également la mise en œuvre quantifiable du Plan d'action pour le développement, laquelle est essentielle pour garantir un

système cohérent et adapté aux besoins de ses membres. Dans ce contexte, nous soutenons des débats techniques, fondés sur des données factuelles, qui débouchent sur des améliorations concrètes dans nos pays. Les systèmes d'enregistrement internationaux constituent une priorité essentielle pour l'Organisation. Ils doivent rester pertinents, compétitifs et accessibles pour leurs utilisateurs. Une gouvernance institutionnelle solide et appropriée au sein d'une organisation dirigée par ses membres, guidée par les principes de transparence et de responsabilité, revêt une importance tout aussi grande. Nous nous félicitons donc de l'aboutissement du processus de sélection des responsables de secteur. Nous tenons à féliciter les nouveaux membres de l'Équipe de haute direction et à exprimer notre profonde gratitude à leurs collègues sortants. Nous saluons la précieuse coopération dont a bénéficié notre Institut national de la propriété industrielle (INAPI) et soulignons en particulier des initiatives telles que celles relatives au financement fondé sur la propriété intellectuelle, à la protection de la laine de Magellan, à l'Académie de l'INAPI, au programme WIPO GREEN et au renouvellement du mandat de l'INAPI en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international au titre du PCT.

39. [COLOMBIE](#) : La délégation de la Colombie adresse ses chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection, qui témoigne clairement de la confiance que les États membres continuent de lui accorder. La Colombie salue les efforts déployés par le Directeur général pour constituer sa nouvelle équipe. Elle souligne également l'importance de respecter les normes professionnelles et éthiques les plus élevées, ainsi que la nécessité de promouvoir le personnel au sein même de l'Organisation. Elle a pleinement confiance dans le jugement du Directeur général concernant la présentation du document WO/CC/86/1. La Colombie s'engage en faveur de l'égalité femmes-hommes et invite les États membres à continuer de réduire les inégalités entre les sexes tant dans leurs propres pays qu'au sein de l'OMPI. Elle appuie la vision selon laquelle la propriété intellectuelle contribue au développement durable, à l'innovation et à l'inclusion. C'est pourquoi la Colombie continue de soutenir les initiatives visant à mettre en place un système de propriété intellectuelle plus équilibré, qui contribue à la réalisation des ODD et élargisse les perspectives d'avenir des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes et d'autres groupes historiquement exclus. Dans un contexte marqué par des défis majeurs et caractérisé par une fragmentation et une polarisation croissantes, la Colombie réaffirme son attachement au multilatéralisme, à la coopération internationale et à la recherche du consensus – une politique d'État ancrée dans les principes de sa Constitution de 1991 –, ainsi que sa ferme conviction que le dialogue reste le meilleur outil pour relever les défis communs. La propriété intellectuelle doit pouvoir jouer pleinement son rôle dans la promotion du développement, de l'innovation, de la culture et de la réduction des inégalités, notamment au profit des pays du Sud. La Colombie réaffirme son engagement en faveur d'un système de propriété intellectuelle solide et équilibré et reconnaît l'importance des discussions en cours au sein des divers organes de l'OMPI, notamment sur les flexibilités en matière de brevets et leurs implications pour la santé publique et l'accès au savoir au service du développement. La protection de notre patrimoine bioculturel constitue également une priorité, qui nécessite une mise en œuvre effective du Traité GRATK. Enfin, la Colombie reste désireuse de faire avancer la mise en œuvre de la décision prise en 2019 par l'Assemblée de l'OMPI visant à établir un bureau extérieur de l'OMPI en Colombie, et espère que ce processus pourra se poursuivre dans l'intérêt de la Colombie, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

40. [CONGO](#) : La délégation du Congo adresse ses félicitations à l'endroit de M. Daren Tang, le Directeur général nouvellement réélu. Le Gouvernement du Congo note avec satisfaction les efforts que déploie l'OMPI en vue de favoriser la création des écosystèmes d'innovation dans toutes les régions du monde. La délégation du Congo soutient la déclaration du groupe des pays africains faite par l'Afrique du Sud. Au moment où s'ouvrent les présentes assises, le Gouvernement du Congo procède au lancement officiel d'un guichet de la propriété intellectuelle à la Chambre de commerce d'industrie d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, notre capital économique. Cette initiative conjointe prise par l'OMPI et le gouvernement

de notre pays permet de donner aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises innovantes en démarrage et orientées vers l'exportation les moyens de maximiser les avantages du système de la propriété intellectuelle en l'intégrant stratégiquement dans leurs activités commerciales. Le Congo a pris part à la deuxième édition de la conférence des responsables des structures nationales de liaison des États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui s'est tenue les 4 et 5 juin 2026 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une activité qui intègre le cadre de la coopération et le renforcement de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle entre l'OMPI et l'OAPI. Pour terminer, la délégation congolaise réitère son soutien à toutes les démarches de nature à renforcer le partenariat entre l'OMPI et notre pays.

41. [COTE D'IVOIRE](#) : La délégation de la Côte d'Ivoire souscrit à la déclaration prononcée par ses groupes d'appartenance. La Côte d'Ivoire voudrait exprimer sa profonde gratitude au Directeur général, M. Daren Tang, pour son leadership et son engagement constant en faveur d'un système mondial de propriété intellectuelle plus inclusif et davantage axé sur le développement. Le Gouvernement ivoirien lui est particulièrement reconnaissant pour la visite officielle qu'il a récemment effectuée en Côte d'Ivoire, laquelle a contribué à renforcer le niveau de coopération entre notre pays et l'OMPI. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision Côte d'Ivoire 2030 et de sa stratégie nationale de développement, notre pays accorde une attention particulière à la promotion de l'innovation, au développement des industries de la création, à la valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels ainsi qu'à l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, afin qu'elles utilisent davantage les outils de la propriété intellectuelle pour améliorer leur compétitivité. Ma délégation se félicite des avancées enregistrées au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) concernant notamment les limitations et exemptions au droit d'auteur, et plus spécifiquement l'adoption de la proposition d'une étude sur les droits des auteurs d'œuvres audiovisuelles et les mécanismes de rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres. Tout en espérant que lors de la prochaine session du SCCR, la proposition du groupe des pays africains d'une étude sur la situation des artistes-interprètes du secteur audiovisuel connaîtra le même sort. C'est le lieu de saluer le soutien constant de l'OMPI à la Côte d'Ivoire, notamment dans les domaines du renforcement des capacités de la numérisation des services de propriété intellectuelle et du développement des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. La Côte d'Ivoire salue également les efforts entrepris par l'OMPI pour promouvoir la diversité et l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Organisation. En outre, notre pays encourage l'OMPI à poursuivre les efforts visant à assurer une représentation géographique plus équilibrée des États membres. Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à participer de façon constructive aux travaux de ces assemblées, afin de parvenir aux côtés des autres membres à des résultats concrets, consensuels et mutuellement bénéfiques.

42. [CUBA](#) : La délégation de Cuba félicite le Directeur général pour sa réélection. Cuba présente ses condoléances au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela à la suite du récent tremblement de terre qui a frappé ce pays. Le développement économique reste un défi de taille, et Cuba cherche à créer des synergies grâce à un multilatéralisme efficace au sein de l'OMPI, indispensable pour faire de la propriété intellectuelle un outil de développement. Dans un monde où l'incertitude économique, l'innovation numérique omniprésente et les mutations sociétales constituent une réalité incontestable, la coordination et la coopération entre tous les États membres, ainsi que le soutien apporté aux pays les moins développés, doivent être une priorité. Au sein des instances qui ont pour mission de préserver et de renforcer un multilatéralisme efficace, telles que l'OMPI, il est essentiel que la propriété intellectuelle soit considérée comme un outil au service du développement. Cuba est confrontée à une crise sans précédent due aux conséquences graves et persistantes du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé par les États-Unis d'Amérique. Outre le durcissement du blocus jusqu'à des niveaux extrêmes et la menace d'une agression militaire, nous sommes visés par un blocus énergétique et l'application de prétendues sanctions secondaires extraterritoriales. Il s'agit d'actes criminels qui constituent une violation du droit

international. Les États-Unis cherchent à imposer au monde entier l'obligation de se conformer au blocus contre Cuba. Le blocus énergétique et les restrictions financières ont des effets dévastateurs sur des secteurs vitaux de la vie du pays, ce qui constitue une politique de punition collective. Dans ce contexte complexe, Cuba réaffirme sa stratégie de résistance et son engagement en faveur du développement de sa science et de son système de propriété intellectuelle afin d'assurer le bien-être de la nation. Malgré un contexte défavorable, de nouveaux parcs scientifiques et technologiques, des entreprises à vocation technologique et des sociétés de haute technologie voient le jour, et la priorité est donnée à une gouvernance axée sur la science et l'innovation, ce qui nécessite une protection et une gestion solides des actifs de propriété intellectuelle. Dans le même ordre d'idées, la loi-cadre sur la science, la technologie et l'innovation a été adoptée en décembre 2025; elle reconnaît à la fois la science de pointe et l'innovation fondée sur l'expérience pratique. Le décret-loi n° 103 relatif aux marques et aux noms commerciaux, qui entrera en vigueur le 8 août 2026, modernisera la protection de ces actifs incorporels. En 2026, Cuba adhérera au Traité de Marrakech, démontrant ainsi sa volonté de garantir la participation pleine et effective des personnes atteintes de ce handicap ainsi que leur inclusion dans la société. Cuba remercie l'OMPI pour son action en faveur du renforcement des capacités nationales. Cuba salue également la contribution des secteurs de Madrid et du PCT et rend hommage au travail accompli par l'Académie de l'OMPI.

43. [CHYPRE](#) : La délégation de Chypre félicite le Directeur général pour sa réélection, qui témoigne de la confiance des États membres dans sa capacité de diriger l'Organisation et dans sa vision. Cette année revêt une importance particulière pour Chypre, qui a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne au cours du premier semestre 2026. Sous la devise "Une Union autonome, ouverte sur le monde", la présidence chypriote s'est employée à promouvoir un cadre de propriété intellectuelle favorisant l'innovation, la compétitivité et la créativité européennes, tout en restant ouvert aux évolutions technologiques et numériques mondiales, et a fait avancer les discussions sur la question des brevets, notamment en œuvrant à la mise en place d'un système rationalisé de certificats complémentaires de protection (CCP) pour les médicaments et les produits phytopharmaceutiques – une réforme qui vise à simplifier le cadre actuel des CCP, à réduire la charge administrative et la fragmentation du marché, et à offrir une plus grande prévisibilité et sécurité juridique aux innovateurs, tout en renforçant l'attractivité de l'Europe en matière de recherche, d'innovation et d'investissement dans les secteurs pharmaceutique et phytosanitaire. Grâce à un travail technique intensif mené en collaboration avec les États membres et la Commission européenne, une vision commune s'est dégagée sur les aspects clés de cette question. Même s'il reste beaucoup à faire, les discussions menées sous la présidence chypriote ont jeté les bases constructives nécessaires à la poursuite de la réforme des CCP. Sous la présidence chypriote, les discussions se sont également poursuivies sur les questions relatives au droit d'auteur, avec la reconnaissance de l'importance d'un cadre équilibré et pérenne qui soutienne les créateurs, les titulaires de droits et les industries de la création dans un environnement numérique en constante évolution. La présidence a par ailleurs coordonné étroitement ses efforts avec la Commission pour la préparation et la défense de la position de l'Union européenne dans les réunions de l'OMPI. Chypre reste attachée au multilatéralisme et au rôle central de l'OMPI dans le système mondial de la propriété intellectuelle, et réaffirme son soutien sans réserve à la mission de l'Organisation. Elle continue d'appuyer les initiatives qui favorisent l'innovation, donnent aux créateurs et aux entreprises les moyens d'agir, et veillent à ce que les avantages de la propriété intellectuelle soient largement partagés au sein de la société.

44. [REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE](#) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à féliciter le Directeur général pour sa réélection. Aujourd'hui, le monde est confronté à des défis sans précédent, tels que les changements climatiques, les pénuries d'eau et l'émergence de nouvelles maladies infectieuses. La science et la technologie, associées à la propriété intellectuelle, restent donc essentielles pour atteindre les ODD, favoriser le développement économique et culturel et offrir

aux populations des moyens de subsistance durables. Pour que l'OMPI puisse remplir sa mission consistant à promouvoir la création et la diffusion des actifs de propriété intellectuelle, il convient de prêter attention aux questions suivantes. Tout d'abord, l'OMPI devrait perfectionner le système de protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et leur apporter un soutien actif afin qu'ils puissent tirer pleinement parti de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, comme le précise le Plan d'action pour le développement, il convient d'accorder davantage d'attention à la recherche d'un équilibre entre les obligations et les droits en matière de protection de la propriété intellectuelle. Sous la direction avisée du camarade Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires d'État de la République populaire démocratique de Corée, notre gouvernement accorde une attention particulière à la protection de la propriété intellectuelle, en plaçant la science et la technologie au cœur de sa stratégie visant à ouvrir avec confiance la voie à la prospérité nationale grâce à l'autosuffisance. Nous avons adopté la loi sur les droits de propriété intellectuelle, texte législatif fondamental dans le domaine de la propriété intellectuelle, en septembre 2025. Elle a établi des bases juridiques solides pour la protection des droits des créateurs d'œuvres intellectuelles. La République populaire démocratique de Corée a su intégrer de manière organique le développement scientifique et technologique à la production et a instauré un climat social qui valorise et accorde un traitement préférentiel à ceux qui contribuent au développement du pays grâce aux nouvelles technologies. Nous avons également utilisé de manière active l'IA et mis en œuvre que d'autres initiatives de gestion dans le domaine des sciences et technologies de pointe. Le Gouvernement s'engage à promouvoir activement le développement de l'économie, des sciences et des technologies, ainsi que de la culture, en perfectionnant davantage le système national de protection de la propriété intellectuelle. Nous coopérerons étroitement avec l'OMPI et les États membres à cette fin.

45. [REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO](#) : La République démocratique du Congo apporte son plein soutien à la déclaration du groupe des pays africains présentée par l'Afrique du Sud. Nous partageons la vision d'un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et orienté vers le développement. Nous saluons les efforts du Directeur général et du Secrétariat pour accompagner les États membres dans la construction d'un environnement moderne et accessible de propriété intellectuelle. À l'occasion du soixante-sixième anniversaire de son indépendance, la République démocratique du Congo réaffirme que sa souveraineté s'est construite par le travail, la science et l'innovation. Sous l'impulsion du Président de la République, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et de la Cheffe du Gouvernement, notre pays a structuré un écosystème national d'innovation porté par l'Incubateur du génie scientifique congolais. Cet incubateur renforce la gouvernance scientifique, sécurise juridiquement les inventions, intègre les standards industriels internationaux et valorise l'innovation locale. Plusieurs initiatives illustrent cet engagement, comme par exemple, la pépinière des industries de manioc à l'université de Kinshasa; les cellules internes de valorisation, au niveau des établissements de l'enseignement supérieur universitaire et des centres de recherche, pour l'industrialisation des prototypes; les immersions industrielles pour aligner les compétences sur les standards internationaux, et la remise solennelle des brevets prévue ce 15 juillet 2026. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les priorités du groupe des pays africains que sont le renforcement des capacités, le transfert des technologies et la valorisation des talents locaux. Nous annonçons également l'organisation en août 2026 à Kinshasa de la troisième édition du Forum du génie scientifique congolais, sous le haut patronage du Président de la République. Tous les États membres de l'OMPI y sont invités. La République démocratique du Congo vient de signer son retour historique à la coupe du monde de football après 52 ans d'absence, démontrant la qualité de notre talent et l'unité nationale. Le sport, véritable industrie mondiale de la création, repose largement sur la propriété intellectuelle, avec les marques, les droits audiovisuels, les innovations technologiques, les modèles industriels et les créations numériques. Pour la République démocratique du Congo, cette dynamique représente une opportunité de création de richesses, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de développement d'une économie sportive innovante. Nous encourageons l'OMPI à poursuivre ses initiatives en faveur

de la protection des marques sportives, l'accompagnement des startups technologiques spécialisées dans le sport et la lutte contre la contrefaçon. Les technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle, les objets connectés ou la réalité virtuelle, transforment profondément la créativité et l'innovation. Il est indispensable d'adapter le système international de propriété intellectuelle pour garantir l'innovation, l'accès équitable aux technologies et la réduction des inégalités. La République démocratique du Congo réaffirme son engagement à travailler avec l'OMPI, les États membres et le groupe des pays africains pour faire de la propriété intellectuelle un catalyseur du développement du sport, de l'innovation, de la créativité, de l'emploi des jeunes et de la croissance économique.

46. [DJIBOUTI](#) : La République de Djibouti s'aligne sur les déclarations faites au nom du groupe des pays les moins avancés et du groupe des pays africains. La délégation de la République Djibouti félicite chaleureusement M. Daren Tang pour son renouvellement à la tête de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et lui adresse ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de son second mandat. Nous tenons aussi à exprimer notre profonde gratitude à l'OMPI pour son accompagnement constant en faveur du développement du système national de propriété industrielle à Djibouti. Au cours de ces dernières années, l'Office djiboutien de la propriété industrielle et commerciale (ODPIC), avec l'appui technique de l'OMPI, a réalisé des avancées importantes. En 2024, l'ODPIC a élaboré la première stratégie nationale de propriété industrielle, qui constitue désormais la feuille de route du développement de la propriété industrielle du pays. Cette stratégie comprend 17 actions prioritaires dont la mise en œuvre progresse de manière satisfaisante avec le soutien continu de l'OMPI. Parmi les premières réalisations figurent l'élaboration de la politique institutionnelle de propriété intellectuelle de l'université de Djibouti, l'installation du système IPAS 4.0 pour la modernisation de la gestion des titres de propriété industrielle, ainsi que la poursuite des travaux de révision du cadre législatif national afin de l'aligner sur les meilleures pratiques internationales. L'ODPIC se félicite également de l'adhésion de Djibouti à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne en 2024 sur les appellations d'origine et les indications géographiques. Dans ce cadre, un nouveau projet visant à identifier, cartographier et valoriser les produits djiboutiens présentant un potentiel d'indication géographique sera prochainement lancé avec l'appui de l'OMPI. L'ODPIC est également fier d'avoir récemment achevé le projet IP for Her (La propriété intellectuelle au service des femmes), qui a permis d'accompagner les femmes artisanes et d'aboutir à la création de six premières marques collectives de propriété intellectuelle dans le secteur de l'artisanat, illustrant ainsi le rôle de la propriété intellectuelle dans l'autonomisation économique des femmes. Par ailleurs, l'ODPIC continue de bénéficier de l'appui de l'OMPI dans le développement du réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation, afin de renforcer les capacités nationales en matière d'innovation, de recherche et de transfert de technologie. La République du Djibouti réaffirme son engagement à poursuivre cette excellente coopération avec l'OMPI afin de faire de la propriété intellectuelle un levier de développement économique, d'innovation et de compétitivité.

47. [DOMINIQUE](#) : La délégation de la Dominique adresse ses plus chaleureuses félicitations au Directeur général à l'occasion de sa nomination pour un deuxième mandat. La Dominique s'associe à la déclaration prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC et souligne que, pour elle, la propriété intellectuelle est de plus en plus reconnue non seulement comme une protection juridique, mais aussi comme un moteur de l'innovation, de l'esprit d'entreprise, des perspectives d'avenir, de la préservation culturelle, de la résilience et de l'autonomisation des femmes, des jeunes et des communautés. Cette transformation a été rendue possible grâce au partenariat de plus en plus étroit entre la Dominique et l'OMPI. Au cours de l'année écoulée, l'OMPI a collaboré étroitement avec la Dominique pour mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités destinés aux créateurs, aux entrepreneurs, aux innovateurs, aux auteurs, aux sportifs, aux personnes en situation de handicap, aux jeunes et aux petites entreprises, notamment un atelier national sur les industries de la création et le Forum des industries de la création des Caraïbes, qui a renforcé les capacités de son office de propriété intellectuelle tout en démontrant comment la propriété

intellectuelle peut libérer le potentiel économique du secteur créatif des Caraïbes. La Dominique a également participé activement au CDIP, en présentant une proposition visant à tirer parti des systèmes de propriété intellectuelle pour renforcer la résilience face au changement climatique. Bien que cette proposition n'ait pas été approuvée lors de la session précédente, elle a reçu un soutien massif de la part de nombreux États membres et la Dominique espère qu'elle sera réexaminée à la prochaine session. Pour les PEID, aujourd'hui plus que jamais, les travaux du CDIP restent indispensables pour garantir que le développement reste au cœur de tous les systèmes de propriété intellectuelle. Conscient de l'importance de renforcer notre secteur de l'édition, l'OMPI s'est associé à la Dominique pour organiser une série de webinaires consacrés à l'édition, afin d'offrir aux auteurs, aux éditeurs et aux écrivains en herbe des conseils pratiques sur le droit d'auteur et l'édition. Par ailleurs, les entrepreneurs de la Dominique ont bénéficié d'un programme de sensibilisation à la propriété intellectuelle destiné aux PME, élaboré en collaboration avec le Belize, ce qui a contribué à une augmentation notable du nombre d'enregistrements nationaux de propriété intellectuelle, parallèlement à d'autres programmes régionaux visant à soutenir l'innovation en matière d'intelligence artificielle chez les jeunes. Ce programme a suscité un vif intérêt et a contribué à une augmentation notable du nombre d'enregistrements nationaux de titres de propriété intellectuelle. Compte tenu de l'intérêt considérable qu'il a suscité et des résultats obtenus, la Dominique a hâte de mettre en place un autre programme de ce type. La Dominique a également salué et accueilli favorablement la multiplication des programmes régionaux en matière de propriété intellectuelle, qui offrent aux jeunes Dominicains des possibilités de s'épanouir, de faire preuve d'excellence et de mettre en avant leurs innovations dans le domaine de l'IA. Ces initiatives ne représentent qu'une partie du soutien apporté par l'OMPI à la Dominique, mais elles montrent clairement comment une coopération fructueuse se traduit par des avancées concrètes en matière de développement national. L'une des principales forces de l'OMPI réside dans sa capacité à rassembler les pays afin qu'ils échangent des connaissances, partagent leurs bonnes pratiques et relèvent ensemble les défis communs grâce à sa collaboration avec les institutions. L'expérience de la Dominique montre que la propriété intellectuelle concerne chaque citoyen. Elle soutient le musicien qui cherche à toucher un public international, l'entrepreneur qui développe son activité, l'athlète qui protège son image de marque, l'auteur qui publie son premier ouvrage, l'innovateur qui met au point des technologies climatiquement rationnelles, l'agriculteur qui renforce la résilience de son exploitation, les femmes qui soutiennent leurs familles et leurs communautés, les jeunes passionnés par l'innovation en matière d'IA et les étudiants qui accèdent au savoir en dépit de leur handicap. La Dominique tient à exprimer sa sincère gratitude à l'OMPI, dont le partenariat constant, l'assistance technique et la réactivité ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de nos priorités nationales. Elle réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec l'OMPI et tous les États membres afin de veiller à ce que la propriété intellectuelle continue de jouer un rôle de catalyseur pour l'innovation, le développement durable, la résilience climatique et une croissance économique inclusive pour tous.

48. [REPUBLIQUE DOMINICAINE](#) : Ces dernières années, la République dominicaine a pris des mesures concrètes pour consolider un écosystème global en matière de propriété intellectuelle, allant au-delà de la simple protection juridique afin de mettre en place des mécanismes permettant de transformer les idées en perspectives concrètes et de stimuler la créativité et l'innovation au service de la compétitivité et de la croissance économique. En février 2025, le pays a lancé sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle avec le soutien de l'OMPI, définissant ainsi une feuille de route visant à intégrer l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle comme éléments clés d'une croissance durable et inclusive. Cette stratégie rassemble le monde universitaire, le secteur privé et la société civile afin de promouvoir l'innovation, de protéger les actifs incorporels et de renforcer les capacités de production. Elle comprend un programme consacré à la propriété industrielle destiné aux femmes entrepreneurs, ainsi qu'un camp d'été pour les jeunes innovateurs qui a rassemblé des centaines de jeunes afin de susciter leur intérêt pour les sciences, la technologie, l'innovation et l'entrepreneuriat. La République dominicaine réaffirme son engagement envers l'OMPI et le

Directeur général, ainsi qu'en faveur d'un système de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement.

49. **ÉQUATEUR** : L'Équateur s'associe à la déclaration prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC. L'Équateur tient à féliciter le Directeur général pour sa réélection, en reconnaissance de ses qualités de direction et de sa vision consistant à faire du développement un pilier transversal du système international de propriété intellectuelle. Conformément à cette vision, le Service national des droits intellectuels (SENADI) de l'Équateur met en œuvre une politique visant à moderniser ses services, à protéger les droits de propriété intellectuelle et à rendre la propriété intellectuelle plus accessible à tous les secteurs de la société. Au cours de l'année écoulée, le SENADI a réalisé des progrès en matière de numérisation de ses services, d'amélioration des systèmes de gestion de la propriété industrielle, de renforcement des mesures de lutte contre le piratage numérique, de protection du droit d'auteur et des savoirs traditionnels, ainsi que de consolidation de l'Académie SENADI, une plateforme nationale dédiée à la formation spécialisée en matière de propriété intellectuelle. Ces progrès ont été rendus possibles grâce au soutien constant de l'OMPI. Nous tenons tout particulièrement à saluer la visite officielle effectuée par le Directeur général en octobre 2025, qui nous a permis de renforcer le dialogue stratégique en matière de coopération. Le pays réaffirme sa volonté de continuer à soutenir les projets évoqués, ainsi que de nouvelles initiatives en matière de renforcement des capacités, de transformation numérique et d'intégration responsable des technologies émergentes, notamment l'IA. L'Équateur tient à réaffirmer son engagement à poursuivre sa collaboration constructive avec l'OMPI et ses États membres, convaincu que la propriété intellectuelle constitue un moyen essentiel de promouvoir l'innovation, l'inclusion et le développement au profit de toute la société.

50. **ÉGYPTE** : La délégation de l'Égypte s'associe aux déclarations prononcées par les groupes régionaux auxquels elle appartient et salue les travaux menés actuellement par le Secrétariat en vue de renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle. L'Égypte met progressivement en œuvre sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, compte tenu du rôle central que joue celle-ci dans le soutien à l'innovation et à la créativité, le renforcement de l'économie de la connaissance et la réalisation des ODD. L'Autorité égyptienne de la propriété intellectuelle est sur le point d'achever la phase de transition visant à rendre opérationnels les différents offices de propriété intellectuelle placés sous son égide, mettant ainsi en place un système national unifié permettant de gérer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de manière plus efficace et conformément aux meilleures pratiques internationales. L'Égypte poursuit également la révision de son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle afin de s'assurer qu'il reste en phase avec les rapides évolutions technologiques et économiques, favorisant ainsi un environnement propice à l'innovation et à l'investissement et répondant aux défis et aux perspectives qui découlent des technologies modernes, au premier rang desquelles figure l'IA. L'Égypte accorde une importance particulière à la mise en œuvre du troisième objectif de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui vise à maximiser les retombées économiques de la propriété intellectuelle. Elle met en œuvre un ensemble complet de programmes et d'initiatives, en coordination avec les ministères et les entités concernées, dans plusieurs secteurs prioritaires, dans le but de transformer les actifs de propriété intellectuelle en valeur ajoutée économique et en moteur de croissance et de développement. L'Égypte poursuit également la mise en œuvre d'un programme ambitieux de transformation numérique pour l'ensemble de ses offices de propriété intellectuelle, ce qui permet de proposer des services numériques intégrés, d'améliorer l'efficacité des procédures et de renforcer la qualité des services fournis. L'Égypte attache une grande importance à son partenariat étroit avec l'OMPI, qui a donné lieu, au cours de l'année écoulée, à la mise en œuvre de nombreuses initiatives et projets importants. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cette coopération constructive, de manière à soutenir nos priorités en matière de développement et à contribuer au renforcement de notre système national de propriété intellectuelle. À cet égard, nous tenons à remercier le Directeur général ainsi que les différents secteurs de l'Organisation, en particulier le Secteur du développement

régional et national et la Division pour les pays arabes. L'Égypte réaffirme son engagement ferme à soutenir les efforts conjoints visant à faire en sorte que la propriété intellectuelle reste un outil efficace pour protéger l'innovation et favoriser le développement durable et la prospérité. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec vous, Monsieur le Directeur général, au cours de votre deuxième mandat, ainsi qu'avec tous les États membres, afin de tirer parti des acquis de l'Organisation. Notre objectif devrait être de permettre à l'OMPI de mieux répondre aux besoins des États membres, de servir la communauté des innovateurs et des créateurs, et de suivre le rythme des évolutions technologiques rapides, notamment en matière d'IA. Parallèlement, nous devons continuer à renforcer les piliers d'une bonne gouvernance, à moderniser les systèmes d'enregistrement internationaux et à renforcer le rôle de l'Organisation en faveur du développement afin de répondre aux besoins des pays en développement et des PMA. De cette manière, nous pouvons garantir que le système de propriété intellectuelle reste adapté aux enjeux de l'avenir et capable de saisir les occasions et de relever les défis.

51. [EL SALVADOR](#) : La délégation d'El Salvador s'associe à la déclaration prononcée au nom du GRULAC ainsi qu'à l'intervention du Secrétaire par intérim du Forum ministériel sur la propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Elle réaffirme son attachement à un système de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement, et se félicite du soutien apporté par l'OMPI aux États membres grâce à la coopération technique et au renforcement des capacités, y compris son engagement à veiller à ce que les avantages de la propriété intellectuelle profitent aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, aux entrepreneurs, aux femmes et aux jeunes. El Salvador poursuit la modernisation de ses institutions grâce à l'innovation, à la transformation numérique et à l'amélioration de l'efficacité des services publics; une nouvelle loi sur la propriété intellectuelle a modernisé son cadre juridique et renforcé la protection des actifs incorporels, et le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle et de droit d'auteur a augmenté, l'office national de la propriété intellectuelle ayant enregistré une hausse de 35% des services fournis en 2025. El Salvador a ratifié le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et adhéré au Traité sur le droit des brevets, à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, ainsi qu'au Traité de Singapour, confirmant ainsi sa volonté de moderniser son système de propriété intellectuelle et de s'intégrer pleinement au système international. Il remercie l'OMPI pour son soutien dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, d'un projet visant à systématiser les statistiques relatives à la propriété intellectuelle, ainsi que pour son intégration dans un projet du CDIP consacré aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. En sa qualité de Secrétariat du Forum sous-régional des ministres d'Amérique centrale et de la République dominicaine, El Salvador se félicite de la coopération étroite avec l'OMPI dans le cadre d'initiatives régionales visant à promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement, et félicite le Directeur général pour sa réélection, saluant son soutien continu aux priorités nationales et régionales et se réjouissant de sa prochaine visite au Forum sous-régional en octobre.

52. [ESTONIE](#) : L'Estonie salue les efforts déployés par l'OMPI pour veiller à ce que l'innovation et la propriété intellectuelle restent des moteurs puissants de la croissance durable, de la compétitivité et de la prospérité. Pour l'Estonie, l'innovation n'est pas une ambition abstraite. C'est un choix pratique. Nous avons mis en place notre État numérique parce que nous devons être efficaces, ouverts et dignes de confiance. Aujourd'hui, notre force réside dans une société fondée sur la confiance, des services publics numériques efficaces, une gouvernance transparente et un environnement économique qui permet aux idées de passer rapidement du stade de concept à celui de la commercialisation. C'est également ainsi que nous considérons la propriété intellectuelle. Un système de propriété intellectuelle fort ne se résume pas à la seule protection. C'est un levier stratégique pour l'innovation, l'investissement et la résilience. L'Estonie passe désormais à l'étape suivante. Grâce à des initiatives telles que "AI Leap", nous intégrons l'IA dans l'enseignement et préparons les élèves et les enseignants

aux compétences de demain. Nous explorons également la prochaine génération d'administration numérique, l'ère des agents d'IA ou de l'État agentique. Les agents d'IA joueront un rôle de plus en plus important dans les services publics, les processus d'entreprise, la recherche et le travail créatif. Cela ouvre de nouvelles perspectives en matière de productivité et d'accessibilité, mais soulève également des questions importantes. À qui appartiennent les résultats générés à l'aide de l'IA? Comment protéger la créativité humaine? Comment garantir la responsabilité et comment les systèmes de propriété intellectuelle peuvent-ils continuer à inspirer confiance alors que la nature même de la création évolue? Ce sont là des questions auxquelles aucun pays ne peut répondre seul. Nous saluons le travail équilibré et tourné vers l'avenir mené par l'OMPI pour faciliter le dialogue international sur l'IA et la propriété intellectuelle. L'Estonie est prête à contribuer à ce débat en s'appuyant sur son expérience en matière d'administration numérique, d'identité numérique, de cybersécurité, de start-up et d'innovation dans le secteur privé. Notre collaboration avec les entreprises dépasse largement le cadre d'un seul secteur. Elle englobe les services numériques, l'IA, les données, la cybersécurité, les technologies créatives et les solutions transfrontières qui contribuent à protéger et à développer l'innovation. L'innovation doit également être inclusive. Les femmes, les jeunes innovateurs, les PME et les start-up doivent disposer des compétences et de la confiance nécessaires pour exploiter la propriété intellectuelle de manière stratégique. L'Estonie soutient fermement les efforts déployés par l'OMPI pour rapprocher la propriété intellectuelle des citoyens, en commençant par la base. Nous sommes fiers de collaborer avec l'OMPI dans le cadre du projet pilote "IP and Careers", qui établit un lien entre les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences de demain ainsi que les perspectives de carrière. L'Estonie se tient également résolument aux côtés de l'Ukraine. Nous nous félicitons du renouvellement du mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'Ukraine, qui soutient le système de propriété intellectuelle et l'écosystème d'innovation de ce pays. La guerre d'agression menée actuellement par la Russie a causé de graves dommages aux institutions, à l'économie et au secteur de la création ukrainiens. Compte tenu de la violation du droit international par la Russie, la poursuite des activités du Bureau extérieur de l'OMPI à Moscou continue de susciter de vives inquiétudes. L'Estonie réaffirme sa condamnation sans réserve de la guerre d'agression menée par la Russie et appelle au retrait immédiat des forces russes d'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Malgré la guerre, l'Ukraine et ses innovateurs continuent de construire, de créer et de s'adapter. Soutenir le système de propriété intellectuelle ukrainien, c'est investir dans la résilience, la relance et notre avenir commun. L'Estonie continuera d'appuyer les initiatives ambitieuses dans les domaines de l'IA, de la propriété intellectuelle, de la transformation numérique et de la coopération internationale avec l'OMPI et tous les États membres qui partagent l'ambition de protéger les idées, de donner aux innovateurs les moyens d'agir et de transformer l'innovation en prospérité pour tous.

53. [ESWATINI](#) : La délégation de l'Eswatini s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Ma délégation tient à exprimer sa gratitude au Directeur général et au Secrétariat pour leur engagement sans faille à aider les États membres à mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle équilibrés, inclusifs et efficaces. L'Eswatini reste fermement attaché à un système multilatéral de propriété intellectuelle fondé sur des règles, qui favorise l'innovation, la créativité, le transfert de technologies et le développement économique durable. La propriété intellectuelle n'est pas seulement un cadre juridique visant à protéger les droits, mais aussi un instrument stratégique au service de l'industrialisation, de l'esprit d'entreprise, du développement culturel et de la concrétisation des aspirations nationales en matière de développement. Conformément à cette vision, l'Eswatini continue de renforcer son écosystème de propriété intellectuelle par le biais de réformes institutionnelles, de la mobilisation des parties prenantes, d'initiatives de sensibilisation du public et de la modernisation de ses cadres législatifs et administratifs. Nos efforts visent à garantir que le système de propriété intellectuelle est au service des créateurs, des innovateurs, des entrepreneurs, des chercheurs, des entreprises et des communautés locales, tout en favorisant un environnement propice à l'investissement et à la croissance

économique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'OMPI pour son soutien constant en matière de coopération technique et de renforcement des capacités, qui a largement contribué à consolider notre infrastructure nationale en matière de propriété intellectuelle. Nous réaffirmons notre engagement à collaborer étroitement avec l'OMPI pour faire avancer les initiatives visant à stimuler l'innovation, à faciliter la commercialisation des actifs intellectuels, à promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle et à donner les moyens d'agir aux jeunes, aux femmes, aux PME et aux industries de la création. Tandis que les technologies numériques continuent de transformer les économies et les sociétés, l'Eswatini reconnaît qu'il est important de veiller à ce que le système international de propriété intellectuelle reste adapté aux technologies émergentes, tout en préservant un juste équilibre entre les intérêts des titulaires de droits et l'intérêt général. Nous sommes donc pour un dialogue constructif à l'OMPI sur les questions liées à la transformation numérique, à l'intelligence artificielle, aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et à l'évolution du paysage mondial de l'innovation. L'Eswatini se félicite des progrès constants réalisés dans le cadre du programme normatif de l'OMPI et réaffirme l'importance de mener des négociations inclusives qui tiennent compte des différentes capacités et des différents niveaux de développement des États membres. L'Eswatini est prêt à participer de manière constructive à l'ensemble de ces assemblées et espère que les délibérations seront fructueuses et contribueront à renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous.

54. **ÉTHIOPIE** : La délégation de l'Éthiopie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation sud-africaine au nom du groupe des pays africains et félicite chaleureusement le Directeur général pour son élection à un second mandat. Elle salue sa direction visionnaire lors de son premier mandat, qui a permis de renforcer l'OMPI en tant qu'organisation à l'écoute, inclusive et tournée vers l'avenir. L'Éthiopie le remercie de sa visite dans le pays et de sa rencontre avec le Premier Ministre Abiy Ahmed en 2025, qui ont encore renforcé le partenariat solide entre notre pays et l'OMPI. L'Éthiopie se trouve à un tournant décisif de sa transformation économique et juridique, après s'être engagée dans des réformes macroéconomiques audacieuses pour favoriser une croissance durable, renforcer sa compétitivité et approfondir son intégration dans l'économie mondiale, créant ainsi un environnement propice à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'entreprise. Parallèlement, l'Éthiopie modernise son cadre juridique relatif à la propriété intellectuelle afin de l'aligner sur les normes internationales et les meilleures pratiques, et renforce son système de propriété intellectuelle pour offrir une protection efficace aux inventeurs, aux créateurs et aux innovateurs, tout en préservant un juste équilibre avec l'intérêt général, notamment en matière d'accès aux connaissances et aux technologies. Elle œuvre activement à son adhésion à l'Union de Paris et à l'Union de Madrid, en est à la phase finale de son adhésion au PCT et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, et soutient activement la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) relatif aux droits de propriété intellectuelle. Ces avancées permettront de renforcer la protection de l'innovation, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles en Éthiopie, tout en favorisant le transfert de technologies et les investissements. L'Éthiopie progresse également de manière constante vers son adhésion à l'OMC, au sein de laquelle la protection de la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel pour garantir une concurrence loyale, encourager les investissements et soutenir son programme d'industrialisation. L'Éthiopie considère la propriété intellectuelle non seulement comme un cadre juridique, mais aussi comme un instrument stratégique de développement, et estime qu'un système solide de propriété intellectuelle est indispensable pour concrétiser sa vision nationale, qui est de devenir un pays à revenu intermédiaire, et pour contribuer à l'économie mondiale de la connaissance.

55. **FINLANDE** : La délégation de la Finlande s'associe aux déclarations faites par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B. Elle se réjouit de la poursuite des travaux de l'OMPI sous la direction du Directeur général pour six années supplémentaires et le félicite pour

son succès. Le bon fonctionnement du cadre de la propriété intellectuelle est essentiel pour les futures générations d'inventeurs et de créateurs. La Finlande soutient les travaux de l'OMPI sur l'avenir de la propriété intellectuelle, y compris en matière d'IA. Si le développement de l'IA offre des perspectives, il convient également d'en atténuer les effets négatifs, notamment sur les acteurs humains de la création, et de préserver une approche centrée sur l'humain grâce à l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. La Finlande estime que des données relatives à la propriété intellectuelle interopérables et fiables sont essentielles pour tous les secteurs concernés par la propriété intellectuelle, et elle a collaboré étroitement avec le groupe de travail sur l'infrastructure du droit d'auteur, qui présentera son rapport d'étape au cours de la session. Elle invite les membres à réfléchir aux moyens de mettre en place un cadre de données ouvertes pour les données relatives au droit d'auteur, en étroite collaboration avec les industries de la culture et de la création. En matière de propriété industrielle, il convient de poursuivre les efforts visant à rendre les données plus homogènes et plus accessibles à l'échelle mondiale. En ce qui concerne le programme normatif, la Finlande se félicite que l'IGC mène ses travaux conformément à son mandat pour 2026 et 2027, et souligne l'importance de poursuivre les échanges fondés sur l'expérience pratique acquise aux niveaux national et régional, notamment celle des peuples autochtones et des communautés locales. Enfin, la Finlande souligne le rôle clé du système du PCT au sein de l'OMPI et attend avec intérêt la prolongation de la nomination des autorités internationales au cours de la session.

56. [FRANCE](#) : La France s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du groupe B. Qu'il nous soit permis tout d'abord d'adresser au Directeur général nos chaleureuses salutations pour sa réélection à la tête de l'OMPI. Cette confiance renouvelée témoigne de la reconnaissance unanime de son action et de sa vision pour l'Organisation. Nous saluons également les excellents résultats présentés lors de la dernière session du Comité du programme et budget, qui illustrent le dynamisme de l'Organisation et la rigueur de sa gestion. Dans un contexte de mutations technologiques et économiques profondes, la France réaffirme son attachement constant au rôle central de l'OMPI. Plus que jamais le monde a besoin d'un cadre international de la propriété intellectuelle protecteur, équilibré et accessible à tous. À cet égard, nous réitérons notre plein soutien aux systèmes mondiaux administrés par l'Organisation, qui sont essentiels pour les titulaires de droits comme pour les États membres. Nous soulignons l'importance d'accompagner les plus jeunes systèmes de propriété intellectuelle, à l'image du système de Lisbonne, en leur donnant le temps nécessaire pour atteindre leur plein potentiel. Les indications géographiques demeurent bien plus qu'un droit de propriété intellectuelle. Elles constituent un formidable outil de développement et de valorisation des savoir-faire locaux, comme nous l'avons entendu précédemment. Sous l'impulsion du Directeur général, l'OMPI continue d'être ce catalyseur qui accompagne nos entreprises, nos chercheurs et nos créateurs dans la valorisation de leurs innovations à l'échelle mondiale. Les travaux menés sur les enjeux émergents, en particulier ceux liés à l'intelligence artificielle, sont capitaux. Ils doivent se poursuivre dans cet esprit d'ouverture, d'inclusion et de consensus qui fait la force de notre organisation. Le Directeur général peut être assuré que la France demeurera pleinement à ses côtés pour bâtir un écosystème multilatéral toujours plus performant et inclusif au service de l'innovation, de la créativité et du développement durable de l'ensemble des États membres.

57. [GABON](#) : La délégation gabonaise adresse ses vives félicitations à M. Daren Tang pour sa réélection et salue l'œuvre immense accomplie depuis qu'il est à la tête de notre organisation. La délégation gabonaise fait sienne la déclaration prononcée par l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Le Gabon a engagé la procédure de ratification du Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, convaincu qu'il constitue un instrument essentiel pour renforcer la transparence du système des brevets et lutter contre l'appropriation induite de nos ressources génétiques et des savoirs traditionnels. À cet égard, nous souhaitons attirer l'attention de l'Organisation sur le risque du biopiratage liée à l'exploitation et à la commercialisation des produits faits à base d'une de nos plantes dont les vertus ne sont plus à démontrer appelée iboga ou ibogaïne. Notre

gouvernement a à cet effet fait adopter récemment un texte au niveau national visant à protéger cette ressource, qui fait partie désormais de notre patrimoine stratégique national, et voudrait solliciter ici officiellement l'accompagnement de l'OMPI et de ses partenaires afin de renforcer sa protection juridique et sa valorisation. En outre, le Gabon poursuit sa coopération avec l'OMPI dans l'élaboration de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle ainsi que dans la mise en place prochaine de son centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), témoignant de l'excellente qualité de notre partenariat avec l'Organisation. Pour terminer, la délégation gabonaise réitère son plein soutien au président de l'Assemblée générale et forme le vœu que nos travaux se déroulent dans un esprit de dialogue constructif et de coopération sous sa conduite.

58. [GAMBIE](#) : La délégation de la Gambie souscrit à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud, au nom du groupe des pays africains, et adresse ses chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection, qui témoigne de la confiance des États membres dans sa vision d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle dynamique, inclusif et axé sur le développement. La Gambie salue le précieux soutien apporté par l'OMPI dans divers secteurs et tient tout particulièrement à louer le projet de l'OMPI visant à utiliser la propriété intellectuelle pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, projet qui démontre l'importance concrète et transversale de la propriété intellectuelle pour améliorer la sécurité au travail et soutenir les priorités nationales en matière de développement. Elle se félicite également de la collaboration continue entre l'OMPI et l'ARIPO, qui est essentielle pour renforcer les systèmes régionaux de propriété intellectuelle et garantir que les États membres de l'ARIPO, y compris la Gambie, bénéficient de cadres harmonisés, d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique. Elle tient également à exprimer sa gratitude à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et au Royaume des Pays-Bas pour l'atelier récemment organisé sur la protection des obtentions végétales, en partenariat avec l'ARIPO, qui revêt une importance cruciale pour l'innovation agricole, la sécurité alimentaire et l'autonomisation des obtenteurs et des agriculteurs. La Gambie reste déterminée à renforcer son cadre national en matière de propriété intellectuelle, notamment par le biais des réformes en cours, du renforcement des capacités institutionnelles et d'initiatives de sensibilisation du public, et elle se réjouit de collaborer étroitement avec l'OMPI, l'ARIPO, l'UPOV et tous les États membres afin de promouvoir un système mondial de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement.

59. [GÉORGIE](#) : Avant toute chose, je tiens à féliciter le Directeur général pour sa réélection et à lui exprimer, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de l'OMPI, ma gratitude pour leur soutien constant, qui contribue de manière significative au développement et au renforcement du système de propriété intellectuelle en Géorgie. Grâce au soutien de l'Académie de l'OMPI et du Directeur général en personne, le programme international de master en propriété intellectuelle, innovation et entrepreneuriat a été mis en place en Géorgie. Cette année, nous célébrerons la remise des diplômes de sa quatrième promotion d'étudiants. Cette année également, le Centre d'éducation et de formation à la propriété intellectuelle du Centre national de la propriété intellectuelle de Géorgie (Sakpatenti) ouvrira ses portes à Koutaïssi, dans un nouveau bâtiment doté de technologies modernes et innovantes. L'année dernière, et pour la première fois depuis 2014, l'examen d'aptitude des conseils en brevets a pu avoir lieu. Il s'agit là d'un élément important de la réforme en profondeur de la profession de conseil en brevets, et 28 candidats ont réussi l'examen d'aptitude. La Géorgie a accueilli avec succès une conférence régionale consacrée à l'économie du design, au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et au système de La Haye, organisée conjointement par l'OMPI et Sakpatenti. Par ailleurs, la Géorgie a adhéré au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, et c'est pour moi un grand honneur de remettre l'instrument d'adhésion au Directeur général. Avec le soutien de l'OMPI, nous travaillons également à l'adhésion de la Géorgie au PLT.

60. [ALLEMAGNE](#) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Directeur général, pour votre reconduction dans vos fonctions et à vous assurer que nous suivrons de près l'orientation prise par l'Organisation et que nous interviendrons chaque fois que nous le jugerons nécessaire. L'Allemagne s'engage à participer de manière constructive aux délibérations à venir. Nous nous rallions aux positions exprimées au nom du groupe B et de l'Union européenne, et nous réaffirmons notre solidarité avec l'Ukraine. En période d'incertitude géopolitique, on ne saurait trop insister sur l'importance des forums mondiaux neutres dédiés aux discussions techniques entre experts. L'OMPI a pour mission de nous rassembler afin de déterminer les moyens de progresser grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Notre objectif commun et notre responsabilité collective, en tant qu'États membres, consistent à veiller à ce que l'OMPI puisse continuer à mener à bien sa mission essentielle. Dans ce contexte, les services que l'OMPI fournit aux innovateurs revêtent une importance capitale pour la communauté mondiale de la propriété intellectuelle, comme en témoigne la demande mondiale, et ils apportent également à l'OMPI les moyens financiers nécessaires pour pouvoir continuer à s'acquitter de sa mission. La modernisation et le renforcement de tous les piliers des services de l'OMPI, notamment les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, ainsi que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, constituent donc une priorité essentielle. La réussite de la mission de l'OMPI dépend du recrutement et de la fidélisation d'un personnel hautement qualifié. À cet égard, le mérite devrait rester le principe directeur dans la sélection du personnel. Par ailleurs, il convient de reconnaître à sa juste valeur l'importance de la parité entre les sexes et d'une représentation géographique équitable, en tenant compte des contributions de chaque État membre, notamment par leur utilisation des systèmes de l'OMPI, et conformément aux principes de répartition géographique établis en 1975.

61. [GHANA](#) : Le Ghana s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays africains et félicite chaleureusement le Directeur général pour sa réélection. Le renouvellement de son mandat témoigne clairement de la confiance des États membres dans sa capacité à diriger et dans sa vision consistant à faire de la propriété intellectuelle un outil concret au service de l'innovation, de la croissance des entreprises, de la préservation culturelle et du développement durable. Le Ghana salue le soutien constant apporté par l'OMPI, notamment dans le cadre de la mise en œuvre réussie du projet Kente et d'autres initiatives de renforcement des capacités visant à consolider l'écosystème national de la propriété intellectuelle au Ghana. L'année dernière, le Ghana a lancé le projet Kente en tant qu'indication géographique. Cette étape importante contribuera à préserver l'authenticité et la visibilité mondiale d'une des expressions culturelles les plus appréciées du Ghana. Cela démontre également l'utilité concrète de la propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels, soutenir les communautés locales, préserver les moyens de subsistance en milieu rural et promouvoir les industries culturelles. Le Ghana reste attaché aux principes et aux objectifs de l'OMPI, ainsi qu'à un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement. On ne saurait trop insister sur l'importance du renforcement des capacités, de l'assistance technique, de l'appui à l'innovation et de la participation effective des pays en développement au système mondial de la propriété intellectuelle. Le Ghana salue le partenariat continu avec l'OMPI et se félicite des initiatives visant à renforcer davantage l'innovation, la créativité et le développement des entreprises dans les pays en développement, notamment grâce au Programme de l'OMPI pour l'accélération de l'innovation, de la créativité et du développement, dans le cadre duquel le Ghana a présenté un projet qui a depuis été retenu pour être mis en œuvre. Nous espérons que cette session des assemblées donnera lieu à des débats fructueux et aboutira à des résultats constructifs.

62. [GRECE](#) : La délégation de la Grèce s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi qu'au nom du groupe B. Elle félicite le Directeur général pour sa réélection, qui témoigne de la grande confiance des États membres dans la bonne gestion et les résultats financiers solides de l'OMPI; une OMPI forte et financièrement viable est essentielle pour soutenir l'innovation et la créativité partout dans le monde. À mesure que les évolutions technologiques s'accroissent, le rôle de l'OMPI prend de plus en plus

d'importance, et la Grèce salue ses efforts pour moderniser les services mondiaux en matière de propriété intellectuelle, développer des outils numériques conviviaux, renforcer l'appui aux PME, aux innovateurs et aux créateurs, et promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités, ainsi que son rôle dans la promotion d'un dialogue international éclairé sur la relation entre l'IA et la propriété intellectuelle, tout en préservant un système équilibré qui encourage l'innovation et protège les créateurs. Au niveau national, la Grèce poursuit la modernisation de son écosystème de propriété intellectuelle. L'Organisation hellénique de la propriété industrielle a étendu la numérisation de ses services, mis en place des outils de recherche de brevets assistée par l'IA, renforcé ses actions de sensibilisation auprès des innovateurs et des entreprises, et accrédité ses premiers conseils en brevets par l'intermédiaire de l'Académie hellénique de la propriété industrielle, tout en soutenant la commercialisation des résultats de la recherche et en mettant en œuvre le nouveau système européen des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. L'Organisation hellénique du droit d'auteur a encore renforcé la protection du droit d'auteur par le biais de l'éducation, de la sensibilisation du public, d'initiatives législatives et de mesures de lutte contre le piratage en ligne. Elle a également contribué à la coopération internationale, notamment dans le cadre du programme ALERT de l'OMPI, tout en faisant progresser les travaux nationaux sur l'interaction entre l'IA et le droit d'auteur. La Grèce reste déterminée à renforcer encore un système international de propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif.

63. [GRENADA](#) : Le Gouvernement de la Grenade saisit cette occasion pour féliciter le Directeur général de sa réélection et pour le remercier, ainsi que son équipe, de lui avoir permis de participer hier au dialogue ministériel informel sur les politiques et de faire part du point de vue de la Grenade sur le thème "Bâtisseurs de ponts : l'innovation et la créativité, moteurs des sociétés de demain". Je suis heureuse de vous faire part des dernières avancées concernant certaines des initiatives mises en œuvre à la Grenade au cours de l'année écoulée. Vous vous souviendrez que, lors des dernières assemblées, la Grenade avait fait le point sur les préparatifs en vue de son adhésion au Protocole de Madrid. J'ai le plaisir d'annoncer que la Grenade a adhéré au Protocole le 15 décembre 2025. Il est entré en vigueur à l'égard de la Grenade le 15 mars 2026. La Grenade remercie la Division juridique du système de Madrid pour toutes les facilités accordées à notre bureau des affaires générales et de la propriété intellectuelle afin d'assurer la mise en œuvre sans heurts du système de Madrid à la Grenade. La Grenade a le plaisir d'annoncer qu'à la suite du déploiement réussi de la version 4.0 d'IPAS, de nouveaux progrès ont été réalisés en vue de l'exploitation optimale de toutes les fonctionnalités d'IPAS, avec la conversion de l'ensemble des dossiers de propriété industrielle au format électronique. Nous sommes convaincus qu'au cours de l'année à venir, et grâce aux conseils de la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, la Grenade commencera à utiliser toutes les fonctionnalités d'IPAS, y compris le dépôt électronique. La Grenade continue de renforcer son cadre juridique afin de protéger ses produits du terroir de renommée mondiale, à savoir le cacao et la noix de muscade de la Grenade, et d'en tirer le meilleur parti. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil des ministres a approuvé une politique relative aux indications géographiques qui définira les grandes lignes du cadre juridique applicable aux indications géographiques à la Grenade. La Grenade envisage d'examiner l'Arrangement de Lisbonne, dans le but d'assurer une protection accrue à la noix de muscade de la Grenade et aux producteurs de cacao. La Grenade réaffirme son engagement en faveur de la promotion et de la protection de la propriété intellectuelle. Au cours de l'année à venir, elle mènera des activités de préadhésion concernant le Traité de Marrakech, fera avancer les travaux relatifs à une nouvelle loi sur les brevets et procédera à une révision du cadre juridique national en matière de droit d'auteur.

64. [GUATEMALA](#) : Nous nous associons aux déclarations prononcées par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC et du Forum ministériel sur la propriété intellectuelle des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Nous adressons nos sincères félicitations au Directeur général pour cette nouvelle étape de son mandat. Nous apprécions

tout particulièrement son engagement en faveur d'une coopération étroite avec les États membres et d'initiatives qui correspondent à nos réalités et à nos besoins en matière de développement. Pour le Guatemala, parler de propriété intellectuelle, c'est parler de perspectives concrètes pour notre population et réfléchir à la manière de transformer une idée en projet, comme c'est le cas pour le groupe de jeunes scientifiques guatémaltèques qui participent au développement et au futur lancement du satellite QUETZAL-2. Leurs efforts témoignent de la capacité de nos jeunes d'innover, de générer des connaissances et d'ouvrir au Guatemala de nouveaux horizons scientifiques et technologiques. Cette vision a pu se concrétiser grâce au précieux soutien de l'OMPI, qui a permis à quatre femmes kaqchikels de participer au programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, destiné aux entrepreneuses issues des peuples autochtones et des communautés locales. Par ailleurs, dans le cadre du projet "Le tissage, une tradition, un avenir", 30 tisserandes ont suivi une formation en propriété intellectuelle, ce qui leur a permis de créer des marques pour leurs associations et d'acquérir les outils nécessaires pour mieux commercialiser leurs produits. Derrière chaque marque et chaque pièce tissée se cachent une histoire, une tradition et une famille qui explore de nouvelles perspectives de développement. Ces expériences confirment que la propriété intellectuelle peut transformer des vies lorsqu'elle est accessible, inclusive et proche des communautés. Le Guatemala travaille donc à l'élaboration de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle afin de définir des objectifs stratégiques visant à renforcer ses industries de la création, notamment la musique, le cinéma, la science et les nouvelles technologies. Notre objectif est de mettre en place un système de propriété intellectuelle qui soutienne nos créateurs, artistes, entrepreneurs et innovateurs, depuis la naissance d'une idée jusqu'à sa protection, son développement et son accès à de nouveaux marchés. Par ailleurs, avec le soutien de l'OMPI, nous avons progressé dans la mise en place d'une académie rattachée au Registre de la propriété intellectuelle, qui soutiendra et accompagnera les initiatives de formation visant à promouvoir et à sensibiliser à la propriété intellectuelle, ce qui nous permettra de mettre les outils et le potentiel de transformation de la propriété intellectuelle à la disposition d'un plus grand nombre de personnes et de tous les secteurs susceptibles d'en bénéficier. En outre, le Centre de médiation du Registre de la propriété intellectuelle, géré conjointement avec l'OMPI, a intensifié ses efforts, notamment en 2025, devenant ainsi un pilier du règlement à l'amiable des litiges en matière de propriété intellectuelle et un partenaire important pour notre système judiciaire surchargé. Le Guatemala se trouve à un tournant décisif dans le renforcement de son écosystème de propriété intellectuelle. La coordination des efforts au niveau local entre les différentes parties prenantes concernées de l'écosystème, tant du secteur public que du secteur privé, a permis au pays de se doter d'une vision commune qui nous aidera à renforcer la protection et l'application des droits, afin que la propriété intellectuelle continue d'être un outil puissant au service de la croissance et du développement économique et culturel de notre pays. Nous tenons à réitérer notre gratitude envers l'OMPI pour le soutien qu'il apporte au Guatemala dans cette voie. Les projets que nous avons menés conjointement ont été d'une valeur inestimable et ont porté leurs fruits, dont les effets se feront sentir à long terme au profit de nos populations. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à œuvrer ensemble pour que la propriété intellectuelle soit véritablement un outil au service de l'inclusion, du développement et du bien-être de tous.

65. [GUINEE-BISSAU](#) : La délégation de la Guinée-Bissau s'associe aux déclarations faites par les délégations de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, de Sao Tomé-et-Principe au nom de la CPLP, et du Népal au nom du groupe des PMA. Elle félicite également le Directeur général pour son élection à un second mandat. La Guinée-Bissau se félicite de l'assistance technique et financière apportée par l'OMPI pour la mise en œuvre de la protection de la "*manga de faca*" en tant qu'indication géographique. La protection de ce produit stratégique, qui revêt une grande importance pour le secteur agricole du pays, ouvrira la voie à l'adhésion de ce dernier au système de Lisbonne. L'enregistrement d'un autre produit, tout aussi important pour le système national d'innovation, est en cours et la Guinée-Bissau espère

qu'il sera bientôt mené à bien. La Guinée-Bissau est favorable à l'ajout du portugais parmi les langues de travail du système de Madrid.

66. [SAINT-SIEGE](#) : Tout d'abord, ma délégation tient à féliciter le Directeur général pour sa réélection et à réitérer sa reconnaissance envers l'OMPI pour son action en faveur de l'innovation et de la créativité, ainsi que pour sa contribution au développement de tous les pays. À l'ère moderne, l'IA est devenue l'un des principaux moteurs de l'innovation. Toutefois, le progrès technologique doit rester fermement ancré dans une vision centrée sur l'humain. L'IA se contente d'imiter certaines fonctions de l'intelligence humaine. Les soi-disant intelligences artificielles ne vivent pas d'expériences, ne possèdent pas de corps, ne ressentent ni joie ni douleur, ne mûrissent pas grâce à leurs relations et ne savent pas intimement ce que signifient l'amour, le travail, l'amitié ou la responsabilité. Elles n'ont pas non plus de conscience morale. Pour garantir que l'innovation fondée sur l'IA respecte et promeut la dignité humaine, il est donc essentiel que ceux qui la conçoivent, la réglementent et la mettent en œuvre adhèrent à ce principe. Le système de propriété intellectuelle a pour vocation de servir l'intérêt général de tous les peuples, en particulier à l'ère de l'IA. La personne humaine, dotée d'une dignité intrinsèque qui lui vient de Dieu et pourvue d'une conscience et d'une créativité, doit rester au cœur de toute réflexion et de toute décision concernant la propriété intellectuelle. À cet égard, le pape Léon XIV a rappelé que parmi les biens destinés universellement à tous, il fallait également inclure les nouvelles formes de propriété, telles que les brevets. Lorsque ces biens restent concentrés entre les mains d'une minorité, sans que soient mises en place des modalités adéquates de partage et d'accès, il en résulte un nouveau déséquilibre qui va à l'encontre de la destination universelle des biens.

67. [HONGRIE](#) : La délégation de la Hongrie félicite le Directeur général pour son élection et le remercie pour ses exceptionnelles qualités de direction au cours des six dernières années, période durant laquelle l'OMPI a poursuivi sa mission de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle équilibré, efficace et performant. La Hongrie est convaincue que, au cours de son deuxième mandat, avec le soutien de sa nouvelle équipe de direction, l'Organisation continuera à fournir efficacement ses services dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, et à mettre en œuvre des objectifs stratégiques et politiques visant à rendre le système de propriété intellectuelle plus inclusif et plus accessible. La réalisation de ces objectifs n'est pas possible sans une bonne gestion financière, et la Hongrie tient à féliciter le Directeur général et l'Organisation pour leurs résultats et leurs performances exceptionnels à cet égard. La Hongrie est prête à soutenir toutes les initiatives contribuant à la modernisation des systèmes mondiaux d'enregistrement de la propriété intellectuelle et du cadre international en la matière, et reste déterminée à participer de manière constructive aux travaux en cours des comités permanents et des groupes de travail. La Hongrie remercie le Directeur général de l'avoir honorée de sa présence lors d'événements majeurs, notamment la conférence de la présidence de l'Union européenne sur la propriété intellectuelle en octobre 2024 et la célébration du 130^e anniversaire de l'Office hongrois de la propriété intellectuelle en mars 2026. Elle salue le travail accompli par l'Académie de l'OMPI, à laquelle l'Office hongrois de la propriété intellectuelle apportera également sa contribution par le biais d'un programme de master conjoint consacré à la gestion de la propriété intellectuelle. La Hongrie se félicite également du rôle de premier plan joué par l'OMPI et de l'aide qu'il apporte dans le domaine du financement adossé à la propriété intellectuelle, qui revêt une importance croissante pour les entreprises innovantes, et attend avec intérêt la décision de l'Assemblée de l'Union du PCT concernant la prolongation de la nomination de l'Office hongrois des brevets en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT. L'Institut des brevets de Visegrad, qui fête cette année son dixième anniversaire, fournit des services essentiels en matière de brevets aux déposants de six pays d'Europe centrale.

68. [INDE](#) : Au cours de la dernière décennie, l'Inde a adopté plusieurs réformes pour renforcer son écosystème d'innovation, notamment des modifications apportées à la

réglementation en matière de brevets et une révision des lignes directrices relatives aux inventions informatiques. Dans le cadre de son initiative nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle, l'Inde a formé environ 2,6 millions de personnes à ce sujet, tandis que d'autres initiatives gouvernementales ont permis d'apporter une aide bénévole aux entrepreneurs. Ces efforts ont permis à l'Inde de passer de la 81^e place en 2015 à la 38^e place dans l'Indice mondial de l'innovation 2025. L'Inde figure désormais parmi les 10 premiers pays au monde en matière de dépôt de demandes de brevet et d'enregistrement de marques et de dessins et modèles industriels, et affiche une croissance constante de ses investissements importants, comparable à celle des leaders établis en matière d'innovation. L'une des missions les plus importantes de l'OMPI consiste à intégrer la propriété intellectuelle et l'innovation dans le développement économique des pays en développement, tout en veillant à ce que la technologie et les connaissances deviennent plus accessibles. À cette fin, et conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale de l'OMPI, il est nécessaire de relancer le système selon lequel les comités de l'OMPI rendent compte au CDIP de leurs contributions au Plan d'action pour le développement. L'Inde réitère son appel à dissocier l'évaluation des bureaux extérieurs existants des propositions d'en créer de nouveaux, afin que les dirigeants de l'OMPI disposent de la souplesse nécessaire pour être présents là où c'est nécessaire pour stimuler la croissance dans le domaine de la propriété intellectuelle. La diversité géographique limitée au sein de la direction et des postes de haut niveau de l'OMPI reste une véritable source de préoccupation. Un multilatéralisme inclusif exige que la direction de l'Organisation reflète la diversité de toutes les régions et de tous les systèmes juridiques, plutôt que de perpétuer un clivage entre pays développés et pays en développement, lequel va à l'encontre de la volonté de l'OMPI de mener des discussions plus inclusives sur la propriété intellectuelle.

69. **INDONESIE** : La délégation de l'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, et félicite chaleureusement le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Elle se réjouit de continuer à travailler en étroite collaboration avec lui afin de renforcer l'écosystème mondial de l'innovation. L'Indonésie est fermement déterminée à faire progresser la transformation numérique dans l'ensemble de son écosystème de propriété intellectuelle, comme en témoignent la modernisation de son cadre juridique – notamment avec l'adoption d'une nouvelle loi sur les brevets et les révisions en cours de ses lois sur les dessins et modèles industriels et sur le droit d'auteur – et la place centrale accordée à la transformation numérique au sein de son administration de la propriété intellectuelle, conformément à ses priorités nationales en matière de développement. Son objectif est de proposer des services de propriété intellectuelle plus rapides, plus inclusifs, plus transparents et plus accessibles, en tirant parti des technologies numériques et de l'infrastructure mondiale de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle. La gouvernance de l'écosystème numérique figure parmi les défis mondiaux les plus urgents. Un cadre mondial est nécessaire pour garantir que les réalités numériques sont gérées de manière équitable, transparente et responsable. L'Indonésie a présenté une proposition relative à la gouvernance des réalités numériques, non pas dans le but de créer de nouveaux droits, mais afin de promouvoir davantage de transparence, de responsabilité, d'interopérabilité et de coopération dans la gestion des réalités numériques liées au droit d'auteur. Elle salue l'engagement constructif des États membres dans le cadre de cette initiative et se réjouit de poursuivre les discussions au sein du SCCR. L'Indonésie a également l'intention d'organiser un forum mondial sur la gouvernance des réalités numériques, en invitant les États membres et les parties prenantes à faire avancer ensemble ce dossier. L'Indonésie souligne l'importance capitale du Plan d'action pour le développement, dont les recommandations doivent être intégrées de manière efficace dans l'ensemble des organes et comités de l'OMPI, plutôt que d'être cantonnées à une seule instance, et continuer à constituer un pilier transversal des travaux de l'OMPI. L'Indonésie apprécie les actions de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par l'OMPI, notamment en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle, de développement des MPME et de promotion des indications géographiques, et réaffirme son soutien total à la mission de l'OMPI.

70. [IRAN \(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'\)](#) : Je tiens à féliciter le Directeur général pour sa réélection et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre étroite collaboration avec lui et le Secrétariat. Nous entrons dans une période où les évolutions technologiques façonneront non seulement l'avenir de l'innovation, mais aussi la répartition des connaissances, des perspectives et du pouvoir économique. Le système international de propriété intellectuelle doit donc évoluer dans le cadre d'un processus véritablement multilatéral, avec la participation effective de pays représentant différentes civilisations, traditions juridiques et niveaux de développement. La République islamique d'Iran apporte à ce processus un héritage civilisationnel profond, une histoire riche en savoirs traditionnels et en expressions culturelles traditionnelles, plus d'un siècle d'expérience législative et institutionnelle en matière de propriété intellectuelle, ainsi que d'importantes capacités scientifiques, universitaires et d'innovation. Sur cette base, la République islamique d'Iran s'engage à contribuer activement et de manière constructive à l'élaboration de la prochaine phase du système international de propriété intellectuelle, en s'inspirant des principes du multilatéralisme, de l'inclusivité et de l'équilibre. À cet égard, le développement doit rester au cœur de l'approche adoptée par l'OMPI face aux technologies émergentes. L'Organisation devrait examiner non seulement ses aspects techniques, juridiques et opérationnels, mais aussi ses implications plus larges en matière de développement, notamment le risque d'aggraver les écarts existants en matière de connaissances, de technologies et de capacités. L'engagement de la République islamique d'Iran envers le système international de propriété intellectuelle ne se limite pas à de simples déclarations. En 2025, le pays a signé le Traité GRATK et adhéré à l'Accord de Vienne et à l'Accord de Strasbourg relatifs à la classification internationale des brevets. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des efforts plus larges déployés par la République islamique d'Iran pour moderniser son cadre juridique et institutionnel national, soutenir son économie fondée sur la connaissance et renforcer son engagement envers les traités administrés par l'OMPI. Au cours de l'année écoulée, mon pays a été victime à deux reprises d'actes d'agression et d'attaques armées illégales de grande envergure, qui ont porté atteinte à ses infrastructures scientifiques, technologiques et d'innovation, en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international. Les conséquences vont bien au-delà des dégâts matériels immédiats, exerçant une pression constante sur les instituts de recherche, les écosystèmes d'innovation et les services qui soutiennent les créateurs, les chercheurs et les entreprises innovantes. La République islamique d'Iran dispose néanmoins des connaissances, des institutions et des ressources humaines nécessaires pour protéger et reconstruire son écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation. Dans le cadre de son mandat, l'OMPI est appelée à soutenir ces efforts nationaux grâce à des programmes ciblés de coopération technique et de renforcement des capacités, qui constituent le fondement d'un engagement régional plus large. Forte de son expérience sur les plans juridique, institutionnel et technique, la République islamique d'Iran est prête à contribuer au dialogue stratégique, au partage des connaissances et au renforcement des capacités, ainsi qu'à favoriser un accès plus large aux programmes et services de l'OMPI dans une région qui reste sous-représentée. La prochaine ère technologique ne doit pas reproduire les inégalités de celle d'aujourd'hui. Ses règles doivent être élaborées collectivement et ses perspectives doivent être partagées plus largement. La République islamique d'Iran continuera à contribuer à cet effort en s'appuyant sur son expérience, en faisant preuve de responsabilité et en manifestant un engagement ferme en faveur de la coopération multilatérale.

71. [IRAQ](#) : C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous au nom de la délégation iraquienne, afin de réitérer nos félicitations au Directeur général pour sa réélection et de lui souhaiter de continuer à mener à bien les travaux de l'Organisation et à servir la communauté internationale. Nos réunions de cette année se déroulent à un moment où le monde connaît des transformations rapides, portées par le savoir, la technologie, l'économie numérique et l'IA. La propriété intellectuelle est essentielle pour bâtir des économies plus compétitives et plus durables. L'Iraq soutient donc pleinement le rôle central joué par l'OMPI dans la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et inclusif, qui tienne compte des intérêts de tous les pays, favorise le transfert de technologies et crée un environnement

équitable propice à l'innovation et au développement. L'Iraq met en œuvre un programme national visant à développer son système de propriété intellectuelle en modernisant ses cadres législatifs et institutionnels, en améliorant les services numériques, en rendant plus efficaces les procédures de protection des droits de propriété intellectuelle et en créant un environnement favorable aux innovateurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs. L'Iraq s'efforce de soutenir les start-up et les PME, d'encourager les femmes et les jeunes à investir dans l'innovation, et de mettre en place un système de protection des indications géographiques afin de préserver l'identité nationale des produits irakiens et de renforcer leur valeur économique et culturelle. L'Iraq se réjouit à l'idée d'étendre sa coopération avec l'OMPI grâce à la mise en œuvre de programmes de grande qualité visant à soutenir les institutions nationales, à renforcer les capacités techniques et à améliorer le classement de l'Iraq dans les indices internationaux, de manière à refléter les importantes capacités scientifiques et de recherche du pays. Les pays en développement ont besoin d'un soutien continu pour mettre en place des systèmes de propriété intellectuelle souples et efficaces, capables de relever les défis en constante évolution posés par les technologies modernes, notamment l'IA, l'économie numérique et les technologies émergentes. Le meilleur moyen d'assurer le développement et la prospérité consiste à investir dans les personnes, le savoir et l'innovation, la propriété intellectuelle servant de passerelle pour la coopération internationale, le transfert de technologies et le renforcement des partenariats entre les pays. Tout en réaffirmant l'engagement de l'Iraq à collaborer avec l'OMPI et l'ensemble des États membres, nous espérons que nos réunions actuelles déboucheront sur des résultats concrets qui contribueront à la mise en place d'un système mondial plus inclusif et plus équitable. Nous saisissons cette occasion pour annoncer le lancement de la stratégie nationale de l'Iraq en matière de propriété intellectuelle pour la période 2026-2035, ainsi que l'organisation à Bagdad d'un forum arabe sur l'innovation et la propriété intellectuelle, sous l'égide de l'OMPI. Nous saluons les efforts continus déployés par l'OMPI. L'Iraq continuera à coopérer de manière constructive avec tous ses partenaires, afin de faire progresser nos objectifs communs et de jeter les bases d'un avenir plus prospère et plus durable.

72. [ISRAËL](#) : La délégation d'Israël adresse ses chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection. Israël accorde une grande importance au rôle central joué par l'OMPI dans la promotion d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle solide, équilibré et efficace. En tant que nation qui ne cesse de promouvoir l'innovation, Israël s'efforce de soutenir et de faire progresser l'écosystème de l'innovation tant au niveau national qu'international, en étroite collaboration avec les acteurs du secteur public et de la société civile. À une époque marquée par des avancées technologiques rapides, l'Office israélien des brevets reste fermement déterminé à jouer un rôle clé dans la mission commune de l'OMPI, qui consiste à stimuler l'innovation et la croissance économique à l'échelle mondiale. Israël reste déterminé à mettre en place un cadre de propriété intellectuelle tourné vers l'avenir, notamment en intégrant des technologies transformatrices telles que l'IA dans ses structures et ses procédures.

73. [ITALIE](#) : La délégation de l'Italie s'associe aux déclarations faites au nom du groupe B, de l'Union européenne et de ses États membres, et soutient la déclaration sur l'Ukraine. La propriété intellectuelle recèle un pouvoir transformateur, en particulier pour les PME et les start-up qui s'efforcent d'innover et de s'inscrire dans l'Industrie 5.0. La protection de la propriété intellectuelle peut constituer un puissant moteur de développement pour les économies émergentes et en développement, car elle génère des avantages économiques, sociaux et culturels considérables et contribue à faire progresser la réalisation des ODD. L'Italie est à l'avant-garde des efforts internationaux visant à promouvoir les appellations d'origine et les indications géographiques à tous les niveaux : la production sous le régime des indications géographiques stimule la croissance des exportations et renforce l'identité culturelle des collectivités territoriales ainsi que la réputation mondiale des produits. Ce modèle axé sur le développement local, qui s'appuie sur les savoirs traditionnels, peut profiter aux économies émergentes et en développement et contribuer à une agriculture durable ainsi qu'à la protection de la biodiversité. L'Italie se félicite donc de toute nouvelle adhésion à l'Acte de Genève de

l'Arrangement de Lisbonne et a le plaisir d'annoncer qu'elle déposera son instrument de ratification le 14 juillet 2026. L'Italie salue également l'OMPI pour ses travaux sur l'IA, notamment l'initiative de la Plateforme d'échange sur l'infrastructure de l'IA et le prochain forum mondial sur l'IA et la propriété intellectuelle, qui peuvent contribuer à définir et à harmoniser des cadres normatifs fondés sur une approche de l'innovation scientifique et centrée sur l'humain, respectant l'équilibre entre le progrès technologique et la protection de la créativité et du patrimoine culturel. Après l'adoption du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, ma délégation rappelle que le prochain point à l'ordre du jour normatif de l'OMPI devrait être de parachever, dans les meilleurs délais, un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion.

74. JAMAÏQUE : La Jamaïque est un membre de longue date de l'OMPI et du Comité de coordination de l'OMPI. Nous félicitons le Directeur général pour sa réélection et nous nous réjouissons à l'idée de renforcer encore notre collaboration avec l'OMPI. Nous sommes ravis d'avoir accueilli le Directeur général en Jamaïque en mai 2026. Cette visite a permis de renforcer notre partenariat, de consolider le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'innovation visant à accroître la productivité et de croissance économique, qui seront facilitées par les accords que nous avons signés afin de faire progresser notre vision commune de la croissance et du développement. Nous tenons à féliciter le Directeur général et son équipe de direction, ainsi que l'ensemble du personnel, pour le travail accompli par l'OMPI afin d'accompagner les États membres dans leur développement socioéconomique. Cela ressort clairement des nombreuses initiatives et programmes mis en œuvre par l'OMPI par l'intermédiaire du Plan d'action pour le développement. La Jamaïque reconnaît la valeur et l'importance du partenariat avec l'OMPI dans le cadre de son développement national, partenariat qui s'est concrétisé à travers les travaux de l'Office jamaïcain de la propriété intellectuelle et les efforts du Ministère de l'industrie, de l'investissement et du commerce. Nous sommes reconnaissants envers l'OMPI pour les sessions de formation qu'elle a organisées, car elles ont contribué à renforcer des capacités essentielles et à maintenir l'intérêt du public pour la propriété intellectuelle, ce qui a permis à la Jamaïque d'être reconnue comme un pays où la protection de la propriété intellectuelle est valorisée. La Jamaïque continue de participer activement aux travaux normatifs de l'OMPI au sein de ses différents comités et organes. Nous sommes ravis que Mme Lilyclaire Bellamy, directrice de notre office de la propriété intellectuelle, ait été élue à la présidence du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). En matière d'indications géographiques, l'Office de la propriété intellectuelle mène un travail considérable pour enregistrer de nouveaux produits. Il est fascinant de voir des artistes et musiciens jamaïcains recourir à l'Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque pour enregistrer leurs œuvres, afin que leur diffusion à la radio et à l'étranger leur rapporte des revenus. La Jamaïque continue également de jouer un rôle actif au sein d'autres comités, notamment le SCCR, dont le mandat reste essentiel aux activités de nos créateurs et de nos petites entreprises. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à la Jamaïque la Conférence régionale des Caraïbes sur les dessins et modèles de l'OMPI, les 18 et 19 novembre 2026, et nous sommes actuellement en train de prendre les dispositions nécessaires. La Jamaïque reconnaît l'importance de l'entrepreneuriat féminin et salue les efforts constants déployés par l'OMPI pour proposer aux entrepreneuses des formations à différents niveaux et leur faire découvrir les bonnes pratiques. Ces occasions de collaborer et de découvrir le fonctionnement des entreprises dans d'autres pays favorisent un développement économique plus inclusif et plus durable. Les contributions des experts de l'OMPI qui ont collaboré avec nous ont été d'une grande utilité pour les participants. Le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2026, "Propriété intellectuelle et sport : À vos marques, prêts, innovez", a été retenu par notre office de la propriété intellectuelle pour la Semaine de la propriété intellectuelle 2026, compte tenu de la suprématie de la Jamaïque dans le sprint et de sa position dominante dans le monde du sport. Les activités organisées autour de ce thème ont suscité un vif intérêt de la part des associations sportives, des établissements scolaires, des athlètes et des entraîneurs, et ont également permis de renforcer notre

partenariat avec l'unité chargée de la protection de la propriété intellectuelle au sein de la police jamaïcaine. Ces présentations ont mis en avant le rôle de la protection de la propriété intellectuelle et les retombées économiques du sport; elles ont attiré un public nombreux et ont été très bien accueillies. La Jamaïque s'appuie sur les initiatives de l'OMPI et se réjouit de poursuivre son partenariat et sa collaboration avec l'OMPI afin de soutenir sa mission, qui consiste à diriger le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, dans le but de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable.

75. [JAPON](#) : La délégation du Japon tient à féliciter le Directeur général pour sa réélection. Le Japon salue les réalisations de son premier mandat et espère qu'il continuera à faire preuve d'un grand dynamisme dans les années à venir. Le système de propriété intellectuelle accorde des droits exclusifs aux innovateurs, stimule les investissements dans la recherche-développement, encourage la création de nouvelles technologies et de nouveaux produits, et joue un rôle crucial dans la croissance économique mondiale et la résolution des défis sociaux. À cet égard, le système international de dépôt et d'enregistrement géré par l'OMPI constitue une infrastructure essentielle pour le développement mondial de l'innovation. Le Japon progresse dans la mise en œuvre du système ePCT et remercie l'OMPI pour le bon fonctionnement du système international de dépôt et d'enregistrement. Pour assurer une croissance économique mondiale durable, il est essentiel d'encourager les PME, les start-up et les entrepreneurs à recourir au système de propriété intellectuelle. L'Office des brevets du Japon (JPO) et l'OMPI ont signé une déclaration de coopération visant à soutenir un millier de PME, de start-up et d'entrepreneurs. Dans ce contexte, le Japon se félicite des progrès constants réalisés dans le cadre du programme d'ateliers de gestion sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME, mis en place par l'OMPI. Le Japon soutient également les initiatives menées dans le cadre de WIPO GREEN, qui tirent parti du système de propriété intellectuelle pour relever le défi mondial que représente le changement climatique. Il soutient également les efforts visant à promouvoir le système de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale grâce au Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. Nous sommes conscients que les progrès rapides de l'IA recèlent un potentiel considérable pour améliorer le fonctionnement du système de propriété intellectuelle, y compris le système international de dépôt et d'enregistrement de l'OMPI. Le Japon salue les initiatives proactives prises par l'OMPI à cette fin. Le Japon reste déterminé à collaborer étroitement avec l'OMPI et l'ensemble des États membres afin de veiller à ce que le système de propriété intellectuelle continue de contribuer à la croissance économique mondiale et à la résolution des défis sociaux.

76. [JORDANIE](#) : La Jordanie apprécie la vision stratégique du Directeur général pour son deuxième mandat, en particulier l'accent qu'il met sur la transformation de la propriété intellectuelle en un outil au service du développement durable; le soutien aux PME, aux jeunes et aux femmes; la réponse aux défis posés par l'IA; et la poursuite des travaux sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques – autant de priorités qui s'inscrivent dans la droite ligne de nos propres objectifs de développement. En ce qui concerne les questions administratives et financières, nous soutenons les efforts visant à renforcer l'efficacité, la transparence et le contrôle financier, tout en garantissant une allocation adéquate des ressources aux programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement et en consolidant une représentation géographique équitable. La Jordanie soutient pleinement le rôle de l'OMPI dans la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré, favorisant l'innovation et le développement durable. Nous saluons les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités, et soutenons l'élaboration d'un PSMT qui tienne compte de la transformation numérique. Nous saluons le développement des services numériques et le recours à l'IA dans les processus de recherche et d'examen, à condition que la transparence soit préservée. La Jordanie poursuit le développement de son système national de propriété intellectuelle par l'intermédiaire de plusieurs projets, notamment une plateforme dédiée aux brevets, une révision de la législation et des programmes de

sensibilisation, dans le cadre de sa vision de modernisation économique. La Jordanie est prête à collaborer avec l'OMPI et ses États membres pour favoriser une innovation inclusive et le développement durable.

77. [KAZAKHSTAN](#) : Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'OMPI pour le soutien constant qu'elle apporte aux États membres afin de renforcer leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle, de développer leurs capacités d'innovation et d'étendre la coopération internationale. La propriété intellectuelle constitue un domaine important de la politique gouvernementale en ce qui concerne la mise en place de conditions propices à la créativité et à l'esprit d'entreprise. La nouvelle Constitution de mon pays est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026 et, pour la première fois, la protection de la propriété intellectuelle y est désormais inscrite. Cela souligne l'importance stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement d'une économie de la connaissance, la promotion de l'activité inventive et l'attraction d'investissements dans le pays. En inscrivant ce principe dans sa Constitution, le Kazakhstan réaffirme son engagement à long terme en faveur de la mise en place d'un système moderne et efficace de protection de la propriété intellectuelle. Le développement de l'IA et des technologies numériques constitue une priorité politique majeure. Le Kazakhstan a adopté une loi sur l'intelligence artificielle et un code numérique, créant ainsi un cadre juridique moderne pour la poursuite de la transformation numérique du pays. Le progrès technologique doit aller de pair avec le respect des droits fondamentaux, tout en préservant le rôle central de l'être humain en tant que source de créativité, de savoir et d'innovation. Cette approche centrée sur l'humain est au cœur de notre politique dans ce domaine. Avec le soutien de l'OMPI, nous continuons à travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale d'innovation intégrant un volet consacré à la propriété intellectuelle. Nous menons également des initiatives et des programmes de formation visant à renforcer l'application des droits et à former des spécialistes. Il y a tout juste une semaine, en collaboration avec l'OMPI, nous avons lancé un projet visant à soutenir les start-up grâce à l'IA et aux outils de propriété intellectuelle. Cela donnera un élan considérable au développement de l'entrepreneuriat innovant et contribuera à renforcer la compétitivité des entreprises technologiques. À l'issue de la session actuelle des assemblées, le Kazakhstan deviendra coordinateur du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Nous sommes prêts à renforcer la coopération et le dialogue régionaux, ainsi qu'à promouvoir des initiatives conjointes avec l'OMPI. Je réaffirme l'engagement du Kazakhstan à renforcer encore la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle, ainsi que notre volonté de poursuivre notre collaboration étroite avec l'OMPI et ses États membres.

78. [KENYA](#) : La délégation du Kenya, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et lui exprime sa pleine confiance dans sa capacité à diriger l'Organisation. Le Kenya reconnaît l'importance de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation, la créativité et le développement socioéconomique, et admet que ses avantages peuvent être mis à profit grâce à un accès équitable aux connaissances, au transfert de technologies et au renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement et les PMA. Il salue le rôle joué par l'OMPI dans l'écosystème de propriété intellectuelle au Kenya, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle, la numérisation des services liés à la propriété intellectuelle et le lancement d'un système en ligne dédié aux services relatifs aux brevets et aux marques. Le Kenya reconnaît néanmoins que la sensibilisation à la propriété intellectuelle reste relativement faible dans le pays; le Gouvernement met tout en œuvre pour combler cette lacune. Le Kenya s'engage en faveur du développement des MPME, reconnaissant leur rôle clé dans l'économie, notamment en matière de création d'emplois pour sa population jeune en pleine croissance. Il collabore avec l'OMPI dans le cadre d'un projet consacré aux MPME et porté par des jeunes, qui vise à autonomiser les participants grâce à un accompagnement sur mesure en matière de propriété intellectuelle et à des stratégies commerciales, afin de renforcer leur compétitivité tant au niveau national qu'international. Le

Kenya continuera à soutenir la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement, notamment l'intégration de ses 45 recommandations dans des programmes de fond.

79. [KIRGHIZISTAN](#) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Directeur général pour sa réélection. Le Kirghizistan apprécie grandement vos capacités de direction. Nous vous souhaitons plein succès et sommes convaincus que, sous votre direction, l'OMPI continuera à renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle et à promouvoir l'innovation, la créativité et le développement durable. Aujourd'hui, la propriété intellectuelle est bien plus qu'un simple outil juridique. C'est un moteur essentiel de l'innovation, de la créativité et de la croissance économique. Au Kirghizistan, nous considérons la propriété intellectuelle comme un élément essentiel de notre politique nationale en matière de science, d'enseignement supérieur et d'innovation. En 2025, le Kirghizistan a créé le Ministère des sciences, de l'enseignement supérieur et de l'innovation. Pour la première fois, la science, l'enseignement supérieur, l'innovation et la propriété intellectuelle sont réunis au sein d'une même institution. Cela nous permet de mieux coordonner nos politiques et de développer une économie fondée sur la connaissance plus solide. Cette approche se reflète dans le programme national de développement du Kirghizistan à l'horizon 2030. Ce programme considère l'innovation, la recherche scientifique, la commercialisation des résultats de la recherche et la propriété intellectuelle comme des outils essentiels pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale et parvenir à un développement durable. Nous apprécions grandement notre coopération avec l'OMPI et nous réjouissons à l'idée de la renforcer davantage, notamment dans les domaines de la commercialisation de la propriété intellectuelle, de la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités, de la transformation numérique des services liés à la propriété intellectuelle et du renforcement des capacités des professionnels de la propriété intellectuelle. Nous remercions sincèrement tous les États membres qui ont soutenu la candidature du Kirghizistan à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2027-2028. C'est un immense honneur et une grande responsabilité. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de ce rôle et nous nous engageons à l'assumer avec dévouement et un sens aigu des responsabilités. Nous considérons cette confiance comme une reconnaissance de l'engagement constant du Kirghizistan en faveur de la coopération multilatérale ainsi que des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Le Kirghizistan reste fermement déterminé à promouvoir un dialogue sur un pied d'égalité, le respect mutuel et la responsabilité partagée pour relever les défis mondiaux et faire progresser la paix, la sécurité et le développement durable.

80. [REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO](#) : Au nom de la République démocratique populaire lao, je tiens à adresser nos sincères félicitations au Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions pour un nouveau mandat. Je souhaite m'associer aux déclarations faites au nom de l'ASEAN et du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La République démocratique populaire lao tient à exprimer sa profonde gratitude à l'OMPI et au Directeur général pour leur soutien constant et leur étroite collaboration avec notre pays. Nous apprécions grandement l'engagement sans faille de l'OMPI en faveur du renforcement des capacités nationales et du soutien aux priorités de développement des pays les moins avancés, notamment la République démocratique populaire lao. Au fil des ans, l'aide apportée par l'OMPI en matière de renforcement des capacités, de programmes de bourses, de développement juridique et institutionnel et de renforcement des ressources humaines a largement contribué à consolider notre écosystème national de la propriété intellectuelle. Nous nous félicitons tout particulièrement de la tenue réussie des premiers ateliers de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle à Vientiane. Notre stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, la création d'une organisation de gestion collective, la marque collective "Oma", le Green Jungle Park et la boîte à outils pour la sortie du statut de PMA ont fourni des orientations stratégiques et un soutien concret à nos PME, leur permettant ainsi de mieux tirer parti de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la compétitivité. Parallèlement, le projet de numérisation en cours contribue à moderniser notre infrastructure en

matière de propriété intellectuelle, à améliorer les services électroniques nationaux et à renforcer l'efficacité et l'accessibilité de l'administration de la propriété intellectuelle en République démocratique populaire lao. Nous sommes également ravis de vous faire part d'une avancée majeure dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. La Société laotienne des auteurs, compositeurs et éditeurs, organisation nationale de gestion collective, est désormais officiellement membre de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Cette avancée marque une étape importante dans le renforcement de la gestion collective du droit d'auteur en République démocratique populaire lao, dans le développement de la coopération internationale et dans la protection des droits et des intérêts des créateurs. Pour l'avenir, la République démocratique populaire lao accorde une grande importance au renforcement des capacités et à l'assistance technique dans le domaine des dessins et modèles industriels, et nous poursuivons nos démarches en vue de notre adhésion à l'Arrangement de La Haye en tant que centième partie contractante. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec l'OMPI et de veiller à la mise en œuvre effective de notre engagement au titre de l'Accord. La République démocratique populaire lao réaffirme son engagement ferme en faveur de son partenariat avec l'OMPI et a hâte d'approfondir sa coopération afin de promouvoir l'innovation, d'encourager la créativité et de parvenir à un développement durable et inclusif pour tous les membres, renforçant ainsi le système mondial de la propriété intellectuelle et en faisant un instrument efficace au service du développement socioéconomique et de la réalisation des ODD.

81. [LETTONIE](#) : La Lettonie souscrit pleinement aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi qu'au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Avant toute chose, nous tenons à vous adresser nos plus chaleureuses félicitations, Monsieur le Directeur général, pour votre reconduction dans vos fonctions. Sous votre direction, l'OMPI a continué à se tourner vers l'avenir plutôt que de se contenter de gérer le présent. C'est précisément cette vision tournée vers l'avenir dont le monde de la propriété intellectuelle a besoin aujourd'hui. La propriété intellectuelle n'est plus seulement un instrument juridique ou une procédure d'enregistrement. Elle s'impose de plus en plus comme un outil permettant de transformer les idées en valeur ajoutée grâce au transfert de technologies, à la commercialisation et à l'investissement. Nous saluons donc la poursuite des travaux de l'OMPI dans les domaines de l'IA, de l'évaluation de la propriété intellectuelle, du financement adossé à la propriété intellectuelle, du soutien aux PME et aux jeunes, ainsi que de la modernisation des services mondiaux en matière de propriété intellectuelle, qui constituent également une priorité pour notre pays. La Lettonie est sincèrement reconnaissante de la coopération étroite qu'elle entretient avec l'OMPI et qui a donné des résultats concrets dans les domaines du transfert de technologies, de l'éducation à la propriété intellectuelle, de la formation judiciaire et des initiatives en faveur de la jeunesse. C'est exactement ainsi que, selon nous, la coopération internationale devrait se dérouler : proche des utilisateurs, en phase avec les besoins nationaux et ayant une incidence concrète. En ce qui concerne l'Ukraine, le message de la Lettonie est très clair : l'aide de l'OMPI doit se poursuivre. La guerre brutale menée par la Fédération de Russie continue de ravager l'Ukraine, tout en bouleversant la situation en matière de sécurité, l'économie et les conditions de vie de l'ensemble de notre région, y compris en Lettonie. On a parfois l'impression que le monde est dangereusement fatigué de la paix, du dialogue et de la coopération, qui constituent pourtant les fondements mêmes d'une organisation telle que l'OMPI. Il ne faut pas considérer cela comme normal. Lorsque les infrastructures civiles sont prises pour cible, que des vies sont brisées et que des entreprises sont détruites, et que les jeunes sont contraints de construire leur avenir sous les frappes aériennes, il n'y a pas de gagnants, mais seulement une perte immense pour la société, la créativité et l'innovation. Le monde est peut-être instable, mais la position de la Lettonie, elle, ne l'est pas. Notre soutien sans faille à l'Ukraine et à son peuple reste inébranlable, et nous exhortons l'OMPI à faire de même en faveur du secteur de l'innovation et de la créativité de ce pays. La Lettonie est prête à s'engager de manière constructive.

82. [LESOTHO](#) : Le Lesotho s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Nous félicitons le Directeur général pour sa réélection et sommes convaincus que nous continuerons à bénéficier de son leadership exceptionnel, visionnaire, inclusif et axé sur le développement. Sur le plan normatif, 2024 restera une année historique pour la coopération multilatérale en matière de propriété intellectuelle. Le Lesotho félicite l'OMPI pour l'adoption de deux traités novateurs : le Traité GRATK, adopté en mai 2024, et le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, adopté en novembre 2024. La situation financière de l'OMPI reste solide, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse des ressources des États membres. Le rapport de 2024 sur la performance de l'OMPI montre que l'Organisation conserve sa solidité financière, accompagnée de résultats concrets impressionnants qui témoignent d'une mise en œuvre efficace dans tous les axes stratégiques. Nous saluons l'OMPI pour son engagement constant en faveur de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans tous les secteurs, ainsi que pour ses efforts visant à garantir un équilibre entre les avantages du système de propriété intellectuelle et un accès équitable au savoir, au transfert de technologies et au renforcement des capacités. Le Lesotho se félicite de l'approche du vingtième anniversaire du Plan d'action pour le développement, qu'il considère comme une occasion de mener une réflexion approfondie sur les progrès accomplis depuis son adoption. Nous pensons que les futurs rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement mettront davantage l'accent sur les retombées concrètes et mesurables sur le terrain. Le Lesotho tient à exprimer sa gratitude à l'OMPI pour l'aide technique inestimable qu'elle lui a apportée au fil des ans. Nous tenons tout particulièrement à saluer l'excellente coordination dont a fait preuve la Division pour l'Afrique en soutenant nos efforts nationaux en matière d'élaboration des politiques, de révision législative, de développement du capital humain et de renforcement des institutions. Ces efforts sont essentiels pour garantir que les cadres juridiques et institutionnels du Lesotho sont conformes à ses priorités nationales et aux normes internationales. Le Lesotho se félicite du projet en cours consacré aux technologies au service du développement local, qui témoigne de l'engagement de l'OMPI à aider les PMA à tirer parti de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social. Cela traduit notre engagement commun à tirer parti de la technologie et de l'innovation pour lutter contre la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance et promouvoir le développement durable. Nous nous réjouissons que le Lesotho figure parmi les premiers pays à bénéficier de ce modèle de projet récemment révisé, qui met l'accent sur les besoins locaux et sur des résultats mesurables. Le Lesotho se réjouit de poursuivre sa collaboration avec l'OMPI dans le cadre d'autres projets marquants qui mettent le potentiel de la propriété intellectuelle au service du développement local. Nous nous intéressons tout particulièrement aux projets qui renforcent les capacités de nos artisans locaux, de nos PME, des femmes et des jeunes, ainsi qu'à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Nous sommes reconnaissants pour l'approbation du projet de création d'une marque autour de notre célèbre chapeau basotho. Ce projet a le potentiel de transformer la vie des Basotho en créant des perspectives économiques durables, tout en préservant, en valorisant et en célébrant notre riche patrimoine culturel. Permettez-moi d'aborder la question importante de la gestion des ressources humaines à l'OMPI, qui est essentielle pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat de manière efficace et inclusive. Le Lesotho salue l'OMPI pour ses efforts constants visant à rendre son personnel plus agile, plus qualifié et plus représentatif, ainsi que pour avoir atteint la parité entre les sexes au sein de l'ensemble de son personnel. Il n'en demeure pas moins que des mesures supplémentaires s'imposent pour remédier au déséquilibre de longue date en matière de représentation géographique, notamment à la sous-représentation des ressortissants africains aux postes de direction et de haute responsabilité. Le Lesotho reste fermement déterminé à collaborer de manière constructive et de bonne foi avec toutes les délégations afin d'assurer le succès de ces assemblées.

83. [LIBÉRIA](#) : Le Libéria s'associe aux déclarations faites au nom du groupe des pays africains et du groupe des PMA. Nous félicitons le Directeur général pour sa réélection. La propriété intellectuelle est un outil stratégique au service de l'innovation, du développement

industriel, de l'entrepreneuriat, de la créativité et de la transformation économique. Le Libéria continue de bénéficier de l'aide technique inestimable de l'OMPI pour faire progresser l'élaboration de sa politique et de sa stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle. Au début de cette année, le Président Boakai a soumis à l'Assemblée nationale huit traités et protocoles régionaux et internationaux supplémentaires relatifs à la propriété intellectuelle, en vue de leur examen et de leur ratification, dans le cadre des efforts déployés par le pays pour renforcer et moderniser son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle. Avec le soutien de l'OMPI, l'Office de la propriété intellectuelle du Libéria continue d'améliorer la prestation de ses services grâce au système de gestion IPAS, tandis que plus de 250 MPME, innovateurs et artistes créatifs ont bénéficié de formations et d'actions de sensibilisation en matière de propriété intellectuelle. Nous avons développé la sensibilisation des jeunes à la propriété intellectuelle grâce à la création de clubs consacrés à ce sujet dans 20 lycées. Cette initiative a déjà porté ses fruits, le Libéria ayant remporté la récente édition des "Regional IP School Club Awards", organisée sous l'égide de l'ARIPO. Nous avons également renforcé les formations en matière de propriété intellectuelle et le soutien à l'innovation par le biais des CATI au sein de nos universités. À l'avenir, le Libéria entend poursuivre sa coopération en vue de mettre en œuvre sa politique et sa stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, qui comprennent notamment le soutien aux innovatrices et aux entrepreneuses, la commercialisation de l'innovation, le transfert de technologies, le renforcement de son organisation de gestion collective, la protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, ainsi que l'amélioration de la formation des forces de l'ordre en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités du système judiciaire. Sous la direction du Président Boakai et avec le soutien du Ministère du commerce et de l'industrie, le Libéria reste déterminé à renforcer son écosystème national en matière de propriété intellectuelle ainsi que ses institutions, et à collaborer avec l'OMPI et les États membres afin de garantir que la propriété intellectuelle contribue de manière significative au développement durable et à la prospérité partagée pour tous.

84. [LITUANIE](#) : La délégation de la Lituanie s'associe aux déclarations faites par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. La Lituanie reste déterminée à favoriser l'innovation et la croissance économique grâce à un système de propriété intellectuelle solide et équilibré. Elle apprécie la collaboration étroite qu'elle entretient avec l'OMPI pour soutenir les start-up, les PME, les universités et les innovateurs lituaniens. En 2026, la Lituanie a rejoint le programme des ateliers de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des PME. Le vif intérêt manifesté par les start-up et les PME lituaniennes confirme le besoin croissant d'une gestion stratégique de la propriété intellectuelle. La Lituanie salue également la création du Réseau des bureaux de transfert de technologies de la région baltique, mis en place sous l'égide de l'OMPI, qui a renforcé la coopération entre les universités et les écosystèmes d'innovation de la région baltique et contribué à un transfert de technologies plus efficace; elle souligne par ailleurs la création de l'Académie lituanienne de la propriété intellectuelle au sein de l'Office national des brevets. Les ressources pédagogiques de l'OMPI occupent désormais une place importante dans les activités nationales de formation en Lituanie. Ces réalisations témoignent des avantages de la coopération entre l'OMPI et la Lituanie, qui reste pleinement déterminée à renforcer encore ce partenariat. La Lituanie réaffirme son soutien indéfectible à l'Ukraine et se félicite de l'aide apportée par l'OMPI aux secteurs de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle en Ukraine. Un soutien international soutenu, notamment en faveur de l'écosystème de propriété intellectuelle en Ukraine, demeure essentiel alors que le pays continue de subir les conséquences de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiable menée par la Fédération de Russie.

85. [MADAGASCAR](#) : La délégation de Madagascar s'associe pleinement aux déclarations faites au nom du groupe des pays africains. Au nom du Gouvernement de Madagascar, elle tient à adresser ses sincères félicitations au Directeur général, M. Daren Tang, nouvellement

reconduit et à lui souhaiter plein succès pour son second mandat à la tête de cette organisation. Madagascar est pleinement confiant dans la poursuite des réformes et de la transformation de l'Organisation vers un monde où la technologie numérique est en pleine expansion dans ce domaine de pérennisation de l'administration de la propriété intellectuelle par l'assurance d'une relève fiable et opérationnelle. Madagascar réaffirme son engagement indéfectible à faire de la propriété intellectuelle un levier de croissance durable pour le pays. Il œuvre davantage pour l'incitation à la recherche-développement et le transfert de technologie, notamment à travers l'organisation d'un concours national d'innovation pour encourager et soutenir des inventeurs locaux, la création d'un centre d'incubation dénommé UniPod au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et la promotion de l'exploitation des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. La délégation de Madagascar se réjouit des efforts déployés par l'OMPI dans la promotion de la protection intellectuelle à travers le monde et de la coopération avec les États membres. Madagascar se félicite ainsi de la signature de l'accord de coopération entre l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI) et l'OMPI relatif à l'IPAS 4.0. Madagascar se réjouit également de la collaboration entre l'OMAPI et l'Académie de l'OMPI concernant le projet de création d'un institut de formation en propriété intellectuelle, qui répond au besoin impératif de professionnalisation. Notre pays reste convaincu que la propriété intellectuelle doit être un outil au service du développement humain. Nous réitérons la disponibilité de notre pays à collaborer étroitement avec l'OMPI et l'ensemble des États membres pour bâtir un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et tourné vers l'innovation.

86. [MALAWI](#) : Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et saisit cette occasion pour féliciter le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Cela témoigne de la confiance que ma délégation et la majorité des États membres accordent à sa gestion. Le Malawi reste déterminé à mettre en place un système de propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif, qui serve les intérêts des créateurs, des innovateurs, des entreprises, des communautés et du grand public. Nous sommes fermement convaincus que la propriété intellectuelle n'est pas une fin en soi, mais un outil essentiel pour favoriser la transformation économique, l'industrialisation, le progrès technologique ainsi que le développement culturel et durable. C'est pour cette raison que le Malawi a été le premier État membre à ratifier le Traité GRATK. Nous encourageons les autres États membres à accélérer leurs procédures de ratification. Le Malawi reconnaît le rôle que le système de propriété intellectuelle peut jouer dans la transformation de notre pays en une économie à revenu intermédiaire, dans le cadre du plan "Malawi 2063". C'est pourquoi nous élaborons actuellement une politique en matière de propriété intellectuelle qui servira de feuille de route pour l'utilisation du système de propriété intellectuelle et qui soutiendra l'innovation dans des domaines prioritaires tels que les produits pharmaceutiques, les technologies vertes et les énergies renouvelables. Je tiens à remercier l'OMPI pour l'assistance technique qu'elle nous a apportée dans l'élaboration de cette politique. Le Malawi souhaite tirer davantage parti du projet de l'OMPI visant à promouvoir les technologies adaptées et les CATI, qui soutiennent les aspirations du pays à devenir une économie à revenu intermédiaire d'ici 2063. Le Malawi a engagé les réformes institutionnelles et législatives majeures suivantes afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle efficace. Premièrement, le Malawi a créé cette année le Centre des sociétés, des enregistrements et de la propriété intellectuelle (CRIPC), organisme semi-autonome qui constituera la plaque tournante nationale en matière de propriété intellectuelle. Il s'agit là d'une étape décisive dans le renforcement de notre système national de propriété intellectuelle, car cela permet de mettre en place un cadre institutionnel moderne capable de promouvoir et de soutenir la créativité et l'innovation. Deuxièmement, le Malawi met la dernière main à l'élaboration d'un projet de loi sur les brevets qui, une fois promulgué, remplacera l'actuelle loi sur les brevets et modernisera notre législation en la matière. Je tiens à remercier l'OMPI pour l'assistance technique fournie par le biais du Secteur des brevets et de la technologie, qui nous a aidés à améliorer ce projet de loi, que j'espère présenter au Parlement cette année. Troisièmement, nous procédons également à la révision de la loi sur les marques et de la loi sur le droit d'auteur afin d'améliorer

ces textes législatifs essentiels et de les aligner sur les bonnes pratiques. Je tiens à remercier l'OMPI pour le soutien apporté par la Section du droit des marques et la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, qui ont examiné notre loi sur les marques et formulé des propositions d'amendements. Le Malawi reste déterminé à collaborer avec l'OMPI et ses États membres afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle au service du développement de nos citoyens. Nous espérons que l'OMPI continuera à apporter son aide au CRIPC, notre office de la propriété intellectuelle, en matière de renforcement des capacités, afin de lui permettre d'accompagner les innovateurs et les créateurs. Nous nous réjouissons également de coopérer avec d'autres États membres afin de renforcer les capacités institutionnelles du CRIPC, pour qu'il puisse soutenir efficacement le système de propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement. Ma délégation se réjouit de participer activement et de manière constructive à ces assemblées et souhaite à tous les États membres des délibérations fructueuses.

87. [MALAISIE](#) : La délégation de la Malaisie s'associe aux déclarations faites au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. Elle félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et salue le fort leadership avec lequel il a su guider l'OMPI vers un écosystème mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif, plus réactif et tourné vers l'avenir. La Malaisie se souvient avec satisfaction de la visite officielle effectuée par le Directeur général en Malaisie en 2025, qui a réaffirmé l'importance d'une collaboration plus étroite entre l'OMPI et la Société malaisienne de la propriété intellectuelle. La Malaisie reconnaît que la véritable valeur de la propriété intellectuelle ne réside pas seulement dans son enregistrement, mais aussi dans sa commercialisation et son exploitation réussies. Elle reste déterminée à renforcer les capacités des PME, des start-up, des universités, des instituts de recherche et des innovateurs locaux afin de transformer les actifs de propriété intellectuelle en produits, services et technologies commercialisables, générateurs d'une croissance économique durable, d'emplois à forte valeur ajoutée et d'avantages plus larges pour la société. La Malaisie se félicite du soutien constant apporté par l'OMPI grâce à des programmes concrets de renforcement des capacités, d'assistance technique et de partage des connaissances, et réaffirme son engagement indéfectible à collaborer étroitement avec l'OMPI et tous les États membres afin de faire progresser un système international de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et apporte des avantages concrets tant aux entreprises qu'aux créateurs et aux communautés.

88. [MALI](#) : La délégation de la République du Mali présente ses félicitations au Directeur général pour sa reconduction. Par ailleurs, la délégation du Mali s'associe pleinement aux déclarations prononcées au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays les moins avancés. À titre national, le Mali exprime sa vive préoccupation quant à la finalité du rapport intitulé "Assistance et appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine", qui s'inscrit dans le cadre d'une politisation des travaux de notre assemblée contraire à toute neutralité qui doit guider notre organisation. Le Mali demeure profondément convaincu que la propriété intellectuelle constitue un levier stratégique majeur de transformation économique, sociale et technologique, en particulier pour les pays en développement, dans un environnement mondial caractérisé par la montée en puissance de l'économie fondée sur le savoir. À cet égard, le Mali exprime sa vive reconnaissance à l'OMPI pour son accompagnement constant dans le processus d'actualisation de la stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les priorités du Gouvernement de la République du Mali, notamment en matière de promotion de l'innovation, en cohérence avec la Vision Mali 2063, dont l'ambition est de bâtir une économie résiliente, compétitive et technologiquement avancée. Le Mali témoigne sa profonde gratitude à l'OMPI pour la mise en œuvre du programme de coaching et de mentorat au profit d'une cinquantaine de femmes entrepreneures maliennes. Cette initiative structurante a permis de renforcer significativement leurs capacités en matière de production de protection et de gestion de l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle. À l'instar de nombreux pays africains, le Mali fait face à des défis structurels majeurs, notamment en matière de sécurité alimentaire,

d'accès à l'énergie et d'emploi des jeunes. Dans ce contexte, le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et innovantes apparaît comme une condition essentielle pour relever ces défis. Toutefois, malgré le dynamisme et l'art de la recherche nationale, les synergies entre les milieux académique et entrepreneurial demeurent insuffisamment structurées, limitant ainsi la valorisation optimale des inventions issues de la recherche. Afin d'y remédier, le Mali souhaite renforcer sa coopération avec l'OMPI, en particulier en matière d'appui à la mise en place d'un écosystème national d'innovation performant, capable de transformer le potentiel existant en actifs économiques tangibles, compétitifs et commercialisables. Par ailleurs, la délégation du Mali encourage vivement l'OMPI à accorder une attention accrue à la valorisation des produits du terroir, notamment à travers les indications géographiques et les marques collectives. De telles initiatives permettraient à nos pays de mieux intégrer les chaînes de valeur mondiales en renforçant la qualité, la traçabilité et la réputation de leurs produits locaux à forte valeur ajoutée. Pour finir, convaincue de l'attention bienveillante qui sera accordée à ces orientations, la délégation de la République du Mali forme le vœu que nos travaux aboutissent à des résultats concrets et porteurs pour l'ensemble des États membres.

89. [MEXIQUE](#) : Tout d'abord, le Mexique tient à féliciter le Directeur général pour sa réélection. Nous sommes convaincus que ce nouveau mandat permettra à l'OMPI de poursuivre sur sa lancée et de répondre aux besoins des États membres, en particulier ceux des pays en développement. En 2025, la collaboration déjà solide entre le Mexique et l'OMPI s'est encore renforcée. Nous tenons tout particulièrement à remercier le Directeur général pour sa visite au Mexique, qui a permis d'engager un dialogue approfondi sur des questions stratégiques relatives à la propriété intellectuelle, telles que la protection des savoirs traditionnels, l'innovation et l'inclusion, afin de rendre la propriété intellectuelle plus accessible à un plus grand nombre de personnes, notamment aux migrants et aux personnes en situation de handicap. Cette visite, ainsi que la réunion régionale des directeurs des offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, qui s'est tenue au Mexique peu après, ont démontré la maturité de nos relations institutionnelles. Pour l'avenir, le Mexique espère que les États membres, avec le soutien du Secrétariat, continueront à progresser sur les questions les plus importantes, telles que la protection effective des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones, ainsi que la participation accrue des femmes à l'innovation et à la créativité, éléments essentiels à la mise en place d'un système plus inclusif et plus équitable. Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'Organisation continuera à favoriser le dialogue sur les défis posés par l'IA afin de protéger les créateurs et d'encourager l'innovation, tout en améliorant l'accès équitable à la technologie. Le Mexique réaffirme sa confiance dans les assemblées et dans leur capacité à continuer de forger un consensus qui renforcera un système international de propriété intellectuelle ouvert, inclusif et axé sur le développement.

90. [MICRONÉSIE \(ÉTATS FÉDÉRÉS DE\)](#) : La délégation des États fédérés de Micronésie s'associe aux déclarations prononcées au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et des États insulaires du Pacifique. Elle félicite le Directeur général pour sa réélection et soutient les priorités du Pacifique, à savoir le renforcement de la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, ainsi que l'octroi d'une assistance technique accrue aux PEID. La Micronésie reste déterminée à tirer parti de la propriété intellectuelle comme moteur de l'innovation, du développement durable et de la protection de ses savoirs traditionnels et de son patrimoine culturel. Avec le soutien de l'OMPI, la Micronésie a franchi des étapes importantes au cours de l'année écoulée : en décembre 2025, elle a accueilli le premier atelier régional du Pacifique consacré à la formation aux savoirs traditionnels en matière de santé, ce qui a permis de renforcer la coopération régionale et les capacités des pays insulaires du Pacifique à préserver ces savoirs grâce à la propriété intellectuelle. L'OMPI a approuvé un projet d'assistance technique d'une durée de deux ans en faveur de la création du premier office national de la propriété intellectuelle de la Micronésie. Il s'agit d'une initiative historique qui permettra de renforcer le système de

propriété intellectuelle du pays, de favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise, et d'améliorer la protection et la commercialisation de ses savoirs traditionnels et de ses expressions culturelles traditionnelles. En tant que PEID, la Micronésie apprécie le partenariat avec l'OMPI et reste déterminée à collaborer avec les États membres afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle inclusif qui soutienne l'innovation, protège le patrimoine culturel et favorise le développement durable.

91. [MONGOLIE](#) : La Mongolie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La Mongolie se joint aux autres États membres pour féliciter chaleureusement le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Nous sommes convaincus que, sous sa direction, l'OMPI continuera à promouvoir l'innovation, la créativité et le développement inclusif, tout en répondant efficacement aux besoins en constante évolution des États membres. La propriété intellectuelle ne constitue pas seulement un cadre juridique de protection, mais aussi un outil stratégique au service de l'innovation, de la diversification économique, du développement culturel et de la croissance durable. En tant que pays en développement sans littoral, la Mongolie fait face à des défis géographiques et économiques particuliers. Nous considérons la propriété intellectuelle comme un pont qui relie nos créateurs, nos innovateurs et nos entrepreneurs aux marchés régionaux et mondiaux. La Mongolie souligne l'importance du Plan d'action pour le développement et salue l'initiative de l'Organisation visant à renforcer l'assistance technique et le renforcement des capacités, ainsi qu'à promouvoir le savoir au profit des pays en développement, des PMA et des pays en transition économique. Guidée par cette vision, la Mongolie a poursuivi la modernisation de son système de propriété intellectuelle, en renforçant ses services numériques et en améliorant ses capacités institutionnelles, tout en sensibilisant davantage les créateurs, les PME et le grand public. Grâce au précieux soutien de l'OMPI, la Mongolie a mis en œuvre toute une série d'initiatives porteuses de résultats visant à promouvoir la propriété intellectuelle auprès des communautés rurales et à renforcer les capacités des créateurs numériques afin de leur permettre de s'intégrer au marché mondial.

92. [MAROC](#) : Je tiens tout d'abord à réaffirmer le soutien total du Maroc au Directeur général à l'occasion du renouvellement de son mandat à la tête de l'OMPI. La propriété intellectuelle joue un rôle stratégique en tant que moteur de l'innovation, de la compétitivité, de la créativité et du développement durable. Dans le domaine de la propriété industrielle, le Maroc met en œuvre sa stratégie nationale à travers le déploiement d'une feuille de route ambitieuse adoptée par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale, qui repose sur la promotion de l'innovation et de la propriété industrielle, l'accélération de la transformation numérique des services, le renforcement des capacités et le soutien aux entreprises, aux chercheurs, aux universités et aux start-up. Les résultats enregistrés en 2025 témoignent de la dynamique actuelle du secteur de la propriété industrielle au Maroc. Les demandes d'enregistrement de marques, de dessins et modèles industriels et de brevets ont poursuivi leur tendance à la hausse. Ces progrès ont également été reconnus à l'échelle internationale, le Maroc ayant gagné neuf places dans l'Indice mondial de l'innovation 2025. Le Maroc intensifie ses efforts grâce au réseau des CATI, à la plateforme "IP Marketplace" dédiée à la valorisation des brevets et à l'Académie marocaine de la propriété intellectuelle et commerciale. En étroite collaboration avec l'OMPI, nous travaillons sur des projets régionaux, notamment le lancement d'un programme de master consacré à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Dans le domaine du droit d'auteur, le Maroc a franchi cette année une étape importante en adoptant une nouvelle loi qui s'inscrit dans la dynamique de la transformation numérique, renforce les mécanismes de lutte contre le piratage et modernise le système de rémunération des ayants droit. Dans ce contexte, l'Office marocain du droit d'auteur et des droits connexes a commencé à mettre en place un système de rémunération des ayants droit pour la reproduction de leurs œuvres visuelles; il s'agit là d'une étape importante dans le renforcement du système de gestion collective des droits. Le Maroc reste déterminé à apporter une contribution effective aux travaux de l'Organisation et à renforcer sa coopération avec celle-ci ainsi qu'avec l'ensemble des États membres.

93. [MOZAMBIQUE](#) : La délégation du Mozambique s'associe aux déclarations faites au nom du groupe des pays africains, du groupe des PMA et de la CPLP. Le Mozambique félicite le Directeur général pour sa réélection et lui exprime sa reconnaissance pour son dynamisme et ses efforts visant à rapprocher l'OMPI des États membres, des innovateurs, des créateurs, des entreprises et des communautés. La délégation prend note des propositions relatives à la nomination des vice-directeurs généraux et des sous-directeurs généraux de l'OMPI et souligne qu'il importe de tenir compte de l'équilibre géographique, de la représentation linguistique, des compétences techniques et des priorités des pays en développement et des PMA lors de la nomination des hauts responsables de l'OMPI. Le Mozambique insiste sur le fait que la propriété intellectuelle n'est pas seulement un système de protection des droits; elle doit être reconnue comme un outil stratégique au service du progrès économique, de l'industrialisation, de l'innovation et du renforcement de la production nationale. La propriété intellectuelle est essentielle pour transformer les produits locaux en atouts, les marques nationales en leviers de compétitivité, la créativité en revenus, le savoir en innovation et la tradition en valeur ajoutée. Cette vision s'inscrit dans le prolongement direct du programme national de diversification économique et de promotion du "Made in Mozambique", qui doit être synonyme de qualité, d'identité, de confiance, de créativité et de capacité de production nationale. En conséquence, en mars 2026, le Gouvernement a approuvé une politique et une stratégie en matière de propriété intellectuelle, axées sur la valorisation des ressources naturelles et du patrimoine culturel ainsi que sur la promotion de l'innovation et de la créativité par le biais de la propriété intellectuelle. Elle a également ratifié le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels et l'Arrangement de La Haye; les instruments de ratification seront déposés auprès de l'OMPI dans un avenir proche. La prochaine phase de la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle ne devrait pas être évaluée uniquement en fonction du nombre d'instruments juridiques adoptés ou de droits enregistrés, mais surtout en fonction de l'incidence économique et sociale qu'elle produit : un plus grand nombre de PME utilisant la propriété intellectuelle pour se développer, davantage de produits nationaux gagnant en valeur sur les marchés, davantage de jeunes innovateurs protégeant et commercialisant leurs solutions, davantage de marques africaines ayant une portée internationale et davantage de communautés tirant un bénéfice économique de leurs savoirs traditionnels, de leurs expressions culturelles traditionnelles et de leurs ressources génétiques. Le Mozambique met actuellement au point les instruments institutionnels stratégiques nécessaires, notamment une stratégie nationale en matière d'IA et une commission chargée de l'IA, dans le but de promouvoir une gouvernance responsable de l'innovation technologique. Pour les pays en développement et les PMA, l'IA et l'économie numérique doivent évoluer parallèlement à un programme inclusif en matière de propriété intellectuelle. La délégation du Mozambique exhorte l'OMPI à accorder la priorité à la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement, afin qu'elle ait une incidence mesurable sur le développement socioéconomique des États membres. Le Mozambique continuera à participer aux travaux de l'OMPI, en plaidant en faveur d'un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement.

94. [NAMIBIE](#) : La délégation de la Namibie félicite le Directeur général pour sa réélection bien méritée et, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, souligne son partenariat solide, de longue date et constructif avec l'OMPI. La Namibie salue la coopération technique continue de l'OMPI, en particulier son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa première stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, ainsi qu'à l'élaboration de sa deuxième stratégie nationale en la matière pour la période 2026-2030. Alors que le pays entame cette nouvelle phase, il reste essentiel que l'OMPI continue à lui apporter une assistance technique soutenue, allant au-delà de l'élaboration des politiques, du renforcement des capacités institutionnelles et du transfert de connaissances, afin de traduire cette stratégie en une croissance économique inclusive et en une amélioration des conditions de vie. La Namibie se félicite du soutien apporté par l'OMPI à la modernisation de son administration de la propriété intellectuelle. Elle est en effet devenue le

premier État membre de l'OMPI à mettre en service le module "droit d'auteur" au sein de son IPAS national, ce qui permet l'enregistrement en ligne du droit d'auteur et améliore l'accessibilité, l'efficacité et la prestation de services – une avancée qui soutient les industries de la création et de la culture en tant que secteurs stratégiques pour la diversification économique, l'autonomisation des jeunes et la création d'emplois durables. La Namibie reste préoccupée par le déséquilibre persistant en matière de représentation géographique au sein du Secrétariat et encourage la poursuite des efforts pour parvenir à une représentation géographique crédible et équilibrée, en particulier pour la région africaine. Un Secrétariat reflétant mieux la diversité des États membres de l'OMPI renforcerait plus avant la légitimité, l'efficacité et la représentativité de l'Organisation. La Namibie réaffirme son engagement indéfectible en faveur du multilatéralisme et de la collaboration constructive avec tous les États membres afin de faire progresser un système international de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation, la créativité, le partage des connaissances et le développement durable.

95. [NOUVELLE-ZÉLANDE](#) : La Nouvelle-Zélande félicite le Directeur général pour sa réélection et salue son rôle moteur dans la promotion de l'innovation, de la créativité et de la croissance économique. Conformément à la volonté de l'OMPI de mettre en lien la propriété intellectuelle avec l'innovation et son incidence économique, la Nouvelle-Zélande a récemment entrepris la réforme la plus importante de son système scientifique et d'innovation depuis plus de 30 ans. Nous avons regroupé les principaux services d'accompagnement à l'innovation destinés aux entreprises au sein d'une nouvelle fonction dédiée aux services d'innovation, qui opère aux côtés de l'Office néo-zélandais de la propriété intellectuelle (IPONZ) afin de mieux soutenir une croissance axée sur l'innovation. Notre dispositif d'incitation fiscale en faveur de la recherche-développement offre un crédit d'impôt de 15% sur les dépenses éligibles; il a déjà permis d'injecter 8,5 milliards de dollars néo-zélandais dans la recherche-développement et de soutenir plus de 2 200 entreprises. Il est encourageant de constater que ces entreprises investissent de plus en plus dans la protection de la propriété intellectuelle, ce qui témoigne de la reconnaissance croissante de celle-ci en tant qu'actif stratégique. L'IPONZ a mis en place un nouveau cadre dédié à l'écosystème de commercialisation afin d'aider les innovateurs à mieux comprendre et exploiter leur propriété intellectuelle. Nous renforçons également les orientations politiques afin de garantir que la propriété intellectuelle génère une plus grande valeur commerciale et économique, notamment en soutenant l'innovation et les entreprises maories dans le développement de produits à forte valeur ajoutée qui associent la recherche scientifique et le *Mātauranga Māori* (savoir traditionnel maori) sur des ressources biologiques uniques. Notre programme d'action stratégique comprend la mise à jour de notre régime du droit d'auteur, l'extension de la protection, l'harmonisation avec nos principaux partenaires internationaux et le soutien à un cadre mondial plus cohérent pour les créanciers.

96. [NIGER](#) : La délégation du Niger tient à saluer la réélection du Directeur général pour un nouveau mandat à la tête de notre organisation et à lui souhaiter plein succès. La délégation du Niger s'aligne sur les déclarations prononcées par l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et par le Népal au nom des pays les moins avancés. Le Niger réaffirme son attachement au multilatéralisme et à la coopération au service du développement et réitère son engagement aux objectifs de développement durable et à l'Arrangement de Lisbonne sur les indications géographiques. Nous appelons une fois de plus à maintenir et renforcer le rôle des indications géographiques et des marques collectives et à poursuivre l'appui à la formulation ou à l'actualisation du cadre institutionnel et le renforcement des capacités des bureaux. Notre pays a bénéficié de l'accompagnement de l'OMPI dans le cadre de la relecture de l'ordonnance sur le droit d'auteur et les droits voisins afin d'intégrer les expressions culturelles traditionnelles. Nous saluons aussi la promesse d'accompagner l'actualisation du document relatif à la politique de la propriété intellectuelle au Niger. Les activités exécutées en 2025 ont permis de booster la prise en compte des actifs de propriété intellectuelle par les entreprises nigériennes afin d'en faire un levier de compétitivité, avec notamment le programme pilote de mentorat au bénéfice de 32 entreprises et le projet de transformation et de pérennisation des entreprises dirigées par des femmes au Niger en faveur des 50 entreprises. Avec l'appui de l'OMPI, le Niger envisage

la création et la mise en œuvre d'une marque nationale "Made in Niger" pour fédérer tous les producteurs et protéger les savoir-faire nigériens. Par ailleurs, nous avons le plaisir d'annoncer que notre pays vient de ratifier le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté en 2013. Pour conclure, la délégation du Niger reste ouverte à des discussions constructives afin de couronner nos assises d'un grand succès.

97. [NIGÉRIA](#) : Le Nigéria félicite chaleureusement le Directeur général pour sa réélection et s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Au cours de l'année écoulée, un fil conducteur a marqué l'engagement du Nigéria dans l'ensemble de l'architecture normative de l'Organisation, depuis les négociations sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles jusqu'aux cadres émergents en matière de gouvernance numérique et d'IA, en passant par les travaux en cours sur les limitations et exceptions au droit d'auteur. Ce fil conducteur repose sur la conviction que la propriété intellectuelle doit fonctionner comme un instrument vivant au service de l'inclusion. Du sport à l'afrobeat, en passant par Nollywood, la mode, les sciences, la nourriture, la littérature et la technologie, les Nigériens sont reconnus dans le monde entier pour leur grande créativité et leur esprit d'innovation. Cependant, une part insuffisante de la valeur générée revient à notre économie. Tout cela est sur le point de changer. Au niveau interne, le Gouvernement a entrepris, à titre de priorité absolue, des réformes de grande envergure de notre écosystème de propriété intellectuelle, avec le lancement en 2025 d'une politique et d'une stratégie nationales globales en matière de propriété intellectuelle, mises en œuvre par le biais d'un comité de pilotage interministériel que je copréside avec le Procureur général et Ministre de la justice, représenté ici par le Solicitor-General, ainsi qu'un groupe de coordination interinstitutionnel chargé d'assurer la mise en œuvre technique. Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'OMPI pour le soutien technique qu'elle nous a apporté dans l'élaboration de cette politique, et nous avons été ravis d'accueillir le Directeur général à Abuja, lors de sa première visite au Nigéria, le mois dernier. Le sérieux de cet engagement transparaît dans cette salle même. La délégation nigériane, d'une ampleur sans précédent, qui participe à ces assemblées, est composée de représentants des secteurs public et privé, parmi lesquels figurent certains des acteurs les plus importants de notre écosystème de propriété intellectuelle. Derrière ces avancées majeures se cache un travail technique constant : nos registres de propriété intellectuelle font l'objet d'une mise à niveau; la protection des savoirs médicaux traditionnels se poursuit par le biais de nos registres de brevets; une réforme législative est en cours; et le dialogue avec les parties prenantes s'intensifie. En marge de ces assemblées, l'Agence nigériane pour le développement des petites et moyennes entreprises et le Bureau de l'OMPI au Nigéria collaborent afin de mettre conjointement la propriété intellectuelle à la disposition des MPME qui sont le moteur de notre économie. La semaine dernière, j'ai pris mes fonctions de président des ministres africains chargés du commerce au sein de la ZLECAf. Le Nigéria est également cochampion du commerce numérique au sein de la ZLECAf. Il est donc impératif, à l'échelle du continent, de donner la priorité à la protection et à la valorisation de la propriété intellectuelle en Afrique. Rien de tout cela n'est fortuit. À l'approche du vingtième anniversaire du Plan d'action pour le développement, son rôle fondamental – à savoir le mécanisme par lequel les économies en développement et émergentes transforment la propriété intellectuelle d'un concept juridique restrictif en un moteur intersectoriel d'industrialisation, de transfert de technologies et de prospérité partagée – est incontestable. Le Nigéria demande donc que le Plan d'action pour le développement soit pleinement intégré dans tous les comités et tous les processus normatifs de l'Organisation. Dans un monde en pleine fragmentation, le rôle central de l'OMPI au niveau multilatéral est une nécessité stratégique. Le Nigéria réaffirme son engagement indéfectible à bâtir, en ces lieux, un écosystème mondial de la propriété intellectuelle inclusif, équilibré et tourné vers l'avenir, qui ne laisse aucune région de côté.

98. [OMAN](#) : Il est nécessaire, aujourd'hui comme hier, de rendre le système international de propriété intellectuelle plus efficace, plus inclusif et mieux adapté aux besoins des États

membres, tout en tenant compte des différents niveaux de développement et en favorisant l'innovation et le transfert de connaissances. Il importe également d'ancrer les principes de transparence, d'efficacité et de représentation géographique équitable dans la nomination aux postes de haut niveau et aux autres postes au sein de l'Organisation, d'une manière qui reflète son caractère international. Oman poursuit le développement de son système national de propriété intellectuelle conformément aux objectifs de "Oman Vision 2040", en tant que pilier soutenant une économie fondée sur la connaissance et favorisant l'innovation. Le secteur de la propriété intellectuelle a connu d'importantes évolutions qualitatives ces dernières années, notamment les travaux relatifs au plan national en matière de propriété intellectuelle, le développement du cadre législatif et institutionnel, l'expansion des services numériques, ainsi que la mise en place de procédures plus efficaces pour l'enregistrement et la protection des droits de propriété intellectuelle. En créant l'Autorité chargée de la recherche scientifique et de l'innovation, Oman a manifesté son intention de mettre en place un système national intégré reliant la recherche scientifique, l'innovation et la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à transformer les résultats de la recherche en produits et technologies à valeur ajoutée, à renforcer la compétitivité de l'économie nationale et à encourager les investissements dans l'innovation. Oman est fier de son partenariat étroit avec l'OMPI, qui se concrétise par des programmes et des initiatives dans les domaines de la planification stratégique, du renforcement des capacités et de la formation, en coopération avec l'Académie de l'OMPI. Tout cela nous aide à développer notre système national de propriété intellectuelle. Nous sommes également fiers de notre collaboration avec l'Organisation pour mettre en valeur le patrimoine culturel omanais à travers l'exposition "From Oman to the World", organisée au siège de l'OMPI en 2025, ainsi que de l'enregistrement de l'encens omanais en tant qu'indication géographique internationale. Cette dernière mesure contribuera grandement à renforcer la protection de ce produit national dont l'importance est historique et économique, à consolider sa position sur les marchés mondiaux et à soutenir le développement des industries qui en dépendent, notamment dans les secteurs médical, cosmétique, de la parfumerie et d'autres secteurs à forte valeur ajoutée. Oman souhaite renforcer sa collaboration avec l'OMPI, notamment dans les domaines de l'innovation, de l'économie de la création, de l'entrepreneuriat, de la transformation numérique, du transfert de technologies et du renforcement des capacités. Il est important de suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment en matière d'IA, grâce au renforcement des capacités, à l'échange d'expertise et à l'élaboration de politiques visant à garantir une utilisation responsable de ces technologies, dans le but de favoriser l'innovation et le développement durable. Oman continuera à œuvrer en faveur d'une coopération constructive avec l'OMPI et l'ensemble des États membres afin de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle plus efficace, plus inclusif et plus équilibré, capable de favoriser l'innovation et la créativité pour assurer un développement durable pour tous.

99. [PAKISTAN](#) : La délégation du Pakistan, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Arabie saoudite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, félicite le Directeur général pour sa réélection et salue la réactivité du Secrétariat face aux priorités des États membres. Le Pakistan attache une grande importance à l'engagement de l'OMPI en faveur d'un système de propriété intellectuelle inclusif, équilibré et axé sur le développement, et apprécie tout particulièrement son assistance technique, axée sur des projets et orientée vers la demande, afin de renforcer les écosystèmes nationaux d'innovation. L'intégration du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble des activités de l'Organisation reste une tâche inachevée qui permettrait de tirer davantage parti de la propriété intellectuelle pour produire des effets socioéconomiques durables à l'échelle mondiale. Avec le concours de l'OMPI, le Pakistan met en œuvre d'importantes réformes visant à moderniser son écosystème de propriété intellectuelle. Ces réformes comprennent notamment l'élaboration de sa première stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, la modification de ses lois sur les brevets et le droit d'auteur, la mise en place d'un programme d'aide aux inventeurs, l'achèvement du projet d'institut de formation à la propriété intellectuelle et son intégration au sein de l'Académie pakistanaise de la propriété intellectuelle, le renforcement de son

organisation de gestion collective, la promotion de la propriété intellectuelle et l'élaboration de règles relatives au respect des droits de propriété intellectuelle. Au niveau national, les consultations concernant son adhésion au Traité GRATK sont à un stade avancé et le Pakistan a achevé les préparatifs juridiques en vue de son adhésion aux traités Internet de l'OMPI. Le Pakistan réaffirme que tout nouvel accord sur le mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait reposer sur un processus transparent, objectif et fondé sur le consensus, et reste déterminé à poursuivre sa coopération avec l'OMPI concernant sa feuille de route nationale en matière de propriété intellectuelle, la numérisation et l'automatisation, ainsi que la poursuite des réformes juridiques visant à aligner son cadre de propriété intellectuelle sur les meilleures pratiques internationales.

100. [PANAMA](#) : La délégation du Panama s'associe à la déclaration prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC. Le Panama réaffirme son engagement en faveur d'un système international de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement. L'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle sont des outils essentiels pour favoriser la croissance économique, renforcer la compétitivité et créer des possibilités pour nos concitoyens. Nous apprécions vivement la coopération technique que l'OMPI continue d'apporter au Panama, qui contribue au renforcement de nos capacités institutionnelles et au développement d'un écosystème national d'innovation capable de relever les défis technologiques auxquels nous sommes actuellement confrontés. On peut citer à titre d'exemple l'élaboration récente d'une loi relative aux schémas de configuration des circuits intégrés. Nous sommes convaincus que, au cours de ces assemblées, nous verrons s'exprimer l'esprit de dialogue, de consensus et de coopération qui caractérise l'Organisation, ce qui nous permettra d'aller de l'avant avec un programme qui réponde aux besoins et aux priorités de tous les États membres.

101. [PARAGUAY](#) : La délégation du Paraguay, représentant son office national de la propriété intellectuelle, souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC et réaffirme son attachement à un système de propriété intellectuelle solide, équilibré et inclusif, qui protège les titulaires de droits tout en remédiant aux déséquilibres et aux écarts de développement entre les États membres. Le Paraguay félicite le Directeur général pour sa réélection. Ces dernières années, le Paraguay a modernisé ses institutions en rationalisant ses procédures, en numérisant ses services et en améliorant l'accueil des usagers. Il a également enregistré une augmentation du nombre de demandes d'enregistrement de marques, de dessins et modèles industriels, et de demandes de brevet, et a enregistré ses deux premières indications géographiques, une étape historique dans la valorisation des produits locaux. En matière d'application des droits, le Paraguay, en sa qualité de vice-président du Comité consultatif sur l'application des droits, a contribué à la mise en place d'une campagne nationale de sensibilisation au respect des droits avec le soutien de l'OMPI, et a accueilli, pour la première fois, la réunion régionale des directeurs des offices du droit d'auteur d'Amérique latine. Il continue de promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise grâce à des initiatives mises en œuvre avec le soutien de l'OMPI, notamment la création d'un observatoire de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle dans le cadre du programme du CDIP, et a créé son premier Institut supérieur de la propriété intellectuelle afin de renforcer les capacités nationales en matière d'innovation, de transfert de technologies et de gestion des actifs incorporels. Le Paraguay réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts en vue de mettre en place un système de propriété intellectuelle plus efficace, plus inclusif et davantage axé sur le développement.

102. [PEROU](#) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Directeur général pour sa réélection et de lui adresser nos meilleurs vœux pour son nouveau mandat. Le Pérou a achevé son processus interne de ratification du Traité GRATK et déposera l'instrument de ratification correspondant auprès de l'Organisation. Le Pérou aura ainsi l'honneur d'être le premier pays d'Amérique latine et des Caraïbes à adhérer officiellement à cet instrument historique, qui marque une avancée significative pour la protection de la biodiversité et des savoirs

traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales. Par ailleurs, mon pays tient à remercier l'OMPI pour son soutien constant au renforcement des capacités en matière d'innovation, de créativité et d'entrepreneuriat, en particulier en faveur des entrepreneuses et des groupes vulnérables. Le Pérou a également l'honneur d'avoir été choisi pour assurer la présidence du Comité consultatif sur l'application des droits et la vice-présidence du SCT, ce qui témoigne de la confiance que les États membres nous accordent et de notre engagement envers les travaux de l'Organisation. Nous tenons à réaffirmer notre volonté de poursuivre notre collaboration avec l'OMPI et ses États membres afin de promouvoir un système de propriété intellectuelle plus équilibré, plus inclusif et axé sur le développement durable.

103. [PHILIPPINES](#) : Les Philippines adressent leurs chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection. Nous sommes convaincus que, sous sa direction visionnaire, l'OMPI continuera à renforcer un écosystème mondial de la propriété intellectuelle inclusif et axé sur l'innovation. En tant que président en exercice de l'ASEAN, les Philippines sont fières de promouvoir des initiatives régionales qui contribuent au système mondial de la propriété intellectuelle. L'élaboration d'un manuel de l'ASEAN sur l'évaluation de la propriété intellectuelle figure parmi nos priorités économiques. Ce manuel vise à renforcer la capacité des entreprises, des innovateurs et des institutions à valoriser les actifs incorporels. Cela stimulera davantage les initiatives de commercialisation et les financements adossés à la propriété intellectuelle dans toute la région de l'ASEAN. Depuis les dernières assemblées, les Philippines ont encore renforcé leur cadre réglementaire en matière d'indications géographiques en reconnaissant quatre nouveaux produits : les mangues de Guimaras, la piña d'Aklan, l'Asin Tibuok d'Albuquerque et le T'nalak Tau Sebu. Nous avons également dévoilé le logo des indications géographiques philippines, renforçant ainsi la protection et la promotion des produits qui reflètent notre riche patrimoine culturel et nos communautés locales. En matière de protection de la propriété intellectuelle, les Philippines ont récemment ouvert un guichet d'assistance dédié à la propriété intellectuelle dans l'un des principaux centres commerciaux de la région métropolitaine de Manille, afin de rapprocher les services liés à la propriété intellectuelle des entreprises, des créateurs et des consommateurs. Les Philippines réaffirment également leur engagement à soutenir le système mondial des brevets avec le dépôt d'une demande de prolongation de leur nomination en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l'examen préliminaire international. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'OMPI pour son engagement actif et son soutien aux priorités des Philippines, ainsi que pour son rôle de partenaire clé dans la promotion d'initiatives qui soulignent l'importance de la propriété intellectuelle dans l'économie. Nous attendons avec impatience la visite du Directeur général dans les mois à venir. Les Philippines, par l'intermédiaire de l'Office philippin de la propriété intellectuelle, se réjouissent de poursuivre et d'approfondir leur solide partenariat avec l'OMPI dans les années à venir.

104. [POLOGNE](#) : La délégation de la Pologne s'associe aux déclarations faites par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Je tiens à féliciter chaleureusement le Directeur général pour sa réélection. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement des missions définies pour son nouveau mandat, et nous le remercions pour son excellente direction. Ma délégation félicite l'OMPI pour ses résultats financiers et sa gestion responsable, dans un contexte mondial difficile et incertain. Nous saluons les efforts constants déployés par l'OMPI pour tirer parti de ses domaines de compétence traditionnels en perfectionnant encore ses services d'enregistrement de la propriété intellectuelle, afin de répondre aux besoins des utilisateurs et de soutenir la croissance du nombre de dépôts à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, nous saluons également les activités menées par l'Organisation au-delà de sa fonction principale d'enregistrement. Il est largement admis que les technologies de pointe, notamment l'IA, évoluent rapidement. La Pologne accorde une grande importance aux inventions liées à l'IA ainsi qu'à la politique en matière d'IA. En mai 2026, l'Office polonais des brevets a adopté une stratégie et une politique en matière d'IA dans le but d'utiliser cette technologie pour soutenir

ses objectifs de manière sûre, éthique et conforme à la loi. Dans ce contexte, l'OMPI devrait poursuivre ses efforts pour explorer les liens entre la propriété intellectuelle et les technologies transformatrices. Nous saluons l'attention que l'OMPI continue d'accorder aux programmes visant à renforcer la participation des jeunes et des femmes à l'écosystème de propriété intellectuelle. Ma délégation attache également une grande importance aux initiatives en faveur des PME, des start-up et des entrepreneurs. La Pologne tient à remercier le Secrétariat d'avoir préparé le rapport sur l'assistance à l'Ukraine (A/68/7) et d'avoir fourni une assistance et un appui adaptés au secteur de l'innovation et de la créativité ainsi qu'au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La Pologne réaffirme sa solidarité indéfectible avec l'Ukraine et son peuple. Nous remercions l'OMPI et, en particulier, la Division pour les pays en transition et les pays développés pour leur excellente coopération et leur appui inestimable.

105. [PORTUGAL](#) : La délégation du Portugal s'associe aux déclarations faites au nom du groupe B, de la CPLP et de l'Union européenne et de ses États membres. Elle félicite le Directeur général pour sa réélection et réaffirme la confiance du Portugal en sa direction et en la mission définie par l'Organisation. En 2026, l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI) fêtera son cinquantième anniversaire en tant qu'établissement public. Au cours de ses cinq décennies d'existence, l'INPI s'est imposé comme un institut moderne et une institution de premier plan dans la protection des droits de propriété industrielle et le soutien à l'innovation. Avec le soutien de l'OMPI, il a mis en œuvre de nombreuses initiatives et projets visant à renforcer l'écosystème national de la propriété industrielle. Parmi les activités prévues pour célébrer cet anniversaire figure une conférence internationale qui se tiendra le 16 octobre 2026, en présence du Directeur général. Ce sera l'occasion de réfléchir à l'avenir de la propriété industrielle au Portugal et sur la scène internationale. L'INPI salue également le soutien essentiel apporté par l'OMPI aux pays de la CPLP. Ce soutien a joué un rôle déterminant dans le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que dans le développement de systèmes de propriété intellectuelle robustes et efficaces. Le Portugal exprime sa solidarité avec l'Ukraine et réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de ce pays, à son intégration dans l'Europe, ainsi qu'à la poursuite de l'aide apportée par l'OMPI au système ukrainien de propriété intellectuelle. À une époque marquée par une évolution technologique rapide et compte tenu de l'importance croissante des actifs incorporels, la propriété intellectuelle joue un rôle central dans la promotion de l'innovation, de la créativité, de la compétitivité et du développement durable. Il est donc important de continuer à promouvoir des systèmes de propriété intellectuelle efficaces, inclusifs et accessibles, qui sont capables de relever les défis actuels et de soutenir les inventeurs, les créateurs, les entreprises et les producteurs locaux, notamment grâce à la précieuse plateforme des indications géographiques. Le Portugal continuera à œuvrer en coopération avec l'OMPI pour contribuer au renforcement d'un système international de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et la créativité, stimule la croissance économique et contribue à la réalisation des ODD.

106. [QATAR](#) : Je saisis cette occasion pour adresser mes plus chaleureuses félicitations au Directeur général à l'occasion de sa nomination pour un deuxième mandat à la tête de l'Organisation. Cela témoigne de la confiance mondiale, amplement méritée, qui lui est accordée pour sa vision avisée et ses efforts concrets visant à mettre l'innovation et la créativité au service d'un développement global et durable. Compte tenu de l'accélération des transformations structurelles auxquelles le monde est actuellement confronté, notamment la révolution technologique et l'IA, il est essentiel que la communauté internationale s'efforce de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle inclusif et équilibré, au service de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Le champ d'application de la coopération s'est élargi pour inclure les domaines économique, éducatif et judiciaire, en plus des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges, de l'arbitrage et de la médiation. En collaboration avec l'OMPI, le Qatar élabore actuellement sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, dans le but d'aligner ses politiques d'innovation sur la "Vision nationale du Qatar à l'horizon 2030" et de mener à bien la transition souhaitée vers une économie

durable et fondée sur la connaissance. En ce qui concerne la protection des droits de radiodiffusion et la lutte contre le piratage en ligne, le Qatar suit de près les discussions en cours au sein du SCCR sur un traité de l'OMPI relatif à la protection des organismes de radiodiffusion. Compte tenu de l'importance de cette question, nous devons mettre en place un cadre juridique international solide afin de protéger les droits des organismes de radiodiffusion et de lutter contre le piratage transfrontière. Nous saluons les efforts déployés par l'OMPI en faveur des politiques régionales en matière de propriété intellectuelle, en particulier le mémorandum d'accord signé entre l'OMPI et le Secrétariat du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) concernant la création d'un centre de formation à la propriété intellectuelle destiné à fournir des services de pointe à tous les pays du CCG. Le Qatar reste disposé à collaborer avec les États membres pour garantir le succès de ces assemblées, et s'engage à continuer à l'avenir de soutenir les efforts de l'OMPI pour mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle qui favorise l'innovation et garantisse l'égalité des chances et le développement durable pour tous les pays.

107. [RÉPUBLIQUE DE CORÉE](#) : C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à ces assemblées au nom de la République de Corée, en ma qualité de première personne à avoir été nommée Ministre de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle n'est plus un simple outil de protection de l'innovation. Elle est devenue un atout stratégique qui détermine la compétitivité industrielle et l'avenir des nations. Dans ce contexte, la transformation, en octobre 2025, de l'Office coréen de la propriété intellectuelle en Ministère de la propriété intellectuelle par la République de Corée témoigne de notre engagement ferme à placer la propriété intellectuelle au cœur de notre stratégie nationale de croissance. Cette progression s'inscrit également dans le cadre de l'évolution plus générale de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, que l'OMPI et ses États membres ont fait progresser ensemble. Au-delà des fonctions d'examen et d'enregistrement, le Ministère jouera le rôle d'organisme central chargé d'élaborer et de coordonner les politiques nationales en matière de propriété intellectuelle et d'accompagner l'ensemble du cycle de l'innovation. En tant que responsable national de la propriété intellectuelle, je mènerai cet effort avec engagement et dévouement. Notre objectif est clair. La propriété intellectuelle ne doit pas se limiter à un simple enregistrement de droits sur papier, mais doit devenir un atout dynamique générateur d'une réelle valeur marchande. À cette fin, nous mettrons en œuvre des technologies de pointe pour garantir une protection rapide et les associer aux transactions, aux investissements et au financement, tout en veillant à ce que des brevets solides débouchent sur de nouvelles activités, de nouvelles industries et de nouveaux emplois. Les tendances récentes en matière d'IA réduisent les obstacles à l'innovation et à la créativité, mais elles soulèvent également de nouveaux défis, tels que la nécessité de gérer le nombre croissant d'applications assistées par l'IA, d'affiner les critères d'évaluation et d'examiner les questions relatives à l'utilisation équitable des données d'entraînement de l'IA. Il est donc nécessaire de disposer d'un cadre clair et équilibré. La République de Corée continuera à améliorer sa législation, ses normes d'examen, ses directives en matière de droit d'auteur et ses systèmes d'aide aux demandes, tout en protégeant les droits et les intérêts des innovateurs et des créateurs. Nous utiliserons également les technologies fondées sur l'IA pour détecter plus rapidement les violations de la propriété intellectuelle en ligne et renforcer la protection et l'application de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique. Parallèlement, nous mettrons en place une infrastructure de gestion de la propriété intellectuelle adaptée à l'ère de l'IA. Enfin, nous renforcerons la culture de la propriété intellectuelle dans l'ensemble de la société, afin que les chercheurs, les entrepreneurs, les PME et les étudiants puissent mieux comprendre et utiliser la propriété intellectuelle. La création du Ministère de la propriété intellectuelle représente bien plus qu'un simple changement institutionnel. C'est une nouvelle perspective. Nous devons nous demander comment les offices de propriété intellectuelle peuvent aller au-delà de l'enregistrement et devenir des institutions stratégiques au service d'une croissance fondée sur l'innovation, et comment le système de propriété intellectuelle peut s'adapter à l'IA tout en préservant l'équilibre entre innovation et protection. Ces questions reflètent les transformations plus générales que connaît le domaine de la propriété intellectuelle, et j'espère que tous les

États membres se joindront à nous pour y apporter ensemble des réponses. Grâce à cet effort commun, nous pouvons faire de la propriété intellectuelle une passerelle qui relie les idées aux marchés, les créateurs aux utilisateurs, la technologie aux investissements, et les pays entre eux. La République de Corée continuera à ouvrir de nouvelles voies pour une croissance fondée sur la propriété intellectuelle et à partager son expérience et ses réalisations au profit de l'ensemble de la communauté internationale.

108. [RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA](#) : La République de Moldova s'associe à la déclaration prononcée par la délégation albanaise au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'Ukraine et nous nous félicitons de la poursuite de la coopération entre l'OMPI et les institutions ukrainiennes. Nous félicitons le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et réaffirmons notre engagement à travailler en étroite collaboration avec lui et le Secrétariat à la réalisation du mandat de l'OMPI. Nous sommes convaincus que les hauts responsables de l'Organisation continueront à répondre efficacement aux besoins en constante évolution des États membres. Nous saluons le travail accompli par l'OMPI pour relever les défis juridiques, technologiques et politiques découlant de l'innovation rapide et de la transformation numérique, et nous nous réjouissons de la bonne mise en œuvre du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026-2027. Au niveau national, la République de Moldova poursuit la modernisation de son système de propriété intellectuelle conformément aux normes internationales et européennes. L'un des événements marquants de cette année a été l'adhésion de la République de Moldova à l'Office européen des brevets (OEB) en juin 2026, en devenant ainsi le quarantième membre. Conjugué à notre participation au PCT, cela renforce l'accès des inventeurs, des chercheurs et des entreprises moldaves au système mondial des brevets. En tant que pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la République de Moldova reste fermement déterminée à aligner son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle sur l'acquis communautaire. Notre programme de réforme législative continue d'aller de l'avant. Cette année, le Parlement a adopté une nouvelle législation relative aux semi-conducteurs, aux topographies et aux indications géographiques. D'autres réformes sont en cours, notamment une révision de la loi sur le droit d'auteur et une nouvelle loi sur les marques qui entreront en vigueur en 2027. Ces efforts témoignent de notre engagement en faveur d'un système de propriété intellectuelle moderne et axé sur l'innovation. Parallèlement, des réformes institutionnelles ont permis de renforcer la gouvernance dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le 1^{er} janvier 2026, l'Agence nationale de la propriété intellectuelle a été placée sous la tutelle du Ministère de la justice, ce qui a permis de renforcer la cohérence institutionnelle et de soutenir le programme national de réforme juridique. Nous continuerons également à intensifier l'application de la réglementation et le renforcement des capacités. L'Observatoire sur l'application des droits de propriété intellectuelle a fait l'objet d'une réorganisation afin de renforcer la coopération entre les autorités compétentes. Nous accordons une grande importance à notre partenariat avec l'OMPI à cet égard. La formation continue demeure essentielle. En collaboration avec l'Académie de l'OMPI, nous avons mis au point la première formation à distance en roumain sur la propriété intellectuelle pour les juges; elle sera lancée en octobre 2026. Nous nous félicitons également de l'élargissement des programmes universitaires de l'OMPI, notamment du cours DL-410 consacré au respect des droits de propriété intellectuelle. L'autonomisation des jeunes est une priorité. Cette année, nous célébrons la dixième édition de notre concours national sur la propriété intellectuelle et nous poursuivons, en collaboration avec l'OMPI et nos partenaires régionaux, les préparatifs d'un camp destiné aux jeunes femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, de la créativité et de l'innovation. La République de Moldova reste fermement déterminée à soutenir les travaux de l'OMPI et à contribuer à la mise en place d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace.

109. [ROUMANIE](#) : La délégation de la Roumanie souscrit aux déclarations faites par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que par la délégation de l'Albanie au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Elle

félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et salue son leadership et son engagement en faveur du renforcement du système international de propriété intellectuelle dans toutes les régions. La Roumanie se félicite du rôle joué par l'OMPI en tant que forum mondial de dialogue et de coopération en matière de propriété intellectuelle. Au niveau national, la Roumanie continue de consolider son système de propriété intellectuelle grâce à une activité d'examen soutenue, à l'élaboration de textes législatifs et à des actions de sensibilisation dans les domaines du droit d'auteur et de la propriété industrielle. La Roumanie attache une grande importance à sa coopération avec l'OMPI dans le cadre de projets communs clés, notamment un projet visant à soutenir la pérennité culturelle et la revitalisation économique par la protection et la promotion des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, mené par l'Office roumain du droit d'auteur en collaboration avec l'Office national des inventions et des marques, ainsi qu'un projet lié au Plan d'action pour le développement portant sur le renforcement des capacités en matière d'éducation à la propriété intellectuelle au sein des établissements d'enseignement artistique et créatif. En septembre 2026, l'Académie de l'OMPI et l'Organisation organiseront en Roumanie un événement régional destiné aux jeunes filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques, axé sur la créativité, l'innovation, la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat, auquel participeront 50 jeunes étudiantes venues de Roumanie, de Bulgarie et de la République de Moldova. La Roumanie réaffirme sa volonté d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI à Bucarest, proposition qu'elle avait formulée pour la première fois en 2010 et qu'elle a réitérée à chaque appel à propositions, conformément aux principes directeurs. La création à Bucarest d'un nouveau bureau extérieur permettrait de renforcer le système de propriété intellectuelle et de promouvoir les services et les valeurs de l'OMPI dans toute l'Europe centrale et orientale.

110. [FEDERATION DE RUSSIE](#) : Pour la Fédération de Russie, la propriété intellectuelle constitue une priorité stratégique et continue de connaître une croissance rapide. Le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Vladimirovitch Poutine, a déclaré à de nombreuses reprises que la propriété intellectuelle jouait un rôle important dans l'économie de notre pays. Cette année, dans le cadre d'une réunion stratégique, le Gouvernement a défini les axes prioritaires du développement du secteur de la propriété intellectuelle dans la Fédération de Russie à l'horizon 2036. Parmi les principales priorités figurent l'amélioration de la qualité des services publics et la réduction des délais de prestation de ces services, la numérisation de tous les processus de travail, l'utilisation active des technologies fondées sur l'IA, le développement du marché de la propriété intellectuelle et la commercialisation des avancées scientifiques. Grâce aux mesures mises en œuvre au cours de l'année écoulée, le nombre de demandes de brevet a augmenté de près de 11% et celui des enregistrements de marques de 12%, dépassant ainsi le million de marques. Des indications géographiques et des appellations d'origine ont été enregistrées dans presque toutes les régions du pays. L'utilisation efficace des technologies numériques les plus récentes dans le cadre des activités de Rospatent a permis que plus de 80% des demandes soient déposées entièrement en ligne et que les délais d'examen par les experts comptent parmi les plus courts au monde. Dans le même temps, on observe une tendance négative et en examinant les rapports sur la performance de l'OMPI, nous avons constaté que le nombre de demandes déposées dans le cadre des systèmes internationaux, notamment le système du PCT et celui de Madrid, n'avait pas augmenté. Cette tendance s'explique, entre autres, par le fait que certains pays ne respectent pas de bonne foi leurs obligations internationales. L'Union européenne, en particulier, continue d'imposer des mesures illégales, unilatérales et restrictives, qui se traduisent par une discrimination flagrante à l'encontre des déposants russes en raison de leur nationalité. Cela entraîne une perte de confiance des déposants à l'égard du système international dans son ensemble et les oblige à rechercher d'autres moyens de protéger légalement leurs œuvres. C'est là un signe qui ne peut être ignoré, car le système international de propriété intellectuelle et, bien entendu, ses utilisateurs en subissent les conséquences. Il convient de rappeler que l'OMPI est une institution spécialisée et neutre, qui a été créée afin de stimuler la créativité et de mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré, dans l'intérêt de tous. Sa

stabilité ne peut être préservée qu'en respectant scrupuleusement l'équilibre des intérêts, le principe de non-discrimination et la protection des droits. Nous invitons une nouvelle fois les États membres à s'abstenir de politiser la propriété intellectuelle. Pour notre part, nous sommes prêts à poursuivre notre action constructive dans le cadre de l'OMPI et en collaboration avec les États membres.

111. [RWANDA](#) : La délégation du Rwanda, s'associant aux déclarations faites par les groupes auxquels elle appartient, félicite le Directeur général pour son élection à un second mandat. Le Rwanda considère la propriété intellectuelle comme un moteur essentiel de l'innovation, de la créativité et du développement économique durable, et attache une grande importance à son partenariat avec l'OMPI pour renforcer son écosystème national en matière de propriété intellectuelle. Au cours de l'année écoulée, le Rwanda a bénéficié de plusieurs initiatives soutenues par l'OMPI, notamment un atelier régional sur l'exploitation des textes et des données dans le cadre du programme du CDIP, ainsi que le lancement, en décembre 2025, d'un programme de formation à distance sur mesure élaboré en collaboration avec l'Académie de l'OMPI. Le Rwanda s'apprête à élaborer sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle avec le soutien de la Division pour l'Afrique de l'OMPI. Le pays est convaincu que cette stratégie permettra de mieux intégrer la propriété intellectuelle dans son programme d'innovation et de transformation économique, et de promouvoir l'esprit d'entreprise, la créativité et l'autonomisation des jeunes, qui constituent les piliers de son économie fondée sur la connaissance. Le Rwanda réaffirme son engagement à collaborer étroitement avec l'OMPI et tous les États membres afin de veiller à ce que la propriété intellectuelle continue de contribuer à l'innovation, à la croissance inclusive et au développement durable.

112. [SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES](#) : La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines adresse ses félicitations au Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions et salue son engagement constant en faveur du renforcement des systèmes de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à une assistance technique pertinente et au renforcement des capacités. Elle se réjouit de poursuivre cette collaboration au cours de son nouveau mandat. Saint-Vincent-et-les Grenadines a grandement bénéficié du soutien de l'OMPI, notamment grâce à l'aide précieuse apportée à sa bibliothèque nationale et à son Ministère de l'éducation par le biais de l'ABC et du consortium DAISY (Digital Accessible Information System), ce qui a permis d'améliorer l'accès aux connaissances et aux ressources éducatives pour les personnes ayant des difficultés à lire les textes imprimés. Nous restons déterminés à faire progresser la coopération régionale en matière de propriété intellectuelle et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre engagement en vue de la mise en place du système de brevets de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS). Saint-Vincent-et-les Grenadines entend également poursuivre la modernisation de son cadre de protection des obtentions végétales en actualisant sa législation afin de l'aligner davantage sur la convention applicable au cours du second semestre 2026. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer étroitement avec l'OMPI et ses États membres afin de veiller à ce que la propriété intellectuelle continue de soutenir l'innovation, le développement inclusif et la croissance économique durable.

113. [SAMOA](#) : *Talofa lava* et chaleureuses salutations de l'État indépendant du Samoa. Nous félicitons le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et nous réjouissons de pouvoir continuer à compter sur son leadership pour moderniser les services de l'OMPI, renforcer les résultats en matière de développement et faire progresser son programme d'élaboration de traités. La feuille de route pour le développement du Samoa au cours des cinq prochaines années s'inscrit dans une approche du développement durable et de la résilience centrée sur l'humain et favorisant l'autonomisation des communautés, fondée sur notre foi en Dieu. Le travail que nous menons à l'OMPI peut contribuer à la réalisation des priorités du Samoa, notamment le renforcement de la gouvernance, la stimulation de la compétitivité du secteur privé, la promotion de la transformation numérique, la protection des industries culturelles et de la création, la facilitation du transfert de technologies au service de la

résilience climatique, le renforcement de la coopération internationale, ainsi que l'accent renouvelé que nous mettons sur la culture samoane et les savoirs traditionnels. Le Samoa se félicite de la sélection du projet "Measina Samoa : Malofie" dans le cadre du Programme de l'OMPI pour l'accélération de l'innovation, de la créativité et du développement. Ce projet contribuera à la valorisation de l'image de marque et à la protection de la propriété intellectuelle des tatouages traditionnels samoans – le *tatau* pour les hommes et le *malu* pour les femmes – et confirme l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel autochtone. Nous saluons également le fait que le Samoa bénéficie du projet d'accélération WIPO GREEN dans le Pacifique. Nous espérons que l'évaluation des besoins qui sera menée nous permettra d'élaborer des solutions innovantes en matière de technologies vertes, à même de répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique au Samoa. La protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au Samoa est essentielle pour garantir un partage équitable des bénéfices avec leurs dépositaires légitimes. Le Samoa appelle à poursuivre les efforts en vue de l'adoption d'un instrument juridique international visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ce qui constitue une priorité pour le Samoa, la région du Pacifique et les peuples autochtones du monde entier. Nous remercions le Directeur général et l'ensemble du Secrétariat, notamment la Division pour l'Asie et le Pacifique ainsi que les divisions chargées des savoirs traditionnels, de l'ABC, du Service d'enregistrement de Lisbonne, du Service d'enregistrement de Madrid, de même que la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, pour tout le soutien apporté au Samoa. Le système IPAS continue de jouer un rôle central dans le registre de la propriété intellectuelle du Samoa et nous sommes reconnaissants de l'assistance technique que l'OMPI continue de nous apporter. Nous tenons également à saluer le soutien de l'Australie et d'autres États membres qui continuent de répondre à l'appel lancé par le Samoa en faveur du renforcement des capacités. Nous nous réjouissons que l'atelier régional du Samoa consacré au Traité GRATK se tienne en octobre 2026 à Suva, aux Fidji, afin d'approfondir la connaissance et la compréhension de ce traité. Nous tenons également à saluer l'atelier consacré aux savoirs médicaux traditionnels, qui s'est tenu à Mumbai, en Inde, en décembre dernier, et qui a réuni des guérisseurs traditionnels de toute la région du Pacifique afin de partager leurs expériences, de tisser des liens et de réfléchir à la manière dont la propriété intellectuelle peut préserver des générations de savoirs en matière de guérison. Le dialogue ministériel organisé hier sur les liens entre la propriété intellectuelle et le sport, ainsi que sur la création de passerelles pour favoriser l'innovation et la créativité, s'est révélé utile et instructif. Je réaffirme l'engagement du Samoa à respecter ses obligations envers l'OMPI et à œuvrer en partenariat avec les États membres, l'OMPI et nos partenaires de développement afin de tisser des liens et de construire un avenir inclusif, innovant et créatif pour tous.

114. [ARABIE SAOUDITE](#) : La délégation de l'Arabie saoudite, parlant au nom de son pays, s'associe aux déclarations faites au nom des groupes auxquels elle appartient. Depuis les dernières assemblées, l'Arabie saoudite a continué à développer son système de propriété intellectuelle et à renforcer son intégration au système international, en actualisant ses cadres législatifs et réglementaires et en améliorant la qualité de ses services, soutenant ainsi l'innovation et la créativité et renforçant l'attractivité de son environnement d'investissement. L'incidence positive de l'adoption de la loi sur la protection des indications géographiques et de la mise à jour de la loi sur le droit d'auteur se traduit par l'amélioration des indicateurs de performance opérationnelle de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et par une augmentation du nombre de demandes de protection de la propriété intellectuelle. Le taux de croissance des demandes de brevet déposées a atteint 28% par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de demandes d'enregistrement de marques et de dessins et modèles industriels a augmenté respectivement de 23% et 25%. La SAIP a également obtenu un score de 98,4% pour l'indicateur global de qualité. En ce qui concerne le renforcement des capacités et la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle, plus de 100 000 stagiaires ont suivi les formations de l'Académie de la propriété intellectuelle en 2025, ce qui représente une augmentation de près de 300% par rapport à la période précédente. Parmi eux figuraient

2 517 stagiaires originaires de 52 pays autres que l'Arabie saoudite. Le service de médiation chargé de régler les litiges en matière de propriété intellectuelle a également connu une croissance significative, avec plus de 380 demandes reçues, ce qui témoigne d'une confiance de plus en plus forte dans les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. La SAIP s'acquitte également de ses fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international au titre du PCT, contribuant ainsi à soutenir le système international des brevets et à répondre à la demande croissante de services de recherche et d'examen de haute qualité dans la région. Nous avons le plaisir d'annoncer que, lors de ces assemblées, l'Arabie saoudite déposera ses instruments d'adhésion au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles et au Protocole de Madrid. Ma délégation a également le plaisir d'indiquer que les programmes menés dans le cadre du Fonds fiduciaire saoudien de l'OMPI (SAFIT) se poursuivent. Le SAFIT offre une plateforme dédiée à la coopération au développement, au renforcement des capacités et au transfert d'expertise vers les pays en développement, ce qui témoigne de l'importance que l'Arabie saoudite accorde à la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement socioéconomique. Nous sommes également fiers de lancer une initiative dans le domaine de la propriété intellectuelle et du sport, en collaboration avec l'OMPI et des partenaires internationaux. Le 11 novembre 2025, la SAIP, en collaboration avec l'Office des brevets du CCG, les offices de propriété intellectuelle des États membres du CCG et l'OMPI, a rendu hommage aux examinateurs de brevets, concrétisant ainsi l'initiative consistant à honorer ces derniers chaque année le 11 novembre. Il est nécessaire de renforcer le multilinguisme au sein de l'Organisation, notamment en ajoutant l'arabe aux langues de travail des systèmes de Madrid et de La Haye. Cela permettra aux utilisateurs des pays arabes de bénéficier davantage des services de l'Organisation et des systèmes internationaux. L'Arabie saoudite apporte son soutien total à l'OMPI dans le rôle essentiel qu'elle joue pour promouvoir l'innovation et la créativité, deux éléments qui contribuent à la réalisation du développement durable à l'échelle mondiale.

115. [SENEGAL](#) : La délégation du Sénégal souhaite féliciter à nouveau le Directeur général et saluer la contribution remarquable que lui et l'ensemble de ses collaborateurs apportent au service d'un système mondial de propriété intellectuelle performant. Nous saluons les orientations déclinées par le Directeur général dans ses propos liminaires, particulièrement l'ambition de normaliser et d'universaliser la propriété intellectuelle; le souhait de moderniser l'écosystème mondial pour le rendre florissant et l'adapter à l'évolution technologique et surtout sa volonté, son rêve, de rendre l'OMPI digne des États membres. Nous tenons à dire notre foi en sa vision. La déclaration du groupe des pays africains, que la délégation sénégalaise appuie, a rappelé la nécessité de garantir un équilibre entre protection des droits de propriété intellectuelle et accès du public aux avantages de l'innovation. Dans cet esprit, notre pays appelle de tous ses vœux la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption du projet de traité proposé par le groupe des pays africains sur les exceptions et les limitations du droit d'auteur. Nous plaçons également pour un système international sur les brevets plus attentif aux préoccupations légitimes des communautés locales et autochtones pour protéger les ressources génétiques et les savoirs traditionnels contre l'appropriation illicite. Le Sénégal s'est engagé à renforcer son système de propriété intellectuelle pour en faire un levier de développement. Nous sommes reconnaissants à cet égard de l'accompagnement de l'OMPI grâce auquel le Sénégal a bénéficié de plusieurs initiatives, dont celle concernant la propriété intellectuelle dans le secteur sportif, approuvée en 2025, et la labellisation en indication géographique du Madder de Casamance. Préalablement, les technologies appropriées ont permis de renforcer la compétitivité de certaines filières agricoles et de valoriser des déchets agroalimentaires par l'extraction d'huiles essentielles. Sur le plan institutionnel, l'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique et la Société sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins accompagnent la mise en œuvre de notre politique nationale de propriété intellectuelle, laquelle s'intègre bien aujourd'hui dans notre nouvel agenda national de transformation, Sénégal 2050, pour la mise en œuvre duquel nous comptons vivement sur l'appui continu de l'OMPI. Pour finir, tout en nourrissant l'espoir de voir

le Directeur général consacrer l'une de ses prochaines visites au Sénégal, la délégation sénégalaise réitère son engagement constructif à collaborer avec lui et à contribuer activement au succès de l'OMPI.

116. [SERBIE](#) : La délégation de la Serbie félicite le Directeur général pour sa réélection et lui souhaite plein succès dans ses futures fonctions. Dans le cadre du projet EU4IP, et avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Serbie prépare actuellement une étude sur l'incidence de la contrefaçon et du piratage sur son économie, afin d'évaluer l'ampleur réelle des préjudices subis par le pays du fait de ces activités illégales et de déterminer les secteurs les plus touchés. Le Parlement serbe a récemment ratifié l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. La protection des indications géographiques n'est peut-être le pilier de la macroéconomie d'aucun pays, mais elle peut, dans chaque pays, contribuer à améliorer les conditions de vie des agriculteurs. La Serbie accorde une grande importance à la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes : la quasi-totalité des titulaires de droits en Serbie sont regroupés au sein de huit organisations de gestion collective spécialisées, dont la plus récente représente les artistes plasticiens. Selon un rapport de la CISAC, les recettes totales perçues par l'ensemble de ces organisations en Serbie ont augmenté de 9,2% en 2024, ce qui place la Serbie au quarante-quatrième rang mondial en termes de recettes totales – un résultat solide pour un marché de cette taille. L'Office de la propriété intellectuelle renforce également ses capacités grâce à l'IA artificielle, notamment grâce à ANSERA ("A New Search ERA"), un outil d'examen des brevets basé sur l'IA développé par l'OEB, qui sera suivi d'un système d'examen des marques également fondé sur l'IA. La Serbie remercie le Directeur général et son équipe pour le soutien qu'ils lui ont apporté au fil des ans dans la mise en place de son système de propriété intellectuelle et se réjouit à la perspective de poursuivre cette coopération fructueuse.

117. [SIERRA LEONE](#) : La délégation de la Sierra Leone s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays africains. La Sierra Leone reste fermement déterminée à mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur l'innovation, qui serve nos objectifs de développement national, soutienne la diversification économique et contribue à la réalisation des ODD. Ces dernières années, la Sierra Leone a franchi des étapes importantes. Le Conseil des ministres a approuvé la ratification de la quasi-totalité des principaux traités administrés par l'OMPI, ce qui témoigne de notre engagement à nous aligner sur les normes internationales, grâce à l'aide technique inestimable de l'OMPI. Nous avons également mis en place avec succès le système IPAS 4.0, ce qui constitue une avancée majeure dans la modernisation de notre gestion de la propriété intellectuelle, l'amélioration de la prestation de services et le renforcement de la transparence. Afin d'encourager l'innovation dès le plus jeune âge, nous avons lancé l'initiative "IP School Club", qui intègre la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les activités extrascolaires. Nous avons également conclu un mémorandum d'accord entre le Bureau de l'administrateur et de la direction de l'enregistrement et la Direction des sciences, de la technologie et de l'innovation, un partenariat exemplaire que nous avons l'intention de reproduire avec les universités et les instituts de recherche. Des discussions sont déjà en cours avec des établissements d'enseignement supérieur en vue d'intégrer les programmes universitaires de l'OMPI dans leurs programmes d'études. Nous avons étendu notre campagne nationale de sensibilisation à la propriété intellectuelle par le biais d'ateliers, d'actions auprès des médias et d'initiatives de renforcement des capacités, en ciblant les créateurs, les entrepreneurs, les forces de l'ordre, la communauté juridique et le secteur privé. Nous jugeons encourageant le fait que la propriété intellectuelle soit de plus en plus reconnue comme un catalyseur de la croissance économique et de l'innovation. Malgré ces progrès, des défis subsistent. La Sierra Leone ne dispose toujours pas d'une organisation de gestion collective pleinement opérationnelle, ce qui entrave la gestion et l'application du droit d'auteur dans nos secteurs de la création. De manière plus générale, l'application des droits nécessite une coordination accrue et des capacités techniques renforcées. Nous reconnaissons également la nécessité de renforcer les ressources humaines, de développer les infrastructures numériques et d'accroître la participation des PME, des femmes et des jeunes à

l'écosystème de propriété intellectuelle. La Sierra Leone se félicite donc de la poursuite de sa collaboration avec l'OMPI en matière de modernisation législative, de gestion du droit d'auteur, d'application des droits et d'éducation à la propriété intellectuelle, et nous attendons avec une impatience toute particulière le soutien qui nous sera apporté pour mettre en place une organisation de gestion collective efficace. Le Gouvernement de la Sierra Leone reste pleinement attaché à un système qui favorise la créativité, récompense l'innovation, attire les investissements et donne à notre population les moyens d'agir. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude au Directeur général, au Secrétariat et à tous les partenaires de développement pour leur soutien constant, et nous réaffirmons notre engagement à collaborer avec tous les États membres afin de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle plus inclusif et plus efficace.

118. [SINGAPOUR](#) : La délégation de Singapour, s'associant aux déclarations faites au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, félicite le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions. Le résultat de l'élection de février témoigne de la confiance que les États membres accordent à sa vision, à son engagement et à ses qualités de direction, et réaffirme son soutien sans réserve à la poursuite de son mandat. Singapour exhorte tous les États membres à continuer d'apporter leur plein soutien au Directeur général, à son équipe de direction et au Secrétariat, afin de garantir que la propriété intellectuelle apporte des avantages concrets à tous, partout dans le monde. Singapour est fermement déterminée à renforcer le multilatéralisme et le rôle central de l'OMPI dans la mise en place d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle adapté aux défis de l'avenir. Dans un contexte marqué par des évolutions technologiques rapides et des incertitudes mondiales, le rôle de l'OMPI dans la promotion d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré, efficace et axé sur les résultats est plus important que jamais; l'expérience de Singapour, en tant que petite économie ouverte, a montré que l'innovation prospère lorsque les pays coopèrent de manière pragmatique pour parvenir à des résultats mutuellement bénéfiques. C'est pourquoi Singapour soutient les efforts de l'OMPI visant à jeter des ponts entre les régions, les points de vue et les stades de développement. Pour l'Asie du Sud-Est, une partie de ce travail est assurée par le Bureau de l'OMPI à Singapour et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI à Singapour, et Singapour est fière d'être un partenaire dans ce domaine. Singapour partage également la vision du Directeur général, qui consiste à tirer parti de la propriété intellectuelle comme catalyseur de la prospérité économique. Dans le cadre de sa stratégie en matière de propriété intellectuelle à l'horizon 2030, le pays s'est engagé à aider les innovateurs, les créatifs et les entreprises à transformer leurs idées en actifs et ces actifs en croissance, notamment grâce à un cadre de divulgation des actifs incorporels et à des lignes directrices pour leur évaluation, qui aident les entreprises à mieux déterminer, valoriser et exploiter leurs actifs incorporels et peuvent également profiter à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle en facilitant la compréhension et les transactions transfrontières portant sur ces actifs.

119. [SLOVAQUIE](#) : La délégation de la Slovaquie, parlant au nom de l'Office slovaque de la propriété industrielle, félicite le Directeur général pour sa réélection et se dit convaincue que celle-ci apportera efficacité et cohérence à la gestion des droits de propriété intellectuelle pour l'ensemble des pays participants. La Slovaquie se félicite vivement de la coopération fructueuse et concrète qu'elle entretient avec l'OMPI, soulignant notamment le soutien apporté par l'équipe chargée des médias de l'OMPI en amont d'une conférence qui s'est tenue à Bratislava en septembre, ainsi que les connaissances acquises grâce à divers webinaires et ateliers de formation. La Slovaquie remercie le Directeur général et son équipe pour leur professionnalisme, leur pragmatisme et leur engagement, et est convaincue que la poursuite de cette coopération rendra la protection des actifs incorporels encore plus efficace pour tous. L'Office de la propriété industrielle réaffirme sa confiance dans la grande qualité de la coopération qu'il entretient avec l'OMPI.

120. [SLOVENIE](#) : La Slovénie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi qu'au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La Slovénie félicite le Directeur général pour son élection à un deuxième mandat. Nous saluons les résultats positifs obtenus par l'OMPI ainsi que ses efforts constants visant à rendre la propriété intellectuelle plus accessible, plus pratique et plus pertinente pour les utilisateurs. Nous saluons tout particulièrement l'attention que porte l'OMPI aux PME et aux start-up, aux jeunes, aux femmes et aux défis à venir, contribuant ainsi à faire de la propriété intellectuelle un outil au service de l'innovation, de la créativité et d'une croissance inclusive. Cette approche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie nationale et du plan d'action en matière de propriété intellectuelle de la Slovénie. Pour la Slovénie, l'intérêt de la coopération avec l'OMPI réside précisément dans le fait qu'elle favorise une approche cohérente de l'ensemble du cycle de la propriété intellectuelle, depuis la sensibilisation et l'éducation jusqu'à la détermination et la protection des droits, pour aboutir à leur utilisation stratégique à des fins de commercialisation, d'octroi de licences, de valorisation et de financement. En Slovénie, cela s'est traduit par des résultats très concrets. Nous clôturons la première édition de l'atelier de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, qui apporte aux entreprises innovantes un soutien concret pour élaborer leurs stratégies en matière de propriété intellectuelle. Un autre exemple important concerne l'évaluation de la propriété intellectuelle et le financement adossé à la propriété intellectuelle, qui figurent toujours parmi nos principales priorités. S'appuyant sur les travaux de l'OMPI, les encouragements du Directeur général et les échanges fructueux avec d'autres États membres, quatre lignes de crédit garanties par des droits de propriété intellectuelle ont été mises en place en Slovénie le 1^{er} juillet 2026. D'autres mesures sont également en cours d'élaboration, notamment la mise en place de bons nationaux destinés à l'évaluation de la propriété intellectuelle et à la certification par des experts en la matière. Cette évolution montre l'importance du soutien concret apporté par l'OMPI aux États membres pour la mise en place de services qui apportent des avantages concrets aux utilisateurs. La Slovénie reste attachée au multilatéralisme et à un engagement constructif, tant lors de ces assemblées qu'au-delà.

121. [AFRIQUE DU SUD](#) : L'Afrique du Sud félicite le Directeur général pour sa nomination à un second mandat et lui exprime son soutien dans l'exercice de ses fonctions. Les présentes assemblées se tiennent à un moment marqué par de profonds bouleversements technologiques et économiques. L'intelligence artificielle, les technologies numériques, la biotechnologie et l'importance croissante des actifs incorporels façonnent les économies, les secteurs d'activité et les sociétés à une échelle sans précédent. Dans le même temps, le monde continue d'être confronté à des défis complexes en matière de développement, notamment la pauvreté, les inégalités, les pressions sur la santé publique, l'insécurité alimentaire et le changement climatique. Ces évolutions soulignent l'importance de veiller à ce que l'innovation et le progrès technologique continuent de contribuer de manière significative au développement durable et inclusif. Le système de propriété intellectuelle doit relever ces défis et contribuer à faire en sorte que l'innovation et la créativité favorisent l'industrialisation, la diversification économique et le développement durable. Elle doit également soutenir la santé publique, l'éducation, la résilience face au changement climatique et l'autonomisation des femmes, des jeunes, des petites entreprises, des peuples autochtones et des communautés locales. L'Afrique du Sud se félicite des progrès importants réalisés ces dernières années, notamment l'adoption du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles. Nous prenons également note des discussions en cours au sein des comités de l'OMPI sur les limitations et exceptions au droit d'auteur, les brevets et les technologies émergentes, les indications géographiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, les normes, l'application des droits et les services mondiaux en matière de propriété intellectuelle. L'Afrique du Sud appelle donc à un engagement renouvelé en faveur du Plan d'action pour le développement, à l'élaboration de normes équilibrées et à une assistance technique concrète qui réponde aux priorités nationales et régionales. Nous encourageons également la poursuite des efforts visant à renforcer les écosystèmes d'innovation, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la commercialisation de la recherche et de l'innovation, en particulier dans les pays en développement. L'Afrique du Sud réaffirme son engagement en faveur d'un dialogue

constructif et d'un système de propriété intellectuelle au service de l'humanité tout entière, qui reflète la diversité, la créativité et les aspirations de développement de toutes les nations et de tous les peuples.

122. [ESPAGNE](#) : L'Espagne s'associe aux déclarations faites au nom du groupe B, de l'Union européenne et de ses États membres, et réaffirme son engagement ferme en faveur d'un multilatéralisme efficace, dont le multilinguisme constitue un élément clé. Dans le contexte actuel, la coopération multilatérale n'est pas une option, mais une nécessité pour garantir un système mondial de propriété intellectuelle pertinent, dont les systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne constituent la colonne vertébrale. Il est impératif de renforcer ces systèmes, tout en gardant à l'esprit qu'ils ne constituent pas une fin en soi. La propriété industrielle doit servir à créer de la valeur et à soutenir la compétitivité. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à progresser en matière de transfert, de commercialisation et d'utilisation de la propriété industrielle en tant qu'actif de financement. Nous encourageons l'Organisation à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Ces objectifs sont compatibles avec ceux du Plan d'action pour le développement, et ce n'est qu'en les intégrant que nous pourrions mettre en place un système de propriété intellectuelle inclusif, accessible aux PME, aux femmes et aux jeunes du monde entier. Compte tenu des défis posés par la transformation numérique, nous appelons à la mise en place d'un système de droit d'auteur équilibré, qui continue à encourager la créativité tout en garantissant la sécurité juridique à toutes les parties prenantes. En matière financière, l'Espagne souligne l'importance de faire preuve de prudence compte tenu de l'instabilité du contexte international actuel et afin de garantir que les ressources sont suffisantes pour soutenir la mission fondamentale de l'Organisation. L'Espagne s'est engagée depuis longtemps en faveur de la coopération ibéro-américaine, ce qui se reflète, à l'OMPI, dans le travail du Fonds fiduciaire de l'Espagne. Nous tenons à remercier le Directeur général et son équipe, dirigée par Marco Aleman, pour leur collaboration constante avec l'Espagne dans ce domaine. L'Espagne réaffirme sa volonté de continuer à collaborer activement avec l'OMPI et tous les États membres afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle moderne, efficace, inclusif et solvable, capable de relever les défis mondiaux et de créer des perspectives pour tous.

123. [SRI LANKA](#) : La délégation de Sri Lanka s'associe à la déclaration prononcée au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. En tant qu'État, Sri Lanka accorde une grande importance à la propriété intellectuelle, outil de promotion de l'innovation, de la créativité, du commerce, du transfert de technologies et du développement économique inclusif. Alors que le pays poursuit sa reprise économique et ses réformes institutionnelles, un système de propriété intellectuelle moderne et accessible reste essentiel pour soutenir les investisseurs, les créateurs, les femmes, les jeunes et le monde universitaire. Sri Lanka continuera à collaborer étroitement avec l'OMPI afin de renforcer son système national de propriété intellectuelle dans le cadre de l'accord bilatéral d'assistance technique conclu entre l'OMPI et l'Office national de la propriété intellectuelle de Sri Lanka. L'office met en œuvre un programme de numérisation et de modernisation, la numérisation des documents relatifs à la propriété intellectuelle ayant été achevée en mai 2026. Sa collection nationale de marques est désormais accessible via la base de données mondiale des marques de l'OMPI, ce qui renforce la visibilité internationale des marques sri-lankaises. Les indications géographiques restent une priorité nationale, et Sri Lanka a adopté une législation visant à mettre en place un cadre national d'enregistrement. En matière de droit d'auteur, elle continue de renforcer son écosystème national grâce à l'enregistrement volontaire et aux organisations de gestion collective. Sri Lanka salue le soutien apporté par l'OMPI dans le cadre de l'Indice mondial de l'innovation et se réjouit à la perspective d'une coopération renforcée visant à stimuler l'innovation, la recherche-développement, les partenariats avec les universités et l'utilisation concrète de la propriété intellectuelle. Elle réaffirme également son soutien au Plan d'action pour le développement.

124. [SOUDAN](#) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions et je lui souhaite plein succès. Le Soudan s'associe aux déclarations faites au

nom des groupes dont il fait partie, à savoir le groupe des pays africains, le groupe des pays arabes et le groupe des PMA. Le Soudan accorde une grande importance à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle, car celle-ci joue un rôle essentiel dans le développement économique. Il s'efforce de mettre en œuvre plusieurs projets en partenariat avec l'OMPI afin de renforcer les capacités de ses institutions chargées de la propriété intellectuelle. Cela implique notamment l'élaboration d'une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle et la mise en place d'un projet visant à enregistrer les indications géographiques des ressources et produits de grande valeur qui font la particularité du Soudan grâce au caractère unique de leur origine géographique, à leur haute qualité et à leur rareté. Parmi les autres projets figurent notamment la mise en place d'un centre national de formation à la propriété intellectuelle et de CATI. Il est regrettable que tous ces efforts aient été réduits à néant et que ces précieux biens nationaux aient été détruits à la suite de la guerre déclenchée par une milice rebelle hors-la-loi, bénéficiant du soutien militaire et politique constant de ses commanditaires régionaux. Cela se traduit notamment par des attaques systématiques contre les infrastructures et la perpétration d'actes terroristes et destructeurs à grande échelle visant à provoquer le déplacement forcé des populations autochtones et des communautés agricoles, ainsi que la destruction, l'incendie et le saccage de centres de recherche. La classe éduquée et les ressources humaines qualifiées ont été chassées du pays, ce qui a gravement nui aux secteurs de la créativité et de l'innovation et a eu des répercussions sur les PME ainsi que sur les entrepreneurs et les entrepreneuses. Il est essentiel que l'assistance technique reste axée sur la demande, transparente et alignée sur les priorités nationales, et qu'elle contribue efficacement au renforcement des capacités, à la modernisation et à la transformation numérique, tout en garantissant aux PMA et aux pays touchés par des conflits un accès efficace et équitable aux programmes de l'OMPI. Il importe également d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat de l'OMPI, qui reflète la diversité et garantisse l'égalité des chances. La délégation du Soudan espère que l'OMPI jouera un rôle efficace pour soutenir les efforts de relance et de reconstruction, et qu'elle contribuera à remettre en place le système de propriété intellectuelle ainsi qu'à promouvoir l'innovation et le développement durable au Soudan.

125. [SUEDE](#) : La délégation de la Suède félicite le Directeur général pour sa réélection et se réjouit de poursuivre leur étroite collaboration au cours des prochaines années. La Suède souscrit pleinement aux déclarations faites par la délégation de l'Allemagne au nom du groupe B et par la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En ce qui concerne la gouvernance de l'OMPI, la Suède attend de l'organisation qu'elle fasse preuve de transparence, d'efficacité et de prudence financière, et qu'elle poursuive le développement de ses pratiques de gestion ainsi que de ses mécanismes de contrôle financier et opérationnel, afin de garantir son efficacité. Les services mondiaux de propriété intellectuelle constituent le cœur du soutien apporté par l'OMPI à la communauté de la propriété intellectuelle, et les utilisateurs peuvent continuer à compter sur un niveau de service irréprochable, du point de vue tant de la qualité que de la convivialité. Dans le même temps, les systèmes doivent être mis à jour en permanence afin de s'adapter à l'évolution des besoins des utilisateurs. La Suède est prête à y contribuer dans le cadre du système du PCT, du système de Madrid ou des travaux précieux du Comité des normes de l'OMPI. La Suède reconnaît l'importance de la commercialisation et de l'exploitation de la propriété intellectuelle et soutient donc les efforts déployés par l'OMPI pour faire de la propriété intellectuelle un levier de compétitivité, d'innovation et de développement durable. La Suède apprécie le travail d'assistance technique mené par l'OMPI et attend avec intérêt le rapport sur l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle de l'Ukraine. La Suède se réjouit de poursuivre sa coopération avec l'OMPI ainsi que le maintien et le développement des systèmes internationaux de propriété intellectuelle, au service du développement économique, social et culturel de tous.

126. [SUISSE](#) : La Suisse félicite M. Daren Tang, le Directeur général, pour sa réélection et lui souhaite beaucoup de succès pour son second mandat. Il peut compter sur le soutien de la

Suisse, État hôte de l'OMPI et des organisations internationales sises à Genève, pour mener à bien sa mission de promotion de la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde, notamment dans cette période de turbulence pour le multilatéralisme. D'ailleurs, ses contributions pour une plus forte cohésion entre organisations internationales à Genève sont très appréciées. La délégation suisse saisit cette occasion pour rappeler qu'elle estime que l'OMPI devrait se concentrer sur les deux axes prioritaires suivants. Premièrement, les systèmes globaux de propriété intellectuelle. Il est clé pour l'avenir de l'Organisation qu'elle continue à développer tous les systèmes et ce d'autant plus que nous traversons actuellement une zone de turbulences en raison notamment des incertitudes liées à l'économie mondiale. Deuxièmement, l'intelligence artificielle (IA). Il s'agit d'un thème crucial pour la Suisse qui organisera en 2027 le sommet mondial de l'IA et qui, d'ailleurs, accueille cette semaine notamment le Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA et le sommet "AI for good". Sous l'angle de la propriété intellectuelle, la Suisse remercie le Secrétariat, et en particulier la Division de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe, pour le travail de qualité effectué dans ce domaine. Nous demandons à l'OMPI de poursuivre son engagement compte tenu de l'évolution rapide des nouvelles technologies.

127. [RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE](#) : La délégation de la République arabe syrienne félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et lui souhaite plein succès. Nous nous rallions aux déclarations prononcées par les délégations de l'Arabie saoudite et de l'Algérie, respectivement au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays arabes. C'est pour moi un honneur de vous transmettre le message d'un pays qui élabore une nouvelle vision économique, une vision qui place le capital intellectuel au cœur de la reconstruction économique et qui reconnaît que la propriété intellectuelle n'est plus seulement un outil juridique de protection. Au contraire, elle est devenue un élément essentiel de la politique économique et sociale intégrée et un pilier fondamental de la transformation des actifs incorporels en richesse nationale. Au cours de l'année écoulée, le nombre de demandes de protection de la propriété intellectuelle déposées auprès de notre office a connu une hausse significative, ce qui témoigne d'une prise de conscience et d'une confiance accrues. Les demandes d'enregistrement nationales et internationales de marques au cours de l'année 2025 et du premier semestre de l'année en cours ont connu une croissance sans précédent, atteignant plus du double du nombre enregistré en 2024. Ce chiffre témoigne d'une prise de conscience accrue, tant dans le secteur privé que chez les innovateurs, de l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'actif commercial, ainsi que d'une transition d'une créativité spontanée vers une innovation structurée, protégée juridiquement et susceptible de faire l'objet de licences et de franchises. Cette croissance nous a conféré une responsabilité importante et nous a incités à moderniser notre office de la propriété intellectuelle pour en faire un guichet unique dédié aux services de propriété intellectuelle, afin de faciliter les démarches, de recevoir et d'examiner les demandes et d'améliorer l'environnement de travail. Des efforts sont également en cours pour développer un système logiciel moderne permettant de proposer des services numériques entièrement intégrés. Dans le cadre de nos efforts continus visant à développer le cadre législatif national, nous procédons actuellement à la mise à jour du dispositif juridique régissant la protection des droits de propriété intellectuelle afin de garantir sa conformité avec les évolutions récentes dans ce secteur essentiel et avec les exigences des accords internationaux dans des domaines tels que les indications géographiques et les dessins et modèles industriels. Un nouveau siège du Centre national de formation à la protection de la propriété intellectuelle a également été mis en place afin de servir de pôle d'expertise nationale, fruit de programmes phares menés en collaboration avec l'Académie de l'OMPI, notamment les formations de formateurs organisées précédemment. En marge de la Foire internationale de Damas, nous avons organisé un salon consacré à l'innovation et à la créativité qui a attiré des inventeurs titulaires de brevets dans divers domaines, dans le but de tisser des liens avec le secteur privé afin que la propriété intellectuelle puisse trouver des sources de financement. À l'issue du salon, plusieurs accords ont été signés et un certain nombre d'innovations ont été commercialisées, transformant ainsi des inventions qui n'étaient que de simples certificats de protection de la propriété intellectuelle en produits

commercialisables générant des retombées économiques. La République arabe syrienne participe également à un nombre croissant de manifestations internationales et régionales consacrées aux droits de propriété intellectuelle. Tout récemment, elle a organisé une manifestation sur le thème de la propriété intellectuelle au service du développement du sport, qui a bénéficié d'une large couverture médiatique et a suscité un vif intérêt de la part des acteurs concernés et des parties prenantes du pays. Les brevets ne sont pas seulement des documents juridiques; ils constituent également une feuille de route technologique pour l'industrie nationale. Les marques déposées sont les ambassadrices de l'identité de nos produits sur les marchés mondiaux. La mise en place d'un système national d'innovation ne peut se faire indépendamment du système international. Nous tendons la main pour renforcer la coopération technique, car protéger une idée, c'est protéger des perspectives, et soutenir un inventeur, c'est construire l'avenir.

128. [TADJIKISTAN](#) : Au nom de la délégation du Tadjikistan, je saisis cette occasion pour adresser nos plus chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection. Nous lui souhaitons santé, bonheur et de nouveaux succès dans son important travail. Sous sa direction, l'OMPI continuera à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de l'innovation, le soutien à la création et le renforcement des partenariats internationaux, au bénéfice de tous les États membres de l'OMPI. Le Tadjikistan attache une grande importance à sa coopération constructive et de longue date avec l'OMPI. Je tiens tout particulièrement à exprimer notre sincère gratitude à la Division pour les pays en transition et les pays développés pour son appui sans faille et sa participation active à la mise en œuvre de nos programmes communs. Grâce au soutien et aux initiatives constructives et innovantes du Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, le pays est entré dans une nouvelle phase de développement. Le développement industriel, la numérisation de l'économie, l'IA et l'économie verte constituent les principaux axes de la transformation économique du pays. Un indicateur important du développement du système national d'innovation est la forte augmentation du nombre de demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle, notamment pour les inventions. Cette intensification de l'activité témoigne de l'intérêt croissant manifesté par les milieux scientifiques, les universités, les organismes de recherche et les entreprises locales pour la protection juridique des résultats de l'activité intellectuelle. Cette tendance est l'un des indicateurs de la mise en place d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation. À cet égard, le Tadjikistan accorde une importance particulière au développement du marché national de la propriété intellectuelle. Des travaux sont en cours afin de créer les conditions propices au transfert de technologies, à l'octroi de licences de propriété intellectuelle, à la mise en place de mécanismes d'évaluation des actifs de propriété intellectuelle et à l'élargissement des possibilités d'utilisation de ces actifs dans le cadre des activités institutionnelles et entrepreneuriales. Nous soulignons notre volonté de participer activement aux activités de l'OMPI et de contribuer au renforcement de la coopération internationale au service du progrès scientifique et technologique.

129. [THAÏLANDE](#) : Je tiens à adresser, au nom de la Thaïlande, nos plus chaleureuses félicitations au Directeur général pour sa réélection. La Thaïlande a pleinement confiance en sa capacité à faire avancer la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. La Thaïlande est profondément honorée par la nomination historique, par l'OMPI, de S. A. R. la Princesse Sirivannavari Nariratana Rajakanya de Thaïlande en tant que toute première ambassadrice de l'OMPI pour la mode et le design. Elle a activement aidé nos artisans locaux à moderniser leurs métiers traditionnels, en créant un pont entre le patrimoine et le design contemporain tout en préservant leur identité culturelle unique. Grâce à cette fonction, Son Altesse Royale pourrait faire profiter les artisans des autres États membres de ces expériences fructueuses, permettant ainsi à l'artisanat local issu de petits villages de se faire connaître sur la scène internationale. Nous tenons à remercier sincèrement l'OMPI pour cela. La propriété intellectuelle n'est pas seulement un droit juridique, mais aussi un moteur concret de la croissance économique. À cet égard, je souhaiterais vous présenter quelques initiatives visant à renforcer notre écosystème de propriété intellectuelle tourné vers l'avenir, à l'intention des

parties prenantes concernées. Tout d'abord, le monde s'oriente vers l'investissement dans les actifs incorporels et il faudra créer les conditions propices au bon fonctionnement du financement de la propriété intellectuelle. Nous collaborons désormais activement avec les acteurs du secteur financier dans le domaine du financement adossé à la propriété intellectuelle, qui permet aux PME et aux start-up d'obtenir du capital-risque et des prêts bancaires en utilisant leurs créations et leur propriété intellectuelle comme garantie, plutôt que des actifs financiers traditionnels. Cela permet aux PME innovantes et créatives de disposer des liquidités indispensables pour accélérer leur croissance commerciale. Deuxièmement, la Thaïlande accorde une importance capitale au système international d'enregistrement de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Nos PME et start-up ont déjà recours aux systèmes de Madrid et du PCT pour protéger leurs marques et leurs inventions à l'échelle mondiale avant leur commercialisation. À l'avenir, nous allons accélérer notre adhésion à l'Arrangement de La Haye, ce qui permettra à nos nombreux créateurs de protéger facilement leurs créations à l'étranger. Parallèlement, nous sommes également en train d'adhérer au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes afin de garantir que nos musiciens et artistes bénéficient d'une protection et d'une rémunération équitables sur le marché en ligne. Notre objectif est de mener à bien l'adhésion à ces deux traités d'ici la fin de l'année. Je tiens également à mettre en avant l'utilisation des indications géographiques. Cela pourrait contribuer à enrichir les communautés locales, non seulement en encourageant l'enregistrement des indications géographiques et la protection des produits locaux spécifiques, mais aussi en collaborant avec les producteurs locaux pour élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle, et apporter une valeur ajoutée aux produits, notamment en y intégrant des aspects liés à l'image de marque et au design afin de répondre aux besoins des consommateurs, en assurant le contrôle de la qualité et en adaptant les produits aux marchés national et international. La Thaïlande compte désormais 260 indications géographiques enregistrées dans l'ensemble de ses provinces, ce qui profite à plus de 50 000 entrepreneurs et génère plus de 116 milliards de bahts (environ 3 milliards d'euros) de chiffre d'affaires. En moyenne, les prix de vente des produits ont été multipliés par deux à cinq après l'obtention de la certification d'indication géographique. La Thaïlande réaffirme son engagement à collaborer avec l'OMPI. Nous sommes prêts à mettre en place un système de propriété intellectuelle simple, équitable et qui améliore directement la vie des citoyens ordinaires.

130. [TIMOR-LESTE](#) : Le Timor-Leste souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Cambodge au nom du Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. Permettez-moi de m'associer aux autres États membres pour adresser nos plus chaleureuses félicitations au Directeur général à l'occasion de sa reconduction dans ses fonctions. Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Directeur général, pour votre direction visionnaire et votre engagement sans faille en faveur d'un système mondial de propriété intellectuelle inclusif, équilibré et axé sur le développement. Le Timor-Leste accorde une grande importance à son partenariat avec l'OMPI et se réjouit à l'idée de renforcer encore cette coopération. Les présentes assemblées revêtent une importance particulière pour le Timor-Leste. Depuis notre adhésion à l'OMC en août 2024 et notre admission en tant qu'État membre de l'ASEAN en octobre 2025, notre pays est entré dans une nouvelle phase d'intégration dans l'économie régionale et mondiale. Cette étape historique renforce notre détermination à mettre en place des institutions modernes, à renforcer notre compétitivité et à promouvoir un développement économique durable. La propriété intellectuelle devient un pilier essentiel de notre stratégie nationale de développement. Nous y voyons un outil puissant pour stimuler l'innovation, soutenir l'esprit d'entreprise, favoriser le développement industriel, renforcer nos secteurs créatifs et apporter une valeur ajoutée aux produits, aux savoirs et aux traditions du Timor-Leste. Le code de la propriété industrielle du Timor-Leste en est à la dernière étape de son adoption par le Parlement. Une fois adoptée, cette loi fournira un fondement juridique à un système moderne de propriété intellectuelle et permettra la création du premier office national de la propriété intellectuelle du Timor-Leste. Notre priorité est désormais de mettre en œuvre ces mesures, de créer des institutions efficaces, de renforcer les capacités humaines, de mettre en place des systèmes opérationnels et de veiller à ce que la propriété intellectuelle devienne

un outil au service des innovateurs, des entrepreneurs, des créateurs et des entreprises dans tout le Timor-Leste. Je tiens à souligner que ma présence ici à ces assemblées, en ma qualité de Ministre du commerce et de l'industrie, témoigne de l'importance que le Gouvernement du Timor-Leste attache à son partenariat avec l'OMPI. C'est également la marque de notre profonde gratitude pour le soutien que l'Organisation a apporté à notre pays depuis de nombreuses années. L'assistance technique, l'expertise et l'engagement de l'OMPI ont joué un rôle déterminant pour aider le Timor-Leste à jeter les bases de son système de propriété intellectuelle et à atteindre cette étape importante de son développement. À l'avenir, nous comptons sur l'OMPI comme partenaire et amie de confiance. Nous invitons également, avec tout le respect qui leur est dû, les États membres et les partenaires au développement à accompagner le Timor-Leste dans cette nouvelle étape. La coopération technique, le renforcement des capacités, les partenariats institutionnels et le partage d'expériences joueront un rôle crucial pour nous aider à transformer notre cadre juridique en un écosystème national de la propriété intellectuelle pleinement opérationnel et efficace. Comme l'a si bien dit Thomas Edison, la valeur d'une idée réside dans son application. Pour le Timor-Leste, c'est là la véritable promesse de la propriété intellectuelle : transformer les idées en innovation, l'innovation en possibilités, et les possibilités en prospérité pour notre peuple. Le Timor-Leste reste fermement attaché à la coopération multilatérale et à la mission de l'OMPI. Nous avons hâte de collaborer avec tous les États membres afin de veiller à ce que la propriété intellectuelle continue de favoriser l'innovation, le développement durable et la prospérité partagée pour tous.

131. [TOGO](#) : La délégation togolaise saisit cette occasion pour se féliciter de la tenue de cette soixante-huitième série de réunions des assemblées de notre organisation commune, qui nous offre la possibilité de faire le point sur le fonctionnement des différentes unions de propriété intellectuelle afin d'explorer les pistes de leur renforcement. Le Togo voudrait vivement saluer et féliciter les multiples actions entreprises par le Directeur général, M. Daren Tang, depuis sa nomination à cette haute fonction, qui lui ont valu une confirmation pour un second mandat. La propriété intellectuelle est un outil stratégique de compétitivité, de création de valeur et de développement durable. Le Gouvernement togolais a pleinement pris la mesure des enjeux liés à la propriété intellectuelle et en a fait une question prioritaire pour le développement économique. Qu'il nous soit permis de renouveler la profonde gratitude du Gouvernement togolais au Secrétariat de l'OMPI et aux partenaires pour l'accompagnement et l'appui dont a bénéficié le Togo dans le cadre de l'étude et de l'évaluation des besoins prioritaires en matière de propriété intellectuelle, dont le rapport est disponible depuis septembre 2025. Qu'il nous soit permis de compter sur notre collaboration et notre bon partenariat en vue d'une assistance technique et financière pour l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle au Togo, la promotion de la valorisation de l'indication géographique Riz de Covié, ainsi que pour la dynamisation du réseau des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Le Togo reste engagé à collaborer davantage avec l'OMPI et ses structures et voudrait appeler à l'intensification de la coopération internationale, afin de permettre notamment aux pays les moins avancés de tirer le meilleur avantage des différents systèmes de propriété intellectuelle au profit de leurs économies et des droits de l'homme.

132. [TRINITÉ-ET-TOBAGO](#) : La Trinité-et-Tobago est un petit pays en développement situé dans les Caraïbes. Notre richesse ne réside pas uniquement dans notre pétrole et notre gaz, mais surtout dans notre population, ses espoirs, ses aspirations, sa culture et son talent. Alors que nous nous réunissons à l'occasion de ces assemblées, la Trinité-et-Tobago se souvient avec fierté de la clôture des travaux de l'année dernière, où les sons de notre instrument national, le *steel pan*, ont marqué la fin des assemblées, mettant ainsi en valeur cette innovation née dans notre nation composée de deux îles. Depuis lors, la Trinité-et-Tobago a également eu l'honneur de bénéficier d'un soutien massif de la part des États membres de l'ONU pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2027-2028. Cette réussite témoigne de la confiance que la communauté internationale place dans notre engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale, valeurs qui sont au cœur de l'action de l'OMPI et du système mondial de la propriété

intellectuelle. Je tiens à féliciter le Directeur général pour son deuxième mandat. La Trinité-et-Tobago se réjouit à la perspective de poursuivre son solide partenariat avec vous, Monsieur le Directeur général, et votre équipe afin de faire avancer les questions relatives à la propriété intellectuelle, de renforcer les écosystèmes d'innovation et de promouvoir le développement durable dans nos régions respectives. En tant que nouvelle administration, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a accordé une importance particulière au renforcement de notre cadre en matière de propriété intellectuelle. La Première Ministre, Mme Kamla Persad-Bissessar, a été une pionnière en matière de propriété intellectuelle dans notre pays et a créé le Ministère des terres et des affaires juridiques. Le volet foncier concerne les biens immobiliers corporels, tandis que le volet juridique traite, entre autres, de la propriété intellectuelle incorporelle. Cela témoigne de notre engagement et de l'attention que nous portons à la propriété intellectuelle à la Trinité-et-Tobago. Nous poursuivons le travail là où nous nous étions arrêtés lorsque nous avons adopté la loi visant à moderniser le cadre réglementaire des marques. La Trinité-et-Tobago poursuit la modernisation de sa législation en matière de propriété intellectuelle. Dès notre retour au pouvoir, nous avons immédiatement donné la priorité à la mise à jour de notre loi sur le droit d'auteur afin de prolonger la durée de protection de la "vie de l'auteur + 50 ans" à la "vie de l'auteur + 70 ans", et d'étendre la protection des enregistrements sonores de 50 à 70 ans. Nous sommes fiers de notre musique. Nous avons donc renforcé la gestion et l'application des droits dans le secteur de la création. Nous nous sommes engagés à adhérer à l'Arrangement de La Haye et au Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles, et les modifications législatives nécessaires sont en cours d'élaboration. Dans le domaine de la protection des obtentions végétales, le pays procède actuellement à une réforme de son cadre législatif et entend s'aligner sur l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV). Cela permettra de renforcer la protection des obtenteurs et de soutenir l'innovation et la résilience de notre secteur agricole. Par ailleurs, au sein du Ministère des terres et des affaires juridiques, sous ma direction en tant que ministre, nous avons pu donner la priorité au développement de notre cacao Trinitario, réputé dans le monde entier pour sa saveur raffinée, grâce à l'enregistrement d'une marque de certification. Nous étudions également la possibilité de faire de même pour le riz, les poivrons et l'ananas. Nous avons réalisé des progrès importants dans le cadre du modèle de données sur l'économie de la création mis en place sous l'égide de l'OMPI. Le rapport national est désormais achevé; il présente une évaluation exhaustive de la contribution de l'économie de la création à la Trinité-et-Tobago. Les travaux de la deuxième phase sont désormais en cours, et leur achèvement est prévu d'ici fin 2026. Ces initiatives viendront soutenir notre secteur de la création de renommée mondiale, notamment notre carnaval et notre *steel pan*. Je vous invite tous à assister à nos spectacles et à vous plonger dans notre culture, entre musique entraînante, cuisine savoureuse et chaleur humaine de nos habitants. La Trinité-et-Tobago est un acteur de premier plan dans le domaine de la propriété intellectuelle au sein de notre région et reste déterminé à renforcer l'écosystème de propriété intellectuelle aux côtés de nos collègues des Caraïbes. Avec le soutien de l'OMPI, nous poursuivons notre dialogue avec les membres de l'OECD sur l'examen des brevets, la coopération et la collaboration régionale au sens large. Notre gouvernement étudie activement la question de l'évaluation de la propriété intellectuelle et du financement garanti par la propriété intellectuelle afin d'aider nos artistes locaux à accéder à des financements en utilisant leur talent comme garantie. La Trinité-et-Tobago réaffirme son attachement à un système mondial de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et efficace, ainsi que sa volonté de poursuivre son engagement dans le cadre d'initiatives multilatérales, régionales et nationales.

133. [TUNISIE](#) : La délégation de la Tunisie a le plaisir de féliciter le Directeur général pour son élection pour un deuxième mandat. Nous apprécions sa collaboration étroite et ses excellentes relations avec la Tunisie. La délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du groupe des pays africains et du groupe des pays arabes. La propriété intellectuelle est essentielle pour bâtir une économie fondée sur la connaissance et pour promouvoir l'innovation et la créativité en Tunisie. Notre pays poursuit donc ses travaux visant à mettre en place un système intégré de propriété intellectuelle. La coopération internationale et régionale est

essentielle; à cet égard, la Tunisie souhaiterait voir la création d'un office panafricain de la propriété intellectuelle. La Tunisie pourrait accueillir un tel office, ce qui enrichirait le paysage de la propriété intellectuelle. De nombreuses activités et initiatives couronnées de succès ont été menées en 2026 en collaboration avec l'OMPI, notamment la première Conférence régionale des institutions de formation à la propriété intellectuelle des pays arabes, organisée par la Tunisie, ainsi qu'un projet visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle. Sous l'égide du CDIP, la Tunisie a également mené un projet sur la propriété intellectuelle en tant qu'outil de création de richesse pour les artisanes traditionnelles des zones rurales : la création d'une marque collective pour la *mouchtia* de Jebeniana (un produit textile) a contribué à renforcer la valeur économique des produits traditionnels et à préserver le patrimoine national. Plusieurs autres projets seront lancés au cours du second semestre 2026, dont un visant à sensibiliser le public et à promouvoir une culture du respect des droits de propriété intellectuelle dans les médias. La Tunisie est pleinement déterminée à soutenir l'OMPI et ses différents organes, et à poursuivre sa coopération en vue de promouvoir un système mondial de propriété intellectuelle plus équitable, plus inclusif et plus efficace, qui réponde aux aspirations de nos peuples en matière de développement durable et renforce l'innovation et la créativité au service des générations futures.

134. [TÜRKIYE](#) : La délégation de la Türkiye félicite le Directeur général pour sa réélection et lui exprime sa confiance dans la poursuite de son rôle moteur à la tête de l'Organisation. À mesure que les écosystèmes d'innovation évoluent et que les économies reposent de plus en plus sur des actifs incorporels, les offices de propriété intellectuelle doivent aller au-delà de leurs fonctions traditionnelles et devenir des moteurs actifs de l'innovation, de la créativité et de la croissance économique. En Türkiye, nous mettons en œuvre cette vision grâce à un programme complet de transformation numérique. Nous étudions les possibilités d'utilisation de l'IA dans la gestion de la propriété intellectuelle, afin de favoriser la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle et d'accompagner les start-up, les PME et les industries de la création. En étroite collaboration avec l'OMPI, nous avons récemment mis en œuvre des projets concrets visant à renforcer la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le milieu universitaire, à améliorer la promotion et la commercialisation des indications géographiques, et à aider les entrepreneurs et les PME à tirer parti de la propriété intellectuelle de manière stratégique. Nous accordons également une grande importance à la formation et au renforcement des capacités, notamment par le biais d'un master en droit organisé conjointement avec l'OMPI, ainsi que par notre participation active aux initiatives universitaires de l'OMPI. La Türkiye reste déterminée à soutenir le système multilatéral de propriété intellectuelle et à contribuer à la coopération régionale et internationale en faveur d'un avenir plus inclusif, plus innovant et plus durable.

135. [OUGANDA](#) : Merci, Monsieur le Directeur général, pour votre discours d'ouverture très complet. Je sais que vous êtes un dirigeant tourné vers l'avenir, même si vous avez déclaré aujourd'hui qu'il était impossible d'aller de l'avant sans jeter un regard dans le rétroviseur, vers le passé et les enseignements tirés du parcours de l'OMPI jusqu'à présent. Nous qui venons de pays dits "en développement" ou "sous-développés" de l'hémisphère sud, nous constituons la nouvelle frontière de la propriété intellectuelle. Dans les forêts tropicales d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie du Sud, ces espaces que nous appelons les "poumons de l'univers" et sans lesquels le monde cessera de respirer en raison du changement climatique, on trouve des espèces végétales capables de soigner de nombreuses maladies. Au-delà de la protection de ces écosystèmes, la protection de la valeur inhérente à la propriété intellectuelle des plantes médicinales rares devrait constituer une priorité essentielle pour l'OMPI. Tout en félicitant le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions, je tiens à le remercier d'avoir offert à l'Ouganda un cadeau de Noël avant l'heure en effectuant une visite dans notre pays nous, au cours de la première semaine de décembre de l'année dernière. Sous sa direction, l'OMPI a renforcé ses partenariats avec l'ARIPO et l'OAPI. Ces organisations régionales et ces offices nationaux de la propriété intellectuelle constituent les véritables acteurs de terrain de l'OMPI.

J'appelle à ce qu'on continue de les soutenir, ainsi que les nouvelles générations d'experts de la propriété intellectuelle qui ont besoin de renforcer leurs capacités pour rester à la pointe des progrès technologiques rapides, notamment dans le domaine de l'IA. Mais surtout, sous votre direction, les États membres ont retrouvé un sentiment d'appartenance à l'OMPI. Nos assemblées ne sont plus un rituel vide de sens où les États membres se rendent à Genève pour entériner sans discussion les décisions prises par des bureaucrates qui n'ont de comptes à rendre à personne. Monsieur le Directeur général, nous vous remercions d'avoir allégé la bureaucratie au sein de l'OMPI. Nous apprécions grandement les efforts que vous déployez pour diriger l'Organisation et mettre en œuvre son mandat de manière transparente et inclusive. Néanmoins, à l'instar de l'Oliver Twist de Charles Dickens, nous avons besoin de plus d'inclusivité. La phrase "S'il vous plaît, monsieur, j'en veux encore" est devenue emblématique de la lutte pour la dignité face à l'oppression institutionnelle à travers le monde. L'OMPI est une organisation mondiale et elle doit s'efforcer de refléter la diversité du monde à tous les niveaux. Je vous invite donc à recruter davantage d'Africains au sein de votre équipe afin de contribuer à diffuser la bonne parole de la propriété intellectuelle en Afrique. J'ai de l'espoir, car, contrairement à Oliver Twist, qui était orphelin, nous ne sommes pas orphelins; nous vous avons, Monsieur le Directeur général. Nous avons besoin d'une direction empreinte de bon sens à l'OMPI, et c'est ce que vous nous avez apporté. L'équipe qui vous entoure nous a impressionnés par sa capacité à s'exprimer avec passion et savoir, dans un langage accessible à tout un chacun – de Guadalajara, berceau de la tequila, jusqu'au Ghana et au nord de l'Ouganda, d'où provient le meilleur beurre de karité. Ces initiatives ont permis de mettre entre les mains du grand public les clés de la richesse immatérielle que recèle la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle doit permettre à nos communautés rurales de sortir de la pauvreté, ce qui ne sera possible que si nous nous abstenons d'utiliser un langage trop technique qui ne fait qu'électrocuter nos concitoyens, dont beaucoup ont un niveau d'éducation très limité. Nos collaborateurs ont besoin de conseils concrets qui puissent les aider à s'y retrouver dans le monde de la propriété intellectuelle. Je me souviens d'une histoire dans laquelle une grenouille était poursuivie par un serpent venimeux. La grenouille leva les yeux et aperçut un hibou perché sur un arbre. Dans le règne animal, le hibou est considéré comme l'animal le plus sage en raison de ses grands yeux et de la prestance de son maintien. La grenouille s'inclina et demanda comment résoudre le problème qui se posait. Le hibou écouta et proposa une solution. "Envole-toi", conseilla le hibou. La grenouille acquiesça d'un signe de tête et tenta de s'envoler, mais elle se rendit alors compte qu'elle n'avait pas d'ailes. Elle se tourna à nouveau vers le hibou. "J'essaie de voler mais je n'ai pas d'ailes." Le hibou écouta avec compassion, puis dit à la grenouille : "Je suis désolé, ma chère amie, je ne m'intéresse qu'aux concepts généraux. À toi de régler les détails." Je crois que c'est là que réside le problème. Pour sortir de cette impasse, j'invite chacun d'entre nous, les élites de l'écosystème de propriété intellectuelle, à jouer le rôle de transformateurs abaisseurs, réduisant la haute tension des concepts, des connaissances et des outils liés à la propriété intellectuelle, afin de les rendre plus concrets et plus accessibles aux personnes ordinaires situées aux échelons inférieurs de cet écosystème. Nous devrions offrir aux gens ordinaires un soutien sur lequel ils puissent s'appuyer dans leurs luttes quotidiennes, afin qu'ils puissent tirer profit de la propriété intellectuelle.

136. [UKRAINE](#) : L'Ukraine félicite le Directeur général pour sa nomination à un second mandat. Malheureusement, la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine continue de détruire des vies, des villes et le patrimoine culturel, et de compromettre les conditions nécessaires à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation, ainsi qu'à leur contribution au développement durable. Il y a quelques jours à peine, un missile russe a tué toute une famille à Kyïv. Il ne s'agit pas là de pertes abstraites. Derrière chaque chiffre se cachent des vies humaines, des familles, des créateurs, des entrepreneurs, des innovateurs et des enfants dont l'avenir a été volé par l'agression russe. Les agissements illégaux de la Fédération de Russie s'inscrivent dans le cadre d'une politique systématique d'attaques contre le patrimoine culturel, de détournement de la propriété intellectuelle ukrainienne et d'actes qui bafouent la souveraineté, l'indépendance et

l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cela porte non seulement préjudice à l'Ukraine, mais sape également la confiance dans le système mondial de propriété intellectuelle et dans le mandat de l'OMPI. Il est difficile de comprendre pourquoi l'État dont les missiles tuent des familles ukrainiennes peut continuer à bénéficier des flux financiers liés aux systèmes internationaux de propriété intellectuelle, notamment les systèmes du PCT et de Madrid. La créativité et l'innovation ne doivent pas contribuer à entretenir la destruction. C'est pourquoi l'Ukraine invite l'OMPI et ses États membres à prendre des mesures claires et fondées sur des principes afin de fermer le bureau extérieur de l'OMPI à Moscou, de supprimer tous les privilèges ou distinctions accordés à la Fédération de Russie au sein de l'OMPI, et d'empêcher l'introduction du russe comme langue de travail dans les systèmes d'enregistrement internationaux. Les besoins de l'Ukraine en matière de relance et de reconstruction sont actuellement estimés à plus de 587 milliards de dollars des États-Unis, soit plus de 60 milliards de dollars de plus que les estimations de l'année dernière. Malgré la guerre, l'Ukraine continue de mettre en place un système de propriété intellectuelle moderne et axé sur l'innovation. Le Gouvernement est en train de mettre la dernière main à la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle élaborée en collaboration avec l'OMPI, qui fournira un cadre global permettant une utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service de la relance économique. L'Ukraine élabore actuellement de nouvelles lois relatives aux secrets d'affaires, au droit d'auteur et aux droits connexes, aux marques et aux brevets, dans le cadre de son programme global de modernisation en vue de son adhésion à l'Union européenne. Nous rapprochons également la propriété intellectuelle des entreprises grâce au programme "Own Business" et présentons les services publics numériques en matière de propriété intellectuelle. Le fait que nous puissions défendre notre identité tout en faisant avancer les réformes de notre système de propriété intellectuelle démontre clairement que la tentative de la Fédération de Russie d'effacer l'Ukraine a déjà échoué. L'Ukraine tient à remercier l'OMPI et ses États membres pour leur soutien constant, qui permet de passer d'une phase de résilience à une reprise axée sur l'innovation, inclusive et durable. Chaque mesure qui renforce l'Ukraine nous rapproche d'une paix globale, juste et durable. Nous comptons sur l'OMPI et ses États membres pour veiller à ce que le système international de propriété intellectuelle reste fermement ancré dans les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et à ce que la créativité et les innovations servent à construire, et non à détruire.

137. ÉMIRATS ARABES UNIS : Cet événement annuel majeur, les assemblées de l'OMPI, imprime un nouvel élan au renforcement du système de propriété intellectuelle et à la promotion de l'innovation et de la créativité à travers le monde. Nous félicitons le Directeur général pour son élection pour un deuxième mandat. La nouvelle économie constitue un pilier fondamental pour parvenir à un développement économique durable. En conséquence, l'État s'est attaché à mettre en place un cadre institutionnel novateur qui soutienne les innovateurs et les créateurs, conformément aux objectifs de la Vision "We the UAE 2031", et qui contribue à consolider la position du pays en tant que pôle mondial de l'économie de la connaissance. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis ont élaboré une législation avancée et tournée vers l'avenir en matière de propriété intellectuelle, notamment la loi sur la réglementation et la protection des droits de propriété industrielle, la loi sur les marques et la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes. Ces lois s'inscrivent dans un cadre juridique global visant à protéger les droits de propriété intellectuelle et à soutenir les start-up ainsi que les industries culturelles et créatives, contribuant ainsi à la diversification de l'économie nationale, au renforcement de sa compétitivité et à la garantie d'une croissance durable. Au cours des trois dernières années, les Émirats arabes unis ont lancé plus de 60 initiatives majeures visant à favoriser le développement de l'écosystème de propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité, soit une moyenne de plus de 20 par an. Parmi celles-ci figurent l'initiative "One-Day Trademark", qui s'appuie sur l'intelligence artificielle, ainsi que le "Trademark and Patent Market", la première plateforme numérique innovante de ce type aux Émirats arabes unis et dans la région, dédiée à la vente et à l'échange de marques et de brevets. La poursuite de la coopération avec l'OMPI est essentielle au développement de la stratégie des Émirats arabes unis en matière de propriété intellectuelle. Nous soutenons pleinement les efforts déployés par

l'Organisation pour développer et moderniser le système de Madrid, notamment par le renforcement du multilinguisme. Nous appuyons la proposition d'ajouter l'arabe parmi les langues du système de Madrid, ce qui rendrait ce dernier plus inclusif, améliorerait son efficacité et élargirait son utilité à l'échelle mondiale. Nous devons suivre le rythme des évolutions rapides de l'IA et des technologies émergentes, dans un cadre équilibré qui encourage l'innovation tout en protégeant les droits. Au premier trimestre 2026, les Émirats arabes unis figuraient parmi les pays les plus avancés en matière d'adoption et d'utilisation des technologies fondées sur l'IA. Les Émirats arabes unis soutiennent fermement les projets et initiatives de l'OMPI dans ce domaine. Ils restent également déterminés à collaborer avec l'OMPI et d'autres pays afin de promouvoir l'innovation et la créativité. Nous espérons que cette session contribuera à encourager les investissements et à multiplier les activités liées à la propriété intellectuelle, alors que nous nous efforçons de bâtir un avenir plus prospère et plus durable pour les générations futures.

138. [ROYAUME-UNI](#) : Monsieur le Directeur général, nous tenons à vous féliciter chaleureusement pour votre reconduction dans vos fonctions. Votre nouveau mandat intervient à un moment crucial. Les mutations rapides sur les plans technologique, économique et géopolitique soulignent l'importance d'un système international de propriété intellectuelle fiable, efficace et équilibré. Nous sommes ravis d'avoir accueilli l'assemblée générale annuelle de l'Association internationale des marques en début d'année et de vous avoir reçus à Londres. Au cours de nos discussions sur votre vision, nous avons échangé nos points de vue sur l'importance des principaux enjeux en matière de propriété intellectuelle, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'expérience client, l'aide apportée aux petites entreprises innovantes pour qu'elles exploitent efficacement la propriété intellectuelle, et la mise en place de structures de mise en œuvre qui récompensent l'innovation tout en protégeant les citoyens contre tout préjudice. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, l'OMPI restera le pilier solide d'un système international de propriété intellectuelle résilient. Nous contribuons à l'amélioration des services essentiels proposés aux utilisateurs, à l'innovation, à la croissance et à la santé financière de l'Organisation. Nous reconnaissons également la valeur des données, des analyses et des éléments factuels fournis par l'OMPI, qui contribuent à une prise de décision éclairée, tout en favorisant un débat constructif et le respect du consensus. Cela peut aider à obtenir des résultats inclusifs et durables pour tous les membres et toutes les parties prenantes. Nous apprécions le rôle croissant que joue l'OMPI à la croisée de l'IA et de la propriété intellectuelle, en favorisant une compréhension commune des technologies émergentes et des défis qui en découlent. Nous encourageons une collaboration plus étroite avec les autres organisations basées à Genève afin de favoriser l'adoption de décisions globales et durables. Nous encourageons l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, à mettre à profit son expertise pour soutenir le développement durable et respecter ses engagements en matière d'ODD. Nous encourageons également les contributions aux priorités de l'initiative "UN80" en favorisant le partage des gains d'efficacité et des bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies. Nous remercions le Secrétariat pour son rapport sur l'assistance à l'Ukraine (A/68/7). Nous saluons la résilience dont fait preuve l'Ukraine face aux attaques qui continuent de porter préjudice au pays et à son système de propriété intellectuelle. Nous exprimons nos condoléances à la suite des récentes frappes de drones, au cours desquelles des incendies ont causé d'importants dégâts au patrimoine culturel. Le Royaume-Uni condamne la guerre injustifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie et continue de soutenir l'Ukraine dans la reconstruction de son système de propriété intellectuelle.

139. [REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE](#) : La délégation de la République-Unie de Tanzanie félicite le Directeur général pour sa nomination et pour la manière dont il exerce ses fonctions, et s'associe aux déclarations faites par les délégations de l'Afrique du Sud, au nom du groupe des pays africains, et du Népal, au nom du groupe des pays les moins avancés. La propriété intellectuelle est un moteur stratégique de l'innovation, de la créativité, de l'industrialisation et du développement socioéconomique durable. Alors que la République-Unie de Tanzanie

s'oriente vers une économie fondée sur la connaissance, elle reconnaît également le potentiel transformateur de l'IA pour accélérer l'innovation et la croissance économique; des cadres inclusifs en matière de propriété intellectuelle, le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont essentiels pour permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti de l'IA et des autres technologies émergentes. La République-Unie de Tanzanie apprécie tout particulièrement le partenariat avec l'OMPI dans la mise en œuvre d'initiatives stratégiques dans le pays, notamment un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle destiné aux PME et aux start-up, la création d'un institut de formation de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, un projet visant à faciliter le transfert de technologies appropriées pour le développement local par l'intermédiaire des universités et des instituts de recherche, un renforcement des capacités axé sur les résultats dans le domaine du respect des droits de propriété intellectuelle, un projet de gestion électronique des données, l'installation du système IPAS 4.0, la formation du personnel technique à Zanzibar et le renforcement des capacités en matière d'examen des brevets et d'éducation à la propriété intellectuelle. La République-Unie de Tanzanie reste déterminée à renforcer son système de propriété intellectuelle par le biais de réformes juridiques, d'une amélioration de la prestation de services, d'une application efficace des droits, du renforcement des capacités institutionnelles et de la sensibilisation du public, et réaffirme son engagement à collaborer avec l'OMPI et tous les États membres afin de promouvoir un système international de propriété intellectuelle inclusif, équilibré et tourné vers l'avenir.

140. [ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE](#) : La délégation des États-Unis d'Amérique félicite le Directeur général pour sa réélection et se réjouit de le voir continuer à diriger l'OMPI. Ce nouveau mandat offre à l'Organisation l'occasion de se renouveler et de se recentrer sur son objectif principal, à savoir promouvoir la propriété intellectuelle et faire progresser une protection solide de celle-ci à l'échelle mondiale. C'est par l'entremise des systèmes de dépôt et d'enregistrement de l'OMPI que l'on peut le mieux promouvoir et protéger la propriété intellectuelle. Le moment est venu de moderniser ces systèmes, notamment en tirant parti des outils technologiques les plus performants disponibles, parmi lesquels l'IA, afin de les mettre résolument au goût du jour. La délégation met en garde contre toute renégociation de certains aspects du système du PCT, qui connaît un grand succès. L'OMPI devrait plutôt consacrer son temps et ses ressources à l'amélioration de l'expérience des déposants PCT, en particulier ceux qui gèrent des portefeuilles de brevets internationaux de plus en plus complexes. Étant donné qu'une part plus importante des ressources déjà générées par les dépôts de demandes selon le PCT est réinvestie dans le système, l'OMPI devrait s'efforcer de mettre en place un tableau de bord et un portail mondiaux uniques permettant de gérer le portefeuille international d'une entité, en particulier pour les PME. Il est également temps de dépasser les exigences archaïques qui dissuadent les titulaires de marques de tirer pleinement parti du système de Madrid pour faire valoir leurs droits de marque à l'échelle mondiale. Les États-Unis sont fiers de mener les efforts de modernisation de ces systèmes et ont hâte de les faire progresser avec les États membres dès maintenant, et non dans 10 ans, car les inventeurs, les créateurs et les entrepreneurs du monde entier ne peuvent attendre, pas plus que l'innovation. Enfin, alors que le Directeur général entame son nouveau mandat, les États membres doivent garder à l'esprit que le temps, les ressources et le mandat de l'OMPI ne sont pas illimités. Pour réussir, l'OMPI doit déterminer à la fois ce qu'elle doit faire et ce qu'elle ne doit pas faire, tout en restant fidèle à sa mission. La délégation se réjouit à la perspective de contribuer à la protection du système du PCT contre toute atteinte préjudiciable et à la modernisation urgente du système mondial de propriété intellectuelle au profit des déposants en 2026.

141. [URUGUAY](#) : La délégation de l'Uruguay accorde une importance capitale au rapprochement de la propriété intellectuelle des processus d'innovation, d'entrepreneuriat et de création de valeur, et a réalisé d'importants progrès dans le renforcement des capacités nationales dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du PCT et grâce à des initiatives visant à promouvoir la formation, la diffusion des connaissances, l'économie circulaire, la médiation et la perspective de genre. L'Uruguay est particulièrement

reconnaissant à l'OMPI d'avoir retenu son projet sur la propriété intellectuelle, l'économie circulaire et l'inclusion sociale dans le cadre de son programme visant à accélérer l'innovation, la créativité et le développement, et se félicite du soutien apporté par l'Académie de l'OMPI et le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour dispenser des formations en ligne, mettre en place des CATI, élaborer des indicateurs nationaux, améliorer le classement du pays dans l'Indice mondial de l'innovation et valoriser les actifs incorporels dans les industries de la création. L'Uruguay réaffirme son engagement en faveur de la protection des auteurs et des artistes grâce à un système de droit d'auteur axé sur le développement culturel, et se félicite des initiatives en matière d'éducation, d'échanges et de diffusion qui renforcent la protection de ces droits, notamment un événement régional sur le droit de suite récemment organisé avec le soutien de l'OMPI, qui s'est révélé particulièrement enrichissant. Il souligne également la prochaine visite du Directeur général en Uruguay, qui permettra de renforcer la connaissance mutuelle et la coopération entre les secteurs de l'innovation et de la création uruguayens et l'OMPI, et d'explorer de nouvelles possibilités de coopération entre l'OMPI et le Marché commun du Sud (Mercosur).

142. [VANUATU](#) : La délégation de Vanuatu, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation du Samoa au nom des États insulaires du Pacifique, félicite le Directeur général pour sa réélection et lui exprime sa reconnaissance pour sa vision et son rôle moteur dans la promotion d'un système international de propriété intellectuelle inclusif et axé sur le développement. Pour les PEID, la propriété intellectuelle constitue un outil stratégique au service de l'innovation, de la diversification économique, de l'investissement et du développement durable; elle est tout aussi essentielle à la préservation du patrimoine culturel et à la protection des savoirs traditionnels qui définissent leur identité. Avec le soutien de l'OMPI, Vanuatu a franchi une étape majeure en mai 2026 en ratifiant l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, le Protocole de Madrid, le PCT et l'Arrangement de La Haye, renforçant ainsi son cadre de propriété intellectuelle, consolidant la confiance des investisseurs et créant de nouvelles perspectives pour ses entrepreneurs, innovateurs et créateurs. Vanuatu tient à remercier l'OMPI pour l'assistance technique, l'expertise législative et le soutien au renforcement des capacités qu'il lui a apportés et qui ont permis d'atteindre ces étapes importantes. Il accorde une grande importance aux travaux de l'IGC. Les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques constituent non seulement des atouts précieux pour les pays insulaires du Pacifique, mais aussi le fondement de leurs cultures, de leurs identités et de leurs moyens de subsistance durables. Vanuatu se félicite de la conclusion du Traité GRATK et encourage la poursuite des efforts visant à obtenir des résultats concrets en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, car un cadre international solide est essentiel pour prévenir toute appropriation abusive et garantir que les peuples autochtones et les communautés locales sont reconnus et tirent équitablement profit de l'utilisation de leurs savoirs et de leurs ressources. Alors que Vanuatu continue de renforcer son système de propriété intellectuelle, il se réjouit à l'idée d'approfondir son partenariat avec l'OMPI afin de garantir que l'innovation et la propriété intellectuelle contribuent à un avenir plus résilient, plus inclusif et plus durable.

143. [VENEZUELA \(RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU\)](#) : Je me présente devant ces assemblées à un moment où mon pays continue de subir les conséquences du double séisme du 24 juin 2026, qui a bouleversé la vie de toutes les familles vénézuéliennes et mobilisé les ressources institutionnelles et humaines du pays. Au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je tiens à exprimer nos sincères remerciements à la communauté internationale, aux gouvernements, aux organismes, aux institutions et aux pays frères et sœurs qui n'ont pas hésité à tendre la main à notre pays. Chaque geste de soutien a été accueilli avec une profonde gratitude par la République bolivarienne du Venezuela et confirme que le multilatéralisme, lorsqu'il est mis en œuvre avec respect, coopération et sensibilité humaine, constitue un outil essentiel pour aider les pays à relever leurs défis communs. C'est dans ce même esprit de coopération, de respect du droit international et de confiance en notre action commune que nous sommes ici aujourd'hui, fermement déterminés à contribuer à la mise en

place d'un système de propriété intellectuelle plus équilibré, plus inclusif et plus utile aux pays en développement. La propriété intellectuelle occupe une place stratégique dans notre programme national en matière de relance productive, de diversification économique, d'innovation, de culture, de développement régional et d'indépendance technologique. Sous la direction de la Présidente par intérim, Delcy Rodríguez, nous sommes déterminés à évoluer vers une législation plus moderne en matière de propriété industrielle, capable de soutenir les meilleures inventions et les processus d'innovation au sein de notre industrie nationale. Notre objectif est de renforcer la sécurité juridique, de stimuler les investissements productifs, de protéger les efforts des inventeurs et des entreprises, et de rapprocher le système de propriété intellectuelle de ceux qui élaborent des solutions concrètes au service du développement national. Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela élabore actuellement, de manière collective et sur la base d'un consensus, sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la période 2025-2031. La première consultation publique nationale a recueilli 44 172 réponses et a donné lieu à l'élaboration de 21 axes de travail communs, avec la participation de 2 135 parties prenantes issues de 283 organisations et institutions de tout le pays. En 2025, 26 943 titres de propriété intellectuelle ont été enregistrés et accordés. Nous avons également salué l'approbation d'un projet de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle destiné aux artisans, qui revêt une importance capitale pour notre pays, car il concerne des communautés créatives qui ont patiemment transmis des métiers et des savoir-faire issus de la mémoire, de l'expérience et du travail quotidien. Nous tenons à remercier l'OMPI pour son soutien technique, les dispositions institutionnelles qu'elle a prises et la bienveillance avec laquelle elle a accueilli notre proposition. Nous tenons également à remercier tous les États membres qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet, dont l'objectif est de mettre la propriété intellectuelle à la portée des communautés issues de zones marginalisées, qui ont très souvent constitué le pilier de l'identité, de l'économie locale et du patrimoine culturel. La République bolivarienne du Venezuela va de l'avant, pleinement consciente des défis qui l'attendent, mais convaincue de pouvoir compter sur la force de son peuple, sur les capacités de ses institutions et sur la solidarité de ceux qui nous ont soutenus avec respect dans les moments les plus difficiles. Malgré les nombreux défis auxquels nous avons été confrontés ces derniers temps, nous continuerons à participer activement aux différentes instances multilatérales de l'OMPI, dans un esprit de résilience et de construction, afin de coopérer et de contribuer à un système international de propriété intellectuelle plus juste et plus équilibré, inclusif et axé sur le développement.

144. [VIET NAM](#) : Le Viet Nam félicite l'OMPI pour les initiatives qu'elle a prises au cours du dernier mandat afin de promouvoir l'innovation et la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Nous sommes convaincus que l'OMPI continuera à présenter la propriété intellectuelle comme un outil essentiel pour renforcer la compétitivité et contribuer au développement socioéconomique de chaque nation. Le Viet Nam apprécie également grandement la coopération efficace et le soutien apportés par l'OMPI à son pays ces dernières années. Le 17 juin 2026, le Bureau politique du Parti communiste du Viet Nam a adopté la conclusion n° 51 – KL/TW, qui définit les orientations stratégiques du pays en matière de propriété intellectuelle. La conclusion préconise la modernisation et le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la propriété intellectuelle, en l'adaptant aux réalités de l'économie numérique; une protection et une application accrues des droits de propriété intellectuelle; l'instauration d'une culture du respect de la propriété intellectuelle; ainsi que la promotion de l'intégration internationale par la mise en œuvre effective des engagements internationaux et le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Viet Nam poursuit un modèle de développement national fondé sur la science, la technologie et l'innovation, dans lequel la propriété intellectuelle est reconnue comme un pilier essentiel. Le Viet Nam est également déterminé à mettre en place un système de propriété intellectuelle transparent et efficace, qui protège les droits et les intérêts légitimes de toutes les parties prenantes. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Viet Nam s'engage à respecter pleinement ses obligations internationales en matière de propriété intellectuelle découlant des traités multilatéraux et bilatéraux. Le Viet Nam se réjouit à la perspective de collaborer étroitement

avec l'OMPI et tous les États membres afin de mettre en place un système mondial de propriété intellectuelle moderne, équilibré et efficace, contribuant ainsi au progrès de l'innovation mondiale.

145. [ZAMBIE](#) : La Zambie s'associe aux déclarations faites par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Népal au nom des PMA. Nous félicitons le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et saluons la manière dont il continue à diriger l'OMPI. La Zambie reste attachée à un système de propriété intellectuelle équilibré, inclusif et axé sur le développement, qui favorise l'innovation, la créativité et le développement durable. Nous apprécions l'assistance technique que continue d'apporter l'OMPI, notamment grâce à l'initiative en matière de propriété intellectuelle consacrée au miel de la forêt de Miombo en Zambie, au renforcement de la formation à la propriété intellectuelle dans les institutions du secteur de la création, au développement des CATI et à l'aide apportée à la révision des cadres législatifs nationaux relatifs aux marques et au droit d'auteur. La Zambie est favorable à la poursuite des discussions sur les limitations et exceptions au droit d'auteur, dans le but de faciliter l'accès aux ressources pédagogiques, à l'apprentissage numérique, à la collaboration en matière de recherche et à la préservation du patrimoine culturel, tout en préservant un juste équilibre entre les droits des créateurs et l'intérêt général. Par ailleurs, la Zambie réaffirme son soutien au parachèvement d'un instrument juridique international sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, qui reconnaisse et protège les savoirs et le patrimoine culturel des communautés autochtones et locales et leur permette d'en tirer profit. Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que le Conseil des ministres de la Zambie a approuvé l'adhésion au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de Marrakech, ainsi que la ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Nous espérons mener à bien les démarches administratives nécessaires au plus vite. La Zambie reste déterminée à collaborer étroitement avec l'OMPI et tous les États membres afin de mettre en place un système de propriété intellectuelle équilibré, propice à l'innovation, à la croissance économique et au développement durable.

146. [ZIMBABWE](#) : La délégation du Zimbabwe, s'associant à la déclaration prononcée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Le Zimbabwe a eu l'honneur d'accueillir le Directeur général à Harare en décembre 2025, où celui-ci s'est entretenu avec le Président Emmerson Mnangagwa dans le cadre de rencontres qui ont permis de renforcer encore la coopération entre le Zimbabwe et l'OMPI, notamment par le lancement d'un projet d'indication géographique visant à protéger et à promouvoir le café de Chipinge. Le Zimbabwe a également mené à bien un projet de numérisation des brevets financé par le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle, avec le soutien de l'OMPI et du Gouvernement japonais. Ce projet marque une étape importante dans la transformation de l'Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe en une institution moderne, efficace et axée sur le service. Le soutien apporté par l'OMPI au programme de mentorat et d'accompagnement des PME du Zimbabwe, dont la première phase s'est achevée et a été officiellement clôturée par le Directeur général lors de sa visite, permet aux entrepreneurs locaux de mieux comprendre, protéger et commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle. Le Zimbabwe attend avec impatience le lancement de sa deuxième phase. Il continue de bénéficier des services de l'Académie de l'OMPI, en particulier de son programme de master en propriété intellectuelle, dispensé conjointement avec l'ARIPO et l'Université d'Afrique, et salue la contribution du Programme de bourses de Madrid au renforcement des capacités du personnel de son office de propriété intellectuelle. Il reste déterminé à renforcer son cadre en matière de propriété intellectuelle. Le Zimbabwe poursuit ses efforts en vue de la ratification et de la transposition dans son droit interne de plusieurs traités administrés par l'OMPI et salue l'engagement sans faille de l'OMPI en faveur de la promotion de la propriété intellectuelle au service du développement.

147. FEDERATION DE RUSSIE (DROIT DE REPONSE) : La Fédération de Russie n'a d'autre choix que d'exercer son droit de réponse face aux nombreuses accusations sans fondement portées à son encontre. Comme par le passé, nous dénonçons systématiquement toute tentative visant à politiser artificiellement les travaux de l'OMPI. Une telle approche à l'égard de cette enceinte de négociation spécialisée unique en son genre ne peut être considérée que comme un manquement aux procédures de l'Organisation, à l'ordre du jour des assemblées et au règlement intérieur. Pour ce petit groupe de pays qui tente par tous les moyens de continuer à débattre de la question de l'Ukraine au sein de l'OMPI, peu importe l'organe qui se réunit, le mandat dont il relève ou les sujets inscrits à l'ordre du jour. Les mêmes arguments sont ressassés sans cesse, et l'on recourt à des méthodes qui vont totalement à l'encontre de l'esprit de notre organisation : ultimatums, chantage, menaces, discours haineux et déclarations politisées. Il est particulièrement inacceptable d'entendre de telles insinuations à l'encontre de la Fédération de Russie de la part de l'Union européenne et de ses États membres, qui intègrent dans leur législation des dispositions spécifiquement discriminatoires concernant l'enregistrement et la protection des droits sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques par les demandeurs et titulaires de droits russes. Les États qui pratiquent ouvertement une discrimination fondée sur la nationalité ou la langue et qui agissent en violation des accords internationaux sur la propriété intellectuelle n'ont pas le droit moral, et encore moins les fondements juridiques, de donner des leçons aux autres délégations. La Fédération de Russie ne cessera de lutter contre les tentatives visant à donner une fausse image de la situation en Ukraine. Les actions de la Fédération de Russie, y compris au regard du droit international, ainsi que les buts et objectifs de l'opération militaire spéciale, ont été expliqués à maintes reprises tant par le Président Vladimir Vladimirovitch Poutine que par le Ministre des affaires étrangères, Sergueï Victorovitch Lavrov. La délégation russe a également exposé à plusieurs reprises sa position à l'OMPI et à ses États membres. Elle continue à respecter ses obligations internationales et reste un partenaire fidèle. Toutefois, lorsqu'il s'agit de protéger ses intérêts et les droits de ses citoyens, la Fédération de Russie mettra en œuvre tous les moyens et toutes les possibilités dont elle dispose. Aucun acte menaçant à l'égard de la Fédération de Russie ne restera sans réponse. Une fois encore, nous souhaitons appeler au respect du mandat de l'OMPI, à un dialogue constructif et à ce que l'on s'abstienne de politiser les travaux de l'Organisation. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien du Secrétariat et de la présidence à cet égard, puisqu'ils sont chargés de veiller au respect du règlement intérieur.

148. ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE (DROIT DE REPONSE) : Nous sommes ici pour aborder les questions relatives à la propriété intellectuelle dans le cadre d'échanges entre experts, hors de tout contexte politique. Ce n'est pas le lieu pour aborder des questions géopolitiques. Cela ne ferait que détourner l'attention du travail important accompli par l'OMPI. Nous n'avons pas l'intention de nous livrer à un échange d'interventions sur des questions qui font déjà l'objet de débats dans d'autres instances, mais les États-Unis se voient contraints de répondre aux déclarations qui ont été faites par la République islamique d'Iran et Cuba. Nous rejetons catégoriquement les allégations concernant les opérations militaires menées par les États-Unis et leurs alliés contre la République islamique d'Iran. Les États-Unis tiennent également à préciser que la déclaration de la délégation cubaine concernant l'embargo est fausse. Comme cela a été indiqué dans d'autres instances multilatérales, l'embargo américain contre Cuba prévoit de nombreuses dérogations et autorisations, et les États-Unis autorisent depuis des décennies l'exportation vers Cuba de produits agricoles, de médicaments, de dispositifs médicaux et d'autres biens de première nécessité. Nous regrettons que Cuba et la République islamique d'Iran aient toutes deux décidé d'utiliser cette institution à caractère technique pour faire valoir des revendications politiques, et nous demandons respectueusement que l'on revienne à la poursuite de nos travaux techniques fondamentaux.

149. CUBA (DROIT DE REPONSE) : La délégation des États-Unis tente malheureusement une fois de plus de détourner l'attention et nie de manière malhonnête l'existence du blocus criminel, aux répercussions extraterritoriales, imposé à Cuba. Ce pays, qui se présente comme

un phare de la démocratie, fait fi de 32 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui déclarent illégal le blocus imposé à Cuba et en exigent la levée immédiate. Le silence est assourdissant. Il n'a été fait aucune mention des conséquences dramatiques, pour les familles cubaines, du blocus énergétique imposé par le Gouvernement des États-Unis, ni de ses répercussions globales sur l'ensemble de la vie économique à Cuba. Ce siège équivaut à un blocus naval, ce qui constitue un acte de guerre et un génocide. Il suffit de lire les deux décrets signés par le Président des États-Unis le 29 janvier et le 1^{er} mai pour comprendre leurs intentions cruelles. Cuba ne représente pas et ne peut en aucun cas constituer une menace pour les États-Unis. Ce pays n'est pas un ennemi des États-Unis et ne souhaite pas le devenir. La déclaration de la délégation des États-Unis ne contenait aucun élément permettant de réfuter l'argument selon lequel une intervention militaire serait en train d'être orchestrée contre Cuba. La délégation cubaine demande à la délégation des États-Unis de déclarer que son gouvernement respectera la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi que les normes des institutions techniques des Nations Unies, et qu'en aucun cas il ne maintiendra son blocus économique brutal et criminel contre Cuba, les familles cubaines et le peuple cubain, qui dure depuis plus de 67 ans. Le fait que les États-Unis ne fassent pas une telle déclaration, ni dans cette enceinte ni dans aucune autre, témoigne de la force et de la légitimité de notre position.

150. [IRLANDE](#) : L'Irlande a le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Tout d'abord, je tiens à vous adresser, Monsieur le Directeur général, mes plus chaleureuses félicitations pour votre réélection et à vous présenter nos meilleurs vœux à l'occasion de votre deuxième mandat. La confiance renouvelée qui vous est accordée témoigne des progrès remarquables accomplis par l'OMPI sous votre direction, et nous avons pleinement confiance en votre capacité à diriger l'Organisation au cours du mandat à venir. L'Union européenne et ses États membres participent activement aux travaux de l'OMPI, animés par la ferme conviction que la propriété intellectuelle est un moteur essentiel de l'innovation, de la croissance économique, du développement durable et de la prospérité. Nous saluons les efforts constants déployés par l'OMPI pour rendre le système de propriété intellectuelle plus accessible, plus axé sur les utilisateurs et mieux adapté aux besoins des parties prenantes du monde entier, en particulier les PME, les femmes, les jeunes et les communautés locales. Nous saluons les initiatives visant à améliorer les services et les activités en matière de propriété intellectuelle axés sur les utilisateurs et restons déterminés à contribuer activement à ces efforts. Dans ce contexte, l'Union européenne et ses États membres continueront à s'engager de manière constructive dans tous les domaines d'activité de l'OMPI, en favorisant le dialogue, en encourageant le consensus et en jouant un rôle de médiateur dans les discussions et les négociations. L'Union européenne et ses États membres accordent une importance particulière au développement des systèmes du PCT, de La Haye, de Madrid et de Lisbonne, et restent attachés aux efforts internationaux visant à renforcer l'Arrangement de Lisbonne, y compris l'Acte de Genève, et à faire progresser la protection internationale des indications géographiques, compte tenu de la mission fondamentale de l'OMPI consistant à protéger les droits de propriété intellectuelle et du rôle des indications géographiques dans la promotion du développement économique, social et durable, conformément au Plan d'action pour le développement, tout en soutenant le commerce et en créant de nouvelles perspectives commerciales. Cette question continue de revêtir un intérêt particulier pour l'Union européenne et ses États membres. Nous saluons le travail accompli par l'OMPI en matière de transition énergétique et climatique, notamment par le biais de l'initiative WIPO GREEN, ainsi que ses efforts pour mettre la propriété intellectuelle au service du développement économique, en particulier pour favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes. Nous soutenons la poursuite des efforts dans ces domaines et saluons la contribution multilatérale de l'OMPI à la réalisation des ODD. Les travaux portant sur l'interface entre la propriété intellectuelle et l'IA restent une priorité absolue pour nous. L'aide apportée par l'OMPI à l'Ukraine revêt une grande importance pour l'Union européenne et ses États membres. Elle s'est révélée un outil précieux en cette période particulièrement critique pour l'Ukraine. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à participer aux discussions sur le contenu du

rapport dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour (A/68/7). Nous condamnons la guerre non justifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ce rapport démontre clairement que sa guerre d'agression contre l'Ukraine nous divise, au lieu de nous rapprocher dans le cadre de nos efforts multilatéraux collectifs, que promeut l'Organisation. L'Union européenne et ses États membres tiennent à exprimer leur soutien constant et indéfectible à l'Ukraine et à son peuple, ainsi que leur solidarité à leur égard. Nous sommes prêts à participer de manière constructive à toutes les discussions qui auront lieu au cours de ces assemblées.

151. [ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE \(OAPI\)](#) :

L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) voudrait une fois de plus adresser ses sincères félicitations à Daren Tang pour sa reconduction au poste de Directeur général. Cette reconduction est la reconnaissance de la qualité de son travail à la tête de l'institution. C'est l'occasion pour l'OAPI de saluer la belle coopération qu'elle entretient avec l'OMPI et de réitérer tout son soutien aux projets que mène le Directeur général pour une meilleure appropriation de la propriété intellectuelle dans les États membres de l'OAPI. À cet égard, sa participation à la réunion des directeurs d'office de propriété intellectuelle cette année en Côte d'Ivoire, avec les responsables en charge de la propriété intellectuelle, a été l'occasion d'encourager les États membres à travailler à la mise en place d'un écosystème d'innovation efficient, avec l'accompagnement de l'OMPI. Cet engagement et bien d'autres contribuent concrètement à faire de la propriété intellectuelle un outil stratégique pour nos États membres.

152. [ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE \(ARIPO\)](#) :

L'ARIPO félicite le Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions, qui témoigne de la confiance des États membres dans son leadership, lequel a renforcé la pertinence de l'OMPI et fait progresser la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et du développement durable. Alors que l'ARIPO célèbre cette année son cinquantième anniversaire, elle tient à souligner la solidité de son partenariat avec l'OMPI et à saluer le soutien indéfectible que l'Organisation lui apporte, ainsi que l'incidence concrète de leur collaboration sur le renforcement des systèmes de propriété intellectuelle, le développement des capacités institutionnelles et l'élargissement des perspectives offertes aux innovateurs à travers l'Afrique. L'ARIPO reste déterminée à collaborer étroitement avec l'OMPI afin de mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle plus inclusif, plus équilibré et tourné vers l'avenir, qui donne les moyens d'agir aux innovateurs, garantisse des perspectives et contribue de manière significative au développement durable. L'innovation ouvre de nouvelles possibilités. Des institutions solides inspirent confiance. Tout cela crée des perspectives d'avenir.

153. [OFFICE EURASIEN DES BREVETS \(OEAB\)](#) : L'OEAB attire l'attention sur les mesures restrictives unilatérales et illégales imposées par l'Union européenne dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les autorités européennes refusent aux résidents russes la protection juridique de leurs droits de propriété intellectuelle au seul motif de leur pays d'origine. Cela concerne des centaines de demandes de brevet dans des domaines clés de la science et de la technologie. De telles mesures constituent une violation flagrante du principe du traitement national consacré par le droit international et causent un préjudice considérable au système des brevets et à la société dans son ensemble. Pour des raisons politiques, le centre de recherche russe d'épidémiologie et de microbiologie qui a mis au point le vaccin contre la COVID-19 "Spoutnik V", lequel a permis de sauver des vies dans près de 70 pays pendant la pandémie, ne peut pas déposer de demande de brevet. En limitant l'octroi de brevets, les responsables politiques européens privent leurs citoyens de l'accès aux technologies médicales de pointe. De plus, cela porte gravement atteinte au système des brevets dans tous les pays, car cela signifie que les informations consultables sont incomplètes. De telles mesures politisées ne contribuent en rien à la réalisation des objectifs qu'elles visent. Elles portent donc gravement atteinte au système mondial de propriété intellectuelle, créent une insécurité juridique et établissent des précédents dangereux. L'OEAB demande une évaluation approfondie des

mesures politiques discriminatoires prises par l'Union européenne et ses États membres, ainsi que de leur incidence négative sur le système mondial de propriété intellectuelle.

154. [LIGUE DES ÉTATS ARABES \(LEA\)](#) : Tous les pays arabes se félicitent de leur coopération fructueuse et constructive avec l'OMPI dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre les deux parties en 2000, puis renouvelé en 2018. Leurs efforts ont abouti à la signature, en 2025, d'un accord de coopération entre les deux organisations, visant à mettre en place une plateforme arabe de registre électronique de la propriété intellectuelle, qui bénéficie du soutien des offices arabes de la propriété intellectuelle. La Ligue a également soumis à son comité technique permanent sur la propriété intellectuelle une proposition de coopération avec Rospatent visant à promouvoir le multilinguisme au sein du système de Madrid. Elle a également recommandé l'adoption d'une position arabe commune qui sera soumise au Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. La Ligue continue d'encourager ses États membres à adhérer au système de Madrid. À ce jour, 10 pays arabes l'ont fait, et trois autres sont en passe de mener à bien leurs procédures d'adhésion. La Ligue reste attachée à son partenariat avec l'OMPI et à ses efforts visant à renforcer les droits de propriété intellectuelle. Nous renouvelons nos félicitations au Directeur général et lui adressons, ainsi qu'à son équipe, nos meilleurs vœux de réussite pour la poursuite des objectifs fixés au cours de son deuxième mandat.

155. [ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE \(OCI\)](#) : L'OCI félicite le Directeur général d'avoir été reconduit dans ses fonctions et salue le rôle de premier plan joué par l'OMPI dans la promotion d'un système mondial de propriété intellectuelle efficace, équilibré et inclusif, répondant aux besoins de toutes les nations. Cela met en évidence la contribution de l'Organisation au renforcement des capacités techniques et institutionnelles dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'OCI se félicite de la signature, au début de cette année, d'une lettre d'intention entre l'OMPI et l'Institut des normes et de la métrologie des pays islamiques, institution affiliée à l'OCI, en vue de favoriser l'innovation et le renforcement des capacités institutionnelles dans les États membres de l'OCI. L'OCI reconnaît l'importance, pour les États membres, en particulier les PMA, du transfert de technologies et de la promotion des technologies et des capacités locales dans le cadre du développement d'écosystèmes d'innovation nationaux et régionaux. L'OCI reste déterminée à promouvoir la science, la technologie et l'innovation en tant que moteurs essentiels du développement durable, de la résilience économique et de la prospérité partagée dans toute la région.

156. [OFFICE DES BREVETS DU CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE](#) : Les États membres du Conseil de coopération du Golfe s'engagent à renforcer les capacités et à instaurer une coopération efficace entre l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et l'OMPI, ce qui se concrétise aujourd'hui par la signature d'un mémorandum de coopération visant à créer un centre de formation en propriété intellectuelle. L'Office s'efforce également de renforcer l'intégration de la propriété intellectuelle dans les pays du CCG. Dans ce contexte, il a organisé la première réunion du sur l'application des droits de propriété intellectuelle et a accueilli la Conférence régionale sur les pratiques en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, en partenariat avec la SAIP, l'Office des brevets et des marques des États-Unis et le JPO. En matière de brevets, l'Office a lancé l'initiative "GCC Patent Prosecution Highway" (GCC-PPH). Il a également organisé, le 11 novembre 2025, une cérémonie pour célébrer la Journée des examinateurs, afin de rendre hommage au rôle important et spécialisé que jouent ces derniers. Compte tenu de l'importance du travail en commun, nous restons attachés à une coopération qui contribue à faire progresser la propriété intellectuelle, à promouvoir l'innovation et à parvenir à un développement durable.

157. [CENTRE SUD](#) : Le développement fait partie intégrante du mandat de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Son action devrait favoriser un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'intérêt général, s'aligner sur les ODD et s'attaquer aux obstacles que la propriété intellectuelle peut créer, notamment en matière

d'accès aux ressources pédagogiques, aux soins de santé et aux technologies vertes. À l'approche du vingtième anniversaire du Plan d'action pour le développement, nous demandons instamment que celui-ci soit réaffirmé et renforcé par les assemblées de l'OMPI en 2027. Nous sommes préoccupés par le fait que les comités permanents ne rendent pas compte à l'Assemblée générale de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, malgré la décision de 2017. Nous appelons à des progrès concrets en matière de limitations et d'exceptions au droit d'auteur, ainsi qu'en matière de protection effective des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Nous invitons le Comité de coordination à tenir dûment compte de l'importance de recruter du personnel provenant d'une base géographique aussi large que possible et à veiller à l'équilibre entre les sexes, conformément à l'article 4.2 du Statut et Règlement du personnel. Nous constatons avec inquiétude que les nominations aux postes de Directeur général adjoint soumises à l'approbation du comité favorisent la représentation des pays développés et nuisent à l'équilibre entre les sexes, laissant trois groupes, dont le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, sans représentation. Centre Sud est disposé à collaborer avec l'OMPI et continuera à aider les pays en développement et les PMA, y compris les membres en voie de sortie de cette catégorie, à tirer parti de leur marge de manœuvre politique et de tous les outils offerts par le système de propriété intellectuelle, notamment les flexibilités permettant de concilier la protection des droits et l'intérêt public, ainsi que de préserver leurs besoins en matière de développement.

158. [UNION DE RADIODIFFUSION ASIE-PACIFIQUE \(URAP\)](#) : L'URAP félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat. Son rôle moteur a été un atout majeur. L'URAP est la plus grande fédération de radiodiffusion, représentant plus de 270 diffuseurs dans plus de 60 pays de la région Asie-Pacifique. La protection des diffuseurs contre le piratage des signaux reste une priorité absolue. L'URAP exhorte l'OMPI et ses États membres à faire avancer les travaux au sein du SCCR en vue de l'élaboration d'un traité moderne sur la radiodiffusion afin de remédier à ce problème.

159. [BRAND OWNERS' PROTECTION GROUP \(GULF BPG\)](#) : Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères félicitations au Directeur général pour sa reconduction dans ses fonctions. Nous tenons également à féliciter les États du CCG pour les progrès qu'ils ont accomplis dans le développement du système de propriété intellectuelle. Aux Émirats arabes unis, le Ministère de l'économie mène des initiatives pionnières visant à intégrer l'intelligence artificielle dans les services liés à la propriété intellectuelle, à accélérer les procédures d'examen et à renforcer l'application des droits en collaboration avec le secteur privé, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité des services et à favoriser l'écosystème de l'innovation. L'Arabie saoudite a déployé des efforts considérables en investissant dans le renforcement des capacités par le biais de son académie de la propriété intellectuelle, ainsi qu'en lançant une plateforme innovante qui met en relation la SAIP avec les titulaires de marques et leurs représentants, notamment les professionnels du droit, ce qui permet d'améliorer la communication et d'accroître la qualité des services. Le Koweït a réalisé des progrès concrets en matière de transformation numérique et de renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans le prolongement de ces efforts, nous invitons l'OMPI à accorder une plus grande priorité au respect des droits de propriété intellectuelle et à la protection de l'environnement, deux éléments essentiels pour garantir l'efficacité du système de propriété intellectuelle et pour préserver l'environnement, les investissements et les droits des titulaires.

160. [CONSORTIUM FOR COMMON FOOD NAMES \(CCFN\)](#) : Le CCFN félicite le Directeur général pour sa réélection et se réjouit de collaborer avec lui afin de veiller à ce que l'OMPI fournisse des informations équilibrées sur les questions relatives aux dénominations communes. Le CCFN continue d'œuvrer en faveur d'un équilibre entre les dénominations communes, les indications géographiques et les activités de l'OMPI en matière d'information, d'éducation et de programmation, et reconnaît que l'OMPI souhaite protéger les droits des utilisateurs de dénominations communes. Le CCFN ne s'inquiète pas de la grande majorité des indications géographiques, mais il reste préoccupé par les quelques indications géographiques

européennes qui tentent de revendiquer des droits de monopole sur des dénominations désignant des types de produits qui se sont répandus à travers le monde au fil des siècles par les conquêtes, le colonialisme, l'immigration et l'usage. Ces noms relèvent du domaine public et sont utilisés par les producteurs familiaux depuis de nombreuses générations. Ces produits sont de grande qualité et proposés à des prix compétitifs. Ils proviennent de producteurs très à l'écoute des besoins de leurs clients, tant sur le marché local qu'à l'international, et qui méritent que leurs droits soient respectés. Le CCFN continuera de collaborer avec l'OMPI et d'autres organismes afin de garantir un traitement équitable des dénominations communes.

161. [UNION EUROPEENNE DE RADIO-TELEVISION \(UER\)](#) : L'UER soutient fermement les travaux du SCCR en vue de l'adoption d'un traité de l'OMPI sur les organismes de radiodiffusion, et encourage les États membres à conclure un traité concret qui aille au-delà de la simple protection de la retransmission d'événements en direct. Le piratage des signaux de radiodiffusion se produit principalement en ligne et au-delà des frontières. Il est donc impératif d'adopter un traité visant à protéger le signal dans l'environnement numérique. Le traité doit inclure les droits de fixation et de mise à disposition des programmes stockés, qui sont essentiels pour garantir que le traité répond efficacement aux complexités et aux défis posés par un paysage médiatique en pleine évolution. De nombreuses années de négociations ont abouti à un texte complet et souple qui tient compte des différentes traditions juridiques des États membres. L'UER estime que le texte est désormais prêt à être adopté. Elle invite instamment le SCCR à conserver son format initial, à savoir deux sessions complètes par an, afin de consacrer suffisamment de temps aux négociations. Enfin, les radiodiffuseurs publics continuent d'appeler les États membres à parachever le texte et recommandent à l'Assemblée générale de l'OMPI de convoquer une conférence diplomatique. L'UER souhaite plein succès au SCCR et assure les États membres de son soutien total.

162. [ASSOCIATION EUROPÉENNE DE FOURNISSEURS COMMERCIAUX D'INFORMATION EN MATIÈRE DE BREVETS \(PATCOM\)](#) : PatCom rassemble des prestataires de premier plan qui s'engagent à garantir l'accès à des informations primaires sur les brevets qui soient de haute qualité, exhaustives et fiables. Nos membres soutiennent l'écosystème mondial d'innovation grâce à des solutions avancées de recherche, d'analyse et de gestion des flux de travail qui permettent une utilisation efficace des informations relatives à la propriété intellectuelle par les chercheurs, les innovateurs, l'industrie, les offices de propriété intellectuelle et les professionnels de la propriété intellectuelle du monde entier. PatCom attache une grande importance à sa collaboration continue avec l'OMPI, les offices de propriété intellectuelle et les organisations du monde entier, et se réjouit à l'idée d'un dialogue constructif au cours de ces assemblées, dans le but de soutenir leurs objectifs communs.

163. [SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNAUTE ANDINE](#) : La propriété intellectuelle constitue un outil stratégique permettant de stimuler l'innovation, de renforcer la compétitivité et de favoriser la croissance économique, en particulier dans les économies en transition, en transformant les connaissances et les idées en possibilités concrètes de développement. Dans ce contexte, il convient de saluer le travail précieux accompli par l'OMPI pour renforcer le système international de propriété intellectuelle, ainsi que sa contribution au développement social, technologique et économique. Depuis sa création, la Communauté andine considère la propriété intellectuelle comme un aspect essentiel du développement de ses États membres. En étroite collaboration avec l'OMPI, la Communauté andine a lancé des initiatives à forte incidence en faveur des 116 millions de citoyens andins.

164. [GLOBAL EXPERT NETWORK ON COPYRIGHT USER RIGHTS \(USER RIGHTS NETWORK\)](#) : Notre réseau est une association internationale de spécialistes du droit d'auteur qui soutiennent les objectifs de l'OMPI, tels qu'énoncés dans son accord avec l'ONU et dans le Plan d'action pour le développement, visant à promouvoir des systèmes de propriété intellectuelle équilibrés qui favorisent le développement et le transfert de technologies, notamment par le recours approprié et adapté aux limitations et exceptions aux droits exclusifs.

Notre réseau salue les progrès récemment accomplis à l'OMPI sur ces questions, notamment l'orientation prise par le SCCR vers des travaux textuels sur les limitations et exceptions, l'avancement d'une étude sur les exceptions relatives à l'exploration de textes et de données au sein du CDIP, ainsi que les efforts visant à examiner l'intersection entre les systèmes de propriété intellectuelle et la recherche, y compris avec les outils d'IA. Nous constatons une diminution du nombre de rapports présentés par les comités concernant les travaux de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, comme le prévoit le document WO/GA/39/7. Le Centre sur la gouvernance des connaissances de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, qui préside le réseau, propose de nombreux services aux délégations de l'OMPI. Elle a relancé les archives "IP Watch", rend compte des travaux des comités de l'OMPI sur son blog, publie des études et propose aux délégations des pays en développement des ateliers sur mesure, une assistance technique et des bourses pour ses formations, notamment son prochain cours sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle. Vous trouverez des informations sur les activités du réseau et sur le blog à l'adresse www.knowledgegov.org.

165. [INTELLECTUAL PROPERTY LATIN AMERICAN SCHOOL \(ELAPI\)](#) : L'ELAPI félicite le Directeur général pour sa réélection et exprime sa profonde solidarité avec le peuple vénézuélien, tout en réaffirmant que l'ingéniosité humaine est la force la plus résiliente dont disposent les peuples face à l'adversité. L'expérience en Amérique latine montre que lorsque l'environnement est confronté à des crises profondes, la propriété intellectuelle ne disparaît pas, mais devient au contraire d'autant plus urgente et vitale. Conçue comme un écosystème unifié englobant tout, du développement scientifique à notre identité culturelle et ancestrale, la véritable vocation de la propriété intellectuelle réside dans sa capacité à se rendre utile là où la réalité l'exige. Les bases de données mondiales regorgent de solutions qui ne demandent qu'à être mises en œuvre, des solutions qui nécessitent une analyse plus approfondie et un débat plus large. L'ELAPI réaffirme son attachement à la mission de l'OMPI et aux principes qui guident son action : innovation, créativité, justice et développement. L'ELAPI apporte son soutien sans réserve à l'OMPI, à ses comités et à ses États membres, en particulier ceux du GRULAC, et se tient prête à apporter son aide à l'OMPI de toutes les manières possibles.

166. [ASSOCIATION INTERAMERICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE \(ASIFI\)](#) : L'ASIFI réaffirme son engagement en faveur du renforcement du système international de propriété intellectuelle, qu'elle considère comme un outil essentiel au développement économique, social et durable dans la région des Amériques. L'innovation doit occuper une place centrale dans ce programme. L'ASIFI encourage donc une meilleure coordination entre la propriété intellectuelle et l'écosystème de l'innovation, en collaboration avec les universités, les centres de recherche, les entreprises, les offices de propriété intellectuelle et les pouvoirs publics. Dans cette optique, la collaboration avec l'OMPI a joué un rôle essentiel. On peut citer, à titre d'exemple, la participation à l'Indice mondial de l'innovation, aux programmes de formation de l'ASIFI en matière de rédaction de brevets, ainsi que l'aide apportée par l'OMPI pour la mise en place d'un nouveau centre de variation et la promotion du système du PCT dans les pays de la région qui n'ont pas encore adhéré au traité. L'ASIFI continuera de collaborer avec l'OMPI et les gouvernements d'Amérique latine afin de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle et de favoriser un environnement propice à l'innovation, à l'investissement et à la croissance durable.

167. [FEDERATION INTERNATIONALE DES CONSEILS EN PROPRIETE INTELLECTUELLE \(FICPI\)](#) : La FICPI félicite le Directeur général pour sa réélection. La FICPI rassemble des professionnels indépendants de la propriété intellectuelle du monde entier, qui s'engagent à promouvoir des systèmes de propriété intellectuelle équilibrés et de grande qualité, favorisant l'innovation, l'investissement et la croissance économique. Nos membres travaillent quotidiennement avec des innovateurs, des entrepreneurs, des instituts de recherche et des entreprises de toutes tailles. La FICPI attache une grande importance à son partenariat de longue date avec l'OMPI et salue le rôle moteur joué par cette organisation dans le

renforcement du système mondial de la propriété intellectuelle. La FICPI reste déterminée à apporter son expertise constructive, pédagogique et fondée sur des connaissances techniques aux travaux de l'OMPI, afin de mettre en place un système sûr et clair pour l'utilisateur final. La FICPI se réjouit de poursuivre sa collaboration avec l'OMPI, ses États membres et ses observateurs afin de soutenir des systèmes de propriété intellectuelle accessibles, fiables, efficaces et capables de répondre aux besoins des innovateurs du monde entier.

168. [INTERNATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY COMMERCIALIZATION COUNCIL LIMITED \(IIPCC\)](#) : C'est un grand honneur de me joindre à vous aujourd'hui, à l'occasion des assemblées de l'OMPI, pour débattre et échanger nos points de vue sur plusieurs questions spécifiques relatives aux secrets d'affaires à l'ère de l'IA. Tout d'abord, en ce qui concerne l'importance des secrets d'affaires, dans la tradition chinoise, l'honnêteté et la fiabilité sont considérées comme des piliers essentiels au maintien des relations. Cependant, avec le développement rapide de l'IA, nous avons constaté que, lorsque certaines informations numériques font l'objet d'une fuite, il peut s'avérer impossible d'en retrouver la trace. Par conséquent, il convient tout d'abord de définir clairement la propriété des secrets d'affaires afin d'offrir une garantie institutionnelle pour leur protection ultérieure. Deuxièmement, bien que les données constituent le principal atout de nombreux pays du Sud, il n'existe aucun système d'enregistrement adapté permettant de protéger ce type de propriété intellectuelle. L'OMPI pourrait peut-être mettre en place un système d'enregistrement reconnu au niveau international afin d'aider les entreprises du monde entier à protéger leurs données à valeur commerciale. Troisièmement, les secrets d'affaires constituent des actifs pouvant servir à obtenir un financement; c'est pourquoi ils doivent également faire l'objet d'un enregistrement préalable. L'OMPI pourrait envisager d'élaborer des lignes directrices en la matière afin d'aider les innovateurs à tirer pleinement parti de la valeur commerciale de leur propriété intellectuelle. L'IIPCC espère collaborer étroitement avec l'OMPI afin de renforcer la protection des secrets d'affaires et de développer les sources de financement fondées sur la propriété intellectuelle, de sorte que celle-ci puisse continuer à être un moteur du développement durable à l'échelle mondiale.

169. [KNOWLEDGE ECOLOGY INTERNATIONAL, INC. \(KEI\)](#) : KEI se réjouit de collaborer avec l'OMPI afin d'améliorer la transparence. La confiance du public dans les institutions multilatérales est menacée. De plus en plus, l'OMPI mène en secret des négociations décisives en matière d'élaboration de normes, ce qui donne un crédit injustifié et inutile aux détracteurs de l'ONU et sape les efforts visant à comprendre l'historique et la portée des accords finalement conclus. Les artistes, les inventeurs, les investisseurs et les consommateurs ont tous intérêt à disposer d'informations de meilleure qualité. En 2019, l'OMS a adopté la résolution WHA 72.8 relative à l'amélioration de la transparence des marchés des médicaments, des vaccins et des autres produits de santé. L'OMPI devrait entamer des travaux transversaux en vue d'élaborer une résolution similaire concernant les systèmes de propriété intellectuelle dont elle assure le soutien.

170. [MEDICINES PATENT POOL \(MPP\)](#) : Le MPP s'engage à collaborer activement avec l'OMPI et ses États membres. Ces dernières années, le MPP a présenté sa base de données gratuite, MedsPaL, lors des débats organisés par le SCP sur les brevets et la santé. MedsPaL favorise l'accès aux produits de santé essentiels en fournissant des informations sur les brevets et les licences, en particulier dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Il couvre désormais tous les médicaments ajoutés à la liste 2025 des médicaments essentiels de l'OMS, ainsi que les traitements candidats contre la maladie à virus Ebola. En mai, le MPP a également annoncé la conclusion d'un accord de licence volontaire avec le laboratoire pharmaceutique Roche concernant le baloxavir marboxil, un antiviral antigrippal recommandé par l'OMS, permettant ainsi l'approvisionnement en génériques dans 129 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Cela pourrait constituer un outil important pour faire face à une éventuelle future pandémie de grippe. Enfin, le programme OMS-MPP de transfert de technologies à ARNm, qui soutient le développement des capacités de production dans 15 pays

répartis dans plusieurs régions, entrera bientôt dans sa deuxième phase. Initialement axé sur la COVID-19, il soutient désormais le développement de vaccins à ARNm et de traitements destinés à d'autres maladies.

171. [ORGANISATION POUR UN RESEAU INTERNATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES \(ORIGIN\)](#) : ORIGIN félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat et salue les nombreux États membres qui ont souligné le rôle des indications géographiques en tant que catalyseurs de l'autonomisation locale et de la croissance économique, ainsi que celui du système de Lisbonne en tant que pilier d'un écosystème de propriété intellectuelle diversifié et inclusif. ORIGIN se réjouit de constater que le nombre de parties contractantes à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, un accord international moderne visant à protéger les indications géographiques, ne cesse d'augmenter. Cela nous rappelle avec force que, malgré un contexte international incertain où le multilatéralisme est soumis à des pressions croissantes, les indications géographiques restent fermement ancrées dans les principes de l'état de droit, de la transparence et de la coopération internationale. ORIGIN s'engage à renforcer sa collaboration avec l'OMPI et ses États membres afin de promouvoir encore le système de Lisbonne et de contribuer à sa mise en œuvre. En ce qui concerne les noms de domaine internationaux, le cycle 2026 de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) relative à l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau risque d'accroître le risque d'enregistrements abusifs de noms de domaine portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, y compris les indications géographiques. ORIGIN encourage l'OMPI et ses États membres à suivre de près l'évolution de la situation concernant le cycle 2026 et à évaluer si les mécanismes existants de règlement des litiges restent adaptés pour garantir une protection efficace des droits de propriété intellectuelle, en particulier des indications géographiques.

172. [THIRD WORLD NETWORK \(TWN\)](#) : Les déclarations formulées ces deux derniers jours par le groupe des pays africains, le GRULAC, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, le groupe des PMA et certains États membres ont transmis un message cohérent et pressant : la propriété intellectuelle doit contribuer au développement économique et social. Au fil des ans, la propriété intellectuelle est devenue un vecteur majeur de transfert des rentes du Sud vers le Nord. Rien qu'en 2023, les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont versé 97,9 milliards de dollars des États-Unis au titre des redevances de propriété intellectuelle, alors qu'ils n'en ont perçu que 16,6 milliards, soit un déficit de 589%, ce qui montre que la propriété intellectuelle apparaît comme un nouvel instrument d'extraction. Au cours de la période 2024-2025, l'Inde a reçu 31 940 demandes selon le PCT émanant de déposants étrangers et seulement 3 598 provenant d'Inde. Cela montre à quel point des traités comme le PCT profitent principalement aux grandes entreprises des pays développés en facilitant la protection des brevets dans plusieurs juridictions. Nous invitons les États membres à remettre en question l'hypothèse selon laquelle la propriété intellectuelle serait automatiquement un moteur du développement et réitérons notre préoccupation quant à la représentation inéquitable du groupe B au sein de la haute direction de l'OMPI.

173. [ALL-CHINA PATENT AGENTS ASSOCIATION \(ACPAA\)](#) : L'ACPAA félicite l'OMPI pour ses réalisations remarquables au cours de l'année écoulée, sous la direction avisée du Directeur général. Avec plus de 27 000 membres individuels et plus de 4 300 membres institutionnels, l'ACPAA s'engage à fédérer ses membres, à leur offrir une plateforme d'échange et de coopération ainsi que des canaux leur permettant de se tenir informés des dernières évolutions internationales, à promouvoir l'essor de la profession d'agent de brevets et à proposer des services de haute qualité tels que des formations professionnelles et des échanges universitaires. L'association encourage ses membres à participer plus activement aux échanges et à la coopération internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, afin de mieux servir les innovateurs du monde entier et d'apporter la contribution de la Chine au développement du système mondial de propriété intellectuelle. Ces dernières années, la Chine est devenue l'un des principaux utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye. L'OMPI

devrait continuer à optimiser et à améliorer le système mondial de services de propriété intellectuelle en ajoutant le chinois aux langues de travail des systèmes de Madrid et de La Haye. Cela donnerait un nouvel élan à ces deux systèmes et favoriserait la protection des marques à l'échelle mondiale ainsi que l'innovation en matière de dessins et modèles industriels.

174. [AMERICAN ARAB INTELLECTUAL PROPERTY ASSOCIATION \(AAIPA\)](#) : Sensibiliser le public à la propriété intellectuelle, en particulier les enfants et les jeunes, constitue un investissement dans l'avenir de la créativité et de l'innovation. À cette fin, nous menons des actions au Moyen-Orient et aux États-Unis afin de promouvoir le respect du droit d'auteur, d'encourager l'innovation et de soutenir une utilisation responsable de l'IA, de manière à concilier le développement technologique et la protection des droits des créateurs. Notre association prépare actuellement un atelier international consacré à la musique et à l'IA afin de souligner l'importance de la protection de la créativité à l'ère du numérique. Notre intérêt pour le rôle de l'innovation dans le soutien au développement durable et à l'action pour le climat nous a amenés à rejoindre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en tant qu'observateur. Nous sommes prêts à collaborer avec l'OMPI, ses États membres et tous ses partenaires afin de renforcer le système de propriété intellectuelle au service de l'innovation et du développement durable. Nous félicitons le Directeur général pour son deuxième mandat à la tête de l'OMPI.

175. [ASSOCIATION MEXICAINE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE \(AMPPI\)](#) : L'AMPPI félicite le Directeur général pour sa réélection et salue son engagement en faveur du renforcement et de la modernisation du système international de propriété intellectuelle. L'AMPPI est une association professionnelle fondée au Mexique en 1963. Elle rassemble plus de 300 spécialistes issus de divers domaines de la propriété intellectuelle. Tout au long de son histoire, l'association s'est attachée à promouvoir le renforcement du système mexicain de propriété intellectuelle, le développement des compétences des professionnels et des utilisateurs, ainsi que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au Mexique et à l'échelle internationale. L'AMPPI souhaite : saluer le travail considérable accompli par l'OMPI ces dernières années, notamment l'adoption du Traité GRATK et du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles; remercier l'OMPI pour l'assistance technique fournie au Mexique, qui profite directement aux professionnels membres de l'association; et exprimer son soutien aux quatre axes de travail futurs présentés par le Directeur général.

176. [BAHRAIN INTELLECTUAL PROPERTY SOCIETY \(BIPS\)](#) : Notre association continue de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle grâce à des partenariats efficaces avec les instances gouvernementales, le secteur privé et nos partenaires dans les pays du Golfe et dans l'ensemble de la région arabe. En octobre 2025, nous avons organisé la deuxième Conférence du Golfe sur le rôle du droit dans la protection des droits de propriété intellectuelle dans le secteur économique, en partenariat avec l'Association des Émirats pour la propriété intellectuelle (EIPA) et le cabinet d'avocats Wide Capital. À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, nous avons participé, aux côtés de l'Institut d'études judiciaires et juridiques, à un séminaire consacré au droit d'auteur à l'ère numérique. Nous avons également participé, aux côtés du Ministère de l'éducation, à un forum consacré aux droits de propriété intellectuelle à l'ère de l'IA. Nous allons bientôt lancer notre initiative d'ateliers sur la propriété intellectuelle en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et la Société des chercheurs et inventeurs de Bahreïn (BRIS). Au cours de l'année écoulée, nous avons également signé des accords avec l'Université du Golfe, l'Université des sciences appliquées, la BRIS et l'Ordre des avocats de Bahreïn.

177. [CORPORACION LATINOAMERICANA DE INVESTIGACION DE LA PROPIEDAD INTELLECTUAL PARA EL DESARROLLO \(CORPORACION INNOVARTE\)](#) : Innovarte félicite le Directeur général pour sa réélection et s'associe à la déclaration prononcée par la délégation

du Saint-Siège, citant le pape Léon XIV et sa vision humanitaire du progrès, ainsi que la nécessité d'éviter que la propriété intellectuelle, y compris les brevets, ne soit concentrée entre les mains d'une poignée de personnes sans mécanismes appropriés de partage et d'accès. Innovarte se félicite que le Secrétariat se penche actuellement sur la question des licences technologiques socialement responsables, en particulier celles relatives aux technologies développées par les universités, et demande instamment que les comités permanents accordent davantage d'attention à ce sujet, afin de permettre de déterminer les expériences, les bonnes pratiques et les recommandations. L'OMPI ne devrait pas oublier la récente pandémie. La maximisation de la valeur sociale de l'innovation devrait constituer un principe directeur des travaux de l'OMPI, conformément au Plan d'action pour le développement. Il convient d'adopter des indicateurs relatifs à l'impact social, au transfert de technologies et à la production locale.

178. [EGYPTIAN COUNCIL FOR INNOVATION, CREATIVITY AND PROTECTION OF INFORMATION \(ECCIPP\)](#) : L'ECCIPP a lancé son initiative "Green Innovation Starts with You" à Port-Saïd, en collaboration avec le syndicat des travailleurs, et a organisé tout au long de l'année des programmes de formation et des ateliers sur ce thème dans différentes régions d'Égypte. Des ateliers ont également été organisés à Beheira et à Ismaïlia sur le développement durable et l'innovation verte, en collaboration avec diverses associations et organisations professionnelles de tout le pays. Le Conseil a inauguré plusieurs forums consacrés aux beaux-arts et a participé à des programmes destinés aux femmes dirigeant des petites et micro-entreprises, organisés par le Ministère des communications et des technologies de l'information et le Service d'information de l'État. Nous avons également participé à plusieurs entretiens télévisés afin de promouvoir la culture et la sensibilisation à la propriété intellectuelle, tout en continuant à donner des conférences et à publier des articles destinés à sensibiliser le grand public.

179. [EMIRATES INTELLECTUAL PROPERTY ASSOCIATION \(EIPA\)](#) : L'EIPA continue de renforcer son partenariat avec l'OMPI. Quelque 26 hauts responsables de la police relevant du Ministère de l'intérieur ont récemment suivi avec succès un programme de renforcement des capacités consacré à l'application des lois sur la propriété intellectuelle. Nous allons prochainement lancer un programme spécial de renforcement des capacités destiné au personnel des douanes de tout le pays, ainsi qu'un programme de formation destiné aux agents en marques, dont la mise en œuvre sera assurée avec le concours d'experts de l'OMPI et du Ministère de l'économie et du tourisme. Dans le Golfe, nous avons organisé la deuxième édition de la Conférence de la propriété intellectuelle dans le Golfe, en collaboration avec la BIPS. Au niveau de la région arabe au sens large, nous organisons la cinquième Conférence arabe sur la propriété intellectuelle en partenariat avec l'Organisation arabe pour le développement administratif (ARADO). Notre coopération avec INTERPOL se poursuit, et nous préparons actuellement la quinzième Conférence sur la lutte contre la criminalité liée à la propriété intellectuelle, qui se tiendra à Dubaï les 15 et 16 décembre 2026. Vous êtes cordialement invités à y participer.

180. [EMIRATES PUBLISHERS ASSOCIATION \(EPA\)](#) : C'est pour moi un honneur de représenter l'EPA lors de cet important rassemblement international. Pour notre association, soutenir le secteur de l'édition relève d'une mission culturelle nationale, et donner les moyens d'agir aux éditeurs est essentiel pour construire l'avenir du savoir. Sous la direction de S. A. la cheikha Bodour bint Sultan bin Mohammed Al Qasimi, fondatrice et présidente d'honneur de notre association, celle-ci continue de développer ce secteur essentiel et de soutenir les éditeurs émiratis grâce à des initiatives de grande qualité, des programmes de formation, des actions de développement professionnel et des possibilités accrues d'accès aux marchés internationaux. La protection du droit d'auteur et des droits connexes est essentielle pour permettre à la créativité de s'épanouir. À cet égard, nous nous efforçons de sensibiliser à l'importance des droits de propriété intellectuelle en tant que fondement du développement culturel et de la pérennité des industries culturelles et créatives. L'EPA reste déterminée à

soutenir les efforts internationaux visant à protéger la créativité, et, à travers ces assemblées, nous espérons favoriser un dialogue international constructif et bâtir un avenir durable pour l'édition et la culture.

181. [EMIRATES REPROGRAPHIC RIGHTS MANAGEMENT ASSOCIATION \(ERRA\)](#) : C'est un honneur pour l'ERRA de participer à ces assemblées de l'OMPI. Le partenariat étroit et la collaboration entre les Émirats arabes unis et l'OMPI au cours des trois dernières décennies ont constitué la pierre angulaire de l'élaboration des cadres juridiques et réglementaires relatifs au droit d'auteur, et ont contribué à consolider la position du pays dans les indicateurs mondiaux relatifs aux droits des créateurs. Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à la présidente d'honneur de l'ERRA, S. A. la cheikha Al Qasimi, pour son soutien et son leadership visionnaire en faveur de la promotion de la culture, de la défense des droits et de l'encouragement de la créativité. La protection des droits n'est pas seulement une responsabilité juridique; c'est aussi une obligation morale et une marque de respect envers les créateurs. Nous nous engageons donc à mettre en place un cadre national complet visant à protéger les droits de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de la volonté des Émirats arabes unis de créer un environnement législatif et réglementaire propice à la créativité et respectueux des droits des créateurs.

182. [EMIRATES SCIENCE CLUB](#) : L'Emirates Science Club est honoré de participer à ces assemblées et reconnaît le rôle essentiel que joue l'OMPI dans le renforcement du système mondial de propriété intellectuelle au service de l'innovation et du développement durable. Le Club s'engage à soutenir la vision des Émirats arabes unis, qui consiste à promouvoir l'innovation et la propriété intellectuelle, les deux piliers d'une économie fondée sur la connaissance. Le Club renforce donc ses partenariats nationaux et internationaux et s'appuie sur les programmes de l'Académie de l'OMPI pour renforcer les capacités et promouvoir une culture de la propriété intellectuelle auprès des chercheurs, des jeunes et des innovateurs. Le portefeuille de droits de propriété intellectuelle du Club compte désormais 25 éléments, ce qui témoigne de son engagement à transformer les résultats de la recherche en actifs de connaissance protégés et ayant une réelle incidence économique et sociétale. Le Club renforcera sa coopération avec l'OMPI et les États membres afin de mettre en place un écosystème de propriété intellectuelle efficace et inclusif, propice à l'innovation et favorisant le développement durable.

183. [ASSOCIATION ALLEMANDE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE \(GRUR\)](#) : La GRUR félicite le Directeur général pour sa réélection. Fondée en 1891, notre association est une organisation à but non lucratif qui met fortement l'accent, dans un cadre universitaire, sur le droit de la propriété intellectuelle allemand, européen et international. Les membres de l'association proviennent de tous les milieux professionnels liés au droit de la propriété intellectuelle, notamment des juges, des universitaires, des associations professionnelles, des organismes de l'administration publique et des avocats exerçant en cabinet privé. Elle ne représente aucun groupe particulier de parties prenantes, ni n'agit dans l'intérêt de tels groupes. La GRUR apprécie tout particulièrement les échanges et les interactions réguliers avec l'OMPI. Dans le but de développer et de faire progresser, à l'échelle mondiale, des systèmes juridiques équitables et équilibrés en matière de propriété intellectuelle, la GRUR soutient fermement les projets de l'OMPI visant à renforcer l'harmonisation internationale. Les conférences diplomatiques qui se sont tenues en 2024 et l'adoption du Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles montrent que des traités peuvent être adoptés dans un esprit de multilatéralisme et sur la base d'une compréhension commune entre les États membres de l'OMPI. La GRUR continuera à soutenir ces projets ainsi que les travaux de l'OMPI en général.

184. [INFOCONS ASSOCIATION](#) : La InfoCons Association félicite le Directeur général pour le renouvellement de son mandat pour un deuxième mandat. Sous sa direction avisée, l'OMPI a réussi à renforcer comme jamais auparavant le système international de propriété intellectuelle.

J'encourage tous les participants ici présents à télécharger l'application mobile InfoCons, une application unique disponible en 33 langues qui fait le lien entre la propriété intellectuelle et la protection des consommateurs, dans l'intérêt de tous les consommateurs.

185. [INSTITUTE FOR INTELLECTUAL PROPERTY AND SOCIAL JUSTICE \(IIPSJ\)](#) : L'IIPSJ insiste sur la nécessité pour les États membres de l'OMPI de poursuivre l'ensemble des travaux menés dans le cadre du Plan d'action pour le développement. La mise en place de systèmes de propriété intellectuelle plus inclusifs doit être une priorité, en tirant parti du potentiel créatif et d'innovation de l'humanité pour concevoir des solutions aux défis mondiaux actuels. Lors de la soixante-dixième session de la Commission de la condition de la femme, les États membres de l'ONU se sont penchés sur la question de l'accès à la justice pour toutes les femmes et toutes les filles, constatant que, dans un nombre important de pays, les femmes et les filles ne jouissent pas des mêmes droits juridiques que les hommes et les garçons. L'IIPSJ exhorte les États membres de l'OMPI à élaborer une stratégie efficace visant à intégrer les travaux du CDIP sur les femmes et la propriété intellectuelle dans l'ensemble des programmes de l'OMPI, et à permettre aux États membres de mettre en place et d'appliquer, au niveau national, des systèmes de propriété intellectuelle plus inclusifs et plus équitables.

186. [INTELLECTUAL PROPERTY PROTECTION ASSOCIATION \(IPPA\)](#) : Je tiens à adresser mes sincères félicitations au Directeur général pour le renouvellement de la confiance qui lui a été accordée à la tête de l'Organisation. C'est un honneur de m'exprimer au nom de l'IPPA, la première organisation de la société civile en Arabie saoudite spécialisée dans la propriété intellectuelle, qui s'efforce de promouvoir une culture de la propriété intellectuelle, d'encourager l'innovation et de sensibiliser le public. Au cours de l'année écoulée, notre association a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes de sensibilisation et de formation et a continué à organiser des initiatives spécifiques, compte tenu de l'évolution rapide de la situation à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de poursuivre le développement du système international de propriété intellectuelle de manière à trouver un équilibre entre la promotion de l'innovation et la protection des droits des auteurs. Notre association invite l'OMPI à prendre des mesures concrètes pour étendre l'utilisation de la langue arabe dans les systèmes de Madrid et de La Haye, conformément au principe de multilinguisme sur lequel repose l'Organisation. Cela permettrait d'améliorer l'accès équitable aux services d'enregistrement internationaux et de répondre aux attentes des pays arabes et des utilisateurs arabophones. Les ONG accréditées en tant qu'observateurs auprès de l'OMPI devraient pouvoir contribuer plus efficacement à ses travaux, en élargissant leurs possibilités de participation aux programmes et initiatives et en intensifiant les efforts de renforcement des capacités. Cela renforcerait le rôle qu'elles jouent dans la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle, dans le soutien à l'innovation et dans le service des communautés qu'elles représentent. L'OMPI a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la coopération internationale et la mise en place d'un système mondial de propriété intellectuelle plus efficace, plus dynamique et mieux adapté, capable de relever les défis à venir et de saisir les occasions futures.

187. [JAPAN INTELLECTUAL PROPERTY ASSOCIATION \(JIPA\)](#) : Depuis 88 ans, la JIPA est une organisation du secteur privé et intersectorielle dédiée à la propriété intellectuelle au Japon, qui promeut la création de valeur grâce à la propriété intellectuelle du point de vue de l'industrie. Aujourd'hui, dans un contexte international complexe et face aux progrès rapides des technologies, telles que l'IA, il est de plus en plus important de préserver des marchés où des produits fiables puissent circuler et de renforcer la coopération entre les pays. Du point de vue du secteur privé, la JIPA partage l'opinion du Directeur général selon laquelle la propriété intellectuelle doit être accessible à tous, partout. Le soutien apporté par l'OMPI et le cadre qu'elle offre en matière de coopération internationale sont essentiels à la concrétisation de cette vision. La JIPA continuera à collaborer avec l'OMPI et à contribuer au développement durable et à l'inclusion sociale par le biais de la propriété intellectuelle.

188. DIRECTEUR GENERAL : Permettez-moi tout d'abord de souligner qu'il s'agit des plus grandes assemblées de l'histoire de l'OMPI, avec la plus forte participation de délégués, de ministres et de vice-ministres, ainsi que le plus grand nombre d'événements jamais organisés. J'ai écouté attentivement toutes les interventions et je tiens à tous vous remercier d'avoir pris le temps de nous faire part de vos réflexions et de nous tenir informés de l'évolution de la situation dans vos pays respectifs. Je vous remercie de votre soutien à l'action de l'Organisation et j'ai pris bonne note de toutes les demandes et remarques concernant les points à améliorer. Les activités de l'Organisation couvrent un large éventail de domaines, et bien qu'il existe des divergences de points de vue sur certaines questions, j'ai globalement été frappé par la très forte convergence de vues au sein de l'assemblée sur certains points fondamentaux. Tout d'abord, tout le monde s'accorde à dire que la propriété intellectuelle n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre une fin. Il doit s'agir d'un outil, d'un catalyseur, d'un vecteur : un moyen pour nous de nous connecter à l'innovation et à la créativité et de soutenir les entrepreneurs; un vecteur d'émancipation pour les femmes, les jeunes, les communautés rurales, les peuples autochtones et les communautés locales; un catalyseur pour l'emploi, l'investissement, la prospérité, la croissance, la compétitivité et le développement durable. L'OMPI œuvre dans ce sens depuis six ans. Je pense, avant tout d'abord, qu'il y a une très grande convergence sur ce point. Deuxièmement, nous devons veiller à ce que le système de propriété intellectuelle reste non seulement tourné vers l'avenir, mais aussi centré sur l'humain. C'est ainsi que nous fonctionnons à l'OMPI, et c'est ainsi que vous fonctionnez au sein de vos gouvernements. La technologie est un outil qui peut être utilisé aussi bien à des fins néfastes qu'à des fins bénéfiques. Au cours des 130 dernières années, nous avons vu apparaître puis disparaître des technologies révolutionnaires et, en tant que communauté mondiale de la propriété intellectuelle, nous avons été témoins de changements majeurs dans les domaines des transports, des communications et des technologies numériques. Nous traversons actuellement une nouvelle période de transformation technologique. L'OMPI reste déterminée à soutenir l'esprit d'innovation et de créativité inhérent à l'être humain : chaque individu est un innovateur et un créateur. Tant que le système de propriété intellectuelle sera façonné et adapté, tant qu'il évoluera, tout en gardant à l'esprit que la propriété intellectuelle doit être au service de l'esprit d'innovation et de créativité de l'être humain, ainsi que des innovateurs et des créateurs, ce système restera non seulement pertinent, mais continuera également d'être apprécié à sa juste valeur. L'OMPI mène d'importants travaux, tant avec les États membres à titre individuel qu'au niveau bilatéral et au sein de groupes régionaux. Il n'existe pas de solution unique : chaque région, chaque État membre est unique. Malgré tout, tous les États membres s'efforcent de faire en sorte que la propriété intellectuelle contribue à leur dynamisme économique, social et culturel, ainsi qu'à leur développement et à leur croissance. J'invite les États membres à avoir des rencontres bilatérales avec le Secrétariat, ainsi qu'entre eux, tout au long des assemblées, afin de discuter et d'échanger des idées. Dans un monde de plus en plus complexe et divisé, il est particulièrement important que les dirigeants des offices nationaux de propriété intellectuelle partagent leurs expériences concernant les défis à relever et les meilleures pratiques, et qu'ils se rassemblent au sein d'une communauté pour faire progresser l'écosystème de propriété intellectuelle. L'OMPI s'engage à collaborer étroitement avec l'ensemble de ses États membres et de ses partenaires afin de faire progresser les questions relatives à la propriété intellectuelle au sein d'une communauté mondiale unie.

[Fin de l'annexe et du document]